

Décembre 2000

Centre d'Analyse et D'Intervention Sociologiques
E.H.E.S.S. - C.N.R.S.

**LA PREVENTION
DE LA CONSOMMATION
D'ALCOOL ET DE DROGUES
ILLICITES, DANS LE CADRE
DU LYCEE**

Robert BALLION

Convention d'étude avec la Fondation M.A.I.F.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
- I - L'ECHANTILLON DE LYCEES OBSERVES	8
1. Principales caractéristiques des établissements.....	9
❶ Les lycées dans leur environnement	9
❷ La population d'élèves accueillis.....	11
❸ Le retard scolaire.....	14
❹ Les résultats au baccalauréat.....	14
2. La vie pédagogique et la vie scolaire	15
❶ L'accord pédagogique.....	15
❷ La vie scolaire.....	16
❸ Les conduites déviantes des lycéens	20
❹ Les réponses de l'établissement.....	24
- II - LES PROFILS D'ETABLISSEMENTS	27
1. Les établissements à dominante garçons et ceux à dominante filles.....	28
❶ Indicateurs de composition et de fonctionnement.....	28
❷ Les transgressions	29
❸ Les réponses de l'établissement.....	32
2. Les résultats au baccalauréat.....	33
❶ Indicateurs de composition et de fonctionnement.....	33
❷ Les transgressions	34
❸ Les réponses de l'établissement.....	36
3. Les élèves étrangers	38
❶ Indicateurs de composition et de fonctionnement.....	38
❷ Les transgressions	40
❸ Les réponses de l'établissement.....	42
4. La catégorie socio-professionnelle du chef de famille.....	43
<i>La catégorie « favorisée ».....</i>	43
❶ Indicateurs de composition et de fonctionnement.....	43
❷ Les transgressions	45
❸ Les réponses de l'établissement.....	47
<i>La catégorie « défavorisée ».....</i>	48
❶ Indicateurs de composition et de fonctionnement.....	48
❷ Les transgressions	50
❸ Les réponses de l'établissement.....	52
5. Les établissements en zone d'éducation prioritaire (ZEP).....	53
❶ Indicateurs de composition et de fonctionnement.....	53
❷ Les transgressions	56

③ Les réponses de l'établissement.....	57
6. Les modèles de causalité.....	58
- III - LES ETABLISSEMENTS A RISQUE.....	61
1. Les prévalences des diverses conduites à risque.....	62
① Le tabac.....	62
② L'alcool.....	64
③ Le cannabis.....	65
④ Les conduites délictueuses.....	68
⑤ Les établissements « violents ».....	70
2. Les profils d'établissements.....	71
① L'appartenance à diverses catégories d'établissements à risque.....	71
② Les attributs des établissements à risque.....	74
<i>Groupe I - Les établissements qui cumulent tous les risques - Cinq établissements.....</i>	74
<i>Groupe II - Les établissements à forte prévalence de consommations de substances psychoactives, sans violence - Trois établissements.....</i>	78
<i>Groupe III - Les établissements qui présentent les risques de violence et de consommations exceptée celle du cannabis - Quatre établissements.....</i>	81
<i>Groupe IV - Les établissements à forte prévalence d'ivresses répétées et d'usage de cannabis - Quatre établissements.....</i>	82
<i>Groupe V - Le tabac seul - 6 établissements.....</i>	86
<i>Groupe VI - Le cannabis seul - 8 établissements.....</i>	88
<i>Groupe VII - La violence entre élèves seule - Dix établissements.....</i>	92
③ Les facteurs de risque.....	94
- IV - LA PREVENTION.....	102
1. La mission de prévention assignée à l'école.....	103
① Développement de cette mission.....	103
② Les difficultés de sa réalisation.....	104
③ Une illustration des effets limités des actions de prévention.....	111
④ L'implication des élèves dans la démarche de prévention.....	115
2. L'action nationale : les élèves acteurs de prévention.....	120
① Présentation de cette action.....	120
② Les établissements concernés.....	122
③ L'expérience antérieure, un modèle de faisabilité.....	127
④ Une réussite inégale.....	136
⑤ La place de la prévention dans le service éducatif.....	141
⑥ Les acteurs de prévention.....	154
<i>Les adultes.....</i>	154
<i>Les élèves.....</i>	168
⑦ Bilan de cette action.....	187
- V - L'ENQUETE AUPRES DES LYCEENS.....	190
1. Les conduites délictueuses.....	192
① La victimisation.....	192
② Les actes commis.....	193
③ Les conduites délictueuses selon le genre par filière, l'âge, la catégorie socio-professionnelle du chef de famille et la nationalité du père.....	193
④ Les conduites délictueuses en fonction de certaines variables scolaires.....	199
⑤ La liaison entre la victimisation et l'agression et entre les diverses conduites délictueuses.....	210
2. La consommation de substances psychoactives.....	211

❶ Les médicaments psychotropes.....	211
❷ Le tabac.....	215
❸ L'alcool.....	222
❹ Les drogues illicites.....	232
❺ La consommation de substances psychoactives (tabac, alcool, haschich) en fonction de certaines variables scolaires.....	241
❻ Le système des conduites déviantes.....	245
3. Les conduites déviantes des lycéens, le style de vie, les facteurs contextuels.....	252
❶ Les pratiques de loisirs.....	252
❷ Les caractéristiques de l'environnement.....	262
CONCLUSION.....	273

INTRODUCTION

La prévention à destination de la jeunesse a, ces dernières années, pris une place importante dans les préoccupations collectives, aussi bien du côté de la population et, au premier chef, des parents inquiets des risques dont la jeunesse semble aujourd'hui plus menacée qu'auparavant, que de la puissance publique confrontée aux comportements de violences et aux conduites à risque d'une partie des jeunes générations.

Le rapprochement des deux notions de « santé » et de « citoyenneté » qui, comme l'écrit ⁽¹⁾ la Ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire, Mme Ségolène Royal, « n'allait pas de soi », dans la désignation du dispositif, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté dont, depuis 1998, doivent se doter tous les établissements scolaires secondaires, est significatif de l'ouverture des problèmes liés aux comportements déviants des adolescents, ou tout au moins, de certains d'entre eux. Frange d'environ 15 % des 15-19 ans pour les conduites de violence contre les personnes et les biens, et beaucoup plus importante pour la consommation des substances psychoactives, puisque celle-ci touche de un tiers de ces classes d'âge pour l'usage du cannabis à la moitié pour celui du tabac et de la consommation excessive d'alcool traduite par des épisodes d'ivresse.

La prévention de la violence en milieu scolaire a pris un caractère de nécessité avec son développement à partir de 1990 (cette année-là une action de partenariat éducation nationale-police nationale et, plus tard, justice, se met en place dans des départements particulièrement touchés comme la Seine-Saint-Denis), c'est aussi en 1990 que sont créés les Comités d'Environnement Social. Cet objectif s'est maintenu durant la décennie, nous en sommes au 5e plan depuis 1992 de lutte contre la violence à l'école. Il a vu croître, à ses côtés, comme visée de prévention prioritaire, la consommation de substances psychoactives par les jeunes car, comme le souligne Mme Nicole Maestracci présidente de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie ⁽²⁾ : « Aujourd'hui les comportements de consommation ont profondément évolué chez les jeunes : banalisation du cannabis même si son usage reste occasionnel dans la majorité des cas, augmentation des états d'ivresse répétée, maintien de la consommation de tabac à un niveau élevé, confrontation à l'arrivée massive des drogues de synthèse, augmentation de la consommation de médicaments psychotropes, usage de produits

⁽¹⁾ « Repères » pour la prévention des conduites à risques dans les établissements scolaires
Circulaire n° 99-175 du 2/11/1999

⁽²⁾ Ibid

dopants bien au-delà du sport de haut niveau, association simultanée ou successive de plusieurs produits. L'ensemble de ces éléments dessine un paysage nouveau... ».

Le travail que nous présentons, qui a pour objectif la prévention de la consommation d'alcool et des drogues illicites dans le cadre du lycée, prend en compte aussi, non seulement l'usage du tabac mais, de plus, un tout autre volet de comportements des jeunes que sont les conduites délictueuses.

En effet, cet ensemble de conduites juvéniles qu'il est convenu (avec d'autres comme le suicide et des conduites de troubles de nutrition qui ne sont pas abordés ici) de qualifier de conduites à risque, est indissociable. Non seulement en ce qui concerne la consommation des substances psychoactives, à propos desquelles on assiste, avec la polyconsommation, l'association simultanée ou successive de plusieurs substances, à un phénomène de véritable synergie des produits ; mais aussi, ce qui est plus difficile à expliquer, parce que les conduites de consommation et les comportements délictueux vont de pair. Plus le jeune est impliqué dans un rapport d'usage excessif à l'alcool (épisodes d'ivresse), plus il fume, plus il consomme du cannabis, plus il est concerné, en tant que victime et en tant qu'acteur, par les conduites délictueuses : violences physiques et symboliques, racket, trafic, vol, dégradation.

Même si les différentes conduites déviantes (c'est-à-dire, définies d'une manière large, comme n'étant pas conformes à la désirabilité sociale), ont leur spécificité quant aux mobiles, aux visées qui les sous-tendent, on ne peut les dissocier. Car, d'une part, elles sont l'expression diversifiée d'une même personnalité, d'une même expérience existentielle et, d'autre part, leur concomitance produit des effets de généralisation : développement de l'appétence pour les substances psychoactives et affaiblissement du degré d'acceptation du contrôle social qui amène un jeune engagé dans un certain type de conduite qui le met à distance des normes de comportements attendus et souhaités pour lui, à être plus sensible à la tentation des autres.

La complexité de la démarche de prévention nous a amenés à prendre le parti d'appréhender ce phénomène par des entrées diverses, de manière à l'éclairer sous différents angles. Nous avons procédé à deux types de travaux : des analyses secondaires des matériaux recueillis dans l'enquête que nous avons effectuée en 1997 auprès de 9 919 lycéens, et des investigations nouvelles qui ont visé trois objectifs :

☞ dégager les caractéristiques des établissements à « risques », c'est-à-dire des lycées qui, par un effet de composition et de fonctionnement produisent un contexte favorisant les conduites déviantes des élèves qu'ils accueillent. Pour ce faire, nous avons réalisé une enquête par questionnaire auprès des

85 proviseurs des établissements dans lesquels s'était déroulée l'enquête élèves de 1997. Nous avons effectué des enquêtes de terrain dans un certain nombre de lycées situés dans des positions contrastées quant à la prévalence des conduites observées.

☞ saisir les pratiques de prévention dans les lycées, en effectuant une enquête portant sur 14 lycées impliqués durant deux ans dans une action expérimentale engagée par le Ministère de l'Éducation nationale, sur le thème des élèves acteurs de prévention.

☞ trouver auprès des jeunes des informations concernant leurs comportements de consommation de drogues licites et illicites, les facteurs, le contexte et les mobiles de ces comportements. Nous avons réalisé, durant le premier semestre de l'année 2000, une nouvelle opération de recherche qui a touché 6 232 élèves des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels publics. Cela nous a permis de saisir l'évolution de ces comportements entre les deux enquêtes : celle de 1997 et celle de 2000 ; d'appréhender, d'une manière beaucoup plus analytique que précédemment, la consommation d'alcool et les relations entre l'usage des psychotropes, les sorties de loisir, la conduite automobile, et de cerner l'effet « territoire », en choisissant les établissements où s'est effectuée l'enquête, dans des environnements différenciés. 21 sites ont été ainsi sélectionnés sur le territoire national, dans 18 départements, en combinant le critère région, le critère d'urbanisation et un critère de qualité du cadre de vie.



- I -

**L'ECHANTILLON
DE LYCEES OBSERVES**

1. Principales caractéristiques des établissements

❶ Les lycées dans leur environnement

Notre échantillon comprend 85 lycées répartis dans 6 académies.

Plus de la moitié (59 %) de ces établissements sont des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), 26 % des lycées professionnels (LP) et 15 % des lycées polyvalents (LYP) c'est-à-dire des établissements qui regroupent un LEGT et des sections de LP.

Les lycées professionnels sont de petits établissements, aucun d'entre eux n'a un effectif qui égale 1 000 élèves, et plus de la moitié ont moins de 500 élèves. C'est parmi les LEGT que l'on rencontre les gros établissements, un tiers d'entre eux a un effectif de 1 500 élèves et plus.

*Effectif du lycée selon le type d'établissement
(en %)*

Type	Effectif	Moins de 500	De 500 à moins de 1 000	De 1 000 à moins de 1 500	1 500 et plus
LEGT		12,5	30,0	25,0	32,5
LP		61,1	38,9	0,0	0,0
LYP		0,0	50,0	50,0	0,0
Ensemble		23,5	35,3	22,1	19,1

Les LP sont moins souvent implantés dans les communes importantes (50 000 habitants et plus) que les deux autres types d'établissement.

*Nombre d'habitants de la commune selon le type d'établissement
(en %)*

Type	Nbre habitants	Moins de 10 000	De 10 000 à moins de 20 000	De 20 000 à moins de 50 000	50 000 et plus
LEGT		21,1	13,2	29,0	36,8
LP		27,8	38,9	27,8	5,6
LYP		30,0	30,0	20,0	20,0
Ensemble		24,2	22,7	27,3	25,8

De même les LP sont bien moins souvent implantés dans le centre de l'agglomération (on les retrouve massivement en banlieue) que les lycées.

*Situation urbanistique selon le type d'établissement
(en %)*

Type	Situation	Centre de l'agglomération	Banlieue proche	Grande banlieue ou zone rurale
LEGT		55,0	22,5	22,5
LP		22,2	27,8	50,0
LYP		50,0	20,0	30,0
Ensemble		45,6	23,5	30,9

Ces différences quant à l'implantation dans l'espace urbain n'entraînent pas de distinctions notables en ce qui concerne la qualité estimée de l'environnement de l'établissement.

- 33 % des proviseurs estiment que l'environnement du lycée est pour les élèves : « *une zone attractive par ses commerces, ses équipements de loisirs et de culture* » ;
- 51 % déclarent que c'est « *une zone qui ne présente aucun ou peu d'intérêt de fréquentation pour les jeunes* » ;
- 16 % que c'est « *une zone qui d'un point de vue urbanistique et éventuellement sociologique, peut être considérée comme défavorisée, voire dangereuse* ».

Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, ce ne sont pas les LP qui le plus souvent sont considérés comme ayant un environnement de peu de qualité, mais les lycées polyvalents.

Qualité de l'environnement selon le type d'établissement

(en %)

Environnement Type	Zone attractive	Zone sans intérêt	Zone défavorisée
LEGT	38,5	46,1	15,4
LP	33,3	50,0	16,7
LYP	10,0	70,0	20,0
Ensemble	32,8	50,8	16,4

Les deux tiers des établissements (67 %) disposent d'un internat, les LP (88 %) plus souvent que les LEGT et LYP (60 %).

Les trois quarts des chefs d'établissement sont satisfaits, voire très satisfaits, des locaux qu'ils ont à leur disposition, aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif (vétusté, beauté, fonctionnalité) ; il n'y a pas de différences significatives entre les trois types d'établissement, si ce n'est que nous rencontrons une proportion plus forte de « très satisfaisants » pour l'appréciation qualitative des locaux quand il s'agit de LEGT (53 %), que de LP (35 %) et de LYP (30 %).

② La population d'élèves accueillis

7 % des établissements sont classés en Zone d'Education Prioritaire (ZEP).

9 % sont implantés dans des quartiers faisant l'objet de mesures entrant dans la politique de la ville : contrats de ville, projets de développement social des quartiers (DSQ), de développement social urbain (DSU).

Le genre

Nous avons dans notre échantillon de 9 919 lycéens : 54 % de filles et 46 % de garçons.

80 % des établissements ont des effectifs assez proches d'élèves des deux sexes, mais 12 % des établissements sont à dominante masculine (75 % et plus de garçons) et 8 % à dominante féminine (75 % et plus de filles). Ces établissements préférentiellement fréquentés par les élèves d'un genre donné sont, le plus souvent, des lycées professionnels.

20 % des LP sont à dominante féminine,	33 % des LP sont à dominante masculine,
10 % des LYP,	10 % des LYP,
3 % des LEGT	5 % des LEGT.

Les élèves étrangers

Il y avait en 1997-1998, 5 % d'élèves étrangers dans les LEGT et 9 % dans les sections d'enseignement professionnel.

- 60 % de nos établissements ont dans leur effectif moins de 5 % d'élèves étrangers,
- 19 % en comprennent de 5 % à moins de 10 %,
- 21 % en comprennent 10 % et plus.

Les LEGT se distinguent des deux autres types d'établissement en étant proportionnellement deux fois moins nombreux à accueillir une proportion forte (10 % et plus) d'élèves étrangers.

*Proportion d'élèves étrangers selon le type d'établissement
(en %)*

Type	% élèves	Moins de 5 %	De 5 % à moins de 10 %	10 % et plus
LEGT		65,0	20,0	15,0
LP		55,6	16,7	27,8
LYP		50,0	20,0	30,0
Ensemble		60,3	19,1	20,6

Le milieu social d'appartenance

L'échantillon d'élèves se répartit ainsi selon la profession du chef de famille :

<u>Catégories favorisées</u>	%
Chef d'entreprise.....	5
Cadre et profession intellectuelle supérieurs.....	<u>18</u>
	23
<u>Catégories intermédiaires</u>	
Agriculteur	4
Artisan, commerçant	8
Profession intermédiaire	11
Employé	<u>22</u>
	45
<u>Catégories défavorisées</u>	
Ouvrier	20
Retraité.....	3
Chômeur.....	<u>5</u>
	28
NR.....	4

Les établissements « favorisés »

- 39 % des LEGT ont, parmi leurs élèves, 25 % et plus d'enfants de catégories socio-professionnelles favorisées,
- 20 % de LYP,
- et aucun en LP. En revanche, 78 % de ces établissements ont moins de 10 % d'élèves de CSP favorisées.

Les établissements « défavorisées »

- 40 % des LP ont 50 % et plus d'élèves de CSP défavorisées,
- 11 % des LEGT sont dans cette situation,
- et aucun en LYP.

Nous constatons que, d'un point de vue sociologique, la catégorie des lycées polyvalents n'a pas la cohérence des deux autres : 39 % d'établissements « bourgeois » parmi les LEGT et 40 % d'établissements « populaires » parmi les LP.

③ Le retard scolaire

Une minorité d'établissements (12 %) accueille une majorité d'élèves en retard, c'est plus souvent les LP (24 % d'entre eux) que les LYP (10 %) et les LEGT (8 %).

*Proportions d'élèves en retard selon le type d'établissement
(en %)*

Elèves en retard Type	Moins de 25 %	De 25 % à moins de 50 %	50 % et plus
LEGT	42,5	50,0	7,5
LP	41,2	35,3	23,5
LYP	50,0	40,0	10,0
Ensemble	43,3	44,8	11,9

④ Les résultats au baccalauréat

En 1996, il y a 75,8 % d'élèves admis à l'ensemble des baccalauréats : 74,5 % d'admis aux baccalauréats généraux, 77,4 % aux baccalauréats technologiques et 77,9 % aux baccalauréats professionnels.

- 23 % des lycées de notre échantillon se situent nettement au-dessous de la moyenne nationale avec moins de 70 % d'admis;
- 35 % ont eu des résultats proches de la moyenne avec de 70 % à moins de 80 % d'admis;
- 42 % se situent au-dessus de la moyenne (80 % et plus d'admis).

*Proportion d'admis aux baccalauréats selon le type d'établissement
(en %)*

% d'admis Type	Moins de 70 %	De 70 % à moins de 80 %	80 % et plus
LEGT	30,0	40,0	30,0
LP	12,5	31,3	56,3
LYP	10,0	20,0	70,0
Ensemble	22,7	34,9	42,4

2. La vie pédagogique et la vie scolaire

① L'accord pédagogique

Dans l'ensemble, les chefs d'établissement portent une appréciation optimiste en ce qui concerne le degré d'accord pédagogique des enseignants de leur lycée .

Lorsqu'on leur pose la question :

« Lors des conseils de classe de seconde, quel est, d'une manière générale, le degré d'accord des professeurs entre eux à propos de l'orientation des élèves » :

- 33 % estiment qu' *« un large consensus existe d'emblée ou presque »* ;
- 55 % déclarent qu' *« il y a régulièrement des petites divergences d'opinion qui sont assez aisément dépassées »* ;
- 12 % que *« l'accord est difficile à trouver »* (4 %) ou que *« cela varie beaucoup selon les équipes concernées »* (8 %).

Le degré d'accord en matière de décision d'orientation ordonne les types d'établissement de la même manière que le font les résultats aux baccalauréats.

Les LYP qui ont la proportion la plus forte d'établissements à taux de réussite élevé (70 % ont eu 80 % et plus d'admis) ont aussi la proportion la plus forte d'établissements où il est dit qu' *« un large consensus existe d'emblée ou presque »* : 40 %.

Les LP dont 56 % ont eu 80 % et plus d'admis viennent ensuite : 38 %.

Les LEGT se situent bien au-dessous avec 29 % d'établissements à *« large consensus »*.

Cet accord sur des décisions à prendre qui se fondent sur une évaluation de l'élève, n'implique pas qu'il y ait accord quant aux pratiques pédagogiques mises en oeuvre par les enseignants. En effet, nous constatons que s'il n'y a qu'une toute petite minorité de lycées où l'on fait part de la difficulté à se mettre d'accord au conseil de classe, c'est pour presque la moitié des établissements qu'il est signalé qu'il n'y a pas d'accord sur les pratiques pédagogiques.

59 % des proviseurs estiment « *tout à fait vrai* » (9 %) et « *plutôt vrai* » (50 %) la proposition

:

« *Dans l'ensemble, les enseignants ont une convergence de vue sur le plan des pratiques pédagogiques* »

et 41 % déclarent que c'est « *plutôt faux* ».

L'accord sur les pratiques pédagogiques selon les types d'établissement

(en %)

Il y a accord Type	Tout à fait vrai	Plutôt vrai	Tout à fait faux
LEGT	5,0	55,0	40,0
LP	18,8	43,8	37,5
LYP	10,0	40,0	50,0
Ensemble	9,1	50,0	40,9

Cette convergence pédagogique est plus souvent rencontrée dans les LP que dans les autres types d'établissement.

② La vie scolaire

La maison des lycéens

Cette structure qui revient à remplacer le foyer socio-éducatif par une association d'élèves régie par la loi de 1901, a été mise en place par la circulaire du 2 avril 1991 et sa proposition d'instauration a suscité de fortes oppositions de la part des chefs d'établissement, dont beaucoup estimeront qu'elle est irréaliste voire dangereuse dans la mesure où, en droit, les élèves assument l'entière responsabilité de la gestion de cette association ⁽¹⁾.

46 % des établissements interrogés déclarent avoir une Maison des lycéens, avec une proportion un peu plus forte pour les LP et les LYP (respectivement 50 %) que pour les LEGT (43 %).

⁽¹⁾ Voir l'analyse que nous faisons de cette disposition. R. Ballion. La démocratie au lycée - Paris - ESF ed 1998

En 1995, dans l'enquête que nous avons réalisée auprès de 92 lycées ⁽¹⁾, c'est 42 % des chefs d'établissement qui signalaient l'existence de ce dispositif dans le lycée. On ne peut que constater que si progrès il y a, il est très lent. Qui plus est, en terme de satisfaction, la tendance s'inverse. En 1995, 54 % des proviseurs concernés estimaient que le fonctionnement de la Maison des lycéens était satisfaisant, ils ne sont plus que 45 % en 1997 à émettre le même avis, l'ordre de satisfaction étant le même que celui que nous avons noté pour l'accord en matière de décision d'orientation et les résultats au baccalauréat : les LYP présentent le taux le plus élevé de chefs d'établissement satisfaits (60 %), puis les LP (44 %) et les LEGT (42 %).

Comme nous le constatons dans l'enquête de 1995, l'autonomie de gestion qui va de pair avec le statut d'association loi de 1901 est sérieusement encadrée par le contrôle qu'exerce la grande majorité des proviseurs sur le fonctionnement, en particulier dans le domaine financier, de la Maison des lycéens.

Proviseurs	<u>En 1995</u>	<u>En 1997</u>
• qui déclarent être consultés avant que le bureau de la Maison des lycéens ne prenne une décision	70 %	65 %
• qui exercent un contrôle financier sur son fonctionnement	82 %	81 %
• et ceci avant que les dépenses ne soient engagées	76 %	76 %

L'offre de l'établissement en ce qui concerne l'ensemble des activités culturelles, socio-éducatives, de loisir proposées aux élèves est estimée :

- importante par 18 % des proviseurs
- assez importante par 57 % des proviseurs
- faible par 25 % des proviseurs dont 20 % en LEGT, 28 % en LP 40 % en LYP.

⁽¹⁾ Voir La démocratie au lycée - Ibid

18 % des proviseurs estiment importante l'activité périscolaire dans leur établissement, dans l'enquête élèves :

- 15 % des lycéens déclarent participer régulièrement à ce type d'activités,
- 14 % occasionnellement,
- 70 % n'y participent pas.

Les délégués des élèves

Les établissements ont obligation réglementaire d'assurer une formation aux délégués des élèves. En 1995, dans 27 % des lycées concernés par l'enquête, cette formation n'avait pas été proposée aux élèves (18 % des proviseurs disaient « *par manque de temps* », 7 % « *parce que les élèves ne sont pas intéressés* » et 2 % « *parce que cela ne nous paraît pas très important* »). Deux ans plus tard, l'on peut faire le constat d'une légère amélioration puisqu'il n'y a plus que 18 % de lycées où la formation des délégués ne s'est pas faite.

Le conseil des délégués doit être réuni au moins 3 fois par an.

- Dans 21 % des lycées, ce conseil s'est tenu moins de 3 fois durant l'année,
- Dans 36 %, 3 fois,
- Dans 43 %, plus de 3 fois : 56 % des LYP,
45 % des LEGT,
33 % des LP.

Cette position en retrait des lycées professionnels en ce qui touche la participation institutionnelle des élèves à la vie de l'établissement par le biais de la délégation, se retrouve dans les jugements portés par les proviseurs sur les représentants des élèves. Les proviseurs de LP sont beaucoup plus fréquemment amenés à formuler des opinions négatives sur les représentants des élèves dans leur établissement.

Opinion des proviseurs sur les délégués des élèves selon le type d'établissement

(en %)

Opinions Type	Ils essaient d'accomplir le mieux possible leurs tâches	Ils n'ont qu'un rôle purement passif de transmission d'informations	Ils se désintéressent de leur fonction à part une petite minorité	Sont pour certains, peu représentatifs voire peu fiables
LEGT	62,5	15,0	20,0	2,5
LP	38,9	16,7	33,3	11,1
LYP	60,0	10,0	30,0	0,0
Ensemble	55,9	14,7	25,0	4,4

49 % des proviseurs estiment que « *les enseignants font un réel effort pour établir avec leurs élèves des relations qui facilitent chez ces derniers, l'exercice de leur autonomie* », ils étaient 44 % en 1995. A l'inverse, 12 % des proviseurs jugent que « *ce n'est pas le cas pour la majorité des enseignants* », et 40 % déclarent que seule une minorité a ce comportement d'aide à l'élève mais que « *la situation évolue positivement* ».

C'est l'ensemble des lycées professionnels qui est le plus fortement clivé, avec à la fois la proportion la plus élevée de proviseurs qui déclarent que l'aide à l'autonomie n'est pas un objectif de la majorité de leurs enseignants, et d'autres qui, au contraire, soulignent que c'est dans leur lycée un comportement répandu parmi les enseignants.

Opinion des proviseurs sur l'attitude des enseignants à l'égard de l'autonomie des élèves selon le type d'établissement

(en %)

Opinions Type	La majorité n'a pas un comportement d'aide	La situation évolue positivement	La majorité se comporte ainsi
LEGT	7,5	50,0	42,5
LP	22,2	16,7	61,1
LYP	10,0	40,0	50,0
Ensemble	11,8	39,7	48,5

③ Les conduites déviantes des lycéens

Les difficultés auxquelles est confronté le lycée

Les proviseurs réagissent ainsi lorsqu'on leur demande si leur établissement connaît les problèmes suivants :

(en %)

	Pas de problème de cet ordre	Quelques cas mais ça ne constitue pas un vrai problème	C'est un phénomène préoccupant
Vandalisme	52	44	5
Racisme	58	40	3
Drogue	8	59	33
Consommation d'alcool	19	66	15
Tabagisme	3	27	70
Absentéisme	7	45	48
Violences	45	52	3
Vol	7	70	22
Insolence à l'égard des adultes	19	61	19
Racket	71	29	-

Classement par ordre de citation des difficultés jugées préoccupantes

(en %)

	Ensemble	LEGT	LP	LYP
Racket	- ⁽¹⁾	-	-	-
Racisme	3	3	-	10
Violences	3	5	-	-
Vandalisme	5	5	6	-
Consommation d'alcool	15	10	18	30
Insolence grave à l'égard des adultes	19	20	24	10
Vol	22	25	24	10
Drogue	33	31	29	50
Absentéisme	48	50	53	30
Tabagisme	70	75	59	70

Nous n'avons pas avec ce jugement des proviseurs une mesure objective du degré d'exposition aux risques de leur établissement, mais une appréciation qui en plus des variations dues à la subjectivité de la personne, est dépendante de la nature et de l'intensité des transgressions auxquelles l'établissement est plus ou moins confronté. L'inquiétude qui s'exprime peut soit correspondre au développement, au-delà du seuil coutumier, de certaines conduites ; soit naître du constat de l'émergence d'un phénomène, qui est d'autant moins toléré qu'il est rare, dans un milieu qui jusqu'alors était épargné.

La familiarité peut produire l'accoutumance. Nous constatons, par exemple, que les proviseurs de LP qui pourtant ont affaire à un public d'élèves qui par son genre (davantage de garçons que de filles), par ses caractéristiques socio-culturelles (davantage d'enfants de milieux défavorisés) et scolaires (davantage d'élèves en situation d'échec) est plus menacé de risques d'implication dans les conduites délictueuses (racket, violences, vols, dégradations) que celui de l'enseignement général et

⁽¹⁾ Aucun chef d'établissement n'estime que le racket est un phénomène préoccupant dans son lycée. La consommation d'alcool par les élèves est jugée préoccupante par 15 % des proviseurs, celle de drogue par 33 % et celle de tabac par 70 %.

technologique ⁽¹⁾, ont une position moins critique que leurs collègues de LEGT quant à l'appréciation de la gravité, pour leurs établissements, de ces conduites.

Il faut noter la position assez particulière des LYP telle qu'elle s'exprime par la voix de leurs proviseurs. C'est dans cette catégorie de lycées où il y a la proportion la plus forte d'établissements à fort taux d'élèves étrangers, que l'on signale, le plus souvent, que le racisme est un phénomène préoccupant. C'est pour ce type d'établissement, que les proviseurs mettent le plus souvent en avant le caractère préoccupant de toutes les conduites de consommation : tabac à l'instar des LEGT, mais surtout avec une forte différence avec les deux autres types d'établissement, drogue et consommation d'alcool. En revanche, pour toutes les autres conduites, en particulier celles qui relèvent de l'univers de la violence, les appréciations des proviseurs sont le moins souvent critiques.

La victimisation

L'appréciation de l'importance des transgressions est aussi abordée en demandant aux proviseurs :

« Durant l'année écoulée, est-il arrivé (à votre connaissance) que certaines des situations suivantes aient été vécues par les élèves » :

(en %)

	Aucun cas	Quelques cas	Plusieurs cas
Avoir été victime d'un racket	71	27	2
Avoir subi des violences	38	56	6
Avoir été menacé par un élève ou une autre personne	31	52	17
Avoir été victime d'un vol	3	62	35

⁽¹⁾ Dans l'enquête Adolescents, de M. Choquet et S. Ledoux, Paris, Les ed. INSERM, 1994, les conduites violentes régulières (participer à des bagarres, frapper, casser, faire du racket) sont le fait de 18 % de garçons, 10 % de filles dans les LEGT et 27 % de garçons et de 16 % de filles dans les LP. Dans l'enquête Les conduites déviantes des lycéens (op. cit) : 23 % des garçons, 7 % de filles de LEGT, 36 % de garçons, 17 % de filles de LP, se sont battus avec un autre élève durant l'année.

La victimisation selon le type d'établissement

Plusieurs cas d'élèves victimes

(en %)

Victime de Type	Racket	Violences	Menaces	Vol
LEGT	-	5,0 *	15,4	37,5
LP	5,6	5,6	16,7	27,8
LYP	-	10,0	20,0	40,0
Ensemble	1,5	5,9	16,5	35,3

* Le tableau se lit ainsi : 5 % des proviseurs de LEGT disent que durant l'année, il y a eu plusieurs cas d'élèves victimes de violence, 5,6 % des proviseurs de LP disent la même chose et 10 % des proviseurs de LYP.

Dans tous les cas, sauf pour le racket pour lequel ce sont les LP les plus touchés, c'est parmi les proviseurs de LYP ⁽¹⁾ qu'il y a la proportion la plus élevée de personnes signalant l'existence, pour chacune des transgressions considérées, de plusieurs cas d'élèves victimes.

La mise en oeuvre des conduites déviantes

Après l'élève victime, c'est l'élève acteur qui est considéré.

« Durant l'année écoulée, est-il arrivé (à votre connaissance) que les actes suivants aient été commis par des élèves » :

(en %)

	Aucun cas	Quelques cas	Plusieurs cas
Faire du racket	73	25	2
Exercer une violence physique à l'égard d'un autre élève	34	55	11
Abîmer les locaux ou le matériel du lycée	18	57	25
Consommer de l'alcool	15	60	25
Consommer de la drogue	6	62	33

⁽¹⁾ Rappelons que ce type d'établissement regroupe, sur le même site, deux populations d'élèves qui ne cohabitent pas nécessairement en harmonie : les « bons » sujets du LEGT et les « lascars » du LP.

La consommation de drogue (appréhendée par le chef d'établissement ⁽¹⁾) est la conduite délictueuse qui touche la proportion la plus forte d'établissement.

Les conduites déviantes selon le type d'établissement

Plusieurs cas d'élèves impliqués

(en %)

Conduites Type	Faire du racket	Violence contre un autre élève	Dégradations	Consommation d'alcool	Consommation de drogues
LEGT	2,6	12,9	27,5	25,0	32,5
LP	-	12,5	23,5	23,5	29,4
LYP	-	-	20,0	30,0	40,0
Ensemble	1,6	10,8	25,4	25,4	32,8

Comme nous l'avons noté lorsque les proviseurs signalaient la nature des conduites préoccupantes dans leur établissement, les LYP se distinguent en ayant les proportions les plus élevées de lycées où la consommation d'alcool et celle de drogues ne sont pas des pratiques exceptionnelles.

④ Les réponses de l'établissement

Un quart des établissements a, durant l'année écoulée, convoqué le conseil de discipline et, pour tous ces établissements, une ou des exclusions définitives d'élèves ont été prononcées.

Les lycées polyvalents se situent, une fois de plus, dans une position plus délicate que les autres : 40 % d'entre eux ont réuni un conseil de discipline, c'est le cas pour 25 % des LEGT et 17 % des LP (ensemble 25 %).

Un peu plus de la moitié des établissements ont eu, durant l'année, à déplorer des incidents graves :

- 52 % ont porté plainte pour faits délictueux ou criminels,
- 54 % ont signalé des incidents graves provoqués par des élèves ou des personnes étrangères à l'établissement, aux autorités de tutelle (IA - Rectorat),
- 63 % ont fait ce type de signalement à la police ou à la gendarmerie, et
- 46 % aux instances judiciaires.

⁽¹⁾ Il va de soi que, comme il en est pour les statistiques de délinquance qui rendent compte à la fois de l'importance du phénomène mesuré et de l'activité du service, l'information fournie par les chefs d'établissement est fonction de l'intensité de leur « activité » et de celle de leurs collaborateurs.

Les LP sont moins souvent que les deux autres types impliqués dans ce type de mesures, par exemple :

- 60 % des LYP ont signalé des incidents graves à l'autorité de tutelle,
- 55 % des LEGT,
- 50 % des LP.

- 55 % des LEGT ont porté plainte,
- 50 % des LYP,
- 44 % des LP.

Le climat disciplinaire dans l'établissement

Invités à caractériser celui-ci, les chefs d'établissement réagissent ainsi :

(en %)

	Ensemble	LEGT	LP	LYP
Estimez-vous que dans votre établissement ?				
Il y a très peu d'occasions d'exercer des sanctions disciplinaires	21	25	11	22
Quand il y a un problème disciplinaire, il est, la plupart du temps, réglé par dialogue avec l'élève et sa famille	62	58	67	67
Il y aurait souvent matière à sanction mais il est difficile de sanctionner	2	3	-	-
Les manquements à la discipline sont fréquents et sanctionnés strictement	16	15	22	11

Les LP, plus souvent que les autres établissements, ont affaire à une population d'élèves difficiles qu'ils encadrent strictement. Leurs proviseurs seront moins nombreux que leurs collègues à déclarer que, dans l'ensemble, les relations qu'il y a entre élèves et adultes sont confiantes.

Climat relationnel selon le type d'établissement
(en %)

Relations Type	Conflictuelles	Indifférentes	Confiantes
LEGT	2,6	23,1	74,4
LP	5,6	33,3	61,1
LYP	10,0	10,0	80,0
Ensemble	4,5	23,9	71,6

L'appréciation que portent les proviseurs sur le climat relationnel dans l'établissement est beaucoup plus optimiste que ne l'est celles des élèves ⁽¹⁾

Jugent les relations entre élèves et adultes dans l'établissement
(en %)

	Proviseurs	Elèves
Conflictuelles	4,5	9,2
Indifférentes	23,9	61,5
Confiantes	70,6	27,3

⁽¹⁾ Les conduites déviantes des lycéens, op.cit

- II -

**LES PROFILS
D'ETABLISSEMENTS**

1. Les établissements à dominante garçons et ceux à dominante filles

① Indicateurs de composition et de fonctionnement

Les différences entre établissements selon le genre de la population d'élèves accueillis n'apparaissent, d'une manière significative, que pour les deux catégories extrêmes : les lycées où il y a 75 % et plus de garçons (11,8 % des établissements) et ceux qui ont la même proportion de filles (7,4 % des établissements).

Lycées de garçons (à dominante) et lycées de filles (à dominante) ne se distinguent pas quant à la proportion d'élèves en retard et celle d'élèves étrangers. Mais la place des lycées populaires est bien plus importante parmi les établissements où dominent les filles que parmi ceux dont l'effectif est aux trois quarts au moins constitué de garçons.

40 % des lycées de filles ont 50 % et plus d'enfants appartenant à la catégorie « défavorisée », aucun lycée de garçons n'est dans ce cas.

80 % des lycées de filles ont moins de 10 % de leurs élèves appartenant à la catégorie « favorisée » et seulement 38 % des lycées de garçons.

Malgré cette différence sociologique, au détriment des lycées de filles, si on envisage les chances de réussite scolaire, ces derniers ont bien plus souvent des performances scolaires élevées que ceux des garçons.

60 % des lycées de filles ont eu 80 % et plus d'admis aux baccalauréats et uniquement 29 % des lycées de garçons.

A partir de l'information fournie par les indicateurs dont nous disposons, les lycées de filles ont, plus souvent que ceux de garçons, un fonctionnement qui va dans le sens d'une prise en considération de l'autonomie de l'élève, de la facilitation de leur participation institutionnelle. Ainsi, la moitié des lycées de garçons (50 %) signale que l'ensemble des activités péri-scolaires dans l'établissement est d'un niveau faible ; il n'y a que 20 % des lycées de filles à faire ce constat négatif.

La formation des délégués des élèves a été un peu plus souvent assurée dans les lycées de filles (80 %) que dans les lycées de garçons (75 %) et surtout le fonctionnement du dispositif de délégation semble de qualité bien supérieure dans les lycées de filles.

63 % des lycées de garçons ont effectué moins de 3 réunions du conseil des délégués durant l'année, aucun lycée de filles n'est dans cette situation contraire à la réglementation ; 80 % des proviseurs des lycées de filles estiment que « *les représentants des élèves essaient d'accomplir le mieux possible leur tâche* » ; seuls 25 % de leurs collègues des lycées masculins partagent ce point de vue. Mais, 50 % d'entre eux disent que ces représentants des élèves « *n'ont qu'un rôle purement passif de transmission d'informations* » (20 % dans les lycées de filles) ; et 25 % déclarent que les délégués « *se désintéressent de leur fonction, à part une petite minorité* » (aucun proviseur de lycée de filles).

L'attitude éducative générale des enseignants est, de même, perçue un peu plus souvent comme positive dans les lycées de filles : 60 % des proviseurs de ces établissements estiment que « *la plupart des enseignants font un réel effort pour établir avec leurs élèves des relations qui facilitent, chez ces derniers, l'exercice de leur autonomie* » ; 50 % des proviseurs de lycées de garçons déclarent la même chose.

La différence est très marquée en ce qui concerne un indicateur qui rend compte du climat d'établissement, cette fois par la nature des relations entre les élèves et la direction, indicateur qui touche à un aspect du statut des lycéens, auquel ceux-ci sont très sensibles, c'est-à-dire la capacité ou non qu'a l'élève de pouvoir protester contre un éventuel arbitraire.

60 % des proviseurs des lycées de filles déclarent qu'il arrive souvent que « *des élèves s'adressent directement à eux pour se plaindre d'un enseignant, demander justice, solliciter leur intervention, etc.* » ; il n'y a aucun proviseur de lycées de garçons à faire le même constat.

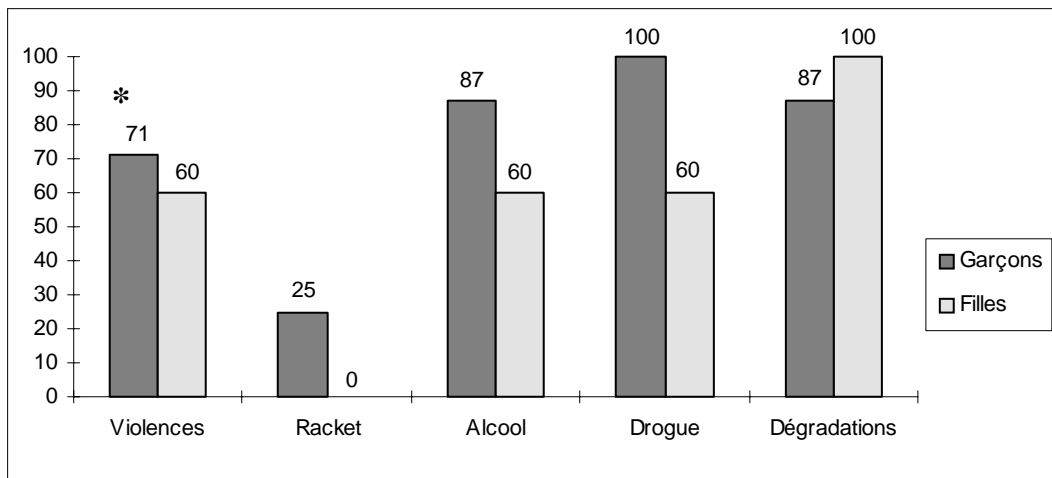
Dans le même ordre d'idée, 80 % des proviseurs de lycées de filles estiment que, dans l'ensemble, on peut qualifier de confiantes le type de relations qu'il y a dans l'établissement entre les adultes et les élèves ; 50 % des proviseurs de lycées de garçons disent la même chose.

② Les transgressions

A l'exception du vandalisme à propos duquel les proviseurs de lycées de filles sont plus souvent nombreux que leurs collègues de lycées de garçons à dire que ce type d'acte a été commis durant l'année dans l'établissement, pour toutes les autres transgressions, la proportion de lycées de garçons où il est dit que l'on a été confronté à ce type de conduites est plus élevée que celle de lycée de filles.

Les transgressions commises selon le genre dominant dans l'établissement

(en %)

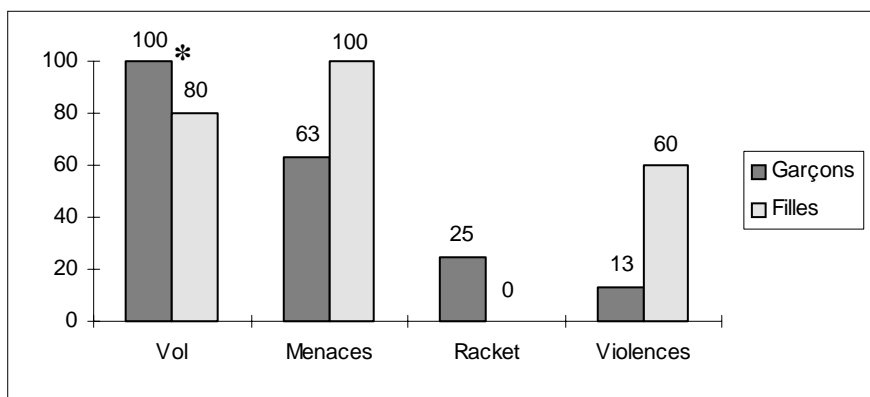


* Le graphique se lit ainsi : Dans 71 % des lycées où il y a 75 % et plus de garçons, les proviseurs déclarent que, durant l'année, des « élèves ont exercé une violence physique à l'égard d'autres élèves » ; c'est le cas dans 60 % des lycées où il y a 75 % et plus de filles.

Nous n'allons pas retrouver ce positionnement lorsque le phénomène des transgressions n'est pas abordé à partir des acteurs mais à partir des victimes. Concernant le vol et le racket, il y a toujours davantage d'établissements de garçons où il est signalé que des élèves ont été victimes de ces actes que de lycées de filles ; mais, en revanche, pour les menaces et les violences, conduites plus souvent enregistrées dans les lycées de garçons, c'est dans ce type d'établissement qu'il y a le moins de proviseurs à déclarer qu'il y a eu des victimes. Il y a là une forme de dénégation qui relève peut-être de la familiarisation avec cet ordre de problèmes perçus comme « normaux » car probables, donc sans effets graves.

Les transgressions subies selon le genre dominant dans l'établissement

(en %)



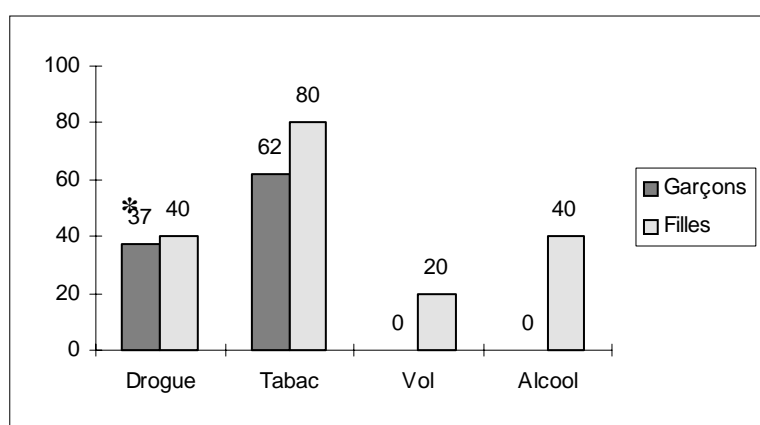
* Le graphique se lit ainsi : Dans tous les lycées de garçons, le proviseur signale qu'il y a eu des élèves victimes de vol ; c'est le cas dans 80 % des lycées de filles.

Cette sensibilisation aux transgressions plus marquée dans les lycées de filles que dans ceux de garçons, se retrouve lorsqu'il est demandé aux proviseurs d'évaluer en terme de dysfonctionnement (« est-ce que cela fait problème ») les différentes conduites déviantes.

Pour le vandalisme, le racisme, les violences, l'insolence à l'égard des adultes, le racket, si tous les établissements signalent qu'il y a « quelques cas », aucun ne répond que « cela est préoccupant pour l'établissement ».

En revanche, pour toutes les autres transgressions, à l'exception de l'absentéisme à propos duquel les proviseurs de lycées de garçons sont plus nombreux (50 %) à déclarer que c'est un phénomène préoccupant, que ceux de lycées de filles (40 %), c'est dans les lycées de filles qu'il y a la proportion la plus élevée de chefs d'établissement « préoccupés » par les phénomènes visés : drogue, consommation d'alcool, tabac, vol.

*Les transgressions préoccupantes selon le genre dominant dans l'établissement
(en %)*



* Le graphique se lit ainsi : 37 % des proviseurs de lycées de garçons disent que la drogue est un phénomène préoccupant dans l'établissement ; 40 % des proviseurs de lycées de filles émettent la même appréciation.

La consommation de drogues et celle d'alcool est plus souvent le fait des garçons que des filles, nous l'avons vu précédemment lorsque 100 % des proviseurs de lycées de garçons signalent que des élèves de l'établissement ont consommé de la drogue durant l'année et 60 % des proviseurs de lycées de filles ; de même pour l'alcool, respectivement 87 % pour les lycées de garçons et 60 % pour les lycées de filles ⁽¹⁾. Mais ces pratiques sont plus aisément « tolérées » (elles font moins problème) quand elles sont le fait de garçons que lorsque les filles sont concernées.

⁽¹⁾ L'enquête sur Les conduites déviantes des lycéens (op. cit.) nous apprend que 78 % des garçons consomment de l'alcool et 69 % des filles ; que 59 % des garçons ont été en état d'ivresse durant l'année et 40 % des filles. Quant aux drogues, 41 % des garçons en ont fait usage durant l'année et 27 % des filles.

③ Les réponses de l'établissement

Cette vigilance, cette exigence plus grande des proviseurs de lycées de filles pour ce qui touche le respect des normes de comportement par les élèves, se traduit en termes de réactions institutionnelles. Ces proviseurs sont plus nombreux que ceux de lycées de garçons, à avoir, durant l'année, signalé des incidents graves à l'autorité de tutelle, à la police ou la gendarmerie, aux instances judiciaires ; à avoir réuni le conseil de discipline.

Réactions institutionnelles aux transgressions selon le genre dominant dans l'établissement
(en %)

Réactions Genre	Signalement			Réunion du conseil de discipline
	aux autorités de tutelle	à la police, à la gendarmerie	à la justice	
Garçons	- *	25,0	-	-
Filles	20,0	60,0	25,0	20,0

* Le tableau se lit ainsi : aucun proviseur de lycée de garçons n'a signalé d'incidents aux autorités de tutelle, 25,0 % en ont signalé à la police ou à la gendarmerie.

Mais lorsqu'il s'agit de mesures graves ou lorsque les proviseurs sont plus précisément interrogés sur la manière dont la discipline est exercée dans l'établissement, l'on constate que ceux de lycées de garçons sont plus nombreux à avoir à gérer des situations difficiles, que ne le sont leurs collègues des lycées de filles.

Ainsi, durant l'année, 25 % des proviseurs de lycées de garçons ont eu à porter plainte pour faits délictueux ou criminels survenus dans l'établissement et 20 % des proviseurs des lycées de filles. Quant à la discipline, elle est appliquée d'une manière beaucoup moins coercitive dans les lycées de filles que dans ceux de garçons.

Modalités d'exercice de la discipline selon le genre dominant dans l'établissement
(en %)

Modalités Genre	Peu d'occasions d'exercer des sanctions	Dialogue avec l'élève et la famille pour régler les problèmes disciplinaires	Manquements fréquents à la discipline	
			mais il est difficile de sanctionner	les sanctions sont strictes
Garçons	12,5	62,5	12,5	12,5
Filles	20,0	80,0	-	-

2. Les résultats au baccalauréat

① Indicateurs de composition et de fonctionnement

Les filles ayant dans l'ensemble une meilleure réussite scolaire que celle des garçons, l'on trouve d'autant plus souvent de lycées où elles sont les plus nombreuses que la catégorie de réussite au baccalauréat dans laquelle se range le lycée est élevée.

Parmi les lycées qui ont moins de 70 % d'admis, il y a 60 % de lycées où l'effectif de filles est égal ou supérieur à 50 % ; 70 % de ce type de lycée pour les établissements dont le taux d'admis va de 70 % à moins de 80 % ; et 81 % dans la dernière classe de réussite 80 % et plus d'admis.

Les lycées à faible taux de réussite (moins de 70 %) se distinguent très nettement des deux autres catégories en étant proportionnellement les plus nombreux à avoir un taux élevé d'élèves étrangers. Il y a 60 % de ces lycées qui ont 5 % et plus d'élèves étrangers (dont 33 %, 10 % et plus), 26 % des lycées à taux de réussite moyen (de 70 % à moins de 80 %) sont dans ce cas et 36 % des établissements à fort taux d'admis (80 % et plus).

Le critère de réussite au baccalauréat ne différencie pas les établissements pour la quasi-totalité des indicateurs qui concernent la vie scolaire : les activités péri-scolaires, la formation des délégués, le nombre de réunions du conseil de délégués. Non seulement l'engagement de l'établissement dans la production de l'excellence scolaire ne se fait pas au détriment de ce qui dans l'établissement ne relève pas strictement du pédagogique, mais, au contraire, comme nous avons eu déjà l'occasion de le montrer ⁽¹⁾, la fonction des délégués est d'autant mieux assurée par les élèves (selon l'opinion du chef d'établissement) que ceux-ci sont dans des établissements à résultats élevés.

- 47 % des proviseurs des établissements à résultats faibles (moins de 70 % d'admis) estiment que les représentants des élèves ont un rôle efficace,
- 57 % des proviseurs des établissements à résultats moyens;
- 64 % des proviseurs des établissements à résultats élevés (80 % et plus).

Nous trouvons la même relation pour l'opinion qu'a le chef d'établissement de l'implication éducative des enseignants.

⁽¹⁾ La démocratie au lycée, op.cit.

Dans 40 % des lycées à résultats faibles, on dit que la plupart des « *enseignants font un réel effort pour établir avec leurs élèves des relations qui facilitent, chez ces derniers, l'exercice de leur autonomie* ».

On dit la même chose dans 43 % des lycées à résultats moyens et dans 61 % des lycées à résultats élevés.

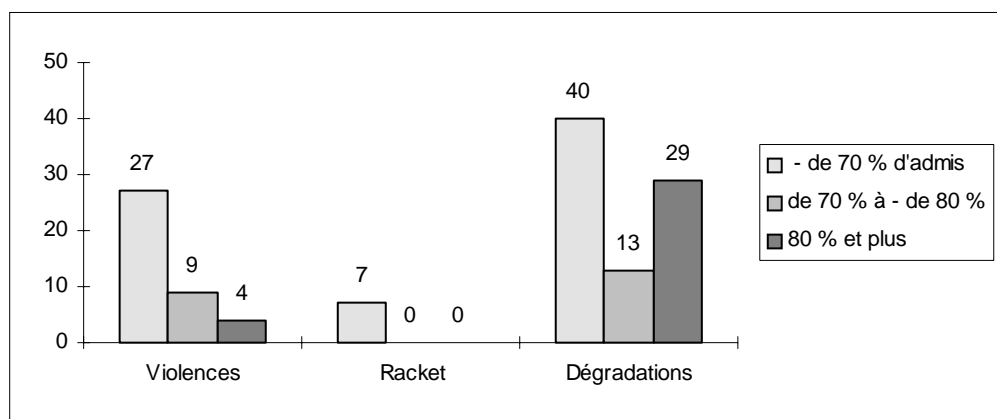
② Les transgressions

Les établissements à résultats faibles sont plus souvent concernés que les autres par les conduites déviantes des élèves. Cela apparaît selon deux modalités. Pour les actes qui relèvent de comportements délictueux, la distinction se fait à propos de la fréquence, ces actes touchent tous les établissements, mais plus souvent les lycées à faibles résultats lorsqu'il est constaté qu'ils sont fréquents (« plusieurs cas »).

Les conduites délictueuses selon les résultats au baccalauréat

Plusieurs cas

(en %)

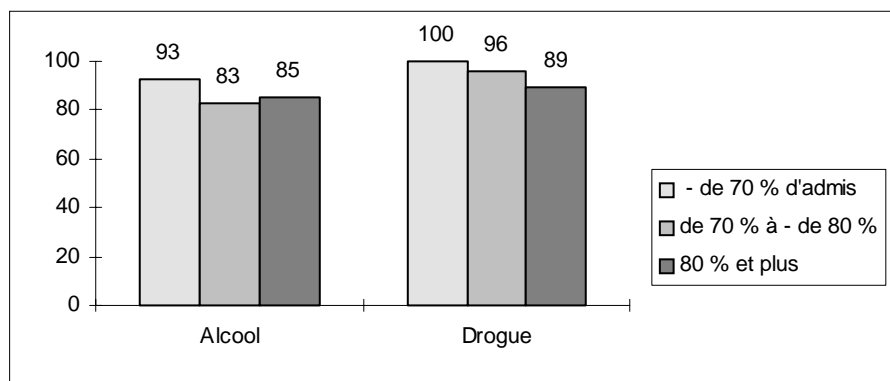


Pour les conduites de consommation, les catégories d'établissement selon les résultats au baccalauréat sont proches, néanmoins ceux qui ont des résultats faibles sont plus nombreux à se déclarer touchés par ce type de conduite des élèves.

Les consommations selon les résultats au baccalauréat

Quelques cas et plusieurs cas

(en %)

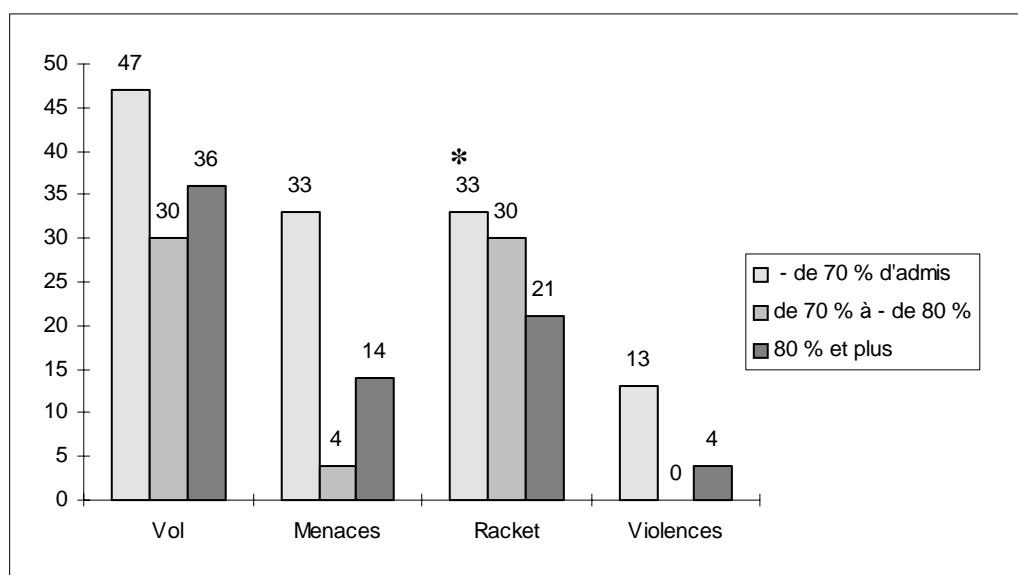


La même distinction apparaît lorsqu'il est question de victimisation. Pour tous les sévices, c'est pour la catégorie des lycées qui ont les résultats les plus faibles qu'il y a la proportion la plus élevée de proviseurs signalant que, durant l'année, il y a plusieurs cas d'élèves victimes de transgressions.

Les transgressions subies selon les résultats au baccalauréat

Plusieurs cas

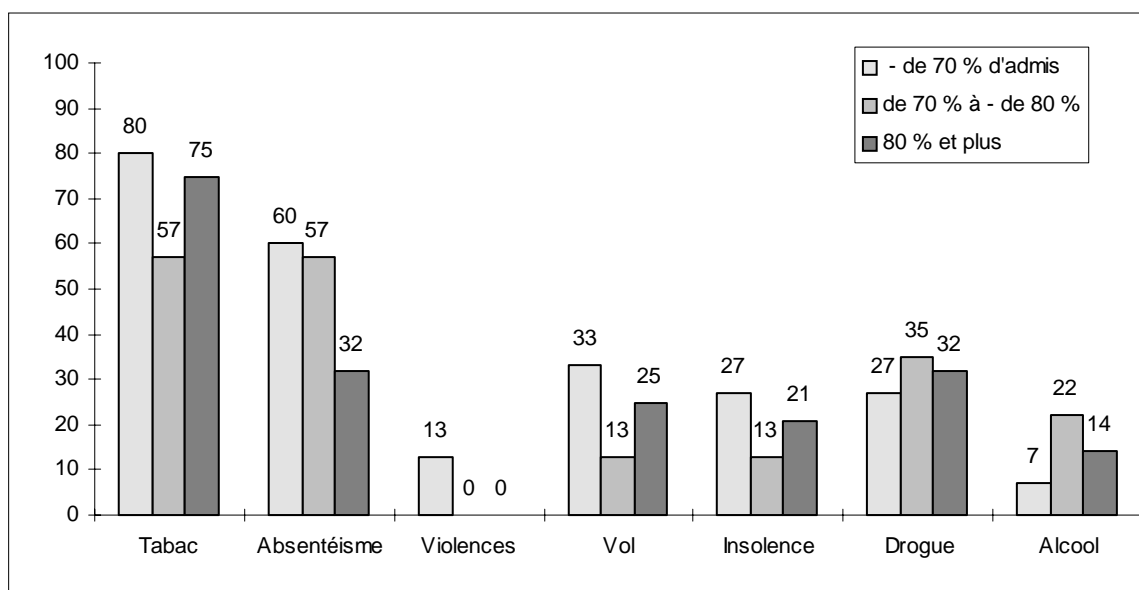
(en %)



* Pour le racket, il n'y a aucun proviseur signalant « plusieurs cas » de victimes, les données concernent la réponse « quelques cas ».

Lorsqu'on demande aux proviseurs si les diverses transgressions constituent des phénomènes préoccupants dans l'établissement, deux cas de figure se présentent. La plupart du temps, ce sont les proviseurs des lycées à résultats faibles qui sont les plus nombreux à répondre positivement et, pour deux types de conduites déviantes : la consommation de drogues et celle d'alcool, ce sont les proviseurs des lycées à résultats moyens qui sont le plus souvent préoccupés.

*Les transgressions préoccupantes selon les résultats au baccalauréat
(en %)*



③ Les réponses de l'établissement

Les établissements à faibles résultats qui sont les plus concernés par les conduites déviantes des élèves sont, logiquement, les plus nombreux à réagir par le recours institutionnel : signalements, conseil de discipline, dépôt de plainte.

*Réactions institutionnelles aux transgressions selon les résultats au baccalauréat
(en %)*

Réactions Résultats	Signalement			Réunion du conseil de discipline	Ont porté plainte
	aux autorités de tutelle	à la police, à la gendarmerie	à la justice		
Moins de 70 %	60,0	60,0	46,7	46,7	60,0
De 70 % à moins de 80 %	52,2	56,5	43,5	21,7	47,8
80 % et plus	53,6	64,3	42,9	14,3	46,4
Ensemble	54,4	61,8	44,1	25,0	50,0

Ces établissements sont proportionnellement deux fois plus nombreux que les autres à signaler que les manquements à la discipline sont fréquents et sanctionnés strictement.

*Modalités d'exercice de la discipline selon les résultats au baccalauréat
(en %)*

Modalités Résultats	Peu d'occasion d'exercer des sanctions	Dialogue avec l'élève et la famille pour régler les problèmes disciplinaires	Manquements fréquents à la discipline	
			Il est difficile de sanctionner	Les sanctions sont strictes
Moins de 70 %	6,7	60,0	-	26,7
De 70 % à moins de 80 %	30,4	52,2	4,4	13,0
80 % et plus	21,4	67,9	-	10,7
Ensemble	20,6	60,3	1,5	16,2

3. Les élèves étrangers

① Indicateurs de composition et de fonctionnement

60 % des établissements ont moins de 5 % d'élèves étrangers, 19 % de 5 % à moins de 10 % et 21 %, 10 % et plus ⁽¹⁾.

La dernière catégorie d'établissements, celle où le taux d'élèves étrangers est le plus élevé (10 % et plus) va se distinguer des deux autres en cumulant les handicaps : c'est dans cette catégorie d'établissements qu'il y a la proportion la plus forte de lycées accueillant le taux le plus haut d'élèves en retard, d'élèves appartenant à la catégorie socio-professionnelle « défavorisée » et à l'inverse, la proportion la plus faible d'établissements qui ont une proportion forte d'élèves appartenant à la C.S.P. « favorisée ».

C'est dans ce groupe de lycées à fort taux d'élèves étrangers ⁽²⁾ qu'il y a la proportion la plus forte (42 %, moyenne 23 %) d'établissements qui ont le taux d'admis au baccalauréat le plus faible (moins de 70 %).

*Caractéristiques socio-scolaires des établissements selon la proportion d'élèves étrangers
(en %)*

Caractéristiques % d'élèves étrangers	50 % et plus d'élèves en retard	Moins de 70 % d'admis au bac	50 % et plus d'élèves dans la catégorie « défavorisée »	25 % et plus d'élèves dans la catégorie « favorisée »
Moins de 5 %	7,3	14,6	15,4	27,5
De 5 % à moins de 10 %	7,7	30,8	7,7	38,5
10 % et plus	30,8	41,7	28,6	7,1
Ensemble	11,8	22,1	16,2	25,0

⁽¹⁾ En 1997-1998, il y avait 8,9 % d'élèves étrangers dans le second cycle professionnel public et 5,0 % dans le second cycle général et technologique public.

⁽²⁾ Rappelons qu'il y a 15 % des LEGT qui sont dans ce cas (10 % et plus d'élèves étrangers), 28 % des LP et 30 % des LYP.

Ces établissements à proportion forte d'élèves étrangers sont de loin les moins nombreux à avoir une Maison de lycéens et, quand celle-ci existe, c'est dans ces lycées qu'il y a la proportion la plus faible de proviseurs qui se déclarent satisfaits de son fonctionnement. Pour tous les autres indicateurs de vie scolaire, les établissements ne se distinguent pas en fonction de leur proportion d'élèves étrangers, si ce n'est que c'est presque uniquement dans la catégorie d'établissements à fort taux d'élèves étrangers, qu'il y a des proviseurs qui estiment que les « *délégués des élèves sont peu fiables* » ou « *se désintéressent de leur fonction* ».

*Indicateurs de vie scolaire selon la proportion d'élèves étrangers
(en %)*

Indicateurs vie scolaire % élèves étrangers	Existe une maison des lycéens	Sont satisfaits de son fonctionnement	Les délégués des élèves	
			Se désintéressent de leur fonction à part une minorité	Sont des gens peu représentatifs voire peu fiables
Moins de 5 %	41,5	47,1	14,6	2,4
De 5 % à moins de 10 %	76,9	50,0	38,5	0,0
10 % et plus	28,6	25,0	42,9	14,3
Ensemble	45,6	54,4	25,0	4,4

Selon l'opinion de leurs chefs d'établissement, les lycées qui accueillent une proportion forte d'élèves étrangers sont, plus souvent que les autres, confrontés à des orientations éducatives des enseignants qui ne vont pas dans le sens d'une prise en charge des élèves qui favorise, chez ces derniers, l'exercice de leur autonomie.

12 % de l'ensemble des proviseurs disent que, dans leur établissement, la plupart de leurs enseignants ont ce comportement, c'est 36 % des proviseurs de lycée où il y a 10 % et plus d'élèves étrangers qui signalent le fait (8 % pour les lycées qui ont de 5 % à moins de 10 % d'élèves étrangers et 5 % pour ceux qui accueillent la proportion la plus faible de cette catégorie d'élèves). Dans le cas contraire, quand les proviseurs déclarent que la plupart de leurs enseignants « *font un réel effort pour établir avec leurs élèves des relations qui facilitent, chez ces derniers, l'exercice de leur autonomie* », la proportion de chefs d'établissements à fort taux d'élèves étrangers qui émettent cette proposition est de dix points inférieure à celle de leurs collègues de lycées à faible taux d'élèves étrangers (43 % contre 54 %, moyenne 49 %).

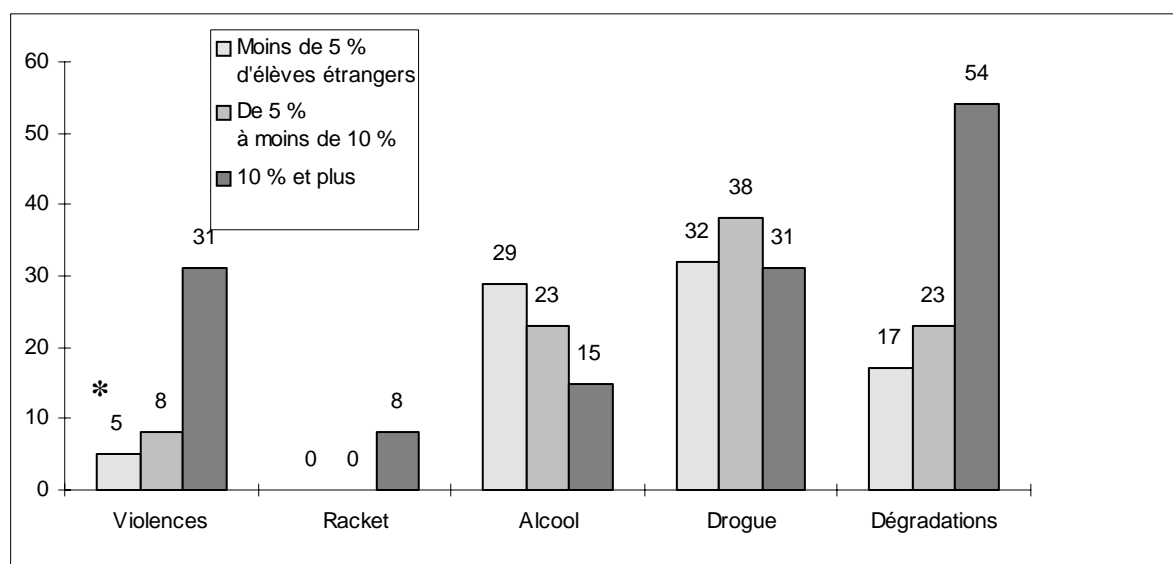
Les deux catégories opposées d'établissements en ce qui concerne ce critère de la composition de la population d'élèves, ne se différencient pas pour l'indicateur « recours auprès du chef d'établissement ».

15 % des proviseurs où il y a moins de 5 % d'élèves étrangers déclarent qu'il arrive souvent que « des élèves s'adressent directement à eux pour se plaindre d'un enseignant, demander justice, solliciter leur intervention... » et 14 % des proviseurs des lycées où la proportion d'élèves étrangers est forte. C'est pour la catégorie médiane d'établissements où le taux d'élèves étrangers va de 5 % à moins de 10 %, que l'on trouve la proportion la plus élevée (23 %) de proviseurs qui signalent que les élèves ont souvent recours à eux.

② Les transgressions

A l'exception de la consommation d'alcool et, d'une manière moins marquée, de celle de drogue, les proviseurs des lycées à forte proportion d'élèves étrangers déclarent beaucoup plus souvent que les autres, qu'il y a eu durant l'année dans leur établissement, plusieurs cas pour chacune des transgressions citées.

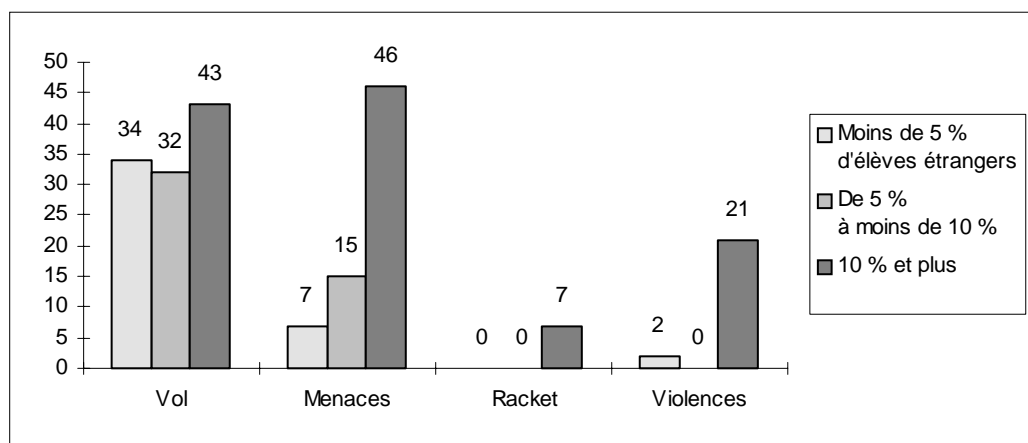
*Plusieurs cas de transgressions commises, selon la proportion d'élèves étrangers
(en %)*



* Le graphique se lit ainsi : il y a 5 % de proviseurs de lycées qui ont moins de 5 % d'élèves étrangers qui signalent que, dans leur établissement, il y a eu durant l'année plusieurs cas d'élèves qui « ont exercé une violence physique à l'égard d'un autre élève », 8 % des proviseurs de lycées où il y a de 5 % à moins de 10 % d'élèves étrangers font le même constat et 31 % de ceux où la proportion de cette catégorie d'élèves est la plus forte.

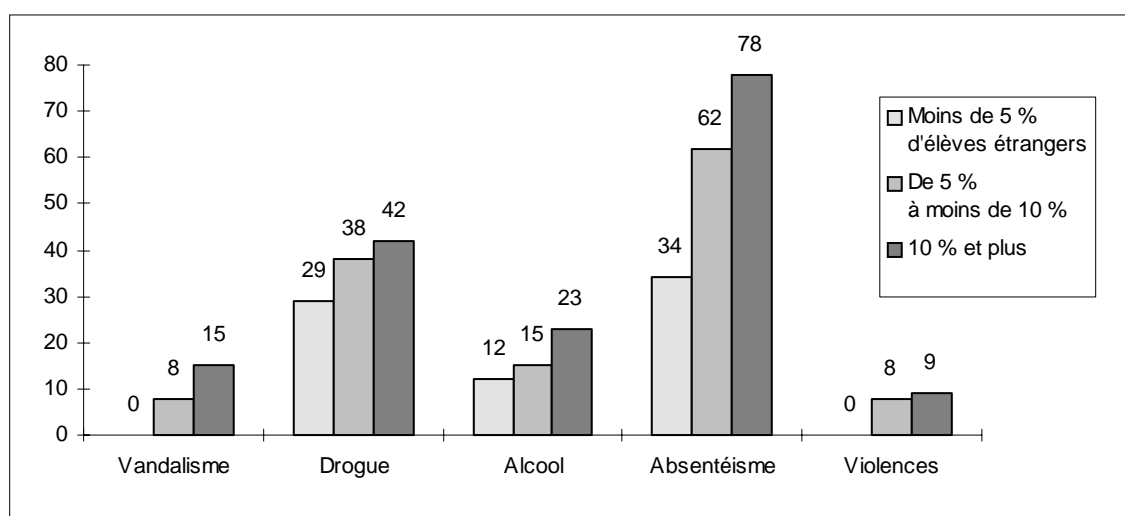
La même distinction est manifeste quand les transgressions sont abordées sous l'angle de la victimisation. Les proviseurs de lycées à forte proportion d'élèves étrangers sont plus nombreux que leurs collègues à signaler que, pour chacune des transgressions, il y a plusieurs cas d'élèves victimes.

*Plusieurs cas de transgressions subies selon la proportion d'élèves étrangers
(en %)*



Pour la consommation de tabac, l'insolence à l'égard des adultes, le vol, le racisme, les établissements à proportion élevée d'élèves étrangers ne se distinguent pas des deux autres catégories lorsqu'on demande aux proviseurs si le phénomène est préoccupant. Ils le font, très nettement, pour : le vandalisme, la drogue, l'alcool, l'absentéisme, les violences ; pour le racket, aucun établissement signale que c'est un phénomène préoccupant. La proportion de proviseurs notant que ces transgressions sont préoccupantes est d'autant plus élevée, que le taux d'élèves étrangers l'est aussi.

*Les transgressions préoccupantes selon la proportion d'élèves étrangers
(en %)*



③ Les réponses de l'établissement

Si, dans tous les cas, c'est dans la catégorie des établissements à faible taux d'élèves étrangers qu'il y a la proportion la plus faible de lycées qui ont signalé des incidents graves aux instances concernées, qui ont porté plainte, qui ont réuni le conseil de discipline, ce n'est pas, comme on pouvait le supposer, compte tenu du fait qu'ils sont plus fréquemment impliqués dans ces dysfonctionnements que les autres, les lycées à forte proportion d'élèves étrangers qui ont le plus souvent ces réactions institutionnelles, mais, presque toujours, les établissements « moyens » quant au critère élèves étrangers.

*Réactions institutionnelles aux transgressions selon la proportion d'élèves étrangers
(en %)*

Réactions % élèves étrangers	Signalement			Ont porté plainte	Réunion du conseil de discipline
	aux autorités de tutelle	à la police à la gendarmerie	à la justice		
Moins de 5 %	46,3	55,0	33,3	46,2	9,7
De 5 % à moins de 10 %	76,9	76,9	66,7	61,5	46,2
10 % et plus	57,1	71,4	64,3	57,1	50,0
Ensemble	54,4	61,8	44,1	50,0	25,0

La représentation qu'ont les proviseurs de la manière dont la discipline est exercée dans l'établissement isole la catégorie des lycées à faible taux d'élèves étrangers, où le climat disciplinaire est serein, des deux autres où il est plus tendu.

*Modalités d'exercice de la discipline selon la proportion d'élèves étrangers
(en %)*

Modalités % élèves étrangers	Peu d'occasion d'exercer des sanctions	Dialogue avec l'élève et la famille pour régler les problèmes disciplinaires	Manquements fréquents à la discipline	
			Mais il est difficile de sanctionner	Les sanctions sont strictes
Moins de 5 %	29,3	63,4	2,4	4,9
De 5 % à moins de 10 %	7,7	61,5	0,0	30,8
10 % et plus	7,7	53,9	0,0	38,5
Ensemble	20,6	60,3	1,5	16,2

4. La catégorie socio-professionnelle du chef de famille

***La catégorie « favorisée »** : enfants de cadres supérieurs, professions libérales, enseignants, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.*

① Indicateurs de composition et de fonctionnement

- 40 % des établissements ont moins de 10 % d'élèves se rattachant à cette catégorie,
- 34 % de 10 % à moins de 25 %,
- 25 % 25 % et plus.

Plus la proportion d'élèves « favorisés » est élevée, plus la place des LEGT est importante. Le rapport est inversé pour les lycées professionnels : il n'y a aucun lycée professionnel parmi les établissements qui ont 25 % et plus d'élèves de la catégorie « favorisée ».

*Type d'établissement selon la proportion d'élèves appartenant à la catégorie « favorisée »
(en %)*

Cat. « favorisée » \ Type	LEGT	LP	LYP
Moins de 10 %	33,3 *	51,9	14,8
De 10 % à moins de 25 %	65,2	17,4	17,4
25 % et plus	88,2	0,0	11,8
Ensemble	58,8	26,5	14,7

* Le tableau se lit ainsi : Parmi les établissements qui ont moins de 10 % d'élèves dans la catégorie « favorisée », il y a 33,3 % de LEGT, ce type d'établissement représente 65,2 % de la catégorie d'établissements où il y a de 10 % à moins de 25 % d'élèves de la catégorie « favorisée » et 88,2 % des établissements où cette catégorie d'élèves est la plus représentée.

Seuls les établissements « bourgeois », c'est-à-dire ceux qui ont un quart ou plus de leur population d'élèves de CSP « favorisée » vont se différencier des autres pour les indicateurs dont la valeur est dépendante du milieu socio-culturel : taux d'élèves étrangers, d'élèves en retard, d'admis au baccalauréat :

- 26 % d'établissements où il y a moins de 10 % d'élèves de la catégorie « favorisée » et autant de ceux où il y a de 10 % à moins de 20 % de ce type d'élèves ont 10 % et plus d'élèves étrangers ;
- il n'y a que 6 % d'établissements « bourgeois » à avoir ce taux important d'élèves étrangers.

*Réussite scolaire selon la proportion d'élèves appartenant à la catégorie « favorisée »
(en %)*

Indicateurs de réussite Cat. «favorisée»	Moins de 25 % d'élèves en retard	50 % et plus d'élèves en retard	Moins de 70 % d'admis au bac	80 % et plus d'admis au bac
Moins de 10 %	33,3 *	14,8	22,2	44,4
De 10 % à moins de 25 %	34,8	13,0	34,8	30,4
25 % et plus	64,7	5,9	5,9	52,9
Ensemble	42,7	11,8	22,1	41,2

* Le tableau se lit ainsi : Parmi les établissements qui ont moins de 10 % d'élèves de la catégorie « favorisée », il y a 33,3 % de lycées qui ont moins de 25 % d'élèves en retard ; c'est le cas de 34,8 % des lycées où la proportion d'élèves de la catégorie « favorisée » est de 10 % à moins de 25 % et de 64,7 % des lycées où cette proportion est la plus élevée.

Concernant la vie scolaire, il n'y a qu'un seul point à propos duquel on peut noter une différenciation en fonction de la place plus ou moins importante que tiennent les élèves de milieu « favorisés » dans l'ensemble de la population d'élèves de l'établissement. C'est l'opinion des chefs d'établissement sur les représentants des élèves. Quand cette opinion est positive, elle est d'autant plus fréquemment rencontrée que les établissements accueillent une proportion importante d'élèves appartenant à la catégorie « favorisée ». Le rapport est inversé quant l'opinion est négative.

Opinions sur les représentants des élèves
selon la proportion d'élèves appartenant à la catégorie « favorisée »
(en %)

Opinions Cat. «favorisée»	Essaie d'accomplir le mieux possible leurs tâches	Se désintéressent de leur fonction, à part une petite minorité	Sont peu représentatifs voire peu fiables
Moins de 10 %	40,7	40,7	7,4
De 10 % à moins de 25 %	65,2	13,0	4,4
25 % et plus	70,6	11,8	0,0
Ensemble	55,9	25,0	4,4

② Les transgressions

On peut noter trois cas de figure lorsqu'on examine la relation qui peut exister entre la composition sociologique de la population d'élèves (part d'élèves de la catégorie « favorisée ») et les transgressions commises.

Pour la violence exercée contre un autre élève, pour le racket, les établissements les plus « bourgeois » présentent la proportion la plus faible de proviseurs qui déclarent qu'il y a eu, durant l'année, plusieurs cas à déplorer.

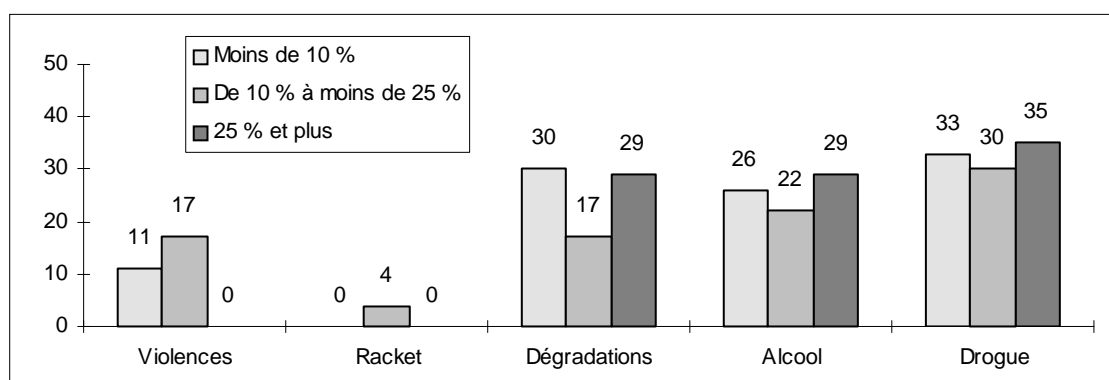
Pour le vandalisme, les établissements « bourgeois » sont aussi concernés que ceux où les élèves « favorisés » sont le moins représentés.

Et pour les consommations de produits psychotropes : alcool, drogues, c'est parmi la catégorie d'établissements la plus « bourgeoise », qu'il y a la proportion la plus forte de proviseurs qui signalent, plusieurs cas, durant l'année.

Les transgressions commises selon la proportion d'élèves appartenant à la catégorie « favorisée »

Plusieurs cas

(en %)

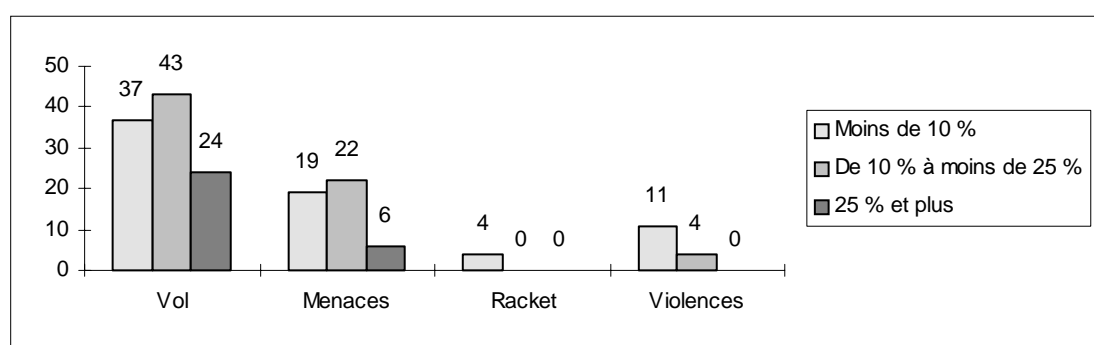


Pour la victimisation, c'est dans la catégorie des établissements « bourgeois », qu'il y a la proportion la plus faible de proviseurs signalant plusieurs cas de victimes durant l'année.

Les transgressions subies selon la proportion d'élèves appartenant à la catégorie « favorisée »

Plusieurs cas

(en %)



Pour les violences, l'insolence à l'égard des adultes, les dégradations, les établissements « bourgeois » présentent la proportion la plus faible de proviseurs qui disent qu'il y a là un phénomène préoccupant pour l'établissement. En revanche, pour la drogue, c'est la position inverse.

- 37 % des proviseurs où il y a moins de 10 % d'élèves appartenant à la catégorie « favorisée » disent que la drogue est un phénomène préoccupant dans l'établissement ;
- 22 % émettent cette appréciation quand il y a de 10 % à moins de 25 % d'élèves « favorisés » ;
- 42 % lorsque les élèves de la catégorie « favorisée » représentent 25 % et plus de la population d'élèves.

③ Les réponses de l'établissement

Ce ne sont pas les établissements les plus concernés par les actes délictueux des élèves qui sont les plus nombreux à réagir institutionnellement ⁽¹⁾. Dans tous les cas, nous constatons que ce sont les lycées où le taux d'enfants de milieu « favorisés » est le plus bas, établissements où les transgressions subies et commises sont fréquentes, qui présentent les proportions les plus faibles pour les signalements, la tenue du conseil de discipline et le dépôt de plainte.

*Réactions institutionnelles aux transgressions
selon la proportion d'élèves appartenant à la catégorie « favorisée »
(en %)*

Réactions Cat. «favorisée»	Signalement			Ont porté plainte	Réunion du conseil de discipline
	aux autorités de tutelle	à la police à la gendarmerie	à la justice		
Moins de 10 %	48,2	55,6	37,0	37,0	18,5
De 10 % à moins de 25 %	56,5	60,9	52,2	69,6	30,4
25 % et plus	58,8	70,6	47,1	47,1	29,4
Ensemble	54,4	61,8	44,1	50,0	25,0

⁽¹⁾ Dans un article du Monde (30/4/99) où il est fait le point sur la lutte contre la violence à l'école, le fait suivant est signalé : « Le recteur de Bordeaux, Jean-Marc Monteil, fait observer que l'académie de Créteil, connue pour être soumise à des phénomènes importants de violence, déclare dix fois moins d'événements violents en collège, sept fois moins en lycée professionnel et trois fois moins en lycée, que Bordeaux ».

La catégorie « défavorisée » : enfants d'ouvriers et de parents en situation de chômage

① Indicateurs de composition et de fonctionnement

49 % d'établissements ont moins de 25 % d'élèves se rattachant à cette catégorie,
 32 % de 25 % à moins de 50 %,
 16 % 50 % et plus.

Les deux catégories extrêmes : les établissements où il y a le taux le plus faible d'élèves « défavorisés » (moins de 25 %) et celle où ce taux est le plus élevé (50 % et plus), ont des valeurs opposées pour les variables réussite scolaire, proportion d'élèves étrangers.

(en %)

	Moins de 25 % d'élèves de catégorie « défavorisée »	50 % et plus d'élèves de catégorie « défavorisée »
Moins de 25 % d'élèves en retard	57,6 *	36,4
50 % et plus d'élèves en retard	12,1	18,2
Moins de 70 % d'admis au bac	18,2	27,3
80 % et plus d'admis au bac	51,5	45,5
Moins de 5 % d'élèves étrangers	66,7	54,5
10 % et plus d'élèves étrangers	9,1	36,4

* Le tableau se lit ainsi : Parmi les établissements qui ont moins de 25 % d'élèves défavorisés, il y a 57,6 % de ces lycées qui ont moins de 25 % d'élèves en retard, 36,4 % des lycées où le taux d'élèves défavorisés est le plus fort sont dans ce cas.

Les lycées à fort taux d'élèves de la catégorie défavorisée (50 % et plus) présentent les proportions les plus fortes d'établissements à fort taux d'élèves en retard (18 % de ces lycées), de lycées à faible taux de réussite au baccalauréat (27 % de ces lycées) et d'établissements où le taux d'élèves étrangers est le plus élevé (36 % de ces lycées « défavorisés »), tandis qu'il n'y a que 9 % des lycées à faible taux d'élèves « défavorisés » qui accueillent une proportion forte d'élèves étrangers.

L'engagement des enseignants dans une pédagogie participative semble être d'autant plus fréquemment constaté que la part d'élèves de catégorie « défavorisée » est élevée dans le lycée.

Ainsi :

- 39 % des proviseurs où il n'y a que moins de 25 % d'élèves défavorisés, disent que « *la plupart des enseignants font un réel effort pour établir avec leurs élèves des relations qui facilitent, chez ces derniers, l'exercice de leur autonomie* » ;
- 55 % des proviseurs d'établissements où le taux d'élèves « défavorisés » va de 25 % à moins de 50 % disent la même chose ;
- 64 % des proviseurs des établissements très populaires (50 % et plus d'élèves « défavorisés »).

Cet « effort » des enseignants ne paraît pas être payé de retour, tout au moins en ce qui concerne les représentants des élèves si l'on en croit l'opinion qu'en ont les proviseurs.

*Opinions sur les représentants des élèves
selon la proportion d'élèves appartenant à la catégorie « défavorisée »
(en %)*

Opinions Cat. «défavorisée»	Essaie d'accomplir le mieux possible leurs tâches	Se désintéressent de leur fonction, à part une petite minorité	Sont peu représentatifs voire peu fiables
Moins de 25 %	60,6	24,2	0,0
De 25 % à moins de 50 %	59,1	27,3	0,0
50 % et plus	36,4	18,2	27,3
Ensemble	55,9	25,0	4,4

Un quart des proviseurs de lycées « populaires » porte un jugement assez désabusé sur les représentants des élèves (peu représentatifs, peu fiables). Ces chefs d'établissement sont les seuls à prendre cette position.

Ces proviseurs sont plus nombreux que ceux des deux autres catégories, à dire que les élèves s'adressent souvent à eux comme recours.

- 27 % de ces proviseurs,
- 14 % pour la catégorie moyenne,
- 15 % des proviseurs de lycées ayant le taux le plus faible d'élèves « défavorisés ».

② Les transgressions

En ce qui concerne les transgressions, les établissements « populaires » (50 % et plus d'élèves de la catégorie « défavorisée ») se distinguent très nettement, en étant beaucoup plus souvent impliqués pour tout ce qui touche à l'univers de la violence. Leurs proviseurs sont plus nombreux à dire que, durant l'année, des élèves ont commis des actes de violence ; qu'il y a eu des cas de racket, menaces, violences ; que la violence entre élèves et l'insolence grave à l'égard des adultes sont, dans l'établissement, des phénomènes préoccupants. C'est dans ces établissements que l'on est le plus concerné par la consommation d'alcool.

*Transgressions à propos desquelles
les lycées à forte proportion d'élèves « défavorisés » se différencient
(en %)*

	Moins de 25 % d'élèves « défavorisés »	De 25 % à moins de 50 %	50 % et plus
Elèves victimes de menaces, plusieurs cas	18,2	4,6	36,4
Elèves victimes de violences, plusieurs cas	3,0	4,6	18,2
Elèves victimes de racket, plusieurs cas	0,0	0,0	9,1
L'insolence à l'égard des adultes, phénomène préoccupant	15,2	18,2	36,4
Les violences entre élèves, phénomène préoccupant	3,0	0,0	9,1
Les élèves ont consommé de l'alcool, plusieurs cas	30,3	13,6	36,4
La consommation d'alcool est un phénomène préoccupant	18,2	4,6	27,3

Quant aux établissements les moins « populaires » (moins de 25 % d'élèves « défavorisés »), ils se distinguent sur les points suivants : c'est pour ce type d'établissement qu'il y a la proportion la plus forte de proviseurs signalant que, durant l'année, il y a plusieurs cas d'élèves consommateurs de drogue ; de victimes de vol ; qui jugent préoccupants pour l'établissement les phénomènes de vol, drogue, tabac.

*Transgressions à propos desquelles
les lycées à faible proportion d'élèves « défavorisés » se différencient
(en %)*

	Moins de 25 % d'élèves « défavorisés »	De 25 % à moins de 50 %	50 % et plus
Les élèves ont consommé de la drogue, plusieurs cas	39,4	31,8	18,2
Elèves victimes de vol, plusieurs cas	42,4	27,3	36,4
Le vol est un phénomène préoccupant	30,3	18,6	18,2
Le tabac est un phénomène préoccupant	75,8	68,2	45,5
La drogue est un phénomène préoccupant	39,4	27,3	27,3

③ Les réponses de l'établissement

Les établissements les plus populaires, ceux les plus touchés par les problèmes de discipline, sont aussi les plus nombreux à réagir sur le plan institutionnel.

*Réactions institutionnelles aux transgressions
selon la proportion d'élèves appartenant à la catégorie « défavorisée »
(en %)*

Réactions Cat. «défavorisée»	Signalement			Ont porté plainte	Réunion du conseil de discipline
	aux autorités de tutelle	à la police à la gendarmerie	à la justice		
Moins de 25 %	60,6	60,6	48,5	54,6	27,3
De 25 % à moins de 50 %	31,8	45,5	31,8	36,4	18,2
50 % et plus	81,8	90,9	63,6	72,7	36,4
Ensemble	54,4	61,8	44,1	50,0	25,0

Le dialogue avec l'élève et les familles pour régler les problèmes de discipline est d'autant moins fréquemment rencontré que la proportion d'élèves défavorisés augmente :

- 63,6 % des établissements à moins de 25 % de « défavorisés » le signalent,
- 59,1 % des établissements où le taux de « défavorisés » va de 25 % à moins de 50 %,
- 45,5 % pour les établissements où il y a 50 % et plus d'élèves « défavorisés ».

A l'inverse, plus la part des élèves de milieux « populaires » est grande, plus souvent il est dit que : « *les manquements à la discipline sont fréquents et sanctionnés strictement* ».

- 9,1 % quand moins de 25 % de « défavorisés »,
- 18,2 % quand de 25 % à moins de 50 %,
- 36,4 % quand 50 % et plus.

5. Les établissements en zone d'éducation prioritaire (ZEP)

① Indicateurs de composition et de fonctionnement

Notre échantillon d'établissements est partagé en trois catégories :

- les établissements en ZEP : 5 lycées où 591 élèves ont été interrogés (soit 6 % de l'échantillon) ;
- les établissements qui, tout en n'étant pas classés en ZEP sont inscrits dans un environnement difficile, puisque concerné par des opérations qui entrent dans le cadre de la politique de la ville : contrats de ville, projets de développement social des quartiers (DSQ), de développement social urbain (DSU). 6 établissements de notre enquête sont dans cette situation (791 élèves soit 8 % de l'échantillon) ;
- les autres établissements : ni en ZEP, ni en DSQ sont au nombre de 69 (8 529 élèves interrogés, soit 86 % de l'échantillon).

La différence sociale est très marquée entre les trois catégories d'établissements, en particulier en isolant les lycées ZEP.

*Composition sociale de la population d'élèves selon le statut de l'établissement
(en %)*

Composition sociale Statut	Catégorie « favorisée »		Catégorie « défavorisée »		Elèves étrangers	
	Moins de 10 %	25 % et plus	Moins de 25 %	50 % et plus	Moins de 5 %	10 % et plus
ZEP	80,0 *	0,0	0,0	40,0	0,0	80,0
DSQ	16,7	16,7	33,3	0,0	50,0	16,7
Autres	39,3	28,6	56,4	16,4	66,7	15,8
Ensemble	39,7	25,0	48,5	16,2	60,3	20,6

* Le tableau se dit ainsi : 80 % des lycées classés en ZEP ont moins de 10 % d'élèves de la catégorie « favorisée », aucun n'a 25 % et plus, ce qui est le cas de 16,7 % des établissements DSQ et 39,3 % des autres.

Si les lycées ZEP ont beaucoup plus souvent que les autres une forte proportion d'élèves de milieux « populaires », ils se singularisent encore plus nettement pour les élèves étrangers : 80 % de ces établissements ont le taux le plus élevé d'élèves étrangers (10 % et plus), ce qui n'est le cas que pour un

lycée sur six pour les deux autres catégories. Aucun établissement ZEP n'a un faible taux d'élèves étrangers (moins de 5 %).

Cette différenciation sociale se traduit en inégalité de réussite scolaire. Les lycées ZEP sont, beaucoup plus souvent que les autres, des établissements où il y a une proportion forte d'élèves en retard et qui ont les taux d'admis les plus faibles au baccalauréat.

Réussite scolaire selon le statut de l'établissement

(en %)

Statut	Indicateurs de réussite	Moins de 25 % d'élèves en retard	50 % et plus d'élèves en retard	Moins de 70 % d'admis au bac	80 % et plus d'admis au bac
ZEP		20,0	40,0	75,0	0,0
DSQ		33,3	0,0	33,3	33,3
Autres		46,4	10,7	17,9	46,3
Ensemble		42,7	11,8	22,1	41,2

Les trois quarts des établissements en ZEP se situent dans la classe d'établissements qui ont le taux le plus faible d'admis au baccalauréat, aucun n'appartient à la classe qui a le taux le plus élevé, ce qui est le cas pour 33 % des lycées en « DSQ » et pour 46 % des « Autres ».

L'implication éducative des enseignants est plus souvent rencontrée dans les lycées ZEP :

- 60 % des proviseurs de ces établissements disent que la plupart de leurs enseignants essaient de faciliter l'exercice de l'autonomie des élèves,
- 50 % des proviseurs des lycées en « DSQ » ont la même opinion,
- 47 % des proviseurs des lycées « Autres ».

De même, les proviseurs de lycées en ZEP sont proportionnellement un peu plus nombreux à déclarer que les élèves s'adressent souvent à eux comme recours :

- 20 % pour les proviseurs ZEP,
- 17 % pour les proviseurs « DSQ »,
- 16 % pour les proviseurs « Autres ».

Mais, comme nous l'avons noté précédemment en examinant le critère « défavorisé », les proviseurs de ces lycées très populaires que sont les établissements en ZEP sont nombreux à émettre un jugement négatif sur les représentants des élèves.

Opinions sur les représentants des élèves selon le statut de l'établissement
(en %)

Statut	Opinions	Essaie d'accomplir le mieux possible leurs tâches	Se désintéressent de leur fonction, à part une petite minorité	Sont peu représentatifs, voire peu fiables
ZEP		20,0	60,0	20,0
DSQ		66,7	16,7	0,0
Autres		57,9	22,8	3,5
Ensemble		55,9	25,0	4,4

Les relations élèves-adultes sont moins souvent jugées bonnes dans les ZEP que dans les autres établissements.

Jugent ces relations confiantes 50 % des proviseurs de ZEP, 67 % des proviseurs de lycées « DSQ » et 74 % de ceux des lycées « Autres ».

Les établissements en ZEP ont moins souvent une Maison des lycéens que les autres : 20 % d'entre eux, 33,3 % pour les lycées en « DSQ » et 49 % pour les lycées « Autres ». Et lorsqu'ils en ont, ils jugent son fonctionnement décevant : 100 % pour les lycées ZEP, 50 % et 54 % pour les deux autres catégories.

② Les transgressions

Les établissements en ZEP sont plus souvent concernés pour tout ce qui touche à la violence.

(en %)

	ZEP	DSQ	Autres
Exercer une violence physique à l'égard d'un autre élève, plusieurs cas	50,0	33,3	5,5
Fait du racket, plusieurs cas	25,0	0,0	0,0
Ont dégradé des matériels, des locaux	50,0	16,7	24,6
Le vandalisme, phénomène préoccupant	25,0	16,7	1,2
L'absentéisme, phénomène préoccupant	100,0	66,7	42,1
Les violences entre élèves, phénomène préoccupant	33,3	16,7	0,0
L'insolence à l'égard des adultes, phénomène préoccupant	50,0	33,3	15,8

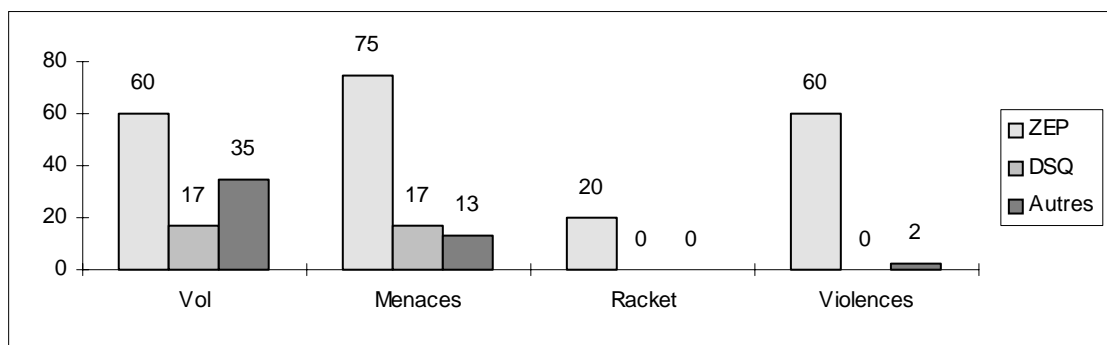
Ils sont un peu moins touchés que les autres pour la consommation d'alcool et de drogue : 25 % des proviseurs de lycées ZEP signalent qu'il y a plusieurs cas de consommation d'alcool et d'usage de drogues ; 28 % des proviseurs de lycées « Autres » pour l'alcool et 33 % pour la drogue.

Pour tous les sévices, les établissements en ZEP sont plus nombreux à signaler qu'il y a eu plusieurs cas d'élèves victimes durant l'année.

Les transgressions subies, selon le statut de l'établissement

Plusieurs cas

(en %)



③ Les réponses de l'établissement

Beaucoup plus touchés par les transgressions que les autres, les établissements en ZEP réagissent plus souvent sur le plan institutionnel. Le clivage est particulièrement fort pour le recours au conseil de discipline.

*Réactions institutionnelles aux transgressions selon le statut de l'établissement
(en %)*

Réactions Cat. «défavorisée»	Signalement			Ont porté plainte	Réunion du conseil de discipline
	aux autorités de tutelle	à la police à la gendarmerie	à la justice		
ZEP	80,0	80,0	80,0	80,0	80,0
DSQ	66,7	83,3	50,0	50,0	16,7
Autres	50,9	58,9	42,6	49,1	21,1
Ensemble	54,4	61,8	44,1	50,0	25,0

Le climat disciplinaire est beaucoup plus tendu dans les lycées ZEP que dans les autres.

*Modalités d'exercice de la discipline selon le statut de l'établissement
(en %)*

Modalités Statut	Peu d'occasion d'exercer des sanctions	Dialogue avec l'élève et la famille pour régler les problèmes disciplinaires	Manquements fréquents à la discipline	
			Mais il est difficile de sanctionner	Les sanctions sont strictes
ZEP	0,0	20,0	0,0	80,0
DSQ	33,3	50,0	16,7	0,0
Autres	21,4	66,1	0,0	12,5
Ensemble	20,6	60,3	1,5	16,2

6. Les modèles de causalité

La recherche de profils, c'est-à-dire de regroupements, de « grappes » de caractéristiques que l'on rencontre tendanciuellement pour les établissements qui ont une position similaire quant aux phénomènes analysés, en l'occurrence les conduites déviantes des lycéens, est soumise, dans le cas de notre étude, à un certain nombre de limites.

La première tient à la faiblesse de l'échantillon. Il est évident qu'avec une population de 85 individus statistiques, les régularités significatives n'émergent pas aussi aisément que lorsqu'on traite, comme c'est le cas pour les élèves, un échantillon d'individus important. La seconde relève de la nature des données recueillies. Un certain nombre d'entre elles sont des données objectives : caractéristiques administratives, socio-démographiques, données quantifiées formellement appréhendées. Mais, pour tout ce qui nous intéresse principalement, c'est-à-dire les comportements des lycéens et le climat d'établissement, l'information recueillie est de nature subjective : elle est l'expression des contenus de conscience (perceptions, représentations, opinions) du chef d'établissement avec tous les biais que ce positionnement dans l'organisation peut entraîner ⁽¹⁾. L'exemple le plus marqué de ces discordances des points de vue des acteurs concernant la même réalité, nous l'avons trouvé avec l'opinion générale sur le climat relationnel dans l'établissement des deux catégories les plus « distantes » l'une de l'autre, physiquement et statutairement, que sont les élèves, d'une part, et le proviseur, de l'autre.

- **Le genre de population d'élèves accueillis dans l'établissement.** Les lycéens où les garçons représentent la population dominante (75 % et plus de l'effectif) et, à l'inverse, ceux où les filles le sont aussi, se différencient très nettement dans les domaines suivants : la qualité de la vie scolaire, la vie pédagogique, le climat relationnel, les transgressions, les réactions institutionnelles à ces transgressions (saisine du conseil de discipline, signalements, plaintes).
- **Les résultats au baccalauréat,** en isolant la catégorie des lycées qui ont le taux le plus faible d'admis (moins de 70 %).

⁽¹⁾ Même si nos travaux précédents révèlent qu'il y a une forte conformité de perception de la réalité de l'établissement, en tant que lieu de vie et de travail des élèves, entre toutes les catégories d'acteurs impliqués : proviseur, enseignants, CPE et élèves.
R. Ballion. La gestion de la transgression à l'école. CADIS - DEP - Ministère de l'Éducation nationale, 1996.

- **La proportion d'élèves étrangers.** Facteur discriminant mais à effets distincts selon les types de conduite. C'est un facteur à risques pour les violences, mais un facteur de protection pour la consommation d'alcool, avec une position intermédiaire entre ces deux pôles pour la drogue.

- **La catégorie socio-professionnelle du chef de famille.** Son effet est sensible pour les classes d'établissements socialement opposés : les 25 % de lycées qui ont la proportion la plus forte d'élèves appartenant à la catégorie « favorisée », et les 16 % de lycées qui ont la proportion la plus élevée (50 % et plus) d'élèves de la catégorie « défavorisée » (enfants d'ouvriers et de parents en situation de chômage).

- **Le « statut territorial » des établissements.** Les lycées de notre échantillon classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP) se distinguent pour les facteurs de composition, de fonctionnement de l'établissement et pour les conduites déviantes des élèves des deux autres catégories d'établissement : ceux qui, tout en n'étant pas en ZEP sont inscrits dans un environnement difficile puisque concerné par des opérations qui entrent dans le cadre de la politique de la ville, contrats de ville, projets de développement social des quartiers, de développement social urbain ; et tous les autres.

Ces cinq critères vont se combiner en modèles causaux de transgression.

Chaque ordre de transgressions : les violences, la consommation d'alcool, l'usage de drogues, va avoir, comme facteur causal, sa propre configuration de variables.

Violences	Alcool	Drogue
Garçons (à dominante)	Garçons	Garçons
% le plus fort de « défavorisés »	% le plus fort de « défavorisés »	% le plus fort de « favorisés »
% le plus fort d'élèves étrangers	% le plus faible d'élèves étrangers	% moyen d'élèves étrangers
Etablissements en ZEP	Autres établissements que ceux en ZEP	Autres établissements que ceux en ZEP
Résultats les plus faibles au bac	Résultats les plus faibles au bac	Résultats les plus faibles au bac

Deux critères sont communs aux trois modèles et peuvent donc être considérés comme des variables à efficacité généralisée. Il s'agit du genre : les établissements où dominent les garçons sont les plus impliqués dans les trois ordres de transgression, et des résultats scolaires : la catégorie d'établissements qui a le plus faible taux de réussite au baccalauréat est la plus exposée.

Nous avons, pour les violences, un modèle très cohérent, celui des lycées populaires. Ces établissements qui accueillent une proportion importante d'élèves appartenant aux catégories socio-professionnelles défavorisées, où les élèves d'origine étrangère sont fortement représentés, qui comprennent la totalité des lycées en ZEP, réagissent aux conduites délictueuses de certains élèves par un recours fréquent aux instances administratives, policières et judiciaires et par l'exercice d'une discipline stricte. Leurs chefs d'établissement ont une opinion généralement assez négative du fonctionnement du dispositif de représentation des élèves dans leur lycée.

Le modèle populaire va s'affaiblir et disparaître lorsqu'on passe aux deux autres ordres de transgression. Il reste encore dominant pour la consommation d'alcool en ne perdant que sa composante « élèves étrangers » ; il n'est plus pertinent pour l'usage des drogues, pour lequel les établissements les plus menacés sont les lycées « bourgeois » à faible réussite scolaire.

Après avoir appréhendé les établissements par le biais des déclarations des proviseurs, nous allons le faire à partir de l'enquête élèves. Chacune des variables par lesquelles s'expriment leur expérience scolaire et leur engagement dans les conduites déviantes, définit une position pour l'établissement qui est la valeur obtenue par ses élèves sur chacune des modalités de la variable. On peut tenter de tracer le portrait des établissements à risque(s), c'est-à-dire présentant une proportion forte d'élèves impliqués dans la conduite retenue, en examinant la valeur obtenue pour les autres variables et le sens qui se dégage de cette configuration de positions.

- III -

LES ETABLISSEMENTS

A RISQUE

1. Les prévalences des diverses conduites à risque

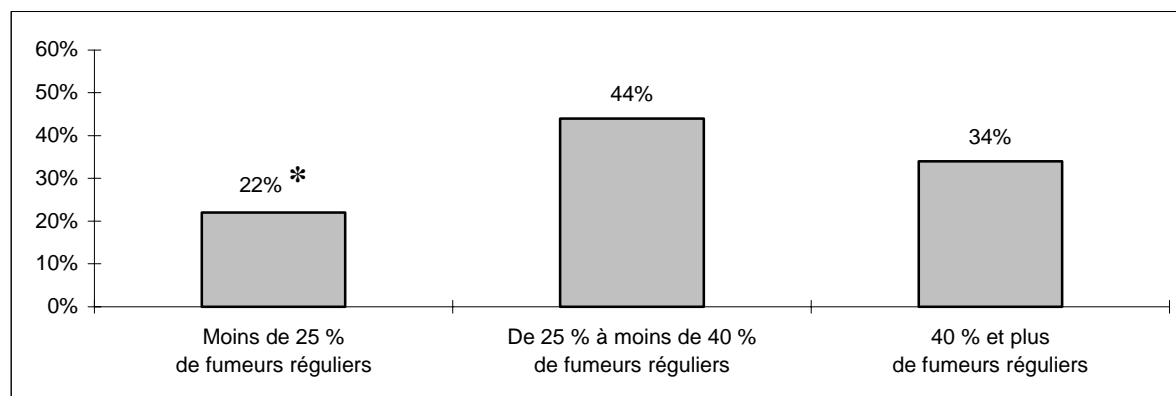
Pour chacune des conduites à risque observées, la moyenne nationale du pourcentage de lycéens impliqués dans ce comportement recouvre une très grande disparité entre les 85 établissements de notre échantillon.

① Le tabac

50 % des lycéens fument : 16 % occasionnellement, 34 % régulièrement (21 % moins de 10 cigarettes par jour, 13 % dix cigarettes ou plus par jour).

Concernant cette population de fumeurs réguliers, l'écart entre établissements extrêmes est très marqué, puisqu'il va de 9 % de fumeurs réguliers dans le lycée où ce taux est le plus bas, à 61 % dans celui où il est le plus élevé.

Répartition des lycées en fonction du taux de fumeurs réguliers



* Le graphique se lit ainsi : 22 % des lycées ont dans leur population d'élèves moins de 25 % de fumeurs réguliers.

Prenons les 20 établissements qui présentent la prévalence la plus élevée de fumeurs réguliers. Parmi eux, les lycées de l'académie de Rennes sont sur-représentés. Ce groupe comprend : 8 établissements de l'académie de Rennes, 4 de celle d'Amiens, 4 de celle de Bordeaux, 2 de celle de Grenoble, 2 de celle de Poitiers et aucun de l'académie de Créteil.

Ce sont majoritairement des lycées professionnels : 13 lycées professionnels et 7 lycées généraux et technologiques.⁽¹⁾

⁽¹⁾ Rappelons que l'échantillon est composé de 59 LEGT, 26 LP et 15 LYP. Ce groupe de 20 établissements comprend 12 % des LEGT et 50 % des LP.

Ces établissements où la prévalence de fumeurs réguliers est la plus élevée, sont aussi fréquemment ceux où la consommation excessive d'alcool touche une proportion importante d'élèves et, dans une moindre mesure, ceux où l'on rencontre les taux les plus élevés d'utilisateurs de cannabis.

Parmi ces 20 établissements, il y en a 13 (65 %) qui sont parmi les 20 lycées offrant les prévalences les plus élevées d'élèves qui se sont enivrés plus de 5 fois durant l'année ; la corrélation est encore plus forte si l'on ne prend que les 10 établissements les plus touchés par leur taux de fumeurs réguliers, 7 de ces établissements appartiennent à la catégorie des lycées où la prévalence des ivresses multiples est forte.

Pour l'usage de cannabis, la corrélation est moins marquée, puisque parmi les 20 lycées à « fumeurs réguliers », il y en a 9 (45 %) qui sont parmi les 20 lycées les plus touchés par la consommation de cannabis, 4 parmi les 10 premiers en terme d'importance de la prévalence d'utilisateurs de ce produit.

*Les lycées à prévalence élevée de cas d'ivresses répétées et d'utilisateurs de cannabis,
parmi les lycées à prévalence élevée de fumeurs réguliers*

Prévalence la plus élevée de fumeurs réguliers	Prévalence la plus élevée	Avoir été en état d'ivresse plus de 5 fois durant l'année	Avoir consommé du cannabis durant l'année
Les 10 établissements les plus concernés		8 *	4
Les 20 établissements les plus concernés		13	9

* Le tableau se lit ainsi : parmi les 10 établissements où la prévalence de fumeurs réguliers est la plus élevée, il y en a 8 où la prévalence des ivresses répétées est la plus forte et 4 dans le même cas pour l'usage du cannabis

Parmi les 10 établissements qui présentent les prévalences les plus faibles de fumeurs réguliers, il n'y a aucun lycée professionnel. Les lycées de l'académie de Créteil sont sur-représentés dans ce groupe qui comprend 6 lycées de cette académie, 2 de celle de Poitiers et 4 de celle de Grenoble.

Parmi ces 10 lycées qui présentent les prévalences les plus faibles de fumeurs réguliers, il y en a 6 qui se trouvent dans le groupe des 10 lycées à prévalence la plus faible d'utilisateurs de haschich et 5 parmi les 10 qui sont dans la même position pour les taux d'élèves qui se sont enivrés plus de 5 fois durant l'année.

② L'alcool

72 % des lycéens consomment des boissons alcoolisées : 63 % de temps en temps et 9 % régulièrement. Comme cette consommation est essentiellement occasionnelle et n'a, contrairement au tabac, un caractère nocif que dans ses excès, c'est la pratique de l'ivresse qu'il est intéressant de relever.

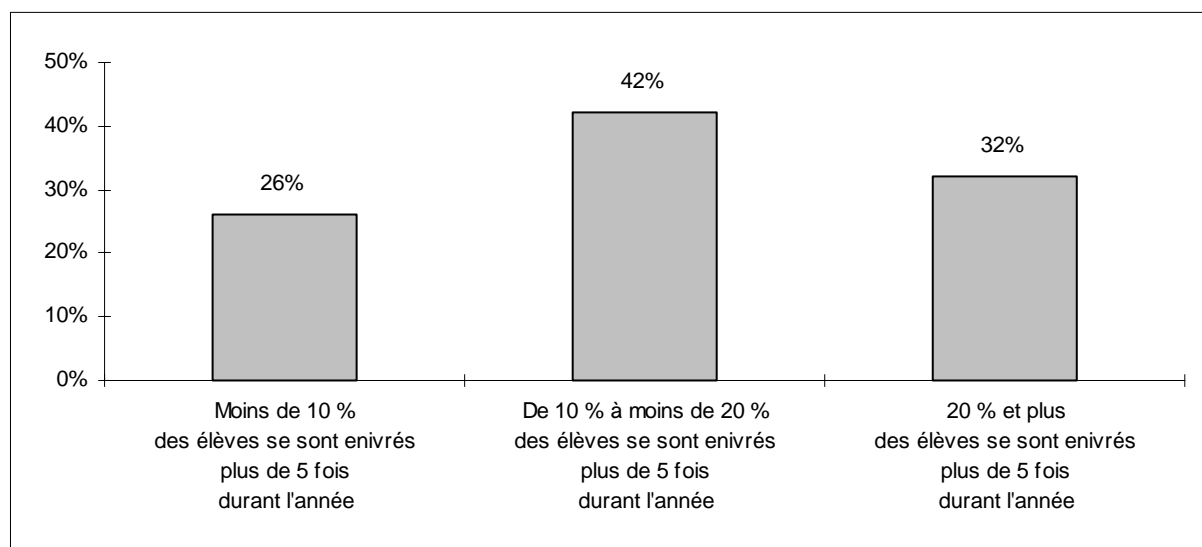
La proportion de lycéens qui déclarent s'être enivrés durant l'année est beaucoup plus importante (48 %) que ceux qui boivent régulièrement (9 %).

- 21 % des lycéens ont été en état d'ivresse durant l'année 1 ou 2 fois
- 10 % de 3 à 5 fois,
- 17 % plus de 5 fois.

Intéressons-nous, comme conduite à risque, à l'ivresse répétée : plus de 5 fois durant l'année.

La distribution des établissements en ce qui concerne la prévalence de cette conduite va de 3 % pour l'établissement le moins touché, à 44 % pour celui qui l'est le plus.

Répartition des lycées en fonction du taux d'élèves qui se sont enivrés plus de 5 fois durant l'année



Prenons les vingt établissements qui présentent la prévalence la plus élevée de lycéens qui se sont enivrés plus de 5 fois durant l'année. Parmi ces établissements, l'académie de Rennes est très sur-représentée et celle de Créteil n'est pas présente. Ce groupe comprend : 8 lycées de l'académie de Rennes, 6 de l'académie de Bordeaux, 3 de celle de Poitiers, 2 de celle de Grenoble et 1 de l'académie

d'Amiens. Il y a 10 lycées professionnels (soit 38 % des LP), 2 lycées polyvalents (13 % des LYP), et 10 lycées d'enseignement général et technologique (17 % des LEGT).

Nous avons vu que ces lycées où la prévalence des ivresses répétées était la plus élevée, étaient souvent des établissements où celle des fumeurs réguliers l'était aussi : 13 établissements sur 20 et 7 sur 10 ; pour l'usage de haschich, le rapport est moins élevé : 12 établissements sur 20 (60 %) sont à la fois des lycées à forte prévalence d'ivresses répétées et d'usagers de haschich et 5 sur 10.

*Les lycées à prévalence élevée de fumeurs réguliers et d'usagers de cannabis,
parmi les lycées à prévalence élevée de cas d'ivresses répétées*

Prévalence la plus élevée de cas d'ivresses répétées	Fumeurs réguliers	Avoir consommé du cannabis durant l'année
Les 10 établissements les plus concernés	7	5
Les 20 établissements les plus concernés	13	12

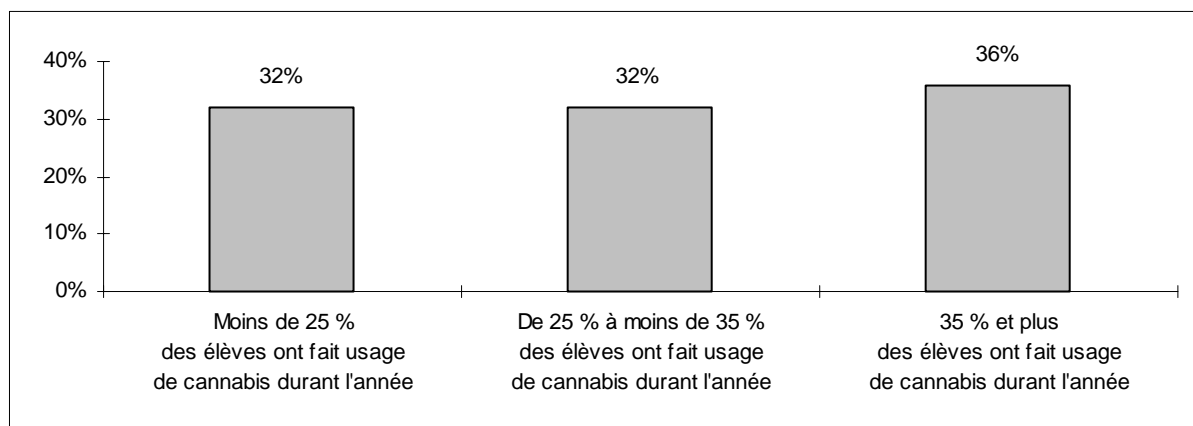
Il n'y a qu'un seul lycée professionnel parmi les 10 lycées qui présentent les prévalences les plus faibles pour les cas d'ivresses répétées : 6 lycées d'enseignement général et technologique, 3 lycées polyvalents et 1 lycée professionnel. Parmi ces 10 lycées, 5, nous l'avons vu, font aussi partie des 10 établissements à prévalence la plus faible de fumeurs réguliers et surtout 9 font partie des 10 établissements à prévalence la plus faible d'usagers de cannabis.

③ Le cannabis

30 % des lycéens ont fait usage de cannabis durant l'année : 9,4 % 1 ou 2 fois, 6,4 % de 3 à 9 fois et 14 % au moins 10 fois.

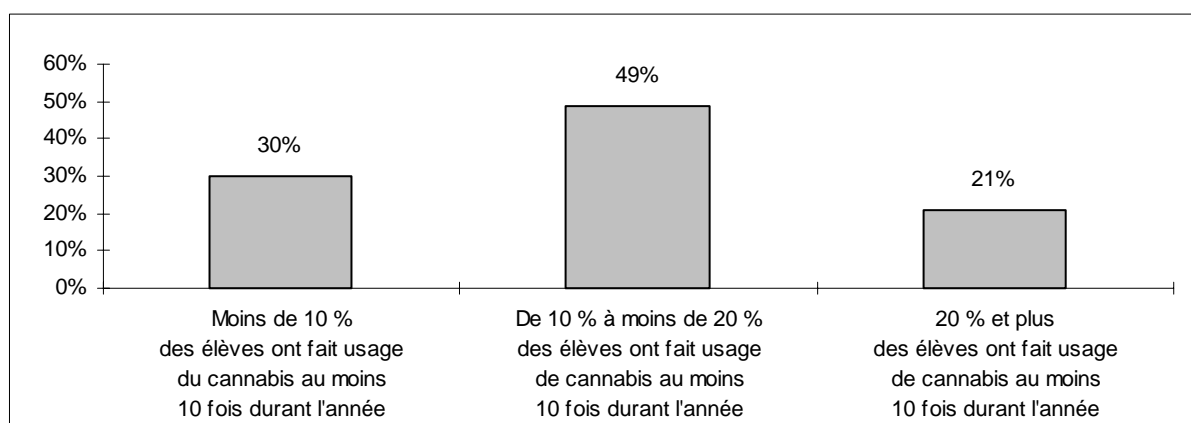
La distribution des établissements selon la prévalence de cette conduite va de 12 % pour le lycée qui présente la plus faible, à 50 % pour celui qui a la prévalence la plus élevée.

*Répartition des lycées en fonction du taux d'élèves
qui ont fait usage de cannabis durant l'année*



Les disparités sont beaucoup plus marquées entre établissements si l'on ne prend en compte que la prévalence d'usage répété (au moins 10 fois durant l'année). Il n'y a que 3 % d'élèves qui sont dans cette situation dans l'établissement où la prévalence est la plus faible et dix fois plus (31 %) dans celui où elle est la plus élevée.

*Répartition des lycées en fonction du taux d'élèves
qui ont fait usage de cannabis au moins 10 fois durant l'année*



Si les établissements se différencient davantage pour l'usage répété, les lycées se classent néanmoins de la même manière dans les deux ordres de consommation générale et répétée. Les établissements qui ont la prévalence la plus élevée pour l'usage répété sont ceux aussi qui ont la

prévalence la plus forte quel que soit le mode de consommation. Il en est de même pour les établissements à faible prévalence.

Parmi les 10 lycées à prévalence la plus forte d'usage répété, 8 sont parmi les 10 à prévalence la plus forte d'usage général, les 2 autres se situent aux rangs 11 et 12. Symétriquement, parmi les 10 lycées à prévalence la plus faible d'usage répété, 8 appartiennent au groupe des 10 à prévalence la plus faible d'usage général, les 2 autres ont les rangs 12 et 14.

Les 20 établissements les plus touchés par la consommation de cannabis (50 % des élèves pour l'établissement qui a le rang 1 dans cet ordre et 36 % pour celui qui est en vingtième position) comprennent 9 établissements de l'académie de Rennes, 4 de celle de Bordeaux, 3 de celle de Grenoble, 2 des académies de Poitiers et de Créteil et aucun de celle d'Amiens. Il y a parmi ces 20 établissements : 13 LEGT, 4 LP et 3 LYP.

Parmi les 10 lycées les plus touchés : de 50 % d'élèves concernés à 42 %, il y a 4 lycées de l'académie de Rennes, 3 de celle de Bordeaux, 2 de celle de Grenoble et 1 de celle de Poitiers. Ce groupe est composé de 6 LEGT et de LP.

Dans ces 20 lycées, il y en a 9 qui appartiennent au groupe des 20 lycées les plus touchés par le tabac, 12 pour l'ivresse répétée ; les chiffres correspondants pour les 10 lycées à prévalence la plus forte d'usagers de cannabis sont 4 établissements pour le tabac et 5 pour l'ivresse répétée.

*Les lycées à prévalence élevée de fumeurs réguliers et de cas d'ivresses répétées,
parmi les lycées à prévalence élevée d'usagers de cannabis*

Prévalence la plus élevée d'usagers de cannabis	Fumeurs réguliers	Avoir été en état d'ivresse plus de 5 fois durant l'année
Les 10 établissements les plus concernés	4	5
Les 20 établissements les plus concernés	9	12

④ Les conduites délictueuses

Les conduites délictueuses les plus fréquemment rencontrées dans la population lycéenne sont les suivantes :

Durant l'année dans l'établissement :

- Avoir dégradé des matériels, des locaux
19 % des élèves signalent avoir eu ce type de comportement. La distribution des établissements va de 6 % d'élèves pour le lycée qui présente la prévalence la plus faible, à 53 % pour celui qui a la prévalence la plus forte.
- Avoir insulté un adulte
Conduite déclarée par 18 % des élèves (8 % d'élèves pour le lycée le moins touché et 39 % pour celui qui l'est le plus).
- S'être battu avec un autre élève
17 % des élèves le signalent. Ce comportement n'est déclaré que par 3 % des élèves dans le lycée le moins touché et par 53 % dans celui qui l'est le plus.
- S'être livré à des trafics
10 % des élèves, avec une distribution des établissements qui va de 1 % à 32 %.

L'enquête auprès des lycéens nous apprend que les conduites déviantes constituent un système de comportements, elles sont liées entre elles : un individu impliqué dans une conduite délictueuse a de fortes chances de l'être aussi dans la plupart des autres.

Prenons le cas d'une de ces conduites les plus fréquemment rencontrées : « insulter un adulte dans l'établissement ». 18 % des élèves déclarent qu'il leur est arrivé d'avoir ce type de comportement. Le risque, pour un élève d'avoir commis les autres conduites délictueuses est d'autant plus élevé qu'il a été impliqué dans la conduite considérée.

Les conduites délictueuses en fonction de la conduite « insulter un adulte »

(en %)

Conduites Insulter un adulte	Se livrer à des trafics	Menacer un autre élève	Se battre avec un autre élève	Dégrader
Jamais	6 *	11	13	16
Quelquefois	12	33	34	40
Souvent et très souvent	54	67	61	68
Ensemble	10	16	17	19

* Le tableau se lit verticalement. Parmi les élèves qui disent ne jamais insulter un adulte dans l'établissement, il y en a 6 % qui se sont livrés à des trafics, 12 % parmi ceux à qui il est arrivé quelquefois d'insulter un adulte, et 54 % parmi ceux à qui cela arrive souvent et très souvent.

Il en est de même entre les deux types de conduites déviantes : conduites délictueuses et consommation de substances psychoactives : plus un individu est engagé dans un des deux ordres de conduite, plus il y a de chances de l'être dans l'autre. Ainsi pour l'usage du haschich.

Les conduites délictueuses en fonction de la consommation de haschich

(en %)

Conduites quelquefois souvent et très souvent	Consommation de haschich	Jamais	Une ou deux fois	De trois à neuf fois	Dix fois et plus
Racket		1 *	2	2	5
Voler un adulte ou l'établissement		2	6	4	13
Voler un élève		3	7	7	15
Se battre avec un autre élève		15	19	20	27
Insulter un adulte		13	22	25	37
Dégrader des matériels, des locaux		15	29	32	39
Ensemble		68	9	6	14

* Le tableau se lit ainsi : parmi les élèves qui n'ont jamais consommé de haschich durant l'année, 1 % déclare avoir fait du racket. C'est la cas pour 5 % de ceux qui ont consommé 10 fois et plus de haschich durant l'année.

⑤ Les établissements « violents »

Examinons ce qu'il en est, au niveau des établissements, de la violence des élèves.

17 % des lycéens disent s'être battus durant l'année avec un autre élève ; si l'on prend les 20 établissements qui offrent la prévalence la plus forte de ce type de conduite, le premier constat que l'on peut faire est sa généralisation. En effet, contrairement à ce qui se passe pour la consommation d'alcool et de cannabis très inégalement développée selon les académies (Rennes, Bordeaux étant les plus touchées, Créteil la moins), cette sous-population d'établissements « violents » est presque également répartie (si l'on excepte l'académie de Poitiers qui, dans notre échantillon, a davantage de lycées situés en zone semi-rurale que les autres) dans l'ensemble national :

4 établissements dans les académies d'Amiens, de Bordeaux, de Créteil ; 3 dans celles de Grenoble et de Rennes et 2 dans celle de Poitiers.

Les lycées professionnels dominent largement dans ce groupe d'établissements qui comprend : 12 lycées professionnels, 2 lycées polyvalents et 6 lycées d'enseignement général et technologique.

Parmi ces 20 établissements « violents », il y en a 10 qui sont parmi le groupe de 20 à prévalence la plus élevée pour l'ivresse répétée, 9 pour les fumeurs réguliers et 5 pour le cannabis.

Si l'on prend les 10 premiers établissements « violents », les chiffres correspondants pour les groupes équivalents des autres conduites sont : 6 pour le tabac, 5 pour l'ivresse et 2 pour le cannabis.

Les lycées à prévalence élevée de fumeurs réguliers, de cas d'ivresses répétées, d'usagers de cannabis, parmi les lycées à prévalence élevée d'élèves violents

Prévalence la plus élevée d'élèves violents	Fumeurs réguliers	Avoir été en état d'ivresse plus de 5 fois durant l'année	Usagers de cannabis
Les 10 établissements les plus concernés	6	5	2
Les 20 établissements les plus concernés	9	10	5

2. Les profils d'établissements

① L'appartenance à diverses catégories d'établissements à risque

Nous avons noté pour chacune des conduites, le nombre d'établissements classés à la fois dans les groupes de 20 ou 10 lycées à prévalence la plus élevée dans la conduite examinée et dans les diverses autres. Rassemblons ces informations dans un tableau.

Appartenance des établissements aux divers groupes des établissements à risque

20 10	Tabac ✕	Ivresses	Cannabis	Bagarres
Tabac		13 * ✕ 7	9 4	9 6
Ivresses	13 7		12 ✕ 5	10 5
Cannabis	9 4	12 5		5 ✕ 2
Bagarres	9 6	10 5	5 2	

* Le tableau se lit ainsi : parmi les 20 établissements qui ont la prévalence la plus élevée de fumeurs réguliers, il y en a 13 qui font partie des 20 établissements à prévalence la plus élevée d'ivresses répétées, et parmi les 10 établissements à prévalence la plus élevée de fumeurs réguliers, il y en a 7 qui sont parmi les 10 à prévalence la plus élevée d'ivresses répétées.

Un rapport d'identité qui indique que l'on a affaire aux mêmes établissements peut être calculé en divisant le nombre d'établissements ayant la double identité : celle des établissements de référence et celle de chacune des autres conduites, par le nombre d'établissements de référence 20 ou 10. Plus ce rapport est élevé, plus est important le nombre d'établissements à double identité.

Rapport d'identité

Conduites	Etablissements à double identité sur 20 // sur 10	Rapport d'identité sur 20	Rapport d'identité sur 10
Ivresses et tabac	13 // 7 *	0,65	0,7
Ivresses et cannabis	12 // 5	0,60	0,5
Ivresses et bagarres	10 // 5	0,50	0,5
Tabac et bagarres	9 // 6	0,45	0,4
Tabac et cannabis	9 // 4	0,45	0,6
Cannabis et bagarres	5 // 2	0,25	0,2

* Le tableau se lit ainsi : il y a 13 établissements sur 20 et 7 sur 10 qui sont à la fois des établissements à fortes prévalences d'ivresses répétées et de fumeurs réguliers.

Nous voyons que l'ivresse répétée est le type de conduite qui, au niveau d'un établissement, est le plus souvent associée avec les autres conduites à risque. C'est le socle du modèle d'inconduite. Les individus qui sont engagés dans ce type de conduite sont les plus enclins à être impliqués dans les autres conduites déviantes.

45 établissements, donc un peu plus de la moitié de l'échantillon, appartiennent à un ou plusieurs groupes de 20 lycées ayant la prévalence la plus élevée pour les conduites examinées. 26 de ces lycées ne présentent qu'un seul risque, il ne sont présents que dans une seule liste de 20. C'est le cas de 2 lycées pour les ivresses répétées ⁽¹⁾, de 6 établissements pour la prévalence des fumeurs réguliers, de 8 pour celle d'usagers de cannabis et de 10 pour les bagarres entre élèves.

19 établissements peuvent être qualifiés de lycées à multi-risques puisqu'ils conjuguent les prévalences élevées pour plusieurs, voire pour toutes les conduites retenues.

⁽¹⁾ Cela veut dire que dans la liste des 20 établissements qui présentent les prévalences les plus élevées de cas d'ivresses répétées, il y en a 18 qui font aussi partie d'une ou d'autres listes d'établissements à risque.

Cette multi-appartenance donne lieu aux combinaisons suivantes :

- 5 établissements cumulent tous les risques

Nous les trouvons dans la liste des 20 établissements présentant pour le tabac, l'ivresse, le cannabis, la violence des élèves, les prévalences les plus élevées - Groupe I.

- 7 établissements cumulent 3 risques sur 4

Ce sont 3 lycées où il y a l'ensemble des consommations (tabac, ivresse, cannabis) sans la violence des élèves - Groupe II.

Et 4 autres présentant la configuration : tabac, ivresse, violence - Groupe III.

- 7 établissements cumulent 2 risques sur 4

4 lycées : l'ivresse et le cannabis - Groupe IV.

Et 1 dans chacune des configurations suivantes : tabac-ivresse, tabac-cannabis, ivresse-violence.

Nous constatons que l'ivresse est l'attribut le plus fréquemment rencontré dans la population des établissements à multi-risques : 18 lycées ont à la fois une prévalence élevée pour l'ivresse et un ou plusieurs autres attributs. Nous trouvons l'ivresse répétée dans toutes les configurations :

- les 5 lycées du Groupe I qui cumulent tous les risques,
- les 3 lycées du Groupe II où il y a l'ensemble des consommations sans violence,
- les 4 lycées du Groupe III qui ont l'ensemble des conduites à risque sans le cannabis (tabac, ivresse, violence),
- les 4 lycées du Groupe IV avec ivresse et cannabis,
- et 1 lycée qui nous présente le couple ivresse-violence, un autre tabac-ivresse.

Puis vient le tabac dont la prévalence élevée concerne 13 lycées multi-risques. Il intervient dans 4 configurations.

Le cannabis concerne 12 lycées multi-risques ; il est présent dans 3 combinaisons.

La violence des élèves est la conduite la plus spécifique, puisqu'il n'y a que 10 établissements sur 20 qui ont les prévalences les plus fortes en la matière, qui présentent ce risque et un ou des autres. Elle va intervenir dans 3 combinaisons où chaque fois l'ivresse est présente. Le tabac est présent dans 2

combinaisons et le cannabis uniquement dans une seule, dans le cas des 5 lycées qui présentent la totalité des risques.

L'usage abusif d'alcool est chez les jeunes une pratique discontinuée ; rappelons qu'il n'y a que 9 % des lycéens à signaler qu'ils boivent régulièrement des boissons alcoolisées, tandis qu'ils sont 48 % à s'être enivrés durant l'année, dont 17 % au moins 5 fois. C'est lors des « sorties » que les lycéens s'enivrent. 82 % des lycéens qui consomment des boissons alcoolisées disent qu'ils en consomment le plus à l'occasion de sorties, de fêtes, de soirées (72 % des usagers de cannabis disent la même chose pour ce produit et 68 % des fumeurs).

La liaison forte de l'ivresse et des autres risques, 95 % des établissements (18 sur 19) à forte prévalence pour l'ivresse le sont aussi pour d'autre(s) risque(s), peut s'expliquer par l'action de la variable qu'est le mode de vie des jeunes. La fréquence des sorties, et l'on peut postuler que l'état d'ivresse en est un indicateur, joue un rôle non négligeable comme facteur lié à la consommation de drogue et de tabac : « Aller au café, en boîte ou traîner dans la rue sont des activités informelles liées aux conduites à risque, en particulier, à la consommation de drogue et à l'absentéisme scolaire »⁽¹⁾.

② Les attributs des établissements à risque

Groupe I - Les établissements qui cumulent tous les risques - Cinq établissements

Des descripteurs de statut, de composition et de contexte sont communs à ces cinq lycées qui se situent dans le groupe d'établissements qui présentent les prévalences les plus élevées pour les 4 conduites retenues : tabac, ivresse, cannabis, violence.

Ce sont des lycées professionnels (trois d'entre eux) ou accueillant des filières professionnelles (deux lycées polyvalents) à filières industrielles avec un public très majoritaire de garçons.

Ils sont localisés en banlieue de petites ou moyennes villes ou en zone péri-rurale dans un environnement considéré par les chefs d'établissement comme présentant peu d'intérêt pour les jeunes, sans que ces zones soient classées comme quartiers difficiles. D'ailleurs, aucun de ces établissements n'est en Z.E.P.

⁽¹⁾ M. Choquet, S. Ledoux, Adolescents - Enquête nationale (op.cit. p 235)

Dans la mesure où l'enquête élèves dégagait des relations systématiques entre, d'une part toutes les caractéristiques scolaires de l'élève et ses opinions concernant son expérience d'élève et, d'autre part, l'ensemble des conduites déviantes -l'implication dans ces dernières étant d'autant plus marquée que l'expérience lycéenne est négative- on aurait pu s'attendre à ce que les établissements les plus concernés quant à l'importance de la population d'élèves touchés par ces conduites, soient aussi ceux où l'on trouve les proportions les plus fortes d'élèves vivant une expérience scolaire négative.

Cette relation existe mais elle n'est pas systématique, nous ne la retrouvons pas pour toutes les variables impliquées. Ainsi, par exemple, pour la valeur scolaire auto-estimée des élèves. 11 % des lycéens estiment que, dans l'ensemble, ils ont de bons résultats scolaires, 75 % des résultats moyens et 14 % des résultats faibles. Cette variable est très discriminante en tant que facteur influant sur les conduites déviantes, en particulier en ce qui concerne les 14 % d'élèves à résultats scolaires auto-estimés faibles, qui sont beaucoup plus impliqués que les deux autres catégories, aussi bien dans toutes les conduites délictueuses que dans celles de consommation de substances psychoactives.

Si nous considérons les cinq établissements qui cumulent tous les risques et qui, par ailleurs, ont tous des résultats scolaires faibles aux examens, la relation résultats scolaires auto-estimés et conduites déviantes n'apparaît pas au niveau agrégé qu'est celui de l'établissement. En effet, seul un de ces lycées présente une proportion forte (20 %) de ses élèves estimant qu'ils ont des résultats faibles et une proportion plus faible que la moyenne de ceux disant avoir de bons résultats. Les 4 autres se situent, pour ces indicateurs de valeur scolaire auto-estimée, aux alentours de la moyenne nationale.

Mais, malgré le fait que l'on ne retrouve pas systématiquement au niveau de l'établissement les relations mises à jour au niveau des individus, il n'en reste pas moins que ces 5 établissements à risques maxima, présentent, outre les données d'identité précédemment citées, tout un ensemble cohérent de descripteurs qui rendent compte d'un certain profil de fonctionnement.

Ces établissements se différencient des autres sur les points suivants :

- l'absentéisme, avec un taux bien plus élevé que la moyenne nationale d'élèves absents « chroniques » (souvent et très souvent sans excuses valables) ;
- l'orientation, un taux nettement plus faible d'élèves qui déclarent que les études qu'ils font correspondent tout à fait à ce qu'ils voulaient faire;

- opinion sur le lycée, taux plus faible (environ 10 points de moins que la moyenne nationale qui est de 21 %) d'élèves qui disent avoir une bonne opinion de leur lycée ;
- discipline trop sévère, taux beaucoup plus élevé que la moyenne nationale, d'élèves déclarant que la discipline est trop sévère ;
- ont l'impression d'étouffer dans le lycée, 29 % des élèves de l'échantillon national font cette déclaration, les taux correspondants des 5 établissements à risques, s'échelonnent de 38 % à 49 % ;
- le règlement intérieur du lycée est régulièrement appliqué, c'est ce que disent 41 % des élèves de l'échantillon national, tandis que pour les 5 lycées, ce jugement n'est porté que par environ 20 % des individus.

Les conduites délictueuses

Ces 5 lycées, qui cumulent tous les risques, sont classés parmi les 20 qui présentent les prévalences les plus élevées pour les bagarres entre élèves. Dans cet ordre où le rang 1 est celui du lycée qui a le taux le plus fort (49 %, moyenne nationale 17 %), ces lycées ont les rangs suivants : 2 (40 %), 4 (38 %), 4 (38 %), 10 (30 %) et 18 (24 %).

Ce positionnement se retrouve pour les autres principales conduites délictueuses : dégrader des matériels et des locaux, insulter un adulte dans l'établissement et avoir fait des trafics dans l'établissement. Pour ce dernier item dont la moyenne nationale est 10 %, les 5 lycées s'échelonnent de 14 % à 20 %, se situant, comme pour les autres items, dans les 20 établissements les plus touchés.

Leur positionnement est aussi très spécifique pour la victimisation. A l'exception de l'agression symbolique qu'est avoir été l'objet dans l'établissement de propos racistes, pour lesquels ils se situent pour 3 d'entre eux au-dessous de la moyenne nationale et pour deux autres légèrement au-dessus, pour tous les autres sévices, avoir été victime de : menaces, vol, racket, agressions physiques, ils sont situés dans le groupe des 20 établissements les plus touchés.

Le profil de ces établissements à risques maxima, c'est-à-dire qui présentent les prévalences les plus élevées de lycéens engagés dans les deux types de conduites déviantes, délictueuses et de consommation, est constitué d'un ensemble de traits qui renvoient aux trois groupes de facteurs influant par leurs effets spécifiques qui se combinent, sur ces comportements.

Un effet individuel

Nous avons affaire à des garçons en situation d'échec scolaire qui estiment être relégués dans des formations qu'ils n'ont pas choisies et qui réagissent entre autres à cette imposition par l'absentéisme.

Un effet d'établissement

Ce sont des établissements (ou dans les cas de LYP, de filières) professionnels, industriels et masculins qui, selon toute vraisemblance, s'inscrivent dans une culture virile et populaire qui constitue un terreau favorable aux comportements d'excès de ces futurs prolétaires et ceci d'autant mieux que ces comportements ne sont pas perçus par les représentants de l'institution comme mettant en question le fonctionnement normal de l'organisation : les proviseurs de ces 5 lycées déclarent, dans l'ensemble, à l'exception de l'absentéisme, qu'ils « n'ont pas de problèmes ».

La manière dont les élèves perçoivent la façon dont ils sont pris en charge et l'opinion qu'ils ont de leur lycée contribue à accroître leur insatisfaction à l'égard de leur vécu scolaire. Leur établissement qui n'a pas une bonne image, est jugé par eux comme n'ayant pas de cohérence dans sa politique éducative. Puisqu'ils estiment que ces exigences disciplinaires excessives qui pèsent sur eux et qui engendrent l'impression qu'ils ont d' « étouffer », vont de pair avec le fait que les prescriptions du règlement intérieur sont difficilement appliquées. Ce lieu vécu comme source de contraintes est aussi un espace relationnel conflictuel où les relations entre les pairs génèrent un climat d'insécurité.

Un effet de territoire

Pour les lycéens qui malgré la massification de la poursuite des études (rappelons que 87 % des 15-18 ans sont pris en charge par un établissement scolaire) se différencient de la minorité de jeunes en situation d'exclusion, le territoire qui semble présenter le plus de risques en tant que lieu favorisant les conduites déviantes, n'est pas celui des quartiers difficiles, zones de délinquance juvénile et épisodiquement de troubles urbains, mais un lieu de vie caractérisé, par rapport au modèle urbain, par ses manques : banlieues de petites villes, zones semi-rurales qui paraissent offrir peu de ressources à ces jeunes qui s'ennuient.

Groupe II - Les établissements à forte prévalence de consommations de substances psychoactives, sans violence - Trois établissements

Ce groupe de lycées appartenant tous à l'académie de Rennes, sont des établissements à population féminine dominante, lycées situés dans le centre de villes importantes, dans un environnement jugé par les proviseurs attractif pour les jeunes.

Deux de ces établissements sont des LEGT et le troisième un lycée professionnel tertiaire.

Pour la plupart des variables pour lesquelles ces établissements se distinguent d'une manière significative de la position moyenne dans l'échantillon national, la position du LP est différente de celle des 2 LEGT, comme si, au-delà des traits communs aux filles pour exprimer leur mal-être que nous appréhendons par notre enquête ⁽¹⁾, se mettait en place une différenciation scolaire et sociale qui est celle des deux filières.

Examinons tout d'abord les points communs à ces trois établissements qui se distinguent par les prévalences élevées dans les consommations des trois produits psychoactifs.

Au premier chef, c'est la réaction des proviseurs qui, contrairement à leurs collègues des LP masculins « à risque » qui ne signalent pas que cela « fait problème », vont être plus sensibles aux transgressions de leur population d'élèves (Cf supra II 1) et, pour ces trois établissements déclarent préoccupants les comportements des élèves en matière de tabac, de drogue et, moins nettement, d'alcool.

L'autre donnée commune à ces 3 lycées est le climat relationnel qui semble prévaloir entre adultes et élèves dans ces établissements. C'est celui de l'indifférence, de la non implication dans le monde de l'autre, ne serait-ce que sous la forme de l'agression symbolique. Ces élèves ne disent pas qu'il y a dans leur lycée entre élèves et adultes des relations conflictuelles, ni des relations confiantes ou chaleureuses mais que ce qui domine sont les relations distantes. Cette indifférence perçue par les élèves, se manifeste par la faible pression disciplinaire qui s'exerce sur eux ; ils présentent une proportion faible, de moitié moindre que la moyenne nationale, à estimer que la discipline est trop sévère et en revanche, une proportion nettement plus forte que l'ensemble national à déclarer qu'ils ne savent pas clairement ce qu'ils ont le droit de faire ou ne pas faire.

⁽¹⁾ Nous ne saisissons pas, par notre investigation, tout un aspect essentiel de ce mode d'être par lequel les filles expriment leur mal-être, tout ce qui renvoie au rapport douloureux au corps : comportements suicidaires, anorexie, boulimie.

Au-delà de ce socle commun de traits qui rendent compte de l'expérience scolaire des publics de ces 3 établissements, les profils diffèrent nettement lorsque l'on considère les populations de chacune des deux filières.

La seule caractéristique marquante qui singularise les élèves des deux LEGT est la médiocre auto-évaluation de leurs résultats. Massivement, ces élèves se situent en position moyenne de valeur scolaire avec un faible taux qui déclarent avoir de bons résultats (la moitié moins que la moyenne nationale) et, en même temps, une proportion d'élèves au-dessous de cette moyenne (13 % pour un de ces établissements, 8 % pour l'autre, moyenne nationale 14 %) qui signalent avoir des résultats faibles.

En revanche, les élèves du LP offrent un profil marqué de caractéristiques assez nombreuses qui d'ailleurs rapproche ce public, en majorité féminin du public de garçons de LP du groupe précédent, dans tout ce qui concerne le sentiment d'exclusion manifesté par ces élèves.

Cet établissement se classe en 5^e position dans l'ordre décroissant des lycées pour le pourcentage d'élèves qui déclarent avoir de bons résultats scolaires : 19 % des élèves de ce LP, la moyenne nationale étant de 11 %.

Cette population d'élèves qui, contrairement à celles des deux LEGT du même groupe se situe plutôt vers le pôle de la réussite scolaire ⁽¹⁾ exprime très nettement son insatisfaction scolaire :

- en ayant une image négative du lycée, seuls 4 % des élèves ont une bonne opinion de leur établissement (c'est le 2^e score le plus bas pour l'ensemble national), la moyenne nationale est 21 % ;
- en ayant aussi un des scores les plus faibles (4^e rang) pour la proportion d'élèves qui estiment qu'ils ont eu l'orientation désirée (14 points de moins que la moyenne nationale) ;
- en étant aussi situé parmi les 5 établissements qui présentent la proportion la plus forte d'absents « chroniques » : 17 %, moyenne nationale 8 %;

⁽¹⁾ La structure de répartition des élèves quant à l'auto-estimation de leurs résultats est la suivante : 19 % bons résultats, 62 % résultats moyens, 9 % résultats faibles ; la structure de la moyenne nationale est : 11 bons, 75 moyens, 14 faibles.

- en manifestant un sentiment de rejet des contraintes scolaires, par l'adhésion à l'item : « dans ce lycée, j'ai l'impression d'étouffer » : 39 %, moyenne nationale 29 %, les scores respectifs des deux LEGT du groupe étant 14 % et 19 %. Ce sentiment de contrainte est d'autant plus révélateur d'une attitude générale de rejet à l'égard de l'établissement, que les élèves de ce LP, à l'instar de ceux des deux LEGT, présentent leur lycée comme une structure de prise en charge libérale, voire anémique : ainsi par exemple, ils ne sont que 16 % à estimer que le règlement intérieur est appliqué régulièrement, moyenne nationale 41 %.

Quoique n'étant pas dans les 20 premiers établissements pour l'importance de la proportion d'élèves impliqués dans des conduites violentes, ce LP, et il se distingue aussi par là des deux LEGT du groupe, présente des prévalences élevées, supérieures à la moyenne, pour toutes les conduites délictueuses à l'exception des propos racistes.

- 22 % des élèves se sont battus avec un autre élève (moyenne nationale 17 %)
- 20 % ont insulté un adulte (« 18 %)
- 15 % ont fait des trafics (« 10 %)
- 25 % ont dégradé des matériels et des locaux (« 19 %)

Il en est de même pour la victimisation :

- 6 % ont été victimes de racket (moyenne nationale 4 %)
- 14 % d'agressions physiques (« 11 %)
- 30 % de vols (« 23 %)

Les traits communs à ces 3 établissements que sont la population féminine majoritaire, la situation urbaine, la prise en charge relâchée, la non-satisfaction scolaire des élèves, constituent un ensemble qui s'articule sur deux profils différents. Le lycée d'enseignement général de centre ville qui accueille une population à réussite scolaire médiocre encline à l'usage de substances psychoactives, et le lycée professionnel confronté à une population d'élèves contraints, qui tend à présenter l'éventail complet des conduites déviantes.

Groupe III - Les établissements qui présentent les risques de violence et de consommations exceptée celle du cannabis - Quatre établissements

C'est un groupe très typé constitué de 4 lycées professionnels à formations dominantes industrielles, où les garçons dominent largement et qui accueillent une très forte proportion (plus de 60 %) d'élèves de milieux défavorisés ; tout en n'ayant que très peu (moins de 5 %) d'élèves d'origine immigrée. La moitié de ces lycées sont en ZEP, deux établissements sont en zone rurale et deux autres dans la banlieue proche d'une ville importante, dans des zones considérées par les proviseurs comme ne présentant pas d'intérêt pour les jeunes, sans que l'on puisse parler de zones à risques.

Ce groupe d'établissements qui présentent tous les risques à l'exception du cannabis est proche, quant aux traits dominants, des comportements des élèves que nous saisissons, du premier groupe, celui des établissements qui conjuguent tous les risques. Néanmoins, l'insatisfaction scolaire manifestée par les élèves des établissements des deux groupes s'exprime dans des registres différents. Dans les lycées polyvalents et professionnels du premier groupe, l'opposition des élèves se manifeste le plus fortement sur le registre scolaire, la filière professionnelle est vécue par eux comme une structure de relégation. Dans le groupe III, c'est la culture juvénile qui fonde les réactions agressives des élèves à l'égard d'un appareil de contrôle et de normalisation, le LP est vécu comme un appareil disciplinaire.

C'est un de ces 4 lycées qui présente le taux le plus faible de l'échantillon national, d'élèves ayant une bonne opinion de leur établissement : 2 % (moyenne nationale 21 %) ; un autre se situe en quatrième position avec 4 % d'opinions favorables et les deux autres se positionnent bien au-dessous de la moyenne.

Pour la première fois, nous sommes en présence d'établissements où la nature des relations entre adultes et jeunes est perçue par les élèves, beaucoup plus fréquemment que la moyenne nationale, comme conflictuelle. C'est l'appréciation portée par 9 % des élèves pour l'ensemble national, les taux présentés par les 4 lycées vont de 14 % à 21 % (avant-dernier établissement dans le classement des prévalences de cet item dont la distribution va de 1 % à 23 %).

Si les relations avec les adultes sont souvent perçues comme conflictuelles et à l'opposé très rarement estimées confiantes ou chaleureuses, c'est que beaucoup d'élèves de ces établissements jugent la discipline trop sévère (les 4 établissements se situent parmi les 10 qui présentent les prévalences les plus élevées pour cet item, leur score va de 41 % à 54 %, moyenne nationale 15 %) ; qu'ils estiment qu'on les traite comme des enfants : scores de 54 % à 63 %, moyenne nationale 39 %.

En définitive, ces 4 établissements se positionnent parmi les 10 qui ont la proportion la plus faible d'élèves qui disent avoir une impression de liberté dans le lycée, et parmi les 10 qui ont la proportion la plus forte de ceux qui, au contraire, déclarent qu'ils ont l'impression d'étouffer (scores de 47 % à 66 %, moyenne nationale 29 %).

Ces 4 établissements sont classés parmi les 20 premiers dans l'ordre d'importance du taux d'élèves violents. Ils se situent aux rangs suivants : 1^{er} (49 %), 3^e (38 %), 9^e (30 %) et 12^e (29 %), moyenne nationale 17 %. Pour les autres conduites délictueuses, l'implication est aussi forte que pour la violence entre élèves pour l'item « insulter un adulte » ; en revanche, ces établissements ne sont pas parmi les plus exposés pour les trafics et la dégradation des matériels et des locaux.

Pour la victimisation, l'établissement n'est que faiblement touché par les propos racistes mais très fortement -et il se positionne pour chacun de ces items parmi les établissements les plus touchés- pour le racket (scores de : 18 % à 6 %, moyenne nationale 4 %), pour les agressions (scores de 30 % à 14 %, moyenne nationale 11 %), pour les menaces (scores de 40 % à 21 %, moyenne nationale 17 %) et pour le vol (scores de 38 % à 27 %, moyenne nationale 23 %).

Reprenant la métaphore ancienne de Ruth Bénédict, nous serions tentés de situer dans l'échantillon des patterns de déviance, la population de ces 4 lycées du côté du pôle dionysien (la démesure, la sortie de soi : l'alcool et la violence), opposé au pôle apollonien (le calme, le repli sur soi : le cannabis). Nous avons là tout un ensemble de traits de comportements conforme au modèle traditionnel de déviance juvénile populaire. Comme autrefois, ces jeunes qui massivement appartiennent aux couches sociales défavorisées, s'enivrent, se battent et ne s'adonnent pas... encore aux nouvelles pratiques sociales d'usage de drogues illicites dites « douces » (le frein économique est sans doute aussi à prendre en compte).

Groupe IV - Les établissements à forte prévalence d'ivresses répétées et d'usage de cannabis - Quatre établissements

Dans ces établissements, la proportion de fumeurs réguliers est forte mais ne classe pas ces lycées comme ceux du groupe II dans les 20 les plus touchés.

Nous avons affaire avec ces 4 établissements à des lycées d'enseignement général et technologique situés dans de petites ou moyennes villes, dans un environnement considéré comme peu attractif par les proviseurs. La population scolaire est équilibrée entre garçons et filles et ces

établissements ont une réussite scolaire globale mesurée par le taux d'admis au baccalauréat, médiocre, proche de ou inférieure à la moyenne nationale.

Le profil de ces établissements où les ivresses répétées et l'usage du cannabis sont des pratiques plus fréquemment rencontrées qu'ailleurs, est très proche de celui des deux LEGT du groupe II qui ajoutaient à ce positionnement dans ces deux conduites à risque, celui d'un état semblable pour le tabac. Les seules différences sont structurelles et de composition : les deux LEGT sont situés dans le centre de villes importantes et ont une population scolaire où les filles sont majoritaires.

Deux traits marquent fortement la nature dominante de l'expérience scolaire des élèves de ces 4 établissements : la médiocrité des résultats scolaires et le caractère relâché de leur prise en charge par l'établissement. Pour toutes les autres variables, que ce soit l'opinion sur le lycée, sur l'orientation, les comportements d'absentéisme, la population de ces lycées n'a pas une position qui la distingue par rapport aux moyennes nationales.

Ces lycées de petites et moyennes villes de province qui accueillent la totalité de la population scolaire du district sont soumis, nous le savons, à la concurrence des lycées prestigieux des villes importantes, établissements qui exercent une attraction sur les meilleurs élèves des zones périphériques. Les 4 établissements examinés appartiennent à ces lycées qui se voient privés à l'entrée des meilleurs éléments et dans leur population scolaire va dominer le sentiment non pas de l'échec scolaire, mais celui de la non-réussite.

Ces 4 lycées ont des taux inférieurs à la moyenne nationale pour la catégorie d'élèves qui estiment avoir de bons résultats scolaires : de 5 % à 8 % (moyenne nationale 11 %), et supérieurs pour ceux qui déclarent avoir des résultats faibles : de 18 % à 25 % (moyenne nationale 14 %).

Ces élèves qui, dans l'ensemble, ont des résultats scolaires très moyens, qui ne sont pas en matière scolaire dans une situation qui est source de gratifications, donnent l'impression, comme précédemment ceux du groupe II, d'être inscrits dans un dispositif de prise en charge très peu intégrateur. Les relations entre adultes et jeunes sont rarement perçues comme confiantes et chaleureuses, encore moins comme conflictuelles (un de ces établissements a le taux le plus faible d'élèves qui portent cette appréciation, 0,75 % soit 1 élève sur 134 interrogés, les autres se situent autour de 4 %, moyenne nationale 9 %) ; elles sont donc massivement identifiées comme distantes, indifférentes. Un de ces 4 établissements présente la valeur la plus faible de l'échantillon national pour l'item « discipline trop sévère », 0,9 % soit 1 élève sur 115, les autres se situent autour de 6 % (moyenne nationale 15 %).

Non seulement les exigences disciplinaires sont faibles et l'on peut penser qu'il en va de même pour les attentes pédagogiques, mais, qui plus est, semblent être mises en oeuvre sans grande

conviction, puisque ces établissements se situent bien au-dessous de la moyenne pour l'opinion des élèves sur le fait que le règlement intérieur est appliqué : de 13 % à 23 % d'entre eux le pensent (moyenne nationale 41 %). Il en est de même pour la lisibilité et la cohérence des prescriptions (« Dans ce lycée, je sais clairement ce que j'ai le droit de faire ou de ne pas faire ») item pour lequel les 4 lycées se positionnent dans le groupe des 20 qui présentent les taux les plus faibles.

Compte tenu de ce contexte peu contraignant qu'est l'établissement en tant qu'appareil d'encadrement, il n'est pas étonnant que les élèves de ces 4 lycées disent plus souvent que les autres qu'ils ont une impression de liberté : les taux vont de 66 % à 75 % (moyenne nationale 50 %) et, a contrario, moins souvent qu'ils ont l'impression d'étouffer : les taux s'échelonnent de 12 % à 18 % (moyenne nationale 29 %).

Dans ces établissements où les prévalences de comportements violents entre élèves et les insultes à l'égard des adultes sont faibles, nous avons les taux parmi les plus faibles de l'échantillon national en matière de victimisation. Ces quatre lycées sont parmi les 10 les moins touchés pour les menaces qu'auraient subies des élèves et il en est de même pour les agressions et le racket. Pour ce dernier, un des 4 établissements a le taux le plus faible de l'échantillon national : 0,53 %, 1 élève sur 187 ; les autres présentent un taux autour de 1,5 % (moyenne nationale 4,1 %). Ce sont des établissements très sûrs, bien éloignés de ces établissements à risque accueillant des élèves à problèmes et pourtant les paisibles élèves de ces 4 lycées, outre le fait qu'ivresses répétées et usage de cannabis sont les pratiques qui les concernent particulièrement, ont un niveau d'engagement relativement important pour deux conduites délictueuses : les trafics (les 4 établissements se situent au-dessus de la moyenne pour les taux d'élèves impliqués, 2 parmi les 10 lycées les plus touchés), et pour les conduites de dégradation de matériels et de locaux dans l'établissement (les 4 établissements sont parmi les 20 les plus touchés).

Avec ce groupe d'établissements, se confirme l'existence de deux modèles de déviance aux caractéristiques opposées : l'un se développant à partir de la violence, de l'attitude générale d'affrontement, l'autre à partir de l'usage du cannabis, de la disposition comportementale ⁽¹⁾ et psychologique au désengagement.

Nous avons examiné les 4 principales configurations d'engagement prononcé dans les diverses conduites à risques. Le modèle complet (groupe I) avec un positionnement dans les trois consommations et dans la violence ; le modèle consommation (groupe II) qui laisse de côté la violence ; le modèle violence (groupe III) dans lequel n'intervient pas l'usage du cannabis et, avec le dernier

groupe mis en lumière (groupe IV), la variante LEGT du modèle consommation. Nous laissons de côté les 3 cas où il y a un double risque (tabac-ivresse, tabac-cannabis et ivresse-violence) mais renvoyant chaque fois à un seul établissement.

Voyons maintenant ce qu'il en est des profils d'établissements à risque unique, c'est-à-dire qui ne se situent parmi les 20 établissements les plus exposés que pour un seul des risques.

L'ivresse seule - 2 établissements

C'est la situation la plus rarement rencontrée, car, nous l'avons signalé, les prévalences fortes d'ivresses répétées sont les plus fréquemment associées aux prévalences fortes des autres risques. On peut avancer l'hypothèse que ce comportement d'usage séquentiel abusif d'alcool est le plus prédictif pour ne pas dire producteur des autres comportements à risque et ceci selon deux volets. Celui de la situation : l'ivresse répétée renvoie à un style de loisirs, les sorties, les soirées, les fêtes qui sont des contextes privilégiés d'usage de substances psychoactives ; celui du comportement. L'ivresse est un comportement qui se rattache au genre, il est socialement réprouvé pour les femmes ⁽¹⁾ beaucoup plus que pour les hommes et par là, l'abus occasionnel d'alcool s'inscrit dans le système comportemental juvénile masculin où la violence (qualité virile ou tout au moins inhérente à l'état de « jeune coq ») tient une place centrale, violence qui de plus s'inscrit dans l'effet d'excitation de l'usage du produit.

Ces deux établissements qui présentent des prévalences relativement élevées pour les ivresses répétées : l'un se situe au 12^e rang (taux de 29 %), l'autre au 19^e rang (taux de 23 %, moyenne nationale 17 %) sont deux gros lycées d'enseignement général et technologique situés dans deux villes moyennes du sud-ouest. Comme ces lycées ne se distinguent en rien pour les indicateurs retenus, l'on serait tenté d'expliquer leur relative exposition forte au risque d'usage abusif d'alcool, par le facteur qu'est la culture régionale. Les autres LEGT de l'académie de Bordeaux ainsi que ceux de l'académie de Rennes, les deux académies qui présentent les prévalences les plus fortes de consommation d'alcool, sont soit situés parmi les 20 les plus touchés, soit à un rang très rapproché.

⁽¹⁾ Avec cependant une agressivité (mais est-ce de l'agressivité ou l'effet d'absence d'intérêt ?) dirigée vers l'environnement physique, les dégradations.

⁽¹⁾ 59 % des garçons lycéens se sont enivrés durant l'année et 40 % des filles, mais l'écart est beaucoup plus marqué pour les ivresses répétées, puisqu'il y a proportionnellement 3 fois plus de garçons qui se sont enivrés au moins 5 fois durant l'année (27 %) que de filles (9 %).

Groupe V - Le tabac seul - 6 établissements

Ce groupe composé de quatre LEGT et de deux LP a pour premier trait différenciateur la place importante qu'y tient l'académie d'Amiens : 4 établissements en font partie, les 2 autres sont situés dans celle de Bordeaux. L'échantillon national d'élèves est, pour l'académie d'Amiens, très populaire ⁽¹⁾, avec une proportion plus forte que la moyenne nationale de filles ; échantillon qui se singularise en termes de conduites déviantes en étant au second rang après l'académie de Créteil, pour les prévalences les plus élevées en ce qui concerne les conduites délictueuses et au premier rang pour la victimisation, à l'exception des propos racistes pour lesquels elle est devancée par l'académie de Créteil.

Ces traits se retrouvent, mais très atténués, dans les six établissements de ce groupe ainsi que d'autres critères traduisant l'insatisfaction à l'égard de la situation scolaire, sans qu'il soit statistiquement possible de dégager un ensemble d'attributs permettant de construire un profil. Néanmoins, les valeurs obtenues par ces établissements pour les indicateurs retenus, ainsi que les informations recueillies et les observations faites in-situ, permettent d'avancer un construit de situation combinant des caractéristiques dominantes de la population d'élèves, un effet contextuel d'environnement et un effet de fonctionnement de l'établissement.

Ces établissements se positionnent à un niveau de consommation moyen pour le cannabis, la prévalence par établissement va de 24 % à 35 % (moyenne nationale 30 %).

Ils sont très regroupés en ce qui concerne leur rang pour les ivresses répétées : 34^e position pour celui qui présente la prévalence la plus forte (17 %), 36^e, 38^e, 39^e, 40^e et 43^e rang pour celui où la prévalence est la plus faible (14 %). La moyenne nationale étant 17 %, ces établissements se situent immédiatement au-dessous (à l'exception d'un seul qui est au niveau) de la moyenne et de la médiane.

Pour le troisième critère de classement qui est la violence entre élèves, le groupe n'est pas homogène : les deux LP présentent des prévalences qui les situent au-dessus de la moyenne nationale et les quatre LEGT bien au-dessous.

Dans ces lycées, les élèves sont moins nombreux que la moyenne à avoir une bonne opinion de leur établissement et plus nombreux à ne pas être satisfaits de leur orientation.

⁽¹⁾ Proportion la plus importante de fils d'ouvriers, de retraités et de chômeurs.

Le point de vue qui l'emporte quant à la nature des relations avec les adultes dans l'établissement est celui de l'indifférence ; et si les élèves se distinguent en étant plus nombreux à estimer que la discipline est trop sévère (les 6 établissements se situent parmi les 20 qui ont les taux les plus élevés), ils le font aussi en disant que le règlement intérieur n'est pas strictement appliqué. Plus souvent que la moyenne nationale (29 %), ils disent avoir « l'impression d'étouffer » dans leur lycée, en particulier pour les deux LP qui se situent parmi les 10 établissements où ce point de vue est le plus fréquemment avancé, avec un taux de 64 % pour l'un et de 54 % pour l'autre.

Pour les conduites délictueuses, le passage à l'acte, les comportements d'agression, ces établissements se situent dans l'ensemble au-dessous des moyennes nationales, à l'exception des deux LP, nous l'avons signalé, pour la violence entre élèves. Il n'en est pas de même pour la victimisation, car si les élèves ne sont pas particulièrement touchés pour le vol et le racket, ils s'estiment plus souvent que la moyenne nationale victimes d'agressions et de menaces ; dans les deux cas, les deux LP se situent parmi les 10 établissements les plus touchés.

Ces établissements sont pour quatre d'entre eux des lycées de petites villes ouvrières frappées par la crise économique et pour deux autres situés dans la banlieue populaire de villes importantes sans qu'il s'agisse de quartiers sensibles. Ils accueillent une forte proportion d'élèves appartenant à des familles en situation de difficultés économiques, mais avec un faible taux d'enfants des milieux de l'immigration.

L'insatisfaction, le mal-être de ces jeunes ne débouche pas sur une implication forte dans l'ensemble des conduites à risque, mais dans une seule, l'usage du tabac, conduite qui au vu des mobiles des jeunes concernés, renvoie à l'impuissance du sujet qui, tout en ayant conscience du caractère nocif de cette pratique (plus de 90 % des lycéens qui fument régulièrement) dit qu'il ne peut pas s'en passer (63 %), non pas principalement parce que cela lui apporte du plaisir (48 %), mais parce que cela le calme (85 %).

Si ces établissements ne sont pas classés dans le groupe III (tabac, ivresse, violence) - néanmoins, les deux LP en sont proches- c'est que les élèves ne passent pas au registre supérieur d'engagement dans des conduites « dionysiennes » d'affirmation de soi et d'opposition (l'ivresse et la violence), ils en restent à la passivité de l'usage à finalité analgésique du tabac. On peut avancer en hypothèse que la politique éducative de prise en charge des élèves mise en oeuvre dans ces établissements par des équipes motivées, si elle ne suffit pas à éradiquer les causes d'insatisfaction, a néanmoins pour effet d'en limiter l'influence négative.

Groupe VI - Le cannabis seul - 8 établissements

Ces établissements qui se distinguent en étant parmi les 20 premiers pour les prévalences fortes d'usage de cannabis, sans être dans le groupe des 20 établissements les plus touchés pour les trois autres conduites, constituent un groupe très homogène par ses caractéristiques communes.

Ce sont des lycées d'enseignement général et technologique (tertiaire) de centre ville dans un environnement jugé attractif pour les élèves par les chefs d'établissement. Les filles sont un peu plus représentées que les garçons dans la population d'élèves, parmi laquelle il y a une forte proportion d'enfants appartenant aux milieux favorisés. Les résultats au baccalauréat sont moyens, inférieurs aux résultats attendus selon les calculs des services statistiques du ministère de l'Éducation nationale qui prennent en compte l'espérance moyenne de réussite des élèves, en fonction de celle de la moyenne nationale des élèves de leur milieu. Tous les proviseurs de ces 8 établissements signalent comme phénomènes préoccupants la trilogie de problèmes : tabac, absentéisme et drogue. La plupart de ces établissements offrent des options arts plastiques et/ou théâtre.

Ces 8 lycées où il y a une proportion forte d'élèves concernés par l'usage de cannabis (ils se situent aux rangs suivants : 2 (47 %), 6, 9, 10, 12, 16, 19 et 20 (36 %, moyenne nationale 30 %), sont pour l'usage régulier du tabac, proches des 20 premiers, en se positionnant au-dessus de la moyenne nationale.

Pour les ivresses répétées, les positions sont plus dispersées : 4 sont très proches des 20 premiers avec des prévalences fortes, ce sont deux lycées de l'académie de Bordeaux et deux de l'académie de Rennes (un effet régional joue sans doute) ; les 4 autres ont un positionnement non significatif.

Pour la violence entre élèves, ces établissements sont peu touchés, ils sont parmi les 20 qui présentent les prévalences les plus faibles en la matière.

L'information que l'on peut inférer à partir des valeurs significatives obtenues par ces établissements pour les items observés, corroborée par l'observation directe, nous présente, comme représentation qui au premier abord s'impose, celle d'élèves qui vivent assez bien leur état de lycéens.

Ils ont dans l'ensemble, une bonne opinion de leur établissement : 4 de ces lycées se situent parmi les 10 premiers pour l'importance de la proportion d'élèves qui disent avoir une bonne opinion de leur lycée (les scores vont de 34 % à 48 %, moyenne nationale 21 %), les autres ont des scores moyens.

D'une manière prononcée, les élèves de ces établissements déclarent avoir dans leur lycée une impression de liberté : 5 établissements sont parmi les 10 qui présentent les proportions les plus fortes pour cet item, et les 3 autres parmi les 10 suivants ; et ils sont plus nombreux que la moyenne nationale à trouver que les relations adultes-élèves sont confiantes voire chaleureuses.

Dans le même ordre d'idée, une proportion importante d'élèves de ces lycées estiment que dans leur établissement, on tient plutôt compte de l'avis des élèves : les scores vont de 56 % à 71 % (moyenne nationale 47 %) et nous trouvons regroupés ces 8 établissements parmi les 20 qui présentent les scores les plus faibles pour l'item : « on traite les élèves comme des enfants ».

Ce groupe d'établissements est le seul parmi l'ensemble des groupements que nous avons constitués, qui semble bénéficier d'un climat scolaire apprécié par les élèves qui évaluent positivement la manière dont ils sont traités. Mais ce tableau est confronté à un autre qui lui se construit dans une tonalité négative de l'expérience scolaire des élèves.

Ces derniers s'inscrivent dans une tendance d'autodévalorisation de leur image scolaire. 14 % de l'échantillon national d'élèves estiment avoir des résultats scolaires faibles, les scores des 8 lycées se situent tous au-dessus de cette moyenne, ils vont de 16 % à 24 %. L'absentéisme -nous avons signalé que les proviseurs de ces lycées déclaraient que c'était un problème préoccupant- est beaucoup plus présent dans ces établissements qu'il ne l'est, en moyenne, pour l'ensemble national. Les 8 lycées se situent parmi les 20 qui ont les proportions les plus élevées d'élèves absents « chroniques » ; les taux se situent entre 11 % et 15 % (moyenne nationale 8 %).

Dans ces établissements où les élèves sont nombreux à dire qu'ils ont une impression de liberté, ils le sont aussi à signaler qu'ils ne savent pas clairement ce qu'ils ont le droit de faire ou de ne pas faire et plus nombreux que la moyenne nationale à avancer que la discipline leur paraît incohérente (scores allant de 22 % à 38 %, moyenne nationale 17 %).

D'une manière qui, au premier abord, est paradoxale, c'est dans ces établissements où une tendance s'affirme pour dire que les relations avec les adultes sont bonnes, qu'on tient plutôt compte de l'avis des élèves, qu'on ne les traite pas comme des enfants, que nous rencontrons l'expression la plus manifeste d'une minorité qui dénonce le caractère de ces relations. Les 8 établissements se situent parmi les 20 les plus touchés, pour l'item : « il arrive dans l'établissement d'être traité avec mépris par les adultes » (scores de 38 % à 46 %, moyenne nationale 32 %), et il en est de même pour l'item « être traité avec injustice » (scores de 53 % à 63 %, moyenne nationale 47 %).

On a l'impression que le fait qu'il y ait dans ces lycées un climat relationnel satisfaisant, que les élèves soient accoutumés à être traités d'une manière conforme aux attentes de ces adolescents ou jeunes adultes, les rendent plus sensibles qu'ils ne le sont lorsque les relations avec les adultes dans l'établissement sont marquées par la distance et l'indifférence, à la qualité humaine de ces rapports et moins tolérants à l'égard de leur éventuelle dérive. On peut penser aussi que ces élèves qui dans l'ensemble tirent peu de gratifications de la situation scolaire stricto-sensu, nous avons vu qu'ils étaient nombreux à estimer que leurs résultats étaient faibles, ils sont, au contraire, bien au-dessous de la moyenne nationale pour la proportion de ceux qui estiment avoir de bons résultats (le score va de 5,5 % qui est le score le plus bas de tout l'échantillon national, à 8 %, moyenne nationale 11 %), vont s'investir, plus que d'autres, dans la relation avec leurs enseignants et seront à la fois plus exigeants et plus vulnérables en la matière.

Les élèves de ces établissements sont impliqués moins que la moyenne dans les conduites délictueuses, aussi bien en ce qui concerne la mise en oeuvre que la victimisation, à l'exception d'une seule « avoir dégradé des matériels ou des locaux dans l'établissement » dans laquelle ils sont très engagés. Les 8 établissements se situent parmi les 20 les plus touchés avec des scores allant de 26 % à 43 %, moyenne nationale 19 %.

Comment expliquer que ces lycées qui, aussi bien en ce qui concerne les propriétés que l'établissement tire de sa situation dans le cadre urbain (lycée de centre ville), les caractéristiques de son fonctionnement et de sa population d'élèves, peuvent être considérés comme présentant une offre éducative de qualité, regroupent une population importante d'usagers de cannabis ?

Le modèle explicatif que nous proposons présente une configuration de variables qui renvoient aux trois axes de détermination que sont les caractéristiques de la personne, l'effet établissement et l'effet d'environnement.

Ces lycées de centre ville sont des établissements anciens, « bourgeois » mais qui n'ont pas le statut d'établissements d'excellence de ceux qui disposent de classes préparatoires aux grandes écoles et accueillent une population d'élèves à espérance de réussite scolaire élevée. Ils ont un taux d'admis au baccalauréat qui les situe au niveau de la moyenne nationale ou légèrement au-dessus (de 75 % à 80 %), tandis que les derniers ne descendent que rarement et peu au-dessous de 90 %.

Une part significative des élèves qui fréquentent ces établissements... bien fréquentés mais qui n'accueillent pas l'élite scolaire, sont dans une situation d'échec scolaire relatif, dans la mesure où leur niveau de réussite moyen ne les autorise pas à prétendre à la voie normale de réussite des enfants des milieux favorisés que sont les grandes écoles où les filières sélectives de l'enseignement supérieur. Leur

style de vie qui laisse une large place aux activités de loisirs, à la pratique des sorties, à la fréquentation des cafés est à la fois une des causes du niveau de qualité insuffisant de leurs performances scolaires et, en même temps, un de ses effets. En effet, la meilleure façon qu'ont les élèves de se protéger de l'atteinte à l'image de soi que produit la situation de non réussite scolaire et ceci d'autant plus que cette réussite est un état relativement banalisé lorsque 68 % d'une génération est en terminale et que le taux d'admis au baccalauréat est de 75 %, est la « sortie du jeu » ⁽¹⁾. Manifester par le peu d'intérêt que l'on attache à la chose scolaire, le peu d'importance que l'on accorde à sa sanction, est la meilleure façon d'invalider le stigmate qu'entraîne la médiocrité de la réussite. Si l'on n'a pas la réussite brillante attendue par la famille et conforme aux normes du milieu social d'appartenance, ce n'est pas que l'on ne dispose pas des aptitudes intellectuelles nécessaires, mais c'est parce que l'on ne travaille pas... Car accorder à la tâche scolaire l'essentiel de ses disponibilités en temps et en énergie, c'est lui sacrifier pour des profits différés dont la valeur est surestimée, ce qui fait la qualité de vie présente ⁽²⁾. La consommation de cannabis entre dans cette stratégie, souvent perçue, à juste titre, comme une conduite transitoire ⁽³⁾ des adolescents des milieux favorisés, de singularisation par rapport à la norme dominante balisant la voie de la réussite par le comportement scolaire et la filière choisie. Filière scientifique, tandis que l'on retrouvera les lycéens évoqués dans les filières littéraire, économique et sociale, dans les options théâtre, arts plastiques. L'usage de cannabis, autorisé par les ressources économiques dont dispose le jeune, est pour celui-ci une façon, à bon compte et sans grands risques, de manifester à sa famille son « originalité juvénile » et de se donner le plaisir d'une déviance contrôlée.

Cette conduite de prise de distance à l'égard de l'univers scolaire, trouve un contexte favorable dans ce lieu de vie et si peu de travail qu'est le lycée, organisation très libérale tolérant les comportements de fuite, dont les professionnels qui ont affaire à des élèves qui, dans l'ensemble, sont « intelligents et paresseux » mais surtout « gentils et biens élevés », ne soumettent pas ceux-ci à une pression dont eux-mêmes ne ressentent pas la nécessité.

La situation de ces lycées dans le centre ville, dans un environnement attractif pour les élèves, est un facteur favorisant cette « sortie du jeu » (l'absentéisme) et par les opportunités qu'offre ce cadre de contact avec d'autres personnes, d'autres jeunes adonnés à des pratiques d'usage et de trafic de drogues, crée les conditions d'exposition au produit.

⁽¹⁾ A. Barrère, *Les lycéens au travail*, Paris P.U.F., 1997

F. DUBET, L'égalité et le mérite dans l'école démocratique de masse, *L'année sociologique*, 2000

⁽²⁾ L. Lévy-Garbona, Les demandes de l'étudiant ou les contradictions de l'université de masse, *Revue française de sociologie*, XVII, 1976

⁽³⁾ Ch. de Péretti, N. Leselbaum, *Les lycéens parisiens et les substances psychoactives : évolutions*, Paris, INRP, Paris X, 1999

Groupe VII - La violence entre élèves seule - Dix établissements

Ce groupe d'établissements qui se situent parmi les 20 premiers pour l'importance de la proportion d'élèves qui disent s'être battus dans l'établissement avec un autre élève, mais qui ne font pas partie des établissements les plus touchés pour la consommation des substances psychoactives, constitue un ensemble très typé.

La dimension professionnelle l'emporte dans ce groupe avec 4 lycées professionnels et 2 polyvalents, et les deux académies les plus populaires de l'échantillon sont fortement représentées avec 4 établissements de l'académie de Créteil et 3 de celle d'Amiens (2 établissements de l'académie de Grenoble et un de celle de Bordeaux complètent le groupe).

Ces établissements sont situés dans des zones péri-urbaines considérées par les proviseurs comme un environnement défavorisé, voire dangereux. La population d'élèves comprend une proportion forte, par rapport aux moyennes nationales, de jeunes appartenant à des milieux sociaux défavorisés et à des familles de l'immigration.

L'implication forte des élèves de ces établissements dans des comportements de violence va de pair avec leur engagement dans les autres conduites délictueuses : vols, trafics, insulter un adulte, dégrader des matériels et des locaux : par exemple, pour cette dernière conduite, 5 établissements se situent parmi les 10 les plus touchés avec les rangs : 1 (53 %, moyenne nationale 19 %), 3, 5, 8 et 10. Il en est de même pour la victimisation, les élèves sont fortement touchés par les agressions, les menaces, les propos racistes et le racket : par exemple, pour ce dernier type d'agression, 6 des établissements de ce groupe sont parmi les 10 lycées présentant les prévalences les plus fortes, avec les rangs suivants : 1 (18 %, moyenne nationale 4 %), 2, 5, 6, 8 et 10.

Ces établissements se situent nettement au-dessus de la moyenne pour les items résultats faibles et absentéisme, et le trait dominant du vécu des élèves est le sentiment de contrainte que la situation scolaire génère qui nourrit les rapports d'agressivité réciproque entre eux et les agents de l'institution.

Les élèves sont nombreux à juger que la discipline est trop sévère, qu'on les traite comme des enfants, qu'il est difficile de communiquer avec un adulte, que, dans l'ensemble, les relations avec les adultes dans l'établissement sont conflictuelles et, en définitive, c'est l'« impression d'étouffer » qui est la proposition choisie par beaucoup d'entre eux pour traduire leur expérience lycéenne. Un de ces

établissements présente le score le plus élevé pour cet item (82 %, moyenne nationale 29 %). Les autres se situent parmi les 10 ou 20 premiers.

③ Les facteurs de risque

Regroupons dans un tableau les principaux traits des diverses catégories des établissements à risque.

Les principaux attributs des établissements à risque

Types	I	II	III	IV	V	VI	VII
Attributs	Tous les risques T-I-H-V *	Toutes les consommations ^o T-I-H	Tous les risques sauf H T-I-V	Ivresses - Haschich	Tabac seul	Haschich seul	Violence seule
Type d'établiss.	3 LP 2 LYP	2 LEGT 1 LP	4 LP	4 LEGT	4 LEGT 2 LP	8 LEGT	4 LP 4 LEGT 2 LYP
Genre le plus représenté	Garçons	Filles	Garçons	-	-	Filles	-
Localisation	- Banlieue petite ville - Zone rurale	Centre ville	- Banlieue ville import. - Zone rurale	Petites villes	- Banlieue ville import. - Zone en crise	Centre ville	Banlieue défavorisée
Valeur scolaire	-	Médiocre Bonne	-	Médiocre	-	Médiocre	Médiocre
Absentéisme	Fort	-	-	-	-	Fort	Fort
Orientation	Mal orientés	Mal orientés	-	-	Mal orientés	-	-
Opinion sur le lycée	Médiocre	Médiocre	Médiocre	-	Médiocre	Bonne	-
Discipline	Trop sévère	Peu sévère	Trop sévère	Peu sévère	Trop sévère	Incohérente	Trop sévère
Impression d'étouffer	Oui	Oui	Oui	-	Oui	Non	Oui
Impression de liberté	Non	-	Non	Oui	-	Oui	-
Règlement intérieur	Peu appliqué	Peu appliqué	-	-	Peu appliqué	-	-
Prescriptions peu claires	-	Oui	-	Oui	-	Oui	-
Relations avec adultes	-	Indifférentes	Conflictuelles	Indifférentes	Indifférentes	Bonnes	Conflictuelles
Conduites délictueuses	Oui	Oui	Oui	- Trafics - Dégradation	-	Dégradation	Oui
Victimisation	Oui	Oui	Oui	-	Oui	-	Oui
Milieu social	-	-	Défavorisé	-	Défavorisé	Favorisé	Défavorisé Immigré

* T = Tabac H = Haschich
I = Ivresses V = Violence

On peut rendre compte de l'action des facteurs qui influent sur la détermination des conduites à risque des lycéens, en parlant de situation, dans la mesure où ces effets se combinent dans l'unité du vécu. Le sujet n'est pas soumis à une série séquentielle de facteurs mais à leur combinaison qui aboutit à ce que certains se renforcent ou se contrarient. Cette globalisation de l'effet de situation rend un peu artificielle la démarche analytique qui consiste à isoler l'effet de chacun des principaux facteurs et ceci d'autant plus que les modèles de détermination des conduites à risque que nous présentons restent fortement incomplets, à la fois parce qu'ils ne prennent pas en compte les facteurs de personnalité et ceux qui saisissent la vie hors école et que, dans le cadre de celle-ci, la saisie que nous opérons est bien partielle, compte tenu de la complexité de la situation scolaire. Néanmoins, nous pouvons tenter d'éclairer la démarche de compréhension, en examinant ce qu'il en est de la présence des divers facteurs dans les modèles identifiés.

Le type d'établissement

Les LEGT ne sont pas présents dans deux modèles, d'ailleurs très proches puisqu'il s'agit du groupe I (tous les risques) et du III (tous les risques à l'exception du haschich). Nous avons affaire, avec ces deux situations qui en fait n'en font qu'une, car si le modèle III n'inclut pas la prévalence forte d'usage de cannabis, ce n'est peut-être que pour la raison économique du coût du produit qui est dissuasif pour la population défavorisée des établissements de ce groupe, à un cas de figure que nous qualifions : le modèle de l'inconduite populaire attendue. Ensemble de comportements porté par des garçons de milieux populaires en situation scolaire d'échec et d'anticipation du rôle social futur. Cette inconduite est attendue et bien contrôlée, elle n'est pas pour les chefs d'établissement, un phénomène préoccupant, car, selon eux, c'est ainsi que cela se passe généralement dans les lycées professionnels industriels.

A l'inverse, les LP n'apparaissent pas dans deux autres modèles très proches : celui du groupe IV (ivresses et haschich) et du VI (haschich seul), on peut adjoindre à cet ensemble les deux LEGT du groupe II (les 3 consommations).

Ce n'est plus ici l'explosion du modèle précédent d'une énergie extravertie, c'est l'implosion de conduites tournées vers soi. Au modèle populaire, masculin de l'excès, de l'affrontement s'oppose le modèle bourgeois et féminin du quant à soi.

Si les comportements des élèves des établissements où consommations et violences vont de pair, sont conformes à la représentation établie des populations fréquentant ces établissements, il n'en est pas de même des établissements du second regroupement, où le trait dominant est la consommation

de cannabis. Les comportements des élèves y sont jugés préoccupants par les chefs d'établissement. En effet, ce modèle qui est celui de la désaffiliation, traduit des comportements nouveaux, non attendus dans les lycées d'enseignement général (avec leur appendice qu'est la filière tertiaire technologique ex sections G) qui sont à la fois l'expression du mal-être (non socialement déterminé comme dans le cas des jeunes appartenant aux milieux défavorisés) et de l'affaiblissement de la capacité de captation d'une institution en perte de sens.

Il reste deux groupe hybrides comprenant les deux types d'établissements, sans qu'il y ait de distinctions nettes entre eux en terme de valeur des indicateurs, il s'agit du groupe V (le tabac seul) et du VII (la violence seule).

Dans ces deux groupes, la variable type d'établissement n'a pas d'effet discriminant, dans la mesure où nous avons affaire à la même population scolaire d'élèves de milieux défavorisés, à résultats scolaires médiocres. Pour les lycées d'enseignement général et technologique et polyvalents de ces deux groupes (soit 10 établissements sur 14), c'est le public des « nouveaux lycéens », enfants de milieux populaires dont le débouché scolaire était tendanciellement le LP, mais qui avec l'ouverture de l'accès aux études longues ont trouvé une place non marginale ⁽¹⁾ dans les lycées.

Ces deux groupes qui appartiennent au même vivier de population et qui relèvent d'un même modèle qui est celui de la non-intégration, se singularisent par l'orientation des comportements de déviance des élèves : tournés vers soi pour l'un (la gestion individuelle du mal-être par le tabac, la victimisation), visant agressivement autrui pour le second (la violence). Cette réaction opposée de ces jeunes en situation non pas réellement d'exclusion mais de difficulté d'insertion dans un système (le système scolaire et au-delà la société dont il ouvre l'accès) peut relever de l'effet différenciateur d'une subculture attachée à un territoire (la banlieue des cités) sur lequel nous reviendrons.

Le genre

Son effet se fait peu sentir, car, comme nous l'avons vu précédemment (II 1), les différences qui peuvent lui être imputées au niveau d'un établissement ne jouent que dans les cas de figure extrêmes, c'est-à-dire d'établissements composés à 75 % et plus d'un des deux sexes. Ceci ne concerne qu'une minorité de lycées exclusivement des LP (tertiaires pour les filles, industriels pour les garçons). Dans l'ensemble plus large des 45 établissements qui se positionnent dans un ou plusieurs groupes de

⁽¹⁾ Dans son rapport de 1991, l'Inspection générale évalue à 20 % des élèves de seconde en moyenne, car il y a de fortes disparités selon le statut social de l'établissement, la proportion de ces « nouveaux lycéens », apport qui explique que l'on soit passé de 32 % d'une génération au niveau IV (en terminales) en 1985, à 68 % actuellement.

lycées à prévalences élevées pour les conduites examinées, soit les deux sexes sont à peu près également représentés (3 groupes sur 7), soit l'un des genres l'emporte mais la plupart du temps sans exclure l'autre. Malgré ces conditions d'atténuation de l'effet genre, nous constatons cependant que les établissements où les filles sont un peu plus représentées que les garçons, sont orientés vers le pôle consommation et ne sont pas concernés par la violence qui, au contraire, est un attribut ainsi que les autres conduites délictueuses et les consommations des établissements où les garçons sont plus nombreux.

La localisation de l'établissement

Ses effets se manifestent par le biais de deux facteurs : les caractéristiques socio-culturelles et scolaires des élèves, dans la mesure où l'espace habité est socialement marqué, que l'on a par exemple beaucoup plus de chances d'avoir une proportion importante d'élèves appartenant aux milieux favorisés dans la zone de desserte d'un lycée de centre ville, que dans celle d'un lycée situé en bordure d'une zone péri-urbaine d'habitat collectif ; et la qualité de cet environnement en particulier par les ressources qu'il offre aux jeunes comme cadre de vie et de loisirs.

Il y a un facteur d'environnement de nature plus large que nous ne saisissons que grossièrement qui relève de l'identité culturelle et économique d'aires beaucoup plus étendues que la zone de desserte des établissements. Dans l'enquête élèves, le phénomène est perceptible pour quatre académies sur les six de l'échantillon. Les prévalences très élevées, par rapport aux moyennes nationales, pour l'usage de cannabis et la consommation d'alcool pour l'académie de Rennes, et, à un moindre degré pour celle de Bordeaux, renvoient à un facteur régional de comportements de consommation. La position en pointe des établissements de l'académie d'Amiens pour l'usage du tabac, est tout à fait en concordance avec le mode de réactions individuelles à la situation économique difficile des zones dans lesquelles ces lycées, à fort ratio d'éléments populaires, sont implantés. Quant à l'académie de Créteil, ses performances tout à fait en dessous de la moyenne nationale pour l'usage des substances psychoactives, mais bien au-dessus pour l'ensemble des conduites délictueuses, résulte de l'effet conjugué de facteurs urbanistiques (les cités), économiques et sociologiques (population marquée plus que d'autres par l'exclusion économique) et ethniques (part importante de jeunes appartenant au milieu de l'immigration maghrébine, ce qui explique le rejet de l'alcool, du tabac et, mais avec la conjonction du facteur économique, du cannabis).

Chaque contexte environnemental repéré dans notre typologie peut être considéré comme facilitateur de situations à risques pour les jeunes, à un degré plus ou moins marqué. Certains environnements qualifiés par les proviseurs comme « zones qui d'un point de vue urbanistique et éventuellement sociologique, peuvent être considérées comme défavorisées, voire dangereuses », sont

certainement plus que d'autres porteurs de modèles d'inconduite. D'autres, comme les zones rurales ou semi-rurales d'Aquitaine ou de Bretagne, favorisent, ou tout au moins tolèrent des comportements de jeunes comme l'excès d'alcool ; d'autres enfin, comme les centres des villes importantes, constituent un contexte d'accès facilitateur à l'usage du cannabis.

Mais le contexte environnemental n'est que de potentialités et non de déterminismes ; les conditions nourrissant les conduites à risque qu'il présente ne sont actualisées que par l'existence concomitante d'autres facteurs liés aux caractéristiques du sujet et au mode de fonctionnement de l'établissement. Par exemple, les lycées du type VI (haschich seul), lycées « bourgeois » de centre ville à réussite scolaire moyenne, sont dans le même environnement que les établissements à hautes performances scolaires que sont les lycées à classes préparatoires, dans lesquels la consommation de cannabis est bien moins répandue, seulement ils n'ont pas les mêmes élèves et leur mode d'encadrement n'est pas le même (par exemple, la tolérance à l'égard de l'absentéisme).

Trois types d'environnement se distinguent parmi les contextes que nous avons repérés.

Les zones « pauvres », d'un point de vue urbain et culturel : banlieues de petites villes, zones rurales ou semi-rurales. Les jeunes s'y ennuiant et y sont plus aisément amenés à s'impliquer dans les conduites déviantes. C'est le cas, en particulier, pour les établissements du type I qui cumulent tous les risques.

La banlieue difficile. C'est le contexte bien connu des zones sensibles, des banlieues accueillant dans un habitat collectif et excentré des populations défavorisées, avec un déséquilibre démographique en faveur des jeunes, une forte présence des milieux de l'immigration et une subculture vivace génératrice de modèles de comportements de transgression, ou tout au moins d'affirmation de soi dans l'espace public. C'est la situation des lycées du type VII (violence seule).

Le centre ville attractif. C'est un contexte qui favorise l'usage de substances psychoactives et particulièrement celui du cannabis si les élèves sont dans une situation de réussite scolaire médiocre et si l'établissement n'est pas un système de prise en charge intégrateur. C'est le cas des lycées des types II (toutes les consommations) et VI (haschich seul).

On a une illustration de l'effet d'environnement lorsque l'on analyse l'ensemble des composantes des types V (tabac seul) et VII (violence seule). Au premier abord, nous avons affaire à la même population scolaire (les « nouveaux lycéens »), dans des établissements de même statut scolaire

et social, situés dans un contexte péri-urbain. Or, les comportements des élèves concernés par les transgressions diffèrent du tout au tout.

Dans les établissements du type V qui ne se distinguent que par le ratio important de fumeurs réguliers, ces comportements sont de fuite, de repli, d'une population qui manifeste sa fragilité et sa passivité (pas de conduites délictueuses mais forte victimisation) et qui reste captive ; dans les établissements « violents » du type VII, c'est l'agressivité qui donne la tonalité d'ensemble ; comportement violents, relations conflictuelles, et nombreux sont les élèves à rejeter le joug de l'institution (absentéisme).

Par l'action de quels facteurs peut-on expliquer ces différences de modèles de conduites ?

Un effet d'établissement joue, que l'observation sur le terrain saisit plus aisément que ne le fait l'analyse statistique. Dans l'ensemble, nous avons rencontré dans les établissements du type V, davantage que dans ceux du VII, des équipes plus fortement engagées dans la prise en charge de ces élèves mal préparés à la scolarité au lycée, avec une politique d'établissement ouverte sur des préoccupations qui dépassent le strict domaine pédagogique (actions de prévention en matière d'éducation à la santé et à la citoyenneté). Il en résulte une certaine pacification des relations scolaires, aussi bien pour les élèves entre eux que dans leurs rapports avec l'institution, qui sont d'évitement et non d'agression. Mais, si cette différence de fonctionnement est notable entre les établissements des deux types et peut être retenue comme facteur des différences de climat relationnel dans les lycées, néanmoins l'opposition des comportements des élèves, orientation vers la passivité pour un type, vers l'agressivité pour l'autre, apparaît comme relevant au premier chef d'une différence quant aux cultures de référence.

Nous avons affaire à deux cultures de l'exclusion, à deux modèles de comportements, de représentation et de valeurs. L'une qu'on peut qualifier de traditionnelle est celle non seulement de la soumission mais, allant de pair, de l'internalisation de l'infériorité sociale ⁽¹⁾. Ce n'est que par la défection, le décrochage que les élèves de ces milieux défavorisés répondent aux agressions symboliques (atteintes à l'image de soi) que l'école leur fait subir et l'usage du tabac (« ça me calme ») est un comportement qui s'inscrit dans cette tendance de repli sur soi. A l'inverse, l'autre culture qui, selon le point de vue des agents de l'institution tend à pervertir la première, à fournir des images guides, grâce au prestige de sa mise en valeur médiatique, peut-être qualifiée de moderne, c'est celle de ces

⁽¹⁾ Attitude qui explique, par exemple, qu'en matière de voeu d'orientation, les familles dites défavorisées ont tendance à avoir un niveau d'aspiration inférieur à ce que le niveau de performance des élèves autorise.

nouveaux exclus que sont les jeunes des banlieues difficiles ⁽¹⁾. Il ne s'agit plus là de soumission et d'intériorisation de son infériorité dans les ordres de grandeurs sociales (économique, sociale, scolaire, résidentielle, ethnique) mais, au contraire, d'un véritable renversement, en s'appuyant sur les registres de la modernité, de l'authenticité et de la légitimité idéologique qui vont faire que cette subculture de banlieue, indissociable de sa dimension ethnique, nourrit chez les jeunes qui en sont porteurs des comportements d'affirmation agressive de soi et de déni de toute légitimité à l'ordre institutionnel.

La valeur scolaire auto-estimée

A l'exception du LP de jeunes filles du type II pour lequel les élèves qui, pour beaucoup d'entre eux, s'estiment mal orientés, ont une auto-estimation de leurs résultats qui les situe, pour les bons résultats, au-dessus de la moyenne nationale, c'est à un niveau moyen/bas que la population de ces divers types d'établissements à risque situe la valeur de ses résultats.

L'absentéisme

L'absentéisme fort est un trait de fonctionnement que l'on rencontre dans trois groupes d'établissements. Dans les types I et VII où nous avons affaire à une population scolaire difficile, rétive, impliquée fortement dans les conduites délictueuses. Et dans le type VI (haschich seul) qui se situe aux antipodes, en terme de climat d'établissement et de comportements des élèves, des deux types précédents ; l'absentéisme est là l'indicateur d'un affaiblissement de l'astreinte scolaire.

Le climat disciplinaire, relationnel

Les indicateurs qui le saisissent donnent lieu à deux types de configuration, à deux cas de figure. Dans l'un, l'encadrement disciplinaire pêche par excès, les élèves ont l'impression d'étouffer ; dans l'autre par insuffisance favorisant le laxisme et l'anomie.

⁽¹⁾ Les facteurs communs aux quartiers dits sensibles sont les suivants :

- taux de chômage élevé, en particulier celui des jeunes ;
- quartiers excentrés, de forte densité, mais de nature purement résidentielle, c'est-à-dire dénués de l'animation citadine ;
- forte proportion, dans la pyramide de classes d'âge, de moins de vingt ans et, corrélativement, une très faible proportion de plus de soixante ans ;
- la forte présence de population étrangère, c'est la seule constante que l'on retrouve partout, qui exclut la moindre exception.

Commissaire de police Bui-Trong, Service Central des Renseignements Généraux. « Drogue et violence dans les quartiers sensibles », in « La lutte contre la drogue à l'école et dans la cité » ; Actes de l'Université d'été, Toulouse 1994. Université Paul Sabatier

Tous les types qui ont en commun l'orientation vers la violence, qui sont plutôt des établissements de garçons, de milieux défavorisés (types I, III, V, VII) concernent des élèves qui trouvent que la discipline est trop sévère, qui ont l'impression d'étouffer, qui signalent, pour deux de ces types, que les relations avec les adultes sont conflictuelles, qui, enfin, sont fortement impliqués dans les conduites délictueuses.

A l'inverse, les établissements des types II, IV, VI qui sont plutôt des établissements de filles situés dans le centre ville qui accueillent une population de couches moyennes et favorisées, sont orientés vers la consommation de cannabis. Dans ces établissements, la discipline est jugée peu sévère, parfois incohérente, les prescriptions du règlement intérieur sont peu claires, les relations avec les adultes sont distantes, indifférentes (bonnes pour un groupe) et les élèves ne sont pas impliqués dans les conduites délictueuses à l'exception des dégradations.

Le facteur commun à tous les types d'établissements à risque est la médiocrité des résultats scolaires ; sur ce socle se déploient deux modèles : celui de la violence et celui du cannabis ; les consommations d'alcool et de tabac se rattachent à des degrés divers à ces deux modèles.

Le modèle violence (masculin, populaire, professionnel, péri-urbain, cadre coercitif) tend à s'élargir en modèle global incluant l'usage du cannabis.

- IV -

LA PREVENTION

1. La mission de prévention assignée à l'école

① Développement de cette mission

« La prévention fait partie intégrante de la mission éducative de l'école » peut-on lire au début de la circulaire du 1.07.1998 ⁽¹⁾ qui instaure les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Cet élargissement du domaine de compétence de l'école qui n'est pas sans poser problème quant à sa mise en œuvre, résulte essentiellement du fait que ces jeunes qui sont de plus en plus nombreux et de plus en plus fréquemment en situation à risque sont massivement pris en charge par le système scolaire dans les lycées d'enseignement général et technologique et dans les lycées professionnels.

Que représente la population lycéenne par rapport aux classes d'âge concernées ? A l'heure actuelle, 87 % des jeunes de 15 - 18 ans sont dans un établissement scolaire, 6 % suivent des cycles d'insertion pré-professionnelles dans les centres de formation d'apprentis et les organismes de formation. Restent 7 % des jeunes qui sont hors des structures de formation : 1 à 2 % sont en activité et 5 à 6 % sont « en galère » ⁽²⁾.

La proportion des jeunes qui atteignent le niveau du C.A.P. ou du B.E.P., est aujourd'hui de 91 %, et la proportion de ceux qui atteignent le niveau du baccalauréat est de 68 % ⁽³⁾.

Etant le seul endroit où la quasi-totalité de la population des jeunes est accessible, car « captive », à des actions visant à modifier des comportements ou à prévenir leur émergence, l'école se voit expressément assignée une mission nouvelle qui est celle de protection et de prévention. D'autant plus que les conduites à risque des jeunes qu'elle accueille perturbent plus ou moins fortement mais toujours d'une manière notable, son fonctionnement.

Cette mission de prévention qui, dans la décennie précédente, se situait à la marge des établissements scolaires avec les clubs-santé et plus tard, le dispositif des adultes-relais, est devenue plus centrale à partir de l'instauration des comités d'environnement social qui, en 1997, lors de leur transformation, touchaient 30 % des collèges et des lycées et s'impose actuellement comme une mission

⁽¹⁾ Circulaire n° 98-108. Prévention des conduites à risque et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

⁽²⁾ S. Beyeler, La prise en compte de drogues licites et illicites chez les jeunes de 15 à 18 ans, Paris, OSC, 1996, p. 24,

⁽³⁾ L'état de l'école, n° 8, Ministère de l'Éducation nationale, Direction de la programmation et du développement, novembre 1998.

prioritaire, avec l'obligation faite par la loi ⁽¹⁾ à tous les établissements scolaires de mettre en place un Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Cette attente à l'égard de l'école est aussi exprimée par l'opinion des Français. Lorsqu'on demande à ces derniers « qui peut contribuer le plus aux actions de prévention », si le rôle de la famille reste primordial, la place occupée par les médias, et celle du milieu scolaire en tant que lieu de prévention privilégié, s'accroît :

	1996 (IFOP - CFES)	1998 (IFOP - Santé magazine)
Famille	45 %	45 %
Milieu scolaire	13 %	21 %
Journalistes, médias	8 %	12 %
Médecins	13 %	9 %
Police	4 %	6 %
Associations	11 %	6 %
Elus	5 %	Choix non proposé

Source : Perception, opinions, attitudes et connaissance de la population française en matière de toxicomanie, Paris, OFDT, septembre 1998.

② Les difficultés de sa réalisation

L'établissement scolaire doit être le lieu où s'exerce une prévention primaire ⁽²⁾, mais il va de soi que cet objectif demande, pour être mis en œuvre d'une manière efficace, que l'on réfléchisse à ce qu'est la prévention à l'adresse des jeunes : qu'on définisse ses principes, sa stratégie, ses méthodes, que l'on ait à l'esprit les difficultés que cette politique doit surmonter ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Loi du 29/07/1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, Art. 27 bis.

⁽²⁾ On distingue 3 formes, 3 niveaux de prévention :

- la prévention primaire : c'est l'ensemble des mesures qui visent à éviter l'entrée dans un désordre ; c'est celle qui peut s'exercer dans le cadre de l'école ;
- la prévention secondaire traite une toxicomanie avérée pour éviter au sujet de demeurer dans la dépendance, pour réduire les risques ;
- la prévention tertiaire s'intéresse aux efforts de réadaptation, de retour à la vie normale des anciens toxicomanes.

⁽³⁾ Voir Ch. Bachmann (sous la direction de). Prévention des toxicomanies en milieu scolaire, Paris, INRP, 1996

- « Les drogues : usage, abus, dépendances. La prévention en question », La santé de l'homme, n° 334, 1^{er} semestre 1998.
- Pour une prévention de l'usage des substances psychoactives, op. cit., 1998.

Le simple constat de l'aggravation des comportements de consommation de substances psychoactives chez les jeunes démontre l'échec de la politique de prévention. Cet échec tient à deux causes : l'insuffisance de cette politique et son expression inadaptée.

Très peu d'élèves ont eu l'occasion d'être l'objet d'une action, aussi minime soit-elle, de prévention.

A la question ⁽¹⁾ : « Est-ce que dans votre établissement, à votre connaissance, quelque chose a été fait pour inciter les élèves à » :

- ne pas fumer..... 28 % répondent oui
- ne pas consommer de boissons alcoolisées..... 25 % répondent oui
- ne pas faire usage de drogues..... 44 % répondent oui

Et cette action de prévention s'est réalisée, dans la majorité des cas, sous la forme la plus aisée à mettre en œuvre mais aussi la moins efficace : « par des affiches, des brochures ».

Il est difficile de mettre en œuvre des actions de prévention autrement que sous la forme de production d'informations censées apporter des savoirs qui incitent les jeunes à éviter les conduites proscrites. En particulier, l'on constate le peu de place que tient, parmi les actions de prévention engagées par les établissements, tout ce qui vise par la formation, la mise en situation, et responsabilité à faire que le jeune développe des compétences (estime de soi, respect des autres, capacité à s'autonomiser, amour de la vie...) qui sont autant de facteurs de protection ⁽²⁾.

Or, non seulement l'information n'est pas la prévention, la connaissance, la raison ne régissent pas les comportements, mais, qui plus est, en ce qui concerne les jeunes scolarisés, la consommation de substances psychoactives va de pair avec les connaissances. Plus les sujets sont concernés par ces consommations (tabac, alcool, drogue), plus ils se disent informés et suffisamment informés des dangers afférents à ces pratiques ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Les conduites déviantes des lycéens. Op. cit. 1998.

⁽²⁾ Voir R. Ballion, Les comités d'environnement social, Paris, CADIS-OFDT, 1998, p. 69-70.

⁽³⁾ Les 3 enquêtes les plus récentes sur lesquelles nous nous appuyons : celle de l'INSERM en 1993, celle du CADIS en 1997 et celle sur les lycéens parisiens en 1998, le confirment de la manière la plus nette. Henri Chabrol (Les toxicomanies de l'adolescent, op. cit.) écrit p. 112 : « L'évaluation de la majorité des programmes basés sur l'éducation a montré leur inefficacité ou leurs effets néfastes. Non seulement ils ne limitent pas l'augmentation de la consommation, mais ils peuvent avoir une action incitative en accroissant l'expérimentation de toxiques... Ainsi, une étude réalisée auprès de 935 jeunes lycéens a montré que ceux qui avaient suivi un programme d'éducation avaient accru significativement leurs connaissances des toxiques, mais aussi leur utilisation d'alcool, de marijuana et de LSD.

26 % des lycéens qui ne fument pas disent que : « Quelque chose a été fait dans le lycée pour inciter les élèves à ne pas fumer », 34 % des élèves qui fument régulièrement font la même déclaration ⁽¹⁾.

23 % de ceux qui disent ne s'être jamais enivrés signalent que : « Quelque chose a été fait dans le lycée pour inciter les élèves à ne pas boire de l'alcool », 31 % de ceux qui se sont enivrés plus de 5 fois, disent avoir reçu un message de prévention.

43 % de ceux qui n'ont jamais pris de cannabis durant l'année déclarent que : « Quelque chose a été fait dans le lycée pour inciter les élèves à ne pas faire usage de drogue », c'est 52 % de ceux qui ont fait usage de ce produit 10 fois et plus durant l'année qui font la même déclaration.

Dans le même ordre d'idée, il y a 46 % des lycéens qui n'ont jamais pris de cannabis qui déclarent que « les actions menées auprès des jeunes pour les informer des risques liés à la consommation de la drogue » ne sont pas suffisantes. Seuls 25 % (21 points de moins) qui ont fait usage 10 fois et plus de cannabis durant l'année émettent la même opinion.

Donc, comme le constatent les auteurs de l'enquête INSERM (op. cit., p. 124)... « La consommation s'opère sur un fond d'information et non d'ignorance... les consommateurs semblent avertis et informés ».

Sans recourir à une approche clinique pour expliquer ce phénomène (recherche de l'interdit, goût du risque, affirmation de soi...), l'on peut constater que cette liaison apparemment paradoxale entre le fait d'être prévenu du caractère nocif du comportement visé et l'implication du sujet dans la conduite stigmatisée, est facilitée par trois attitudes des jeunes concernés.

Tout d'abord, ils minorent les effets nocifs de la consommation des substances psychoactives. La très grande majorité des élèves interrogés sont d'accord pour reconnaître les dangers liés à la consommation du tabac, de l'alcool et des drogues, mais ils sont d'autant moins nombreux à le faire qu'ils utilisent le produit.

La seconde attitude qui rationalise usage et connaissances, est l'affirmation du caractère contrôlé de cette consommation. Il semble que les jeunes aient fait leur -sans vraisemblablement la connaître- la distinction qui est faite, à propos de la consommation de substances psychoactives, des trois modalités de comportement : usage (consommation qui n'entraîne pas de dommages), l'usage

⁽¹⁾ Les conduites déviantes des lycéens, op. cit.

nocif ou abus (consommation qui implique ou peut impliquer des dommages) et la dépendance (comportement psychopathologique). Plus les lycéens sont engagés dans les conduites de consommation, plus ils sont nombreux à déclarer qu' « en ce domaine, l'essentiel est de savoir se contrôler ».

Le dernier argument, celui qui clôt la discussion car il est affirmation de principe, est la mise en avant de la liberté de l'individu, de son droit à prendre des risques. Ce principe est d'autant plus souvent avancé que la personne est impliquée dans la conduite examinée.

Opinions sur la consommation d'alcool selon l'expérience de l'ivresse
(en %)

	Jamais	Plus de 5 fois
Est la cause de nombreux accidents.....	96,2 *	89,3
Peut provoquer de graves troubles de santé.....	85,1	62,5
Peut entraîner une dépendance	77,6	54,8
C'est une affaire personnelle, chacun est libre de faire ce qu'il veut	59,6	78,8
N'est pas grave si l'on sait se contrôler	52,8	70,4

* Le tableau se lit ainsi : 96,2 % de ceux qui ne s'enivrent jamais sont d'accord sur le fait que la consommation d'alcool est la cause de nombreux accidents, 89,3 % de ceux qui se sont enivrés plus de 5 fois ont la même opinion.

D'une manière moins marquée que la consommation d'alcool, l'usage du tabac entraîne à minimiser ses risques, même si ces derniers sont massivement reconnus. A l'exception de la dépendance, à propos de laquelle les fumeurs réguliers ont une opinion qui ne les distingue pas des non-fumeurs, ce qui n'était pas le cas pour l'alcool. La liberté de l'individu, même celle de se nuire, est d'autant plus souvent revendiquée que l'on est impliqué dans cette conduite à risque.

(en %)

	Ne fument jamais	Fument régulièrement
Provoque de graves troubles de santé.....	93,9 *	88,2
Est très gênant pour ceux qui ne fument pas.....	71,6	62,2
Entraîne une dépendance	76,6	77,6
C'est une affaire personnelle, chacun est libre de faire ce qu'il veut	79,9	91,1
En ce domaine, l'essentiel est de savoir se contrôler.....	60,7	73,6

* Le tableau se lit ainsi : 93,9 % de ceux qui ne fument jamais estiment que la consommation de tabac provoque de graves troubles de santé, 88,2 % de ceux qui fument régulièrement ont la même opinion.

Pour l'usage des drogues illicites et, plus précisément, celui du haschich, nous observons les mêmes relations que pour la consommation du tabac et de boissons alcoolisées, entre l'usage et les opinions.

La consommation de haschich va de pair avec le degré d'exposition du sujet à un message préventif et entraîne à minimiser le danger de la consommation des drogues.

Durant l'année

(en %)

	N'ont jamais fait usage de haschich	En ont consommé 10 fois et plus
Disent que dans leur établissement « quelque chose a été fait pour inciter les élèves à ne pas faire usage de drogue »	43	52
S'estiment suffisamment informés sur les drogues	51	64
Estiment qu'il y a suffisamment d'actions menées auprès des jeunes pour les informer des risques liés à la consommation de drogue	35	49

Les opinions sur les drogues dites « dures » ou « douces » et leur nocivité

Durant l'année

(en %)

	N'ont jamais fait usage de haschich	En ont consommé 10 fois et plus
Faites-vous la différence entre drogues « douces » et drogues « dures » ? : oui	64	94
Pensez-vous que consommer des drogues « douces » peut entraîner à consommer des drogues « dures » ? : oui	36	6

Quelle que soit la drogue utilisée (« douce » ou « dure »)

Durant l'année

(en %)

	N'ont jamais fait usage de haschich	En ont consommé 10 fois et plus
« L'usage de drogues est nuisible à la santé » : oui	79	33
« L'usage de drogues entraîne un affaiblissement des facultés intellectuelles » : oui	65	38
« L'usage de drogues provoque un état de dépendance » : oui	69	21
« L'usage de drogues est la cause d'accidents, de vols » : oui	52	21

Il semble donc que le message de prévention auprès des jeunes ne puisse pas, non seulement s'appuyer sur le principe d'autorité (« tu ne dois pas faire cela »), sur la référence à l'éthique ou au jugement social (« c'est mal de ... »), mais même se contenter de l'appel à la raison, à l'utilité bien comprise (« cela fait mal de ... »).

Cela ne met pas en question la politique d'information qu'il faut mener auprès des adultes afin qu'ils disposent d'outils pour nourrir la communication avec les jeunes sur ces comportements, et auprès de ces derniers pour les aider à modifier leurs conduites s'ils sont engagés dans ce type d'usage ou, à ne pas faire le premier pas dans cette voie.

Si la prévention passe nécessairement par l'information, la production de connaissances, c'est non seulement parce que nous ne pouvons et devons pas mettre en doute la valeur du modèle humain (l'être de raison) qui est le nôtre, mais c'est aussi parce que les données présentées ne sont peut-être pas indicateurs de l'innocuité de ce type de démarche, mais du caractère insatisfaisant de sa mise en application. En effet, la prévention telle que nous la saisissons au travers des témoignages des lycéens, peut être estimée à la fois insuffisante et inadaptée dans sa forme et son contenu.

Nous avons vu précédemment que peu d'élèves ont eu l'occasion de recevoir (ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas été émis) un message de prévention dans leur établissement et, dans les trois quarts des cas, c'est sous la forme minimale d'affiches, de brochures.

Le contenu de ce message de prévention fait problème et ceci de plus en plus, en ce qui concerne le cannabis, pour les adultes dans l'établissement scolaire. Ceci est dû à l'évolution du discours public sur les drogues, dans lequel il est mis en avant qu'il ne faut pas se focaliser sur un produit mais sur des modes de consommation excessive ou abusive. Cette position est maîtrisée dans notre culture pour l'alcool, dont l'usage contrôlé est considéré comme un facteur de sociabilité, voire, pour le vin (« french paradoxe » aidant) de bienfait organique ; son usage convenable, d'un point de vue social, médical et pénal (dans le cas de la répression de l'ivresse sur la voie publique et de la conduite automobile) est défini. Il n'en est pas de même pour le cannabis qui ne peut plus, compte tenu de l'extension de sa consommation et de la mise en comparaison, à son profit, de sa nocivité par rapport aux substances licites que sont le tabac et l'alcool ⁽¹⁾, être considéré comme drogue « négativité pure » à propos de laquelle on ne peut accepter d'usage convenable ⁽²⁾.

⁽¹⁾ B. Roques, La dangerosité des drogues : rapport au secrétariat d'Etat à la Santé, Paris, Odile Jacob / La documentation française, 1999.

⁽²⁾ A. Ehrenberg (s.dir.), Individus sous influence. Drogues, alcools, médicaments psychotropes. Paris ; Ed. Esprit, 1991.

Le discours de la déchéance et de l'inéluctabilité de l'escalade ou, tout au moins de son risque réel, n'est plus crédible auprès des jeunes qui savent que si la totalité des consommateurs de drogues dures sont passés par le haschich, ce n'est qu'une petite minorité des consommateurs de cannabis qui deviendront toxicomanes ⁽¹⁾. « Le haschich est donc une condition nécessaire, mais pas suffisante pour poursuivre le parcours des drogues illicites dures » ⁽²⁾.

La dangerosité du tabac est reconnue par quasiment tout le monde ⁽³⁾ quelle que soit l'intensité de son usage ; cela n'empêche pas que même les plus avertis (le médecin fumeur n'est pas une rareté) assument ce risque dont il faut décliner la dénonciation sous toutes les formes ⁽⁴⁾, dénonciation qui est sans réserve, sans ambiguïté. Il n'en est pas de même pour l'alcool et le cannabis à propos desquels on tend de plus en plus à s'aligner sur le point de vue des consommateurs qui avancent que seul l'usage non contrôlé est néfaste ⁽⁵⁾.

Le message de prévention est à trouver, non seulement parce que l'appel à l'intérêt de la personne n'a pas l'impact que raisonnablement l'on pense qu'il devrait avoir, mais aussi parce que, concernant l'usage du cannabis dont on a vu le progrès chez les jeunes, le statut juridique du produit interdit que l'on ait recours, comme pour l'alcool, à la définition du convenable, car, comme l'écrit Alain Ehrenberg ⁽⁶⁾, « l'illicite, lui, exclut toute distinction ».

⁽¹⁾ On évalue à 5 à 6 millions le nombre de personnes ayant fait usage de cannabis. En 1995, 34,3 % des adultes de 18 à 44 ans ont expérimenté le cannabis, 7,7 % en font un usage plus courant. La fourchette d'estimation des usagers d'opiacés va de 146 000 à 172 000.

Source : Drogues et toxicomanies, Indicateurs et tendances, Paris, OFDT, 1999.

⁽²⁾ S. Beyeler. La prise de drogues licites et illicites chez les jeunes de 15 à 18 ans. Paris, Observatoire sociologique du changement, 1996.

⁽³⁾ 91 % des lycéens estiment que l'usage du tabac « peut provoquer de graves troubles de santé » (5 % non, 4 % ne sait pas). Pour la consommation d'alcool, 76 % des lycéens ont la même opinion (15 % pensent que non et 9 % ne savent pas).

⁽⁴⁾ « Beurk ! Jamais je ne pourrais embrasser un garçon qui fume ! » a déclaré pendant la période estivale l'une des marionnettes du programme Jeunesse France 3, Les mini keums. La chaîne, en collaboration avec la Caisse Nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cramtes) et le CFES, fait tenir un discours de prévention anti-tabac aux petits héros des 4/14 ans, tout en valorisant l'image du non-fumeur ». Bulletin de la MGEN, septembre 1999.

⁽⁵⁾ « C'est ainsi que l'alcool est, ou n'est pas, une drogue selon qui le boit et comment il est bu. Il y a de même un usage toxicomaniaque du cannabis ». S. Geismar - Wiéviorka, Les toxicomanes, Seuil, 1995.

⁽⁶⁾ Individus sous influence, op. cit., p. 12.

③ Une illustration des effets limités des actions de prévention

Une évaluation d'un programme de prévention primaire en matière de toxicomanie a été effectuée ⁽¹⁾. Ce programme a été réalisé dans la ville de Saint-Herblain (43 000 habitants) qui mène depuis 1992, au niveau des collèges, des actions continues de prévention. Le programme a touché une cohorte d'environ 1 700 élèves par an de 1992 à 1996. Les élèves de 6ème ont été sollicités par des jeux avec pour objectif de les sensibiliser sur les effets de leurs comportements sur leur capital santé. Deux ans plus tard, en 4ème, ils ont été engagés dans une opération de théâtre forum avec comme visée de les interpeller sur les risques liés à certains comportements face à la drogue. Et en 3ème, l'action s'est effectuée par des cours de biologie pour les informer sur les incidences physiologiques et psychiques liés à la prise de drogues.

Une évaluation de ce programme a été réalisée l'année suivante en interrogeant les élèves ayant participé à cette opération qui s'est étalée sur 4 ans ; comme l'évaluation ne pouvait être du type « avant - après », elle a été réalisée selon le type « ici - ailleurs ». Une population « témoin », c'est-à-dire une population ayant les mêmes caractéristiques que la population « cas », mais qui n'a pas bénéficié de l'action que l'on veut évaluer, a été constituée et soumise au même questionnement que la population « cas ». Ce sont des collégiens de la ville de Rezé, autre ville de la banlieue nantaise, qui ont été sollicités.

La comparaison entre les deux populations s'est effectuée à partir de 4 groupes de questions : la position des élèves sur l'intérêt et l'utilité des actions de prévention ; leurs opinions sur la drogue et ce qu'ils attendent des actions de prévention ; les consommations actuelles et, en dernier lieu, leurs intentions, ou leurs prévisions, quant à leur consommation future des produits.

↳ L'intérêt et l'utilité des actions de prévention

Interrogés après la classe de 3ème, les élèves de la cohorte qui, depuis la 6ème, ont bénéficié d'actions de prévention, identifient en tant que telles ces actions, puisque 88 % des garçons et 93 % des filles, déclarent avoir participé, dans le cadre du collège, à des actions de prévention, (pour les élèves de la population témoin, les chiffres sont : 25 % pour les garçons et 32 % pour les filles).

Ils les ont appréciées à leurs trois niveaux de réalisation (6ème, 4ème, 3ème) : de 70 % à 75 % des garçons et de 80 % à 90 % des filles disent que cela les a intéressé ; que cela leur a appris quelque chose (environ 60 % des garçons et 70 % des filles) ; que cela les a fait réfléchir dans les

⁽¹⁾ M. Choquet, Ch. Lagadac, Evaluation en milieu scolaire d'un programme de prévention primaire en matière de toxicomanie. INSERM. Unité 472. OFDT. Janvier 1999.

mêmes proportions que pour l’item précédent, mais l’utilité des actions n’est reconnue que par moins d’un jeune sur deux et cette proportion diminue en fonction de l’ancienneté de l’action (plus l’action est éloignée dans le temps, moins elle est jugée utile aujourd’hui).

Jugent utile aujourd’hui :

L’action menée :	Garçons %	Filles %
• en 6ème	28	30
• en 4ème	33	35
• en 3ème	43	44

↪ Les attentes à l’égard de la prévention et les opinions sur la drogue

Les jeunes de la ville expérimentale sont dans l’ensemble un peu plus nombreux que ceux de la ville témoin à attendre des informations précises sur les différents produits comme si le fait d’avoir été sensibilisés au phénomène de toxicomanie avait éveillé leur intérêt en la matière. Quant à leur opinion sur l’utilité de ces actions de prévention (la prévention « aide à dire non à la drogue », « aide à être responsable de sa santé ») elle ne distingue pas les élèves des deux échantillons ; qu’ils aient ou non profité du programme de prévention, près de 7 élèves sur 10 estiment que la prévention aide à être responsable de sa santé, seulement 60 % disent qu’elle aide à dire non à la drogue, mais, sur ces deux points, les filles de la population de la ville « cas » (les individus les plus impliqués dans ces actions, cf. supra) sont moins convaincues que celles de la population « témoin », « comme si l’action de prévention leur avait fait toucher du doigt la réalité psychologique des consommateurs » (p. 51) et par là, leur avait révélé le caractère complexe et incertain quant à sa réussite, de la démarche d’aide.

↪ Les consommations actuelles

D’un côté, nous avons des jeunes qui durant les 4 dernières années ont bénéficié à 3 reprises d’un programme d’actions de prévention, et de l’autre, des élèves qui dans leur très grande majorité (environ 70 %) disent ne pas avoir, durant cette période, participé à des actions de prévention et, dans le cas contraire, uniquement d’une façon ponctuelle et non continue. Est-ce que cette exposition différenciée au message de prévention a influé sur les comportements actuels des jeunes ? La réponse est dans l’ensemble négative.

Pour la consommation régulière d'alcool ou de tabac, il n'y a pas de différence entre la ville « cas » et la ville « témoin », aussi bien pour les filles que pour les garçons. Le fait d'avoir participé à une action de prévention ne différencie pas les consommateurs des non consommateurs.

Uniquement pour la consommation répétée de cannabis, la différence ville « cas » , ville « témoin » existe pour les filles : 9 % des filles de la ville « cas » ont consommé au moins 3 fois du cannabis et 17 % des filles de la ville « témoin » (pour les garçons, les proportions sont les mêmes pour les deux échantillons 26 %).

↪ Les prévisions quant aux comportements futurs

Lorsqu'on interroge les élèves sur leurs intentions (leurs prévisions) futures de consommation, deux cas de figure se présentent pour la comparaison entre les deux populations.

Pour les non consommateurs actuels de produits, il n'y a pas de différences entre les deux villes.

*Consommations dans l'avenir parmi les non consommateurs
(en %)*

Produits	Villes	« Cas »	« Témoin »
N'envisagent pas de consommer :			
• de l'alcool		49	44
• du tabac		77	77
• du haschich		90	98

Pour les consommateurs occasionnels et réguliers, une différence est manifeste. Massivement, les consommateurs occasionnels de haschich déclarent qu'ils cesseront cette pratique plus tard pour les élèves de la ville « cas » ; ceux de la ville « témoin » sont deux fois moins nombreux à manifester cette intention. La différence existe aussi dans le cas des consommateurs réguliers, mais avec une proportion beaucoup plus faible d'individus souhaitant s'amender ; comme il est dit dans le rapport : « Il est donc clair que ceux qui prennent régulièrement un produit en fin de collège, sont engagés dans un comportement chronique. Sur ce point, il n'y a pas de différence entre les deux villes. » (p. 63).

*Consommations dans l'avenir parmi les consommateurs occasionnels et réguliers
(en %)*

Consommateurs et villes Produits	Occasionnels		Réguliers	
	« Cas »	« Témoin »	« Cas »	« Témoin »
N'envisagent pas de consommer :				
• de l'alcool	14	12	0	0
• du tabac	24	29	7	1
• du haschich	71	34	23	15

Seuls les consommateurs occasionnels de cannabis manifestent l'intention de ne pas consommer dans le futur, beaucoup plus fréquemment lorsqu'ils ont été destinataires d'un programme de prévention, que lorsqu'ils ne l'ont pas été.

On ne peut en déduire que les actions de prévention diminuent, de façon durable, l'envie de consommer des adolescents, dans la mesure où cette représentation de l'avenir, influencée par l'apport de connaissances, ne permet pas d'induire un changement de comportement. En matière d'usage de substances psychoactives, nous savons que les bonnes intentions sont loin d'être toujours suivies d'effet, comme l'illustre la difficulté qu'il y a de s'arrêter définitivement de fumer.

Le bilan de ce programme d'actions de prévention est plutôt maigre, voire inexistant. Les jeunes concernés en ont obscurément conscience puisqu'ils disent que ce qu'on leur a apporté en termes de connaissances les a intéressés mais ne leur a pas été très utile pour les aider à changer de comportement, ou à éviter de s'y engager.

On peut objecter que malgré l'avancée que représentent les actions programmées par rapport à ce qui se fait habituellement, si les résultats n'ont pas été à la hauteur de ce que l'on pouvait espérer, c'est que ces actions sont encore largement insuffisantes pour avoir un effet notable. Qu'en les développant, en instaurant une réelle diversification et surtout continuité du message adressé au jeune, on pourrait obtenir l'intériorisation de celui-ci en terme d'aptitudes et de dispositions. L'on peut aussi faire le constat que pour que la stratégie de prévention soit efficace, il est nécessaire qu'elle ne se limite pas à la seule intervention dans le domaine du cognitif.

④ L'implication des élèves dans la démarche de prévention

L'action de prévention doit prendre appui sur la transmission de savoirs et de connaissances, mais fondamentalement, elle se réalise par l'aide apportée au jeune dans le développement de capacités comportementales, elle « vise à aider chaque jeune à s'approprier progressivement les moyens d'opérer les choix, d'adopter des comportements responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de l'environnement » ⁽¹⁾.

Le professeur Parquet ⁽²⁾ souligne la nécessité de mettre en œuvre une démarche éducative qui aide le jeune à être l'artisan de sa propre prévention : « Pour qu'une politique de prévention des comportements de consommation de substances psychoactives soit efficace, il est essentiel de développer et soutenir les facteurs de protection. Ce sont eux qui sont à l'origine du développement et de l'acquisition des compétences et des habilités psychologiques et sociales.

En donnant des repères aux jeunes, on leur permet d'acquérir l'estime de soi et le respect des autres, la capacité de choisir et de s'autonomiser, la capacité de mener leur vie, c'est-à-dire de pouvoir résister à des sollicitations d'origines diverses, la capacité de trouver le chemin d'une bonne gestion de leur santé ou encore de prendre la décision d'arrêter de consommer ».

L'action à mener pour que les élèves deviennent acteurs de prévention se réalise sous deux formes :

La première, que nous venons d'évoquer, découle du constat que la prévention auprès des jeunes ne peut relever d'une démarche d'autorité ou moralisante qui se révèlent tout à fait inefficaces voire contre-productives, mais qu'elle passe, nécessairement, par le recours à la responsabilité du sujet. C'est en faisant en sorte que le jeune fasse siens, s'approprie les objectifs visés par la prévention et les valeurs qui les supportent, que celle-ci peut avoir un effet. Et c'est par l'action éducative que l'on peut espérer développer les compétences qui amèneront le jeune à avoir un comportement responsable.

⁽¹⁾ Circulaire du 24/11/1998, Orientation pour l'éducation à la santé à l'école et au collège, Ministère de l'Éducation nationale.

⁽²⁾ Pour une prévention de l'usage des substances psychoactives (op. cit.), p. 33.

L'action de prévention que l'on peut qualifier de primaire puisqu'elle vise à éviter l'entrée dans le désordre ou à faciliter sa sortie, s'inscrit directement dans la production du service éducatif ⁽¹⁾. Plus celui-ci est de qualité, moins l'élève qui en bénéficie est engagé dans des conduites à risque.

Lorsque l'on constate ⁽²⁾ que non seulement la qualité des résultats scolaires, l'assiduité aux cours, le sentiment qu'a l'élève de la pertinence de l'orientation dont il a fait l'objet, son intérêt pour les études qu'il mène, mais aussi que tous les indicateurs qui rendent compte de la qualité auto-estimée par l'élève de son expérience scolaire, opinions sur la discipline, sur la nature des relations existant entre adultes et élèves, sur le statut qui est le leur dans l'établissement... ont un impact sur les conduites déviantes des élèves, l'on ne peut que prendre acte du fait que si l'école ne peut être tenue pour responsable de ces conduites, la preuve en est que ceux qui sont, du point de vue de leur vécu scolaire, dans une situation optimale : bons résultats, orientation favorable, bonne opinion de l'établissement, de la discipline, des relations avec les adultes, etc., sont néanmoins, pour une part non négligeable d'entre eux, impliqués dans ce type de conduites, elle a néanmoins capacité à les minorer (par l'action éducative, par les effets positifs de la situation de réussite scolaire) ou, au contraire, à les développer par ses effets négatifs.

La visée de prévention se réalise, dans cet objectif de renforcement des facteurs de protection, par une stratégie de contournement : c'est en favorisant les conditions qui feront que les jeunes aimeront la vie, se respecteront eux-mêmes et les autres, qu'indirectement on influe sur leurs comportements.

La stratégie de prévention est directe lorsque, visant à faire que les élèves deviennent acteurs de prévention, l'on facilite l'engagement de certains d'entre eux dans des actions de cet ordre. Ces élèves se positionnent alors en tant que relais, médiateurs entre l'ensemble de leurs pairs et l'univers de la prévention constitué d'informations, de savoirs et de savoirs-être et de dispositifs et de personnes ressource.

Le concept de formation, de médiation par les pairs en matière de prévention chez les adolescents, est apparu comme une possibilité d'action plus efficace que les formes traditionnelles qui reposent sur la croyance que le discours de l'adulte va, par l'apport de connaissances, inciter le jeune à orienter ses conduites dans les sens de son « intérêt bien compris ».

⁽¹⁾ Une enquête réalisée auprès de 5 000 élèves de collèges sur le thème du « bien-être » au collège ; état subjectif qui influe fortement sur les conduites des élèves, débouche sur le constat que le facteur qui influence le plus ce sentiment de bien-être est la « nature et la qualité des relations avec leurs enseignants. » D. Meuret - Th. Marivain, *Inégalités de bien-être au collège*. Les dossiers d'Education et Formations. n° 89, MEN - DEP, août 1997.

⁽²⁾ Voir Les conduites déviantes des lycéens, op. cit.

Cette approche s'appuie sur deux constats :

- les adolescents se tournent spontanément vers leurs pairs lorsqu'ils ont des difficultés ; ils considèrent leurs amis comme la principale aide à faire face à leurs problèmes ⁽¹⁾ ;
- si l'on prend acte que les objectifs assignés aux actions de prévention sont plutôt définis en terme de changements de modes de vie et de développement d'aptitudes qu'en terme d'acquisition de connaissances, ces changements ne peuvent s'opérer que si l'individu devient acteur de sa propre transformation et les phénomènes d'identification, d'exemplarité font que le pair devient un référent, un facilitateur de ce changement.

Le recours aux pairs dans l'acte éducatif a une longue histoire ⁽²⁾. Depuis les collèges jésuites au XVIe siècle jusqu'au système des préfets pratiqué à l'École des Roches et aux mouvements pédagogiques d'autonomie des écoliers aux États-Unis et en Europe au XXe siècle, en passant par ce temps fort qu'a été, au XIXe siècle, l'enseignement mutuel en Angleterre, en France et Suisse, de nombreuses formes pédagogiques se sont appuyées sur certains élèves comme « multiplicateurs » de l'action que la société exerce sur les jeunes pour les éduquer (selon la fameuse définition de Durkheim).

Dans les années quatre-vingts, la lutte contre le Sida, l'importance accordée à l'autocontrôle par les jeunes de leur sexualité, vont faire des « jeunes relais », ces « interlocuteurs environnementaux naturels » comme les qualifie le professeur Parquet (1997, op. cit., p. 86), des acteurs de premier plan des stratégies de prévention.

L'expérience du Sida a fait émerger la notion de « devoir de santé » ⁽³⁾, le fait que les individus soient perçus comme étant responsables de leur état de santé, que l'on attend d'eux une maîtrise individuelle des risques, car on postule leur capacité à réguler leur comportement en fonction

⁽¹⁾ Dans l'enquête INSERM 1993, op. cit., on signale que ce sont les pairs qui le plus souvent sont les interlocuteurs des jeunes en difficulté et qu'en particulier la place des jeunes du même âge apparaît tout à fait importante lorsqu'il s'agit de parler d'un problème de drogue (p. 214).

L'on sait aussi que cette influence des pairs est souvent négative. Ainsi, les données récentes de deux études sur l'usage de l'ecstasy nous apprennent que « l'initiation » s'opère presque toujours par des réseaux de pairs : informateurs préalables, « gratuité » du premier essai.

IREP. L'ecstasy : recherche pilote, Paris, OFDT, 1998 et CEID, Recherche sur les usages d'ecstasy en Gironde, Paris OFDT, 1998.

⁽²⁾ Voir M. Crubellier, L'enfance et la jeunesse dans la société française, 1800-1850, Paris, Armand Colin, 1979 ; G. Vincent, L'école primaire française, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980 ; Olivier Taramaraz rappelle les grandes lignes de cette histoire : « L'approche pédagogique par les pairs : perspective historique » in CFES, Approche par les pairs et santé des adolescents, Paris, Ed. du CFES, 1996.

⁽³⁾ C. Herzlicht, J. Pierrat, Malades d'hier, malades d'aujourd'hui. De la mort collective au devoir de guérison, Paris, Payot, 1984.

d'une connaissance des risques encourus ⁽¹⁾. Cet appel à (mais aussi cette croyance en) la responsabilité et à l'autonomie individuelle amène à des pratiques d'aide au développement des capacités des sujets à se prendre en charge qui s'appuient sur l'aide apportée par les pairs.

Faire en sorte que les élèves deviennent acteurs de la prévention est une visée qui correspond à une tendance forte de l'évolution de la conception de ce que doit être la production du service éducatif. C'est le développement de l'individualisation, le changement souhaité du statut de l'élève qui, non seulement doit être placé au centre du système éducatif (Art. 1 de la Loi d'orientation sur l'éducation de 1989), mais doit être considéré comme un sujet actif de son éducation ⁽²⁾. Individualisation dans la relation pédagogique, dans la prise en compte des élèves dans le fonctionnement de l'institution, dans le rapport adultes-jeunes par le passage d'une morale de prescription à une morale de responsabilité.

Cette individualisation se traduit aussi par le recours aux pairs pour aider la société et les institutions qui la représentent, à gérer les problèmes auxquels elle est confrontée, prioritairement celui de la violence. De la réalisation d'une campagne de sensibilisation des élèves à la violence, menée en 1997 à la demande du ministère de l'Éducation nationale, par les représentants nationaux des élèves (élus au Conseil national de la vie lycéenne), aux diverses actions qui, sur le terrain, dans les établissements difficiles, impliquent certains jeunes en tant que « médiateurs » dans la gestion des manifestations de la violence scolaire ⁽³⁾.

L'action des pairs en matière de prévention s'incarne selon trois rôles qui ne sont pas des systèmes et logiques d'actions exclusifs définissant des fonctions circonscrites et signalées, mais des matrices et orientations de comportement qui, la plupart du temps, se recourent.

Relevés dans la littérature, il y a les deux rôles de : « pairs multiplicateurs » chargés de répandre dans leur milieu de vie un certain nombre d'informations et de recommandations, et de « pairs

⁽¹⁾ Cette opinion est fortement exprimée dans le domaine des drogues et ceci dans le contexte du changement du point de vue social et politique à l'égard de la drogue. La vision « utopique » d'une société où la drogue est expurgée tend à être remplacée par celle d'une société qui met en place des politiques de « réduction des risques ». Des auteurs insistent sur la capacité des toxicomanes à se prendre en charge, sur la « rationalité » de leurs comportements de consommation. Voir par exemple R. Castel, A. Coppel, « Les contrôles de la toxicomanie » in Individus sous influence, op. cit.

R. Ingold, « Cannabis et escalade », in La santé de l'homme n° 334, 1994, écrit : « ... les consommations de cannabis se font selon des modalités assez bien contrôlées et gérées ».

⁽²⁾ R. Ballion, La démocratie au lycée, Paris, ESF Ed., 1998.

⁽³⁾ B. Diaz, B. Liatard, Contre violence et mal-être, la médiation par les élèves, Paris, Nathan, 1998.

Dans cette perspective du rôle de médiateurs tenu par les pairs ou par leurs aînés, on peut rappeler les actions de la politique dite de « grands frères ». A la RATP, par exemple E. Macé, « Face à l'insécurité, la médiation ? Les « grands frères » de la RATP » in Violence en France sous la direction de M. Wieviorka, Paris, Le Seuil, 1999. A l'Éducation nationale, avec les aides éducateurs des emplois-jeunes.

entraidants » à l'écoute des demandes et attentes de leurs pairs auprès desquels ils jouent non seulement ce rôle de « confident » mais surtout de relais auprès des personnes et structures qualifiées pour prendre en charge le problème. Nous y ajoutons, en rappelant que ces différents rôles sont souvent des facettes d'action communes à un même individu, le rôle de « pair animateur ». C'est un rôle que l'on peut qualifier de préalable aux deux autres car il permet à l'élève qui s'engage dans une action de soutien auprès de ses camarades, d'être connu et reconnu, de bénéficier de leur confiance. C'est aussi un rôle que l'on peut considérer comme englobant quant à ses effets dans la visée de prévention. En mettant en place des actions collectives de la vie juvénile dans l'établissement, en prenant en charge la gestion de dispositifs permanents de la vie scolaire, comme la Maison des lycéens, en organisant dans l'établissement l'expression lycéenne, ces « pairs animateurs » ont une action de prévention par le biais du renforcement des facteurs de protection du jeune. Ceci non seulement en favorisant le développement des comportements d'autonomie et de responsabilité, mais aussi en suscitant des actions alternatives et souvent incompatibles avec les comportements de consommation de psychotropes car : *« le jeune doit pouvoir se réaliser à travers des activités génératrices de plaisir qui sont autant de facteurs d'épanouissement susceptibles de faire reculer le passage dans des conduites à risques »* ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ M.P. Houcarde, « L'éducation au plaisir », in La santé de l'homme, op. cit. 1998.

2. L'action nationale : les élèves acteurs de prévention

① Présentation de cette action

Nous avons eu l'opportunité d'étudier la mise en œuvre d'actions visant à impliquer les élèves dans les actions de prévention, à faire en sorte qu'ils en soient acteurs et non pas simplement consommateurs, en effectuant l'évaluation d'une action expérimentale proposée et pilotée par le ministère de l'Éducation nationale, durant deux ans (de juillet 1997 à juillet 1999).

Cette action expérimentale, qui a impliqué 14 lycées dans 5 académies, visait trois objectifs :

- éclairer le concept de « prévention par les pairs », valider la pertinence de cette approche ;
- affirmer la connaissance de la problématique adolescent-consommateur de produits toxiques ;
- élaborer des outils destinés aux élèves relais auprès de leurs camarades.

L'action a été organisée selon les modalités suivantes :

- un groupe de pilotage a été mis en place, comprenant outre les représentants de l'administration centrale, quatre chefs d'établissement et une personne pour chacune des fonctions suivantes : médecin scolaire départemental, formateur MAFPEN, conseiller principal d'éducation, infirmière scolaire, enseignant, pédopsychiatre ; tous ces professionnels étant choisis pour leur compétence et leur expérience en matière de prévention à destination des jeunes. Ce groupe a eu pour tâche d'élaborer les contenus des divers stages, d'en assurer l'encadrement et surtout de suivre par binôme chacune des équipes des établissements engagés dans l'action au cours de trois visites.
- un appel à candidatures a été lancé en septembre 1997 auprès de 5 académies « sensibles », demandant à chacune de communiquer les coordonnées de 3 établissements intéressés par l'action. Ces établissements devaient répondre à deux critères :
 - être engagés dans une démarche d'implication des élèves dans la vie de l'établissement, qu'ils soient délégués ou non et, en particulier, dans une réflexion sur la prévention ;

- constituer une équipe de 4 adultes (un personnel de direction, un personnel d'éducation, un médico-social, un enseignant) qui, dans un premier temps, participerait au stage de novembre 1997 qui marquerait le départ effectif du projet.

En définitive, 14 lycées ont participé à l'action : 3 dans l'académie d'Aix-Marseille, 2 dans celle de Créteil, 3 dans celle de Lille, 2 dans celle de Lyon et 4 dans l'académie de Versailles.

Quatre stages nationaux vont être organisés : trois au profit des équipes d'adultes et un, un an après le début de l'action, consacré aux élèves.

Les stages, de deux ou trois jours pour les quatre professionnels par établissement constituant l'équipe ou les représentants de l'équipe des adultes-encadrant, ont alterné les apports théoriques sur les différentes facettes de la problématique de prévention par les pairs et, plus largement, sur les conduites à risque des adolescents ; les échanges entre les équipes ; et l'élaboration en commun d'outils d'action : questionnaires, maquette de stage à prévoir dans les établissements pour la formation des futurs élèves-relais, projet de charte pour ces derniers, conception d'actions de prévention à leur proposer.

Le stage élèves a concerné quatre élèves par établissement, constituant le « noyau dur », les éléments les plus dynamiques de ces jeunes qui, dans les lycées engagés dans cette opération, participaient au projet. Comme pour les adultes, les deux journées de formation ont eu pour objectifs, à la fois de nourrir leur réflexion sur le rôle que l'on attendait qu'ils tiennent et sur les problèmes auxquels en tant qu'acteurs de prévention, ils seraient confrontés et sur les modalités de mise en œuvre de cette action.

Les établissements ont été incités, pour la plupart d'entre eux, car certains étaient déjà engagés dans ce type d'action, à concevoir dans les conditions particulières propres à chacun d'eux, ce programme d'élèves acteurs de prévention, et ont été accompagnés dans leur démarche, pendant deux ans, de septembre 1997 à juin 1999, par le suivi des « pilotes ». A l'issue de cette période, en septembre 1999, nous avons effectué une analyse de la situation et une évaluation de ses effets. Pour ce faire, nous nous sommes rendus dans ces établissements, nous avons recueilli les documents concernant l'action entreprise durant les deux dernières années et procédé à des entretiens individuels et de groupe auprès des chefs d'établissement, des adultes impliqués dans l'expérience ainsi que des élèves qui s'y sont engagés.

② Les établissements concernés

I. Lycée polyvalent de 1 580 élèves dont 380 en BTS. Comprend un LP avec filières bâtiment, travaux publics. Majorité de garçons. Etablissement en ZEP, avec une forte proportion d'enfants de milieux défavorisés (80 % de boursiers en seconde) et appartenant à des familles immigrées. Situé dans un quartier « sensible » d'une métropole régionale.

II. Lycée polyvalent de 1 100 élèves avec un LP à filières tertiaires et électroniques. Equilibre des sexes, élèves de couches populaires et moyennes, faible représentation des élèves issus de l'immigration. Petite ville dans un environnement semi-rural.

III. Lycée polyvalent de 1 300 élèves comprenant un LP avec filières couture, carrières sociales. Majorité de filles. Etablissement situé en ZEP à la périphérie d'une ville importante. Peu d'élèves étrangers et d'origine étrangère.

IV. Lycée professionnel de 550 élèves, offrant des filières tertiaires, avec deux tiers de filles dans sa population. Les enfants des milieux défavorisés ainsi que ceux de l'immigration sont fortement représentés. L'établissement est situé en ZEP dans une ville moyenne de la grande couronne parisienne.

V. Lycée polyvalent à dominante tertiaire situé dans une banlieue résidentielle de la région parisienne. Population de 1 350 élèves où dominent les filles et les enfants des couches moyennes.

VI. Lycée polyvalent de 1 500 élèves comprenant un LP à filières tertiaires. Population composée aux deux tiers de filles, milieux défavorisés avec plus de 80 % d'élèves étrangers ou d'origine étrangère. Etablissement classé ZEP, « sensible » et en « zone de prévention de la violence ». Quartier « sensible » (40 % de chômeurs) d'une grande ville.

VII. Lycée professionnel de 500 élèves. Filières tertiaires et de services avec 80 % de filles, 66 % des élèves se rattachent à des CSP défavorisées. L'établissement est dans une zone semi-rurale fortement touchée par le chômage.

VIII. Lycée professionnel de 685 élèves. Filières industrielles et de services avec deux tiers de garçons. Un fort taux de boursiers. Etablissement classé « sensible » situé dans un environnement semi-rural avec un taux de chômage dépassant 40 %.

IX. Lycée d'enseignement général et technologique de 1 000 élèves, ayant la particularité d'être au centre d'une grande ville mais d'accueillir des élèves des collèges en REP de la périphérie. Majorité de filles de CSP défavorisées, appartenant aux milieux de l'immigration.

X. Lycée polyvalent (technologique et LP), filières médico-sociales et tertiaires. 1 200 élèves dont 400 en BTS. Majorité de filles de milieux modestes, avec plus d'un tiers des élèves issus de l'immigration.

XI. Lycée professionnel de 620 élèves ; filières tertiaires, sanitaires et sociales. L'établissement accueille 80 % de filles. Autour de 80 % des élèves sont issus de l'immigration. Le lycée est en ZEP en banlieue parisienne.

XII. Lycée professionnel de 715 élèves à filières industrielles, avec une majorité de garçons. L'établissement n'est pas situé en ZEP mais accueille majoritairement des élèves de milieux défavorisés dont beaucoup sont étrangers ou d'origine étrangère.

XIII. Lycée professionnel de 420 élèves. Filières tertiaires avec 60 % de filles. Accueille une population venant de collèges en ZEP. Forte représentation d'élèves issus de l'immigration. Situé dans une ville de la banlieue parisienne.

XIV. Lycée polyvalent de 1 200 élèves. LP avec filières industrielles. Majorité de garçons, proportion importante d'élèves appartenant à des familles immigrées. L'établissement est situé en ZEP dans une « zone de prévention de la violence », en banlieue parisienne.

Un groupe d'établissements typés

Le groupe des lycées engagés dans l'action n'est en rien représentatif de l'ensemble des établissements de second cycle, puisqu'il est essentiellement composé d'établissements qui accueillent une majorité d'élèves plus ou moins fragilisés, dans la mesure où ils appartiennent à des milieux sociaux défavorisés d'un point de vue économique, social et d'origine nationale. 8 établissements sur 14 sont classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP), certains d'entre eux ayant la qualification de « sensibles » ; 4 autres, tout en n'ayant pas ce statut, sont le « débouché » de collèges qui eux, ont cette attribution. Seuls deux lycées (II et V) peuvent être considérés, du point de vue des caractéristiques socioculturelles de leurs élèves et de leurs résultats scolaires, comme se situant dans une position favorable par rapport à la moyenne nationale. Celle-ci pour le taux d'admis au baccalauréat en 1998 présente le chiffre record de 79 % ; le lycée II atteint 78 % d'admis et le lycée V : 88 %.

Les lycées ayant été choisis dans 5 académies « sensibles » et parmi ceux qui avaient déjà engagé une réflexion et des actions en matière de prévention, il est donc normal que nous ayons affaire à des établissements plus exposés aux difficultés que les autres.

Si l'on peut voir là une situation qui offre des conditions facilitatrices de l'action puisque celle-ci répond à la nécessité pour ces établissements d'améliorer la qualité du service produit et qu'elle a donc des chances de rencontrer la motivation des personnels, elle est cependant cause d'effets que l'on peut estimer négatifs.

Le premier tient au fait que ces établissements où l'on « fait beaucoup de choses » peuvent avoir l'impression que l'action proposée ne leur apporte pas grand chose et que, de plus, par le caractère imposé du pilotage national, elle n'entre pas dans le système d'action de l'établissement, voire le perturbe (VI - VII).

Le deuxième effet « pervers » (c'est-à-dire non voulu) de ce choix des établissements participant à l'action expérimentale est que celle-ci apporte peut-être plus de profits aux établissements « sans problème » qu'à ceux qui en ont.

Explicitons cette proposition apparemment paradoxale.

L'on considère que les élèves de milieux défavorisés et les établissements qui les accueillent doivent bénéficier en priorité d'actions qui donnent à la politique de prévention son efficacité, pour deux raisons. La première tient au fait qu'on a tendance à donner de la cohérence aux représentations et qu'ainsi les jeunes en difficulté sont perçus comme cumulant les difficultés ; il est donc normal qu'ils soient, davantage que ceux qui ont à supporter moins de handicaps, l'objet de prévention puisqu'ils sont les plus touchés. L'autre raison tient à la place prépondérante des conduites liées à la violence dans la représentation de la déviance. Ces conduites étant les plus visibles et étant celles qui perturbent le plus le fonctionnement social retiennent toute l'attention, car l'urgence est, avant de guérir, de pacifier. Or la violence, si elle concerne plus fréquemment les garçons que les filles, « concerne aussi plus volontiers les jeunes d'origine étrangère, les redoublants, les élèves de milieux modestes, vivant en banlieue » ⁽¹⁾. Il est donc logique, si on privilégie dans l'appréhension des conduites déviantes les comportements de violence, que l'on s'intéresse prioritairement aux jeunes qui en sont porteurs. On occulte alors le fait que pour les autres conduites déviantes, celles qui ne troublent pas beaucoup le bon

⁽¹⁾ Adolescents. Enquête nationale, op. cit., p. 189

ordre scolaire : toutes les consommations de substances psychoactives, ce ne sont pas les enfants des milieux populaires qui sont les plus impliqués, mais, au contraire, ceux des couches sociales favorisées.

*Les consommations de substances psychoactives chez les lycéens
selon la CSP du chef de famille ⁽¹⁾
(en %)*

	Enfants de cadres et professions intellectuelles supérieurs	Enfants de milieux défavorisés
Fument	54	46
Ont été en état d'ivresse durant l'année	51	45
Ont fait usage de médicaments psychotropes durant l'année	34	28
Ont consommé des drogues durant l'année	39	25
Ont consommé du haschich durant l'année	37	23
Ont consommé 10 fois ou plus du haschich durant l'année	18	9

Ainsi, si les élèves qui sont dans des lycées classés en ZEP sont plus impliqués que les élèves des autres établissements dans les conduites de violence ⁽²⁾, ils le sont moins pour ce qui concerne l'usage de drogues licites ou illicites.

⁽¹⁾ Source : Les conduites déviantes des lycéens, op. cit.

⁽²⁾ A l'exception des comportements de dégradation.

Les conduites déviantes des élèves des lycées en ZEP et des autres⁽¹⁾
(en %)

	Elèves dans les lycées en ZEP	Elèves dans les autres lycées
Ont fait du racket	4	2
Ont volé un élève	8	5
Se sont livrés à des trafics.....	12	10
Ont exercé une violence physique sur un autre élève	16	11
Ont menacé un autre élève.....	22	15
Ont dégradé des locaux, des matériels	14	22
Fument	39	51
Ont été en état d'ivresse durant l'année.....	30	51
Ont fait usage de médicaments psychotropes durant l'année	26	31
Ont consommé des drogues durant l'année	23	35
Ont consommé du haschich durant l'année	19	31
Ont consommé 10 fois ou plus du haschich durant l'année.....	9	15

Avoir choisi préférentiellement des lycées qui sont amenés à mettre en œuvre des politiques actives de prise en charge des élèves et, en particulier, des actions qui visent à ce que ces jeunes vivent mieux leur scolarité, c'est, bien sûr, se donner la possibilité que ce programme d'action « les élèves acteurs de prévention » rencontre les conditions les meilleures de faisabilité, mais cela risque d'induire une opinion erronée quant à l'intérêt que peut avoir un établissement à s'engager dans ce type d'action.

En effet, nous pensons que ces pratiques ne font pas seulement partie des stratégies de remédiation, de « pacification », de « captation » des établissements « à problèmes », mais qu'elles doivent concerner aussi ceux qui, fonctionnant sans grandes difficultés, peuvent estimer qu'il leur suffit de produire le service éducatif selon sa forme traditionnelle de mise en place des conditions d'apprentissages cognitifs. Ces lycées⁽²⁾ devraient être intéressés autant, voire plus, que ceux qui sont

⁽¹⁾ Source : R. Ballion, Les conduites déviantes des lycéens dans les établissements classés en ZEP et dans les autres, Paris, CADIS - OFDT, 1999.

⁽²⁾ Proviseur d'un lycée qualifié d' « établissement d'excellence », Marguerite Gentzittel a naguère bien montré que ces établissements où règne un « élitisme forcené » (p. 217) étaient aussi des lieux de souffrance et de danger pour certains élèves. La cause des élèves, Paris, Le Seuil, 1991

plus mal lotis, par ce genre d'actions, à la fois parce que cela correspond à un réel besoin de la population d'élèves qu'ils accueillent, et parce que c'est aussi une bonne « entrée » pour faciliter la participation des élèves au fonctionnement de l'établissement.

③ L'expérience antérieure, un modèle de faisabilité

Sur les 14 établissements, 5 ont ou ont eu l'expérience d'élèves-relais, élèves servant de passerelle entre les lycéens en difficulté et les professionnels du secteur de santé ou du secteur social et, plus largement, les adultes compétents. Dans ces établissements, a été constitué, au début des années quatre-vingt-dix, à propos des actions axées sur la prévention du Sida ⁽¹⁾ et à l'initiative de l'équipe de santé ou de prévention, un groupe d'élèves qui jouent un rôle prioritaire en matière de prévention.

En 1997, lorsque l'action expérimentale est initiée, 3 de ces 5 établissements continuaient avec succès à reproduire cette action d'élèves-relais, en revanche les 2 autres l'avaient interrompue et, dans chaque cas, d'une manière nette, volontariste, la direction prenant acte des dérives de l'opération.

Cette situation nous permet d'aborder l'analyse des conditions de réussite ou d'échec de ce type de situation et ceci d'autant plus aisément qu'il y a de grandes similitudes entre les établissements de chaque groupe, dans la manière de concevoir l'opération.

Dans les deux cas (lycées II et IX) où celle-ci a été interrompue en 1996, cela s'est fait dans une situation de tension qui s'est traduite par l'effacement de l'infirmière, personne qui dans chacun de ces établissements était, depuis 5 ans, la cheville ouvrière de l'action.

Les élèves-relais étaient définis comme des élèves volontaires qui « s'engagent » ⁽²⁾ à avoir dans l'établissement une action d' « agent de développement » en matière de santé. Leur « engagement » est symbolisé par la signature d'une « charte » qui évoque une espèce d'intronisation ou d'adoubement. Ainsi, le début de la charte du lycée II :

« Je m'engage en recevant ce badge (souligné par nous) à respecter les devoirs (idem) d'un élève-relais », suit l'énumération de ces « devoirs » : écoute, disponibilité, tolérance, modestie, anonymat.

⁽¹⁾ Suite à la circulaire du MEN du 18 mai 1989 : « Mise en œuvre au sein des établissements scolaires d'une politique d'information et de prévention en matière de santé et notamment du Sida ».

⁽²⁾ Les termes entre guillemets sont extraits des textes produits dans les établissements concernés.

Ces élèves-relais sont identifiés par le port d'un badge qui signale à leurs camarades qu' « ils sont disponibles à tous moments, de façon anonyme, pour répondre à leurs demandes et les aider dans une recherche de solutions ». Ils jouent un rôle d' « entraïdant » ou d' « aidant » conforme au modèle tel qu'il est décrit dans la littérature traitant de ce type d'action ⁽¹⁾. Formés à l'écoute de leurs camarades, ils doivent « les aider dans une recherche de solutions », prioritairement en servant de relais auprès des personnes et structures spécialisées.

Dans les deux lycées, ces élèves étaient formés et encadrés par une équipe restreinte exclusivement constituée par du personnel de santé : infirmière et médecin du Service de Promotion de la Santé en Faveur de Elèves de l'établissement, appuyés par des intervenants extérieurs : médecin et psychologue œuvrant dans des associations de prévention des toxicomanies et du Sida.

Si nous prenons le cas du lycée II pour lequel nous avons pu recueillir l'information la plus détaillée, nous notons l'importance de cet encadrement des élèves-relais puisque ces derniers étaient regroupés tous les 15 jours de 17 à 19 heures après les cours. Les séances de formation étaient consacrées à l'exposé de sujets de santé (Sida, contraceptif, MST, maltraitance, abus sexuels, hépatites, toxicomanies) ceci précédé d'un temps de discussion avec les élèves sur les difficultés rencontrées par eux dans leurs actions individuelles.

Dans le lycée II de 1991 à 1996, le nombre d'élèves-relais a été stable, oscillant autour d'une dizaine ; en revanche, le nombre de leurs interventions individuelles recensées dans les comptes rendus d'activités s'est considérablement accru passant de 172 en 1992-1993 à 746 en 1995-1996.

Par ailleurs, on peut constater, durant cette période, une évolution très marquée des thèmes des interventions individuelles de élèves-relais. Au départ, il s'agissait quasi exclusivement de questions portant sur les problèmes de santé que le discours public sur les risques met en avant : 66 % des questions concernaient le Sida et les MST ; tout ce qui, dans la présentation du document, est regroupé dans la rubrique « relations humaines » (problèmes sentimentaux, sociaux, familiaux, scolaires) ne tenait qu'une place infime (4 % des questions s'y rapportaient). La dernière année, ce thème s'élève à 32 % des questions traitées, soit 8 fois plus que la première année, par contre celui du Sida - MST voit sa place dans l'ensemble réduite de moitié. L'accroissement touche aussi les thèmes suivants : la contraception - IVG (32 cas au départ, 174 la dernière année), la drogue - l'alcool (14 - 62), la maltraitance - les abus sexuels (2 - 26).

⁽¹⁾ Voir Approche par les pairs et santé des adolescents, op. cit.

Les rédacteurs du document font le constat que « au fur et à mesure de l'intégration des élèves-relais dans la communauté scolaire, les demandeurs ont davantage parlé de leurs problèmes personnels, de leurs relations avec les autres et de leurs difficultés à vivre leur adolescence ». Ils poursuivent : « cette action a mis en évidence l'apparition de nouveaux problèmes chez les jeunes : prostitution, racket, fugue, suicide, maltraitance », en précisant qu'on ne peut pas parler d'augmentation des problèmes mais de leur émergence car : « Les jeunes demandeurs trouvent auprès des élèves-relais un lieu de libre parole sans tabou et sans jugement ».

Cet état de fait considéré comme positif par la personne qui tenait l'opération à bout de bras (l'infirmière), car les élèves « peuvent ainsi être écoutés, faire émerger leurs sentiments, ce qui leur apporte le plus souvent un soulagement », a, au contraire, entraîné une réaction de protection de la part de la direction de l'établissement qui a coupé court à cette action. On nous décrit la « dérive » en évoquant un « club fermé », des élèves devenus totalement indépendants, dont le « rôle n'était plus balisé... », certains d'entre eux se sentant investis d'une mission « Elèves passant d'un rôle de soutien à celui de prise en charge et ceci pour des problèmes très lourds (IVG, viol) qu'ils n'étaient pas capables de gérer ».

C'est une situation analogue qui nous est dépeinte, avec quasi les mêmes termes, par la proviseur du lycée IX, où d'une manière très volontariste, « on est sorti de la santé pour réfléchir comment vivre ensemble ». Selon elle, l'infirmière (qui a quitté l'établissement) était « une personnalité très forte, rayonnante, qui tirait le groupe d'élèves en surinvestissant le côté psychologisant, la relation aux troubles ». Dans cet établissement aussi, cela débouchait, du côté de certains élèves, par une certaine « fascination du mal être » qui révélait le danger de faire prendre en charge par des adolescents des problèmes trop lourds pour eux.

En matière de prévention, l'approche par les pairs postule que l'on peut former des jeunes pour qu'ils tiennent le rôle « d'aidants naturels offrant support et conseil à des jeunes en difficulté de leur réseau social » ... devenant ainsi « des relais efficaces entre ces jeunes et les professionnels de l'école ou de la communauté »⁽¹⁾. Il est toujours souligné qu'impérativement, dans une telle démarche, il faut éviter de faire jouer à l'adolescent le rôle bien lourd de « petit professionnel de la santé » ou de « brigadier des mœurs de l'école »⁽²⁾.

⁽¹⁾ L. Martineau de Passille, « La Prévention des toxicomanies par l'approche par les pairs », in Approche par les pairs et santé des adolescents, op. cit.

⁽²⁾ Ibid. p. 84

C'est ce que n'ont pas su faire les adultes promoteurs et porteurs de l'opération dans les deux lycées où l'engagement des élèves dans cette voie a abouti à faire que certains d'entre eux se sont sentis investis d'une mission de « thérapeute auxiliaire ».

Ce qui a été considéré par les responsables des deux établissements comme une « dérive » à laquelle ils ont mis fin, s'est articulé en deux volets.

En premier lieu, l'émergence de problèmes qui, estime-t-on, existaient mais étaient occultés et ont pu être exprimés par les jeunes concernés parce qu'ils ont trouvé, avec leurs camarades élèves-relais, des confidents aptes à être sollicités. Comme nous l'avons signalé dans le cas du lycée II pour lequel nous disposons d'informations détaillées (mais il y a tout lieu de penser que la même tendance s'est manifestée dans l'autre établissement), après trois années de déroulement de l'action élèves-relais dans le lycée, l'ensemble des cas « traités » par ces derniers s'est considérablement modifié. A côté de ce qui fait partie du discours public sur la santé des jeunes : Sida, drogues, MST, contraception, l'on a vu augmenter fortement le nombre de thèmes d'intervention que l'on peut qualifier de « lourds » à la fois par la gravité des problèmes qu'ils expriment et par le fait qu'il ne s'agit plus de demandes d'information, d'acquisition de connaissances, mais d'expression de difficultés graves vécues par les jeunes.

Aussi, de septembre 1994 à juin 1995, les élèves-relais du lycée II ont eu à traiter de : 33 cas de problèmes familiaux, de 22 de maltraitance, de 21 d'IVG, de 19 de problèmes scolaires, de 13 de fugue, de 9 de racket, de 8 de problèmes médicaux, de 4 d'abus sexuels, de 4 d'alcool, de 4 de divorce, de 1 de prostitution et de 1 de suicide.

On peut, comme le font les rédacteurs du compte-rendu, se féliciter de ce que les jeunes demandeurs aient la possibilité de trouver auprès des élèves-relais « un lieu de libre parole », car « ils peuvent ainsi être écoutés, faire émerger leurs sentiments, ce qui leur apporte le plus souvent un soulagement », on peut aussi, comme l'ont fait les proviseurs des établissements, s'en inquiéter.

En effet, même si, en particulier depuis l'obligation de mise en place du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ⁽¹⁾, l'établissement scolaire ne peut se soustraire à la mission de prise en compte de situations difficiles que peuvent vivre certains élèves, il ne peut le faire qu'en liaison avec les partenaires que sont les familles et les autres acteurs de prévention et de lutte contre l'exclusion et les situations et conduites à risque. De plus, compte tenu du fait que par sa nature, par la faiblesse des moyens dont il dispose pour développer cette mission que l'on peut qualifier de péri-scolaire,

l'établissement ne peut pas se positionner comme le lieu principal de saisie de ces situations qu'il ne pourra que difficilement gérer, même s'il assume, le mieux possible, sa fonction de signalement et de transfert aux instances compétentes. On peut ainsi comprendre les réticences des responsables des deux lycées face à une opération, celle des élèves-relais, qui suscitait l'expression de difficultés que l'établissement scolaire n'était pas en mesure de traiter.

L'autre dimension de la « dérive » de l'opération est la manière dont les élèves-relais ou tout au moins, certains d'entre eux ont été amenés à concevoir leur action. Comme le dit un proviseur, leur rôle n'a pas été suffisamment « balisé », ce qui a pu les autoriser à aller au-delà de leur rôle d'entraînant par l'écoute, l'information et le relais pour, semble-t-il (notre information est de seconde main) s'impliquer personnellement dans la solution des problèmes auxquels ils étaient confrontés ⁽¹⁾. Agissant ainsi, ils se plaçaient et plaçaient ceux à qui ils voulaient apporter aide et conseils, dans une situation à risque.

Nous trouvons pour les deux lycées qui ont vécu une expérience d'élèves-relais qui a, en définitive avorté, le même enchaînement de facteurs.

Au départ, la mise en œuvre de la conception la plus ambitieuse de l'élève-relais, c'est-à-dire celle du « pair entraînant », conçue dans sa forme la plus marquée par l'identification de l'équipe et de chacun de ses membres distingué par le port d'un badge. A cette conception d'un rôle bien défini d'intervenant, va correspondre, d'un point de vue subjectif, l'engagement de ces élèves symbolisé par la signature d'une charte et, du point de vue de leur formation, une prise en charge importante qui peut leur donner l'impression qu'ils ont les compétences qui les autorisent à gérer les problèmes qui leur sont posés. Ainsi, toujours dans le document de présentation de l'expérience au lycée II, on illustre le rôle des élèves-relais par cette citation d'une élève :

« Dans certains cas, l'élève-relais qui a été formé peut résoudre seul (souligné par nous), la question posée, mais quelquefois le problème est plus grave et l'élève-relais est donc chargé de mettre en relation la personne concernée avec une personne compétente ».

⁽¹⁾ Circulaire de 1/07/1998, Prévention des conduites à risque et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Loi du 29/07/1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

⁽¹⁾ Si cette conception a été perçue comme une « dérive » par les responsables des établissements, il ne semble pas qu'il en a été de même de la part des promoteurs qui revendiquaient une conception prônant l'engagement des élèves dans les questions qui leur sont posées. Ainsi, dans le texte présentant l'expérience, ils décrivent ainsi le rôle de l'élève-relais : « Il ne reste pas passif face aux problèmes, c'est-à-dire qu'il joue un rôle actif par l'écoute et l'accompagnement de l'élève qui l'interpelle dans sa recherche de solutions. Il partage le souci de l'autre . » (souligné par nous)

Ce groupe d'élèves, à qui est conféré un statut qui les distingue de la communauté des pairs, puisque, à l'instar des adultes, il leur est octroyé compétence en matière éducative, est fortement encadré par une équipe restreinte d'adultes, l'ensemble constituant, aux dires d'un proviseur, une « espèce de club, de famille ». Cette équipe regroupe uniquement des professionnels de santé de l'établissement et de l'extérieur, sans autres membres de la communauté éducative (enseignants, personnels d'éducatifs, personnels ATOS, équipe de direction).

La nature de ce groupe va avoir pour effet de médicaliser ou plus précisément de pathologiser l'action des élèves-relais et ceci d'autant plus que l'appartenance à cette équipe de professionnels de santé (médecin, psychologue) externes à l'établissement contribuait à faire que s'y imposaient des logiques relevant du champ d'action de ces personnes dans les structures où elles œuvraient (dispositifs de prévention et de lutte contre le Sida, la toxicomanie, les maltraitances) qui ne correspondaient pas nécessairement à celles qui ressortent des difficultés qui peuvent toucher la population d'élèves ⁽¹⁾ de l'établissement. Ainsi, un des deux proviseurs nous dira que ces représentants de services médicaux, psychologiques qui ont travaillé dans l'établissement, ont « instrumentalisé le lycée pour leurs besoins propres. On avait l'impression de se faire bouffer par des services extérieurs ».

Les trois autres lycées (I - III - XIV) qui ont eu, antérieurement à l'action, l'expérience des élèves-relais, mais qui eux la poursuivent avec succès, s'opposent, point par point aux deux établissements où le constat d'échec s'est imposé.

Tout d'abord, concernant la conception du rôle, l'attente peut être qualifiée de modeste. Il s'agit, prioritairement, d'impliquer des élèves motivés dans des actions de prévention montées par les adultes, en collaboration avec eux : On veut des élèves acteurs et non pas seulement consommateurs destinataires passifs de service produit. Cette participation doit les amener à être des animateurs à concevoir, à proposer, à mettre en œuvre, avec bien sûr, s'ils sont sollicités, l'aide des adultes, des actions de prévention. Jouant un rôle actif dans ce domaine, ils deviennent des multiplicateurs « chargés de répandre dans leur milieu de vie un certain nombre d'informations et de recommandations précises sur un thème donné » ⁽²⁾. Reconnus alors par leurs pairs comme porteurs de compétences, ils seront alors naturellement sollicités et pourront tenir le rôle d'entraïdant, celui-ci étant perçu prioritairement dans sa dimension relais, comme l'explique un de nos interlocuteurs.

⁽¹⁾ Ceci est par exemple bien mis en évidence dans les enquêtes sur le fonctionnement dans les lycées et collèges des comités d'environnement social, où souvent les élèves s'opposent à la pression qu'exercent les partenaires extérieurs pour que l'on traite, dans le cadre de cette structure, des questions qui font problème dans l'environnement, comme la drogue, tandis que les élèves au contraire, « désirent faire abstraction de cette réalité pendant le temps où ils se trouvent dans leur établissement ». M Karsenti, Etude sur les comités d'environnement social, Paris, INRP, 1995, p. 54

⁽²⁾ J. Fortin, « Clarifier la démarche d'approche par les pairs » in Approche par les pairs et santé des adolescents, op. cit., p. 199.

« Si des jeunes se confient à leurs amis, le plus important peut-être, est que ceux-ci puissent les adresser à des adultes ».

Dans ces trois établissements, il est fortement souligné, aussi bien dans les textes que dans les propos des adultes responsables, que ce qui est visé, c'est de former des élèves afin qu'ils participent à part entière à l'ensemble du projet de prévention, qu'ils en soient partie prenante et de là, par leur implication dans la vie de l'établissement, qu'ils deviennent : « le premier maillon d'une chaîne de solidarité » (lycée I). Avec, comme impératifs absolus pour ces élèves acteurs qui se muent en élèves-relais de :

« Connaître leurs limites ainsi que les limites et le cadre de leur rôle ». (Ibid.)

« Ne pas risquer de se sentir investis d'un pouvoir particulier sur leurs pairs, d'un sentiment de toute puissance ». (Ibid.)

Ces jeunes ont le souci de ne pas apparaître comme des élèves à part, de ne pas se couper de leur camarades ⁽¹⁾. Comme ils ont conscience d'entretenir des liens privilégiés avec les adultes en position forte dans l'organisation de l'établissement, ils sont attentifs à ne pas donner prise à l'accusation de compromission, l'injure suprême étant celle de « balance ».

Il y a de leur part un refus généralisé à porter un badge, un signe distinctif qui les différencierait mais, en même temps, ils posent la nécessité d'être connus, reconnus, pour avoir l'opportunité de faire passer des messages, d'être sollicités par les autres.

On retrouve aussi cette position d'équilibre dans les chartes que se sont données les élèves dans deux de ces lycées. Ces documents largement diffusés dans l'établissement, sont dénués de toute connotation d'engagement, d'évocation d'une mission, d'un devoir à accomplir, pour n'énumérer que les règles qui doivent encadrer l'action de ces élèves : « orienter, informer, écouter, comprendre, communiquer ; garder l'anonymat, confiance ; aider, rassurer ; être tolérant, ne pas juger ». (Charte des élèves-relais du lycée III).

Nous avons dans ces trois établissements, une façon de concevoir le rôle d'élève-relais qui évite de donner à cette action une importance qui singularise fortement l'élève qui s'engage ; outre les

⁽¹⁾ Sur le poids de la « philia lycéenne », c'est-à-dire ce sentiment d'équivalence à partir d'un principe d'identité, voir, de Patrick Rayou, Seconde, modes d'emploi, Paris, Hachette-Education, 1992 et La cité des lycéens, Paris, L'HARMATTAN, 1998.

aspects que nous venons d'évoquer, cela se traduit aussi par la formation reçue par ces jeunes, par les actions qu'ils mènent et par le fonctionnement et l'encadrement du groupe qu'ils constituent.

La formation reçue ne leur est pas spécifique, les séances consacrées à des thèmes de prévention sont ouvertes à tous les élèves, même si les élèves-relais bénéficient de modules ou de stages qui leur sont réservés.

Les actions menées sont essentiellement collectives, elles sont mises en place par les adultes de l'équipe de prévention, et les élèves-relais sont perçus comme une minorité d'élèves qui, étant mieux préparés que les autres par la formation qu'ils ont reçue, peuvent, plus aisément que leurs camarades, s'impliquer dans les projets ouverts à tous. Ce qui est prioritaire, c'est la politique de prévention mise en œuvre dans l'établissement par un ensemble d'actions collectives que l'opération des élèves-relais va faciliter, puisqu'avec elle, il s'agit d' « inscrire les jeunes dans la politique de prévention du lycée en leur donnant un rôle prioritaire » (lycée XIV).

Ces actions ne sont pas circonscrites aux thèmes de santé, mais touchent aussi à ce qui relève de la citoyenneté (prioritairement le refus de la violence), parfois de l'action sociale (la lutte contre l'exclusion) et toujours de l'expression culturelle avec des réalisations d'expositions, de documents vidéo, de manifestations de théâtre-forum.

Le mode de fonctionnement de l'équipe de jeunes qui se reconnaissent et sont reconnus par les adultes-référents comme des élèves acteurs de prévention est simple. Les élèves se retrouvent dans le cadre des différentes actions qu'ils mènent lors des modules de formation qui leur sont réservés et, dans un seul établissement (III), dans des réunions régulières, qui leur permettent de se retrouver, de discuter entre eux et avec les adultes qui les accompagnent.

Ces derniers assurent un encadrement « à la demande », c'est-à-dire qu'ils se situent toujours en retrait, tenant le rôle de personnes ressources prêtes à répondre aux attentes formulées mais évitant toute relation de direction.

Si les professionnels de santé sont présents dans les trois équipes, ce n'est que dans un seul cas (lycée III) qu'ils représentent l'élément dynamisant, rôle tenu, dans les deux autres établissements par d'autres personnes (documentalistes, conseillers principaux d'éducation). Ce qui caractérise ces groupes d'adultes qui se qualifient d'équipes de prévention et non de santé, c'est l'ouverture à l'établissement par la participation, à côté des personnels de santé et du secteur social, des membres de l'équipe de direction (adjoints et, dans un des cas, le chef d'établissement), d'éducation (CPE), de documentalistes, d'enseignants. Si des professionnels de santé extérieurs à l'établissement sont

sollicités, c'est uniquement dans le cadre des formations mais jamais en tant que membres permanents de l'équipe.

La comparaison que nous venons de développer entre les deux groupes de lycées ayant connu, avec des résultats opposés, l'expérience d'élèves-relais, nous permet de dégager un modèle de faisabilité, en confrontant pour chacune des principales variables dont l'ensemble constitue le phénomène, la « valeur » qu'elles ont dans l'une et l'autre des constellations.

Modèle de faisabilité

	Echec	Réussite
Conception dominante du rôle d'élève-relais	Entraidant	Animateur
Statut des élèves-relais : positionnement, implication	Distingué de la communauté d'élèves Engagement de l'élève dans la réalisation d'une « mission »	Non formellement différencié Pas de pression morale
Fonction dominante des élèves-relais	Ecoute, aide par le conseil et éventuellement la prise en charge	« Multiplicateur », diffuseur de message de prévention
Nature de la formation reçue	Spécifique au groupe des élèves-relais, centrée sur les problèmes de santé et leur prise en charge	Elargie à l'ensemble des élèves et, pour une part, spécifique au groupe
Les adultes-référents	Personnels de santé de l'établissement et de l'extérieur	Participation multi-catégorielle interne à l'établissement
Mode d'encadrement	Encadrement prégnant visant à faire des élèves-relais des « thérapeutes auxiliaires »	Encadrement simple visant à apporter aux élèves-relais l'aide organisationnelle, cognitive et relationnelle qu'ils peuvent solliciter
Résultat du fonctionnement de l'opération	Elèves-relais prenant en charge des problèmes lourds	Participation dynamique d'élèves à la politique de prévention dans l'établissement

Les deux établissements où les deux proviseurs ont dû mettre fin à l'opération nous présentent une conception de l'expérience des élèves-relais qui est axée sur le pôle santé. Elle vise à démultiplier l'action des professionnels de santé par l'aide que leur apportent certains élèves non seulement par leur action de « multiplicateurs », de relais, mais aussi par leur démarche péri-thérapeutique de gestion médiatisée ou directe de cas. L'objectif général de l'opération est la gestion du mal-être des adolescents.

Dans le second cas, pour les trois lycées où l'expérience se poursuit avec succès, nous avons une conception de la démarche d'élèves-relais élargie à la vie scolaire, à une conception globale de la prévention : il s'agit de faire en sorte de vivre mieux ensemble. Pour faciliter le fonctionnement de l'établissement comme une communauté éducative, on s'attache à former une minorité d'élèves qui manifestent une volonté d'action, pour qu'ils participent pleinement dans l'établissement, à une politique globale de promotion de santé, de prévention des exclusions et d'éducation à la citoyenneté.

Dans le premier cas, la fonction d'entraînant, de soutien par les pairs est posée comme le rôle prescrit demandant un engagement formel (signature d'une charte) ; dans le second, cette aide par les pairs est la résultante d'un enchaînement qui fait de l'élève animateur, un organisateur, un diffuseur de messages, ce qui lui donne opportunité et légitimité reconnues pour l'écoute et le conseil, celui-ci étant prioritairement axé sur la mise en relation des jeunes en difficulté qui se confient, avec les adultes ayant compétence pour prendre en compte leurs problèmes.

④ Une réussite inégale

Cette action expérimentale visant à inciter des lycées à s'engager dans cette politique de participation des élèves à la réalisation d'objectifs de prévention, ou à fortifier ceux qui, déjà, mettaient en œuvre cette démarche, donne lieu à un bilan mitigé en terme de réussite.

Trois cas de figure se présentent :

Les vétérans

Le groupe d'établissements engagés antérieurement dans l'opération des élèves-relais (I, III, XIV) auquel s'adjoit le lycée II qui, après avoir interrompu cette expérience, va trouver, avec la formation et l'encadrement proposés par l'action nationale, l'occasion de faire le point et de repartir sur de nouvelles bases, vont accueillir très favorablement la proposition.

Les équipes concernées verront là, non pas la possibilité d'acquérir par le suivi des trois stages et la collaboration avec le binôme de pilotage, des compétences qu'elles estiment posséder

(à l'exception du lycée II), mais celle de bénéficier d'une double reconnaissance par le « label » national qui leur est octroyé. Accroissement de la reconnaissance externe à l'établissement auprès de l'administration de tutelle et des partenaires, facteur non négligeable en terme de positionnement sur le « marché » que constituent l'offre et la demande de subventions ; et reconnaissance au sein de l'établissement. Pour faciliter le processus de passage d'une action de prévention trop perçue encore, même dans ces établissements en pointe en la matière, comme circonscrite aux domaines de la santé, à une politique globale d'établissement qu'exprime remarquablement la citation de Jean-Jacques Rousseau, mise en exergue du projet d'établissement (1999-2000) du lycée I : « Vivre est le métier que je veux lui apprendre ».

↳ Les postulants

C'est dans ce groupe d'établissements (IV - V - VIII - XIII) que la satisfaction est le plus nettement exprimée. Il s'agit de lycées où des actions de prévention sont menées mais sans avoir l'amplitude qu'elles ont dans les établissements du premier groupe et surtout sans qu'elles se soient amplifiées, accrues en efficacité par l'objectif visé de l'élève-acteur. L'action nationale a été, pour ces équipes, l'occasion de passer à ce niveau supérieur d'action en profitant de ce qu'elle leur a apporté. La satisfaction assez générale qu'a suscité l'évaluation des stages nationaux est à son degré le plus élevé pour les lycées de ce groupe. C'est dans ces établissements qu'il nous est dit que la qualité de la formation reçue et l'importance du suivi, ont permis aux membres de l'équipe de prévention d'avoir une représentation claire de la problématique des élèves-acteurs, d'explicitier leur conception, de l'opérationnaliser et donc de changer la nature de la politique de prévention menée dans l'établissement.

C'est incontestablement pour ce groupe médian que l'action a été la plus fructueuse. Les équipes du groupe précédent possédaient le savoir et le savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de la démarche envisagée qu'ils maîtrisaient ; celle du 3ème groupe n'étaient pas prêtes ou disposées, comme nous allons le voir pour s'y engager ; tandis que les équipes du 2ème groupe étaient en situation de tirer le plus de profit de l'apport reçu. Ce qu'exprime fortement l'équipe du lycée IV : « La formation reçue a été plus qu'un support technique, ça a été un réel moteur et ça a permis à l'équipe de se fédérer autour de valeurs... L'enrichissement consécutif aux stages nationaux a été tellement évident et l'intervention auprès d'une équipe spécifique tellement bénéfique, qu'il semble peu probable que l'action aurait pu se développer sans une étape de formation. Donc, tous les adultes ont besoin de stages qui leur permettent de faire d'un élève un élève-acteur ».

↪ Les réticents (VI, VII, IX, X, XI, XII)

Ce groupe, le plus important, réunit des établissements qui ont une position un peu hétéroclite par rapport à l'objectif de l'action, mais qui ont en commun leur peu d'enthousiasme (expression euphémisée) à s'y engager. Cette attitude critique ne concerne pas la formation proposée dans les stages et le suivi dont on reconnaît, dans ces établissements comme dans les autres, la qualité, quoique cela soit uniquement dans ce groupe que des réserves sont exprimées : formation trop théorique, éloignée des problèmes vécus par l'établissement, difficulté d'adapter le concept, pilotage trop directif, mais l'intérêt ou la possibilité de mettre en œuvre cette stratégie d'action de l'élève acteur de prévention.

Dans ces établissements, deux ordres de griefs sont formulés. Tout d'abord, le fait que cette action est une « commande » : « on a bombardé le lycée d'un projet sans participation » (lycée IX) qui ne correspond pas à une attente et encore moins à une demande de l'établissement. Commande qui impose (imposerait car, en fait, cette logique n'est pas respectée) qu' « on lâche tout pour partir sur autre chose » (Ibid.).

L'autre grief repose aussi sur la mise en avant de l'autonomie de l'établissement, sur la nécessité de prendre en compte la nature de son fonctionnement qui n'est pas nécessairement en phase avec ce qui est attendu dans une expérimentation sollicitée. Ceci est souligné pour la rapidité du rendu et, plus largement, sur le fait que dans un établissement « on n'est pas là pour dire ce que l'on fait mais pour le faire » (lycée VII). Ces établissements ont mal supporté la pression amicale mais ferme à laquelle ses représentants ont été soumis lors des stages et par l'intermédiaire des pilotes, pour mettre en place dans le temps imparti, très court, les opérations prescrites : réunion du conseil d'administration, création d'un groupe d'adultes, d'un groupe d'élèves, rédaction, administration, traitement d'un questionnaire, formation des adultes, des élèves-acteurs, élaboration par ces derniers d'une charte, conception et mise en œuvre d'actions par les élèves. Nos interlocuteurs insisteront sur le fait que faire agir les élèves et surtout, en sollicitant leur autonomie, prend du temps, temps qui est singulièrement écourté dans un établissement scolaire, surtout si celui-ci est un lycée professionnel.

La faiblesse de l'adhésion au projet telle que nous l'avons saisie à la fin de l'action expérimentale se décline de deux manières.

Dans trois établissements (VI, VII, IX), lycées très impliqués dans la gestion d'une population d'élèves ayant à supporter un lourd handicap socioculturel mais qualifiée de relativement « docile » (dans les trois cas, il s'agit d'établissements à dominante féminine), il est dit en substance : ce projet ne

nous apporte rien, ce que nous faisons par de multiples actions, par notre comportement quotidien pour mettre en œuvre dans l'établissement une politique de réussite, d'apprentissage du vivre ensemble, à la fois nous mobilise pleinement et nous fait poser les questions de savoir si ce « type d'action est une modalité d'organisation nécessaire » (lycée VI). Non seulement cette action coûteuse en terme d'investissement humain, de lourdeur organisationnelle, paraît ne rien apporter de plus que ce qui se fait dans le cadre traditionnel, donc plus maîtrisé, de la vie pédagogique et scolaire mais, à la limite, son artificialité risque, en formalisant quelque chose qui s'opère naturellement, de casser une dynamique existante. C'est ce que nous dit la proviseur d'un petit lycée professionnel (VII) de 240 élèves à l'origine, 500 actuellement, dans une zone semi-rurale, établissement accueillant des élèves de milieux défavorisés (65 % de l'effectif) où l'on a toujours réussi, par la forte implication des personnels, à maintenir une ambiance familiale :

« Cette action « élèves acteurs de prévention » répondait plus à une curiosité qu'à une attente du fait que toutes les actions de santé et de citoyenneté ont toujours été portées par les lycéens accompagnés d'adultes... ce qui était naturel et spontané au départ, devait être structuré et réglementé... l'expérimentation semble avoir fait perdre pied aux élèves en général, dans la mesure où elle a entamé une dynamique et une spontanéité naturelles ».

Dans trois autres établissements (lycées X, XI, XII), malgré l'intérêt manifesté par les élèves, avec parfois un engagement jugé excessif, l'opération n'a pas réellement pris et a très peu de chance de le faire s'il n'y a pas une relance externe. Dans les trois cas, il s'agit d'une insuffisance de l'équipe d'adultes désignés plutôt que volontaires qui était trop restreinte, n'était pas préparée, s'est trouvée amputée par les mutations.

Dans le lycée X que nous avons évoqué, les pré-requis pour l'action se présentaient d'une façon peu favorable.

Cette action ne répondait à aucune demande, à aucune attente, car l'établissement, selon nos interlocuteurs, est sans réels problèmes. « Quant à l'action à laquelle on nous conviait, elle ne correspondait à aucune attente particulière, à aucun projet précis. Après avoir longuement débattu sur le thème « Pourquoi nous ? Quelle image le rectorat, voire le ministère, avait du lycée etc... nous avons pensé que c'était peut-être intéressant et qu'on pouvait peut-être aller voir pour se faire une idée ? »

L'établissement qui est un lycée technologique, n'existe pas en soi; l'unité, nous dit-on, est la classe. Il n'y a aucune vie collective, pas de clubs, pas d'identité territoriale chez les élèves qui viennent de très loin, sont éparpillés par leur origine (le lycée est alimenté par 65 collèges). Ces élèves ne se

connaissent pas, n'ont pas de foyer, n'ont à leur disposition qu'une cour minuscule, considèrent le lycée uniquement comme un lieu de formation que l'on quitte dès la dernière sonnerie.

Le groupe d'adultes : infirmière, assistante sociale, CPE, le proviseur adjoint muté durant l'action, qui, nous l'avons vu, ne manifestait pas un réel enthousiasme à s'engager dans cette opération, a « fonctionné dans l'indifférence quasi totale de l'établissement », sans que l'ensemble des professeurs, dont beaucoup « ne veulent pas se compliquer la vie » ⁽¹⁾, considèrent cette action « au moins avec bienveillance, sans hostilité » ce qui n'a pas été le cas.

Dans ce contexte pas du tout facilitateur, le facteur qui, nous semble-t-il, a joué un rôle prépondérant dans ce scénario de non-réussite, est la nature de la relation que l'équipe d'adultes a établi avec les élèves volontaires pour s'impliquer dans cette action d'élèves acteurs de prévention. Nous reviendrons sur cette analyse, signalons simplement que la conception que se font ces adultes-référents du rôle d'élève-relais est très limitée, instrumentalisée. L'infirmière nous dit que les élèves sont trop jeunes pour faire de la prévention, qu'il est utopique d'envisager que des élèves en difficulté parlent à d'autres élèves, assurent un rôle d'écoute. A la rigueur, renchérit l'assistante sociale, ils peuvent servir de relais, transmettre des informations. Mais pour ce faire, il faudrait qu'ils aient davantage de crédit auprès des autres élèves pour que ceux-ci les écoutent. Et c'est là que le bât blesse. On nous le dit crûment, ces élèves n'ont pas le profil qui convient : « A la rentrée 98-99, on avait 14 élèves, toutes en classe de 1ère Sciences Médico-sociales (2 classes différentes), toutes des filles, une turque et 13 maghrébines ; parmi elles, seulement 2 élèves calmes, réfléchies, bien élevées et le reste plutôt agitées, bavardes, aux résultats scolaires bien médiocres ». Ces élèves que l'on nous dépeint comme « fortes en gueule, cherchant toujours à se faire remarquer et pas de la meilleure façon qui soit » ⁽²⁾ n'ont bien entendu pas souscrit au rôle que l'on entendait leur faire jouer, celui d'informateur : « Pour nous, le rôle de ces élèves est d'abord de savoir écouter et regarder ce qui se passe autour d'eux » et d'être porteur de la bonne parole. Ces jeunes filles nous confieront qu'elles subissent une pression de la part des CPE car : « les élèves acteurs de prévention doivent donner l'exemple ».

Le cas des deux autres établissements, lycées professionnels accueillant une population d'élèves très défavorisée, où l'opération ne s'est pas réellement implantée, est le même. Il y a eu conjonction de trois facteurs : peu d'engagement du chef d'établissement qui changera, fonctionnement de l'opération très peu structuré et encadré qui se résumera à quelques actions menées et surtout, départ par mutation des personnes les plus impliquées. A la rentrée 99, l'on se retrouve dans ces établissements

⁽¹⁾ A la suite du stage de lancement, une rencontre d'information des personnels a été organisée : 11 personnes étaient présentes dont un seul professeur.

⁽²⁾ L'interview de groupe, que nous avons menée auprès de ce groupe d'une dizaine de jeunes filles, ne nous a pas amené à vérifier, bien au contraire, ces appréciations très négatives.

en guise d'équipe de prévention dans l'un, avec un professeur de biologie seul rescapé de l'équipe initiale, dans l'autre, avec l'infirmière et l'assistante sociale, sans que l'on puisse s'appuyer sur un acquis pour s'engager dans le projet d'élèves acteurs de prévention.

En deçà des conditions d'organisation, de fonctionnement de l'établissement, d'état d'esprit des professionnels qui ont à implanter, à faire vivre le projet d'élèves acteurs de prévention, fondamentalement la réussite de celui-ci est dépendante de la conception et de la place de la mission de prévention qui prévalent dans l'établissement. Selon que la prévention est conçue dans son acception réductrice d'actions évitant l'entrée dans la maladie ou le désordre, ou qu'on lui donne l'extension qu'exprime la notion de prévention globale qui inclut toutes les dimensions de l'existence et met en avant la préoccupation d'agir en amont par le développement des facteurs de protection ; selon aussi que l'on ne voit la démarche de prévention que comme un moyen, en enrichissant la production du service éducatif, d'optimiser la production de celui-ci, ou que la prévention prenne statut d'objectif assigné à l'école qui vient s'ajouter à celui de réussite et de préparation à l'insertion économique et sociale, les chances de réussite de l'action seront différentes. Elles sont augmentées quand c'est la conception de prévention globale posée comme un des objectifs globaux du projet d'établissement qui est avancée; elles sont diminuées quand, au contraire, on en reste à une conception médicalisée sectorielle de la prévention, démarche perçue, du point de vue du fonctionnement global de l'établissement, comme un moyen de faciliter la participation des élèves.

⑤ La place de la prévention dans le service éducatif

La prévention globale, une notion nouvelle

Comme le rappellent fortement la circulaire sur la Prévention des conduites à risque et le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (du 1-7-1998) et la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions (du 29-7-1998), la prévention fait partie des missions de l'école. Si l'éducation à la santé prend appui sur la transmission des connaissances, elle implique dans l'acception élargie donnée à la notion de santé par l'OMS, la capacité de l'individu à contrôler les déterminants de son existence, de manière à opérer les choix qui lui permettent d'adopter des comportements responsables vis-à-vis de lui-même, d'autrui et de l'environnement. « La capacité de faire des choix apparaît comme un objectif central à développer pour améliorer la santé. Rendre la personne capable de gérer sa santé et sa vie devient l'objectif prioritaire » ⁽¹⁾.

Puisqu'il s'agit de doter le jeune de compétences qui orientent ses comportements, l'action de prévention va passer par la démarche d'éducation. Ainsi, au-delà du rôle essentiel tenu en la matière par

⁽¹⁾ Professeur J. Parquet, Pour une prévention de l'usage des substances psychoactives, Paris, Editions du CFES, 1997, p. 13.

les personnels de santé et du service social, ce sont tous les professionnels œuvrant dans l'établissement scolaire, au premier chef, les personnels d'éducation et les enseignants, qui contribuent par leur action éducative, à faire œuvre de prévention : « ... quelle que soit la matière, chaque enseignant contribue à l'éducation de ses élèves. Il s'attache, en particulier, à favoriser le dialogue avec et entre les élèves, à leur apprendre le respect des règles de vie en commun, les aide à développer des attitudes positives, adopte avec chacun une démarche valorisante. Il participe aussi à l'éducation à la santé... » ⁽¹⁾.

Tant que l'objectif de prévention reste de nature médicale, sa mise en œuvre dans l'établissement scolaire ne soulève pas de difficultés de conception et d'organisation, puisqu'il relève des compétences et de l'activité de l'équipe santé, le Service de Promotion de la Santé en Faveur des Elèves (S.P.S.F.E.) dont le rôle et les missions sont précisés dans la circulaire du 24 juin 1991 portant sur : L'urgence, l'accueil, le dépistage infirmier, l'éducation et la prévention en matière de santé. Il en est autrement lorsqu'il s'agit de prévention globale, c'est-à-dire que sont pris en compte les déterminants des conditions de la santé, celle-ci conçue dans la définition positive de l'OMS comme « un état complet de bien-être physique, psychique et social et non seulement l'absence de maladie ». Il est question alors de la qualité des conditions de vie et de travail de l'élève dans et hors l'établissement, de tout ce qui peut jouer un rôle de facteur de protection ou de risque et, en bout de chaîne de causalité, des compétences personnelles et sociales des adolescents.

L'engagement dans cette orientation d'action va rencontrer deux ordres d'obstacles. Le refus, ou tout au moins les réticences, à reconnaître la légitimité de cette commande et, lorsque cet empêchement, ce blocage sont dépassés, les difficultés à mettre en œuvre, à inscrire dans l'activité de l'établissement scolaire, cette mission.

La notion de prévention globale est difficile à admettre pour beaucoup d'enseignants, car elle peut remettre en cause leurs pratiques, leurs conceptions et attitudes éducatives ; elle les oblige à réfléchir sur les effets péri-scolaires de leur enseignement. Or, justement, rien n'oblige les enseignants à l'exercice stimulant mais dérangeant de l'auto-critique, bien au contraire, les conditions institutionnelles et culturelles qui déterminent et encadrent leur activité professionnelle, les en détournent. Par l'autonomie pédagogique qui leur est reconnue par la loi, par le fait que la profession non seulement contrôle le métier, mais aussi son recrutement (par la nature des concours) et sa gestion administrative ⁽¹⁾, les enseignants français sont fortement protégés d'une évaluation et d'une sanction (positive ou négative) de leur action. Ils sont donc enclins à ne pas accepter la critique à la fois parce qu'ils n'en

⁽¹⁾ Orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège. Circulaire du 24-11-1998.

⁽¹⁾ Par la « subordination de l'administratif au pédagogique » à tous les échelons de la hiérarchie administrative de l'Éducation nationale, comme le fait remarquer l'inspecteur général Jean-Pierre Obin, Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi. Paris, Hachette-Education, 1996.

reconnaissent pas le bien-fondé et parce qu'ils estiment qu'ils ont la capacité par eux-mêmes à voir ce qui doit être amélioré dans leur enseignement.

La mission de prévention par l'éducation n'est pas reçue comme une évolution nécessaire du métier d'enseignant ⁽²⁾ car, dans la conception dominante de celui-ci, elle y est incluse. Les enseignants n'ont pas à prendre en charge cette visée de prévention globale, car en enseignant, ils éduquent et ils contribuent ainsi à doter l'élève des compétences qui lui permettent d'éviter d'entrer dans le désordre que sont les comportements à risque. L'enseignement, l'instruction, l'accès au savoir raisonné sont, en effet, selon l'idéologie des Lumières que Condorcet exprime avec force dans son Projet sur l'organisation générale de l'instruction publique (1792), la seule voie pour faire un citoyen éclairé. Instruire, c'est développer la raison, former des esprits libres, capables de faire des choix raisonnés et rationnels, c'est-à-dire capables de gérer leur santé et leur vie.

Lorsque la mission de prévention est reconnue dans sa légitimité, le problème qui se pose, et que nous n'avons trouvé résolu que dans peu d'établissements de notre population de lycées, est l'intégration fonctionnelle de cette visée dans l'activité de l'établissement, malgré le fait que les textes soulignent à l'envi que l'éducation à la santé, la politique en matière de prévention, doivent trouver pleinement leur place dans le projet d'école ou d'établissement, « instrument privilégié d'une prise en compte cohérente de la santé dans l'enseignement et la vie scolaire ⁽³⁾ ».

L'organisation scolaire a pour finalité la production de biens symboliques qui consistent en la transformation de l'individu qui lui est confié, qui va se voir doté d'aptitudes et d'attitudes ⁽⁴⁾ censées correspondre aux attentes de la personne, de son groupe social d'appartenance et de la société globale, en matière de compétences souhaitées.

Même si ces compétences, comme nous l'avons vu précédemment avec le poids qu'a dans notre représentation de la fonction scolaire, la conception du rôle hégémonique du savoir, sont relativement indissociables, avec comme noyau irradiant (le cœur du métier), l'acquisition des savoirs cognitifs, les impératifs de la demande sociale ont amené ou amènent à isoler, à spécifier en termes de

⁽²⁾ Il est néanmoins significatif d'une évolution des conceptions que, dans un récent sondage sur le métier d'enseignant (SOFRES pour le SNES, US Magazine d'octobre 1999), vienne en tête la proposition d'évolution : « Une plus grande attention accordée à l'éducation et à la socialisation des élèves » : 49 % des enseignants interrogés estiment que c'est une évolution des missions des enseignants qui est indispensable et 43 % souhaitable.

⁽³⁾ Orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège, op. cit

⁽⁴⁾ On emprunte à la sociologie de l'école anglaise la notion de curriculum formel pour évoquer les objectifs prescrits dans les programmes et de curriculum caché pour ceux qui sont atteints sans être formellement explicités. Voir J.C. Forquin, Ecole et culture, Paris, Ed. Universitaires, 1989.

contenu et d'organisation, trois domaines de production de compétences dans le monde scolaire : les compétences cognitives, sociales et politiques, existentielles.

↳ **La vie pédagogique, les apprentissages cognitifs**

De tous les points de vue : de l'importance des objectifs visés, à l'organisation de la production du service, c'est le domaine d'activité non seulement essentiel, le premier, mais quasiment hégémonique de l'activité scolaire. Les individus pris en charge par l'institution ne le sont pas en tant que « jeunes », c'est-à-dire en tant que personnalités déjà constituées porteuses de besoins que l'école doit satisfaire, mais en tant qu' « élèves », êtres capables de raison qui, par l'instruction, le détour par l'universel, accéderont à la capacité de penser par eux-mêmes, donc d'être libres.

A tous ses niveaux, de la classe à l'administration centrale, en passant par l'établissement et les instances départementales et académiques, le système éducatif fonctionne comme un appareil de production de savoirs et de formations qualifiantes. Cette fonction est pleinement organisée, sans ambiguïté quant à savoir qui fait quoi ? (« Les enseignants sont responsables de l'ensemble des activités scolaires des élèves ». Art. 14 de la loi d'orientation sur l'éducation du 11 juillet 1989) et comment on le fait ? (les instructions et programmes).

↳ **La vie scolaire**, si malencontreusement nommée car elle recouvre, dans l'activité de l'établissement, tout ce qui, justement, n'est pas... scolaire, ne concerne pas la transmission et la validation de connaissances ⁽¹⁾. C'est le domaine des apprentissages sociaux et politiques.

Malgré des tentatives anciennes pour essayer de prendre en compte, dans l'organisation du fonctionnement de l'établissement, ce qui le constitue en tant que communauté juvénile, ce n'est que dans les années soixante (en 1965, est créé le premier poste d'inspecteur général Vie scolaire) et surtout après le choc des événements de mai 68, que va être instauré, par la création de corps de professionnels, par la définition de missions, par la mise en place de dispositifs et de procédures, un nouvel axe de fonctionnement de l'établissement.

« La notion de vie scolaire vient alors (avec la création en 1970 des corps de conseillers et de conseillers principaux d'éducation NDA) occuper cet espace négligé et mal délimité et tente de

⁽¹⁾ « La vie scolaire, c'est tout ce qui se passe dans l'établissement, sauf ce qui se passe dans la classe quand il y a transmission des connaissances ». Propos du doyen de l'inspection générale de la Vie scolaire, cité par M. Soussan, « Vie scolaire : approche socio-historique », Revue française de Pédagogie, n° 83, avril - mai - juin 1988. Sur ce thème de la vie scolaire, nous renvoyons à notre ouvrage La démocratie au lycée et à celui de Christian Vitali, La vie scolaire, Paris, Hachette-Education, 1997.

répondre à ce qu'on avait perçu des manques et insatisfactions ressentis par les lycéens et collégiens : il fallait mettre en place des structures de vie, d'écoute, de suivi et d'organisation collective »⁽¹⁾.

Cette vie scolaire, trivialement définie comme ce qui s'inscrit dans les interstices temporels entre les cours : les conseillers principaux et conseillers d'éducation doivent être « présents à tous les moments où les élèves ne sont pas pris en charge par les professeurs... pour assumer pleinement leur rôle d'animation » (circulaire du 31 mai 1972) et, d'une manière plus noble, comme tout ce qui peut « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective d'épanouissement personnel » (circulaire du 28 octobre 1982), s'incarne selon deux modalités. Les activités socioculturelles mises en place dans l'établissement au profit des élèves dans le cadre du foyer ou de la maison des lycéens, et les pratiques citoyennes suscitées par l'existence dans le lycée des instances qui organisent la participation des élèves à la gestion du fonctionnement de l'établissement qui constituent, dans celui-ci, le fondement d'une vie démocratique.

Cet apprentissage de la citoyenneté, même s'il s'inscrit dans l'acquisition de connaissances (ce qui peut être porté par les diverses disciplines, le nouvel enseignement d'éducation civique, juridique et sociale), dans le vécu de situations qui donnent vie aux valeurs démocratiques et, plus généralement, s'il s'effectue par l'exercice des droits et obligations des élèves, est, néanmoins fortement assis sur la trame institutionnelle que constitue la pyramide des conseils qui sont les instances consultatives de la vie lycéenne dans l'établissement (conseil de classe, conseil et bureau des délégués, conseil de la vie lycéenne, conseil d'administration) et en dehors de celui-ci (conseils académique et national de la vie lycéenne, conseil supérieur de l'éducation). Cet apprentissage donne lieu, dans ce domaine, à un ensemble de pratiques, à la mise en place de situations, à la constitution de rôles, de rapports inter-statutaires, de schèmes relationnels (tout ce qui concerne l'élection, la formation et l'action des représentants des élèves) relativement bien maîtrisés. On sait assez clairement, dans un établissement, ce qu'il faut faire pour que la vie scolaire : la gestion des absences, de la discipline, l'animation des activités socioculturelles des élèves, le dispositif de leur représentation, fonctionne correctement et qui a en charge la responsabilité de ces actions. La mise en œuvre dans l'établissement de la fonction vie scolaire est une donnée acquise, ce qui, bien entendu, ne présuppose pas de la qualité de sa réalisation⁽¹⁾.

⁽¹⁾ P. Vandevoorde, Doyen de l'Inspection générale établissements et vie scolaire, article « Conseiller principal d'éducation » in Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, Paris, Nathan, 1994.

⁽¹⁾ En 1995, dans les trois quarts des lycées, les activités socio-éducatives tiennent très peu de place : dans 17 % des établissements, il n'y a pas d'activités de ce genre, dans 56 %, elles ne touchent que moins de 25 % des élèves. La formation des délégués des élèves est obligatoire, or, 28 % des lycées n'avaient pas organisé, même sous sa forme la plus réduite, cette formation. Seuls 42 % des établissements, avaient une Maison des lycéens dont le fonctionnement était jugé satisfaisant par 54 % des proviseurs, 32 % des CPE et 46 % des élèves. La démocratie au lycée. Op. cit.

↪ **La vie juvénile**, « Vivre est le métier que je veux lui apprendre » (J.J. Rousseau).

L'émergence de cette troisième fonction traduit l'élargissement de la prise en charge des jeunes dans le cadre scolaire. L'école a maintenant pour mission, non seulement d'instruire, de transmettre une culture, de former à l'emploi, de préparer à l'exercice d'une citoyenneté active, mais aussi de protéger les adolescents, de les aider à supporter, pour certains d'entre eux, les situations d'exclusion qu'ils vivent et pour tous, à ne pas s'engager dans des conduites à risque.

Cette fonction de protection dont on peut voir la première traduction institutionnelle, en dehors du fonctionnement du service de santé et du service social, dans l'instauration en 1990 des comités d'environnement social, remplacés en 1998 par les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, est en voie de gestation, d'installation malaisée, au travers de la problématique de prévention. Avec la difficulté conceptuelle du passage d'une conception médicalisée, sectorielle de la prévention, à celle sociale, totale de prévention globale ; la difficulté organisationnelle et institutionnelle d'inscription de cette fonction dans des pratiques professionnelles.

Ajoutant à la vie pédagogique (VP), la vie scolaire (VS), puis la vie juvénile (VJ), la production éducative se complexifie, se réalise avec beaucoup plus de difficultés. Lorsqu'on examine chaque composante de cette production, l'on note le même ordre de position des trois missions en ce qui concerne la facilitation de leur réalisation.

↪ **La commande institutionnelle**

Elle est précise, stricte (programmes, horaires, évaluation des acquis) dans le cas de la VP ; elle laisse place à une large marge de manœuvre en ce qui concerne l'obligation de réalisation des tâches et de visée d'objectifs pour la VS ; quant à la VJ, elle ne donne lieu à aucune réelle pression institutionnelle, l'on reste au niveau de l'incitation.

↪ **La clarté des objectifs et des modes opératoires pour les atteindre**

Les compétences à faire acquérir sont beaucoup plus clairement identifiées et circonscrites lorsqu'il s'agit de savoirs et savoirs-faire cognitifs (VP) que de compétences sociales (VS) et encore plus de compétences personnelles et relationnelles (VJ). Cet ordre dans la complexité des attributs saisis, est homologue à l'ordre qui va de l'objectif au subjectif, du public au privé. Si la légitimité d'intervention des agents de l'institution est totale dans le domaine des compétences cognitives, elle devient plus difficile à s'imposer lorsqu'il s'agit de vie scolaire puisque l'on pénètre dans le domaine privé de l'élève et, encore plus, lorsqu'il convient d'intervenir pour des conduites qui mettent en jeu des orientations existentielles de la personne.

↪ **Les personnels concernés**

Une fonction va être d'autant mieux exercée qu'une catégorie de professionnels aux compétences certifiées se voit attribuer sa réalisation, car ces professionnels ont la responsabilité de la mission, ne peuvent donc s'en décharger sur d'autres et il y a unicité des pratiques, au-delà des variations individuelles, car celles-ci relèvent du même profil de poste.

Les enseignants interviennent seuls dans la vie pédagogique, même si, tout à fait à la périphérie, on peut évoquer le rôle pédagogique du chef d'établissement, du CPE, du documentaliste. Si les CPE ont la responsabilité de la VS, l'efficacité de leur action dépend à la fois du chef d'établissement qui est leur supérieur hiérarchique ⁽¹⁾ et qui a la capacité de faire que la fonction s'exerce ou non dans toute sa plénitude ⁽²⁾ et des enseignants dont la collaboration lui est nécessaire, aussi bien pour la gestion des absences que pour celle de la discipline. La multiplicité des catégories d'acteurs impliquées est encore plus marquée pour la VJ. S'il n'y a pas non seulement le relais, mais l'engagement du chef d'établissement, d'un ou des CPE, d'enseignants, l'action menée par les

⁽¹⁾ Les CPE « exercent leurs responsabilités sous l'autorité du chef d'établissement (et, en son absence, de son adjoint direct) ». Circulaire du 28 octobre 1982.

personnels de santé en matière de prévention ne peut être que limitée et ne peut, en aucun cas, déboucher sur des perspectives de prévention globale.

La fonction de prévention apparaît donc comme la plus malaisée à mettre en œuvre par l'établissement scolaire ; la manière dont les lycées concernés se sont engagés dans l'action des élèves acteurs de prévention est à la fois une illustration de la difficulté de l'entreprise de prévention et des diverses conceptions de cette politique.

Deux principes vont orienter différemment ces conceptions.

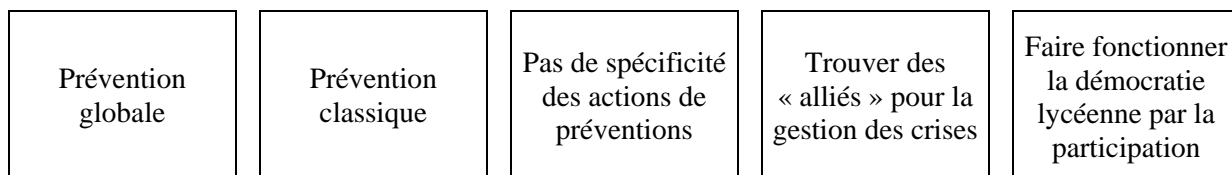
- Soit les actions mises en place ont pour visée la prévention qui va être abordée d'une manière sectorielle, en traitant de thèmes bio-médicaux : sida, sexualité, drogues, sommeil, nutrition ; ou d'une manière globale, en cherchant à créer les conditions du mieux vivre ensemble qui amèneront l'élève à développer des compétences personnelles considérées comme des facteurs de protection. Dans cette optique, l'on va du club santé à la démocratie lycéenne, celle-ci étant le meilleur moyen de donner à la politique de prévention sa plénitude.

- Soit ce qui est recherché, c'est l'optimisation des conditions de fonctionnement de l'établissement. L'on met en œuvre le schéma suivant : la préservation de l'ordre scolaire implique la participation des élèves à son fonctionnement, car cela crée de l'adhésion, cela les responsabilise et cela s'exprime par des dispositifs d'engagement qui peuvent jouer un rôle de régulation. Cette participation qui traduit la nécessité de captation par l'élève de l'institution, est facilitée par la mise en œuvre d'une politique de prévention, car c'est une bonne façon de montrer aux élèves que l'on s'intéresse à eux et c'est une bonne entrée pour les inciter à prendre une part active à leur formation.

Dans le premier cas de figure, le fonctionnement de l'établissement scolaire est appréhendé comme une stratégie de prévention ; dans le deuxième cas, c'est la prévention qui a le statut de moyen pour viser l'objectif de facilitation de fonctionnement.

On peut répartir les établissements sur un continuum borné par deux pôles : l'un où se retrouvent les lycées qui mettent en œuvre une démarche de prévention globale qui rend compte d'une volonté d'élargissement du service produit (instruction, éducation, protection) ; l'autre où nous situons les lycées pour lesquels la prévention n'est qu'un moyen parmi d'autres de concourir à l'objectif premier de bon fonctionnement de la communauté scolaire, par l'intégration des élèves.

⁽²⁾ Voir Cl. Caré, Les conseillers principaux d'éducation. Enquête d'image. Inspection générale de l'Éducation



↳ La prévention globale (I -II - III - VIII - XIV)

Cette politique est l'aboutissement d'un parcours qui va de la prévention contre le sida au début de la décennie, jusqu'à l'apprentissage de la vie par le développement de l'autonomie, de la responsabilité, par la mise en avant de la nécessité de se prendre en charge, du respect de soi et des autres ; en passant par la prise en compte des formes d'expression du mal-être individuel et collectif.

La politique de prévention devient une des dimensions constitutives du projet d'établissement avec la programmation des trois fonctions : la réussite, l'insertion culturelle et sociale et surtout économique, la formation de la personne par la maîtrise du rapport à soi et aux autres (prévention : éducation à la santé globale et à la citoyenneté).

↳ La prévention classique (XI - XII)

Dans ces deux établissements, que nous avons déjà signalés comme étant des lycées où il y avait peu de chances que l'action des élèves acteurs de prévention se pérennise, compte tenu de la faiblesse numérique de l'équipe d'adultes, fragilisée par des mutations, l'on en est resté à des actions classiques de prévention type forum de santé, production d'une cassette vidéo sur la toxicomanie, sans qu'émerge la vision d'une politique plus globale, par la prise en compte dans la conception de la santé des causes du mal-être et des difficultés de vivre ensemble.

↳ La prévention ignorée (VI - VII)

Dans deux établissements où « l'on fait beaucoup de choses », où « la plupart des enseignants dynamiques sont impliqués dans des tas d'activités », où le personnel de santé ne se met pas en avant dans une démarche d'innovation, d'élargissement de son action en faveur des élèves, où la gestion des difficultés s'opère par le biais de la vie pédagogique et de la vie scolaire, il n'est pas apparu réellement nécessaire « qu'est-ce que cela va apporter de plus ? » de donner à la prévention qui s'exerce par l'activité normale du service de santé, par la mise sur pied d'actions ponctuelles contre la drogue, le

nationale, 1992.

tabagisme, le sida et par le comportement spontané de solidarité des élèves et des adultes, l'importance d'un axe d'action spécifique. Dont la réalisation, nous dit un enseignant déçu « demande une organisation serrée : un lieu, des réunions régulières, des écrits, de la cohérence avec la direction ». Dans les deux lycées, nous trouvons le même tableau de facteurs qui explique que la notion de prévention globale n'émerge pas comme stratégie d'action envisageable. En particulier, le fait que les chefs d'établissement concernés, tout en donnant leur accord à la participation de leur lycée à l'action nationale des élèves acteurs de prévention, ne se sont pas investis, comme ils le font pour d'autres projets, dans cette action. « On a essayé d'impliquer le proviseur, mais il n'était pas partie prenante. Il savait qu'il y avait un projet, mais il n'était au courant de rien, il n'y a pas eu d'investissement de sa part ». (Un enseignant - lycée VI).

Avec les deux autres groupes d'établissements que nous avons constitués, nous rencontrons une autre logique que celle du développement de la fonction de prévention. C'est, nous l'avons déjà noté, un point de vue instrumental qui est clairement affirmé. C'est-à-dire que la prévention n'est pas posée comme une stratégie éducative, mais comme un moyen pour créer les conditions de mise en œuvre de ces stratégies. Ce qui est visé est que l'établissement scolaire fonctionne correctement ; dans cette optique, la démarche de prévention est intéressante au-delà des objectifs de santé, car elle permet d'éviter, de mieux gérer des conflits, plus généralement d'améliorer la qualité du climat d'établissement.

On peut poser que la démarche de prévention globale est nécessaire, car elle est indispensable pour produire un volet du bien éducatif : les compétences humaines qui permettent la maîtrise de sa vie. Elle est alors considérée comme une des trois fonctions de l'acte éducatif (les apprentissages cognitifs, sociaux, existentiels).

On peut, comme il en est pour les établissements que nous allons évoquer, estimer que dans son fonctionnement normal, institutionnel, l'organisation scolaire produit, par l'action pédagogique étayée et complétée par celle de la vie scolaire (le modèle Condorcet modifié 68-98), tout ce qui est attendu pour former une personne apte à se comporter en sujet et en acteur social intégré. Dans cette optique, la prévention n'est plus une stratégie mais une tactique.

↳ **La paix sociale par la prévention** (IV - X - XIII)

Dans ces lycées, dont deux d'entre eux (IV - XIII) ont participé (la direction, l'équipe concernée) avec enthousiasme à l'action nationale, l'objectif général visé est de permettre aux élèves de prendre une part active au fonctionnement de l'institution. Dans cette optique, l'action des élèves

acteurs de prévention « s'inscrit dans la volonté de l'établissement à développer la participation des élèves » (IV).

Ces élèves-acteurs contribuent au bon fonctionnement de l'établissement dans leur rôle de « multiplicateur » en délivrant un message de prévention des conduites de rupture. Mais, plus précisément, en étant ou, en devant être, comme il nous l'est dit dans ces établissements des « alliés », la « garde rapprochée » (c'est nous qui proposons cette métaphore) du chef d'établissement et des CPE.

Tout d'abord, en étant des informateurs, dans le bon sens du terme, il ne s'agit pas d'en faire des « balances » : « pour nous », nous disent les membres de l'équipe du lycée X, « le rôle de ces élèves est d'abord de savoir écouter et regarder ce qui se passe autour d'eux ». Le proviseur nous déclarera qu'il attend que ces élèves soient « porteurs d'informations pour les adultes ». « Il s'agit... » précise-t-il, et là comme ses collègues des deux autres établissements, il élargit le rôle de ces élèves qui d'informateurs deviennent des médiateurs institutionnels dont l'existence contribue à éviter l'émergence des conflits, « d'avoir un groupe tampon (souligné par nous) ; ça introduit du relationnel, ça permet de calmer le jeu en ayant des interlocuteurs ; ça évite de se lancer dans une procédure agressive ».

Dernier niveau de cette utilisation des élèves-acteurs en tant qu'auxiliaire éducatifs, celui de la délégation des tâches. Ces élèves qui, de fait, bénéficient d'un statut qui les distingue de leurs camarades, vont, de leur propre initiative, mais avec l'accord très intéressé des adultes responsables, jouer non seulement le rôle d'informateurs, de représentants de la communauté juvénile mais aussi, parfois, celui de représentants de l'ordre institutionnel ⁽¹⁾. L'on nous cite comme exemple de ce comportement jugé exemplaire, le cas de cette élève, jeune fille d'origine maghrébine, fortement impliquée comme élève-relais et, en même temps, déléguée des élèves au CA qui, lors d'un conseil de discipline traitant du cas d'un élève de même origine, consommateur de drogue, avait eu une « intervention décisive » auprès de la mère de celui-ci. Dans le lycée XIII, l'on nous signale qu'une affaire de même nature : trois élèves surpris en train de consommer du cannabis, a été gérée de la même manière. Laissons la parole au proviseur :

« Le lendemain, il y avait réunion du groupe de prévention ⁽²⁾ et dans l'après-midi où les trois avaient été surpris, deux acteurs de prévention viennent me voir en me demandant de ne prendre aucune décision avant la rencontre du groupe. Finalement le groupe a pris deux décisions :

1. Trois acteurs de prévention allaient s'occuper de ces trois élèves ;

⁽¹⁾ Rôles que l'on s'attendrait à voir tenir par les représentants institutionnels des élèves que sont les délégués.

2. Les mêmes trois allaient s'attacher à ce que les trois fumeurs de shit acceptent de rencontrer le médecin scolaire ».

C'est dans ce LP qui accueille des « élèves de multiples nationalités » où dans le cadre du Comité d'environnement social et plus tard, du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, une politique de prévention active a été menée, que les élèves-acteurs ayant un statut quasi institutionnel de membres de l' « équipe d'écoute et de formation à la vie lycéenne », jouent un rôle de leader positif et ceci, dans des domaines qui débordent largement celui des comportements nuisibles à la santé, comme en témoigne l'anecdote suivante relatée par le chef d'établissement.

« Un matin de décembre 98, une beurette donne un coup de couteau dans la cuisse d'un black, dans les toilettes du lycée situées au milieu de l'établissement. Très vite, émotion, discussions, mouvements des acteurs de la communauté scolaire.

Dès le lendemain, à la récréation, des élèves mettent le lycée en grève ; une semaine d'émotion, d'AG, de tentatives de manipulation avec l'aide des médias et, finalement, après quelques jours, les cours reprennent. Ce qui fut extraordinaire, c'est que dès le début, 6 ou 7 élèves ont été de vrais interlocuteurs dont 4 acteurs de prévention (qui avaient mis les élèves en grève, ce que je ne savais pas au début, ils me l'ont dit après). Avec eux, j'ai négocié les modalités de la grève (tableaux dans le hall, sono, salle de réunion, liaison avec le cabinet du recteur...) et ce sont ces mêmes élèves qui ont convaincu leurs camarades de reprendre les cours ».

De la santé à la participation lycéenne (V - IX)

Nous aurions pu inclure ces deux établissements dans le groupe précédent, car le sens qui est donné à l'action de prévention participe de la même démarche : favoriser le développement d'une démocratie lycéenne par le relais entre élèves et adultes d'un groupe de médiation et de proposition. Mais, dans ces deux établissements, la prévention n'est pas explicitement posée, comme dans celui du groupe précédent, comme une tactique à mettre en œuvre pour créer les conditions d'émergence de la parole lycéenne, la prise en compte de cette fonction est très affaiblie.

Dans le lycée IX qui a connu une expérience malheureuse d'élèves-relais que nous avons évoquée, le proviseur nous déclare que « l'on est sorti de la santé, pour réfléchir sur le vivre ensemble ». Les élèves acteurs de prévention ont rejeté cette appellation « très moche, peu attractive »,

⁽²⁾ Appelé dans l'établissement « Equipe d'écoute et de formation à la vie lycéenne ».

pour identifier leur groupe par le sigle OJS (objectif jeunes solidarité). Dans le lycée V, la conception de l'élève-acteur devient syncrétique, puisque va être considéré en tant que tel tout élève impliqué dans une démarche de participation à la vie de l'établissement.

En dehors de la conception traditionnelle de l'action de prévention dans l'établissement scolaire, exercée par l'activité du Service de Promotion de la Santé en faveur des élèves et par l'inscription dans les enseignements de thèmes de santé, l'on voit émerger, dans le pilotage des établissements et dans les représentations qui l'explicitent, deux modèles d'action incluant la prévention. Nous l'avons dit : soit celle-ci a statut de stratégie, soit elle est une tactique. Dans le premier cas, l'on parlera d'efficacité, il y a production d'un bien ; dans le second, d'efficience, il y a production de moyens.

Ce bien, ce service produit, c'est l'aide existentielle apportée à l'être en formation confiée à l'institution scolaire, c'est l'éducation. Il va de soi que l'éducation est assurée par la vie pédagogique et par la vie scolaire, mais que les difficultés accrues auxquelles est confrontée la jeunesse, ont depuis le début de la décennie 90, imposé l'idée qu'à cette action éducative intégrée au fonctionnement institutionnel de l'école, devait impérativement s'adjoindre un nouveau service, celui de protection.

La mise en avant de la notion de prévention globale, l'instauration des comités d'environnement social en 1990 et surtout des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté en 1998, les diverses directives touchant à l'élargissement de la prise en charge des élèves, traduisent la volonté d'opérationnaliser ce nouvel objectif, cette nouvelle fonction.

Quand la prévention est perçue comme une action qui facilite le fonctionnement du lycée, l'on est aussi dans une démarche de dépassement de la conception traditionnelle d'une action limitée au seul domaine de la santé dans son acception bio-médicale, mais ce dépassement n'est pas conceptuel, on ne passe pas à la notion de prévention globale, il est fonctionnel. La prévention exercée ou non sous sa forme classique est jugée utile, non seulement pour ce qui touche à son propre objectif, mais par les retombées organisationnelles que sa mise en œuvre apporte. Permettant l'émergence de nouveaux acteurs parmi les élèves, elle pallie l'entropie qui touche leurs formes de représentation institutionnelle.

Nous avons déjà été amené dans les analyses proposées, à évoquer des caractéristiques et des comportements des acteurs de prévention, que ce soient les adultes ou les élèves, nous allons les traiter d'une manière plus systématique.

⑥ Les acteurs de prévention

Les adultes

La politique de prévention que nous saisissons à partir de l'engagement de 14 lycées dans l'action expérimentale « élèves acteurs de prévention » menée de 1997 à 1999, a pour premiers protagonistes un certain nombre d'adultes impliqués dans ce domaine d'action par la nature même de leur fonction (le personnel de santé) ou par investissement personnel.

Il y a dans cette équipe obligatoirement, mais cela n'implique pas toujours une position de pointe dans l'action, les professionnels du service de santé et du service social, l'infirmière toujours, le médecin scolaire et l'assistante sociale le plus souvent. Ce noyau institutionnel est enrichi par d'autres personnes qui l'ont rejoint par les voies suivantes : en étant adultes-relais ⁽¹⁾, en œuvrant pour la prévention dans le cadre du comité d'environnement social de l'établissement, en faisant partie de l'équipe engagée dans l'action nationale ⁽²⁾, en s'intégrant, au fil de l'action, au groupe initial.

L'analyse de ces groupes d'adultes dégage deux structures différentes.

Dans 8 cas sur 14, le groupe est constitué de 4 à 7 personnes comprenant celles qui ont suivi les stages, augmentées, dans quelques cas, par d'autres. C'est dans ce groupe d'établissements que l'on retrouve tous les lycées à propos desquels on peut estimer que l'engagement dans la politique de prévention est le moins marqué, selon les trois cas de figure que nous avons relevés : dépérissement de l'action par affaiblissement de l'équipe, peu d'intérêt pour les actions de prévention compte tenu de « l'activisme » pédagogique et social régnant dans l'établissement, la prévention conçue comme une tactique de gestion humaine.

Dans les 6 autres cas (tous les établissements où la politique de prévention est la plus développée), nous sommes en présence d'une structure en cercles concentriques assurant un effet d'intégration, de diffusion. Dans ces établissements, il existe ce que l'on qualifie souvent de « noyau dur » ou de groupe de pilotage, un groupe comprenant en moyenne cinq personnes, qui assure la permanence, la cohérence des actions de prévention ; au-delà de ce noyau, un environnement d'une

⁽¹⁾ Disposition prévue par la circulaire du 27 juillet 1983. Politique de prévention du ministère de l'Éducation nationale en matière de lutte contre les toxicomanies.

⁽²⁾ Le protocole de cette action précisait que chaque établissement devait être représenté, en particulier pour le suivi des trois stages, par quatre adultes de l'équipe éducative : un personnel de direction, un personnel d'éducation, un médico-social et un enseignant.

quinzaine de personnes, essentiellement des enseignants qui participent activement aux actions engagées, prennent la responsabilité de certaines d'entre elles ; au-delà encore, une quarantaine de personnes, « mon carnet d'adresses » nous dira un membre de « noyau dur » : « collègue favorable, bien disposés pour être des relais en particulier les professeurs principaux ».

L'existence de ces trois niveaux d'engagement : métaphoriquement les « permanents », les « militants » et les « compagnons de route », crée les conditions facilitatrices d'acceptation à la démarche, de sa faisabilité et de son intégration dans la vie de la communauté.

*Composition des groupes d'adultes-acteurs
dans les 6 établissements où la structure à 3 niveaux existe*

N° du lycée	Proviseur	Proviseur adjoint Chef des travaux	CPE	Enseignant	ATOS Documentaliste	Médecin scolaire	Infirmière	Assistante sociale	Total noyau dur	Effectif 2e cercle
I*				+	+	+	+	+	5	15
II		+	+	+	+	+	+		6	22
III		+		+(2)		+	+	+	6	10
VIII	+		+	+				+	4	10
XIII	+	+		+		+			4	10
XIV	+		+	+	+		+	+	6	15

* Le tableau se lit ainsi : dans le lycée I, le « noyau dur » comporte : 1 enseignant, 1 documentaliste, 1 médecin scolaire, 1 infirmière, 1 assistante sociale, soit 5 personnes ; en outre, dans cet établissement, une quinzaine d'adultes participent activement aux actions organisées par le noyau dur.

La composition de ces groupes n'est pas figée ; si la plupart de ses membres sont des « anciens » stabilisés dans l'établissement, il n'en reste pas moins que les mouvements des personnels peuvent apporter des modifications ⁽¹⁾, sans parler d'éventuelles recrues, voire de replis.

Outre la structure à 3 niveaux de cette sous-population d'adultes engagés avec plus ou moins d'intensité dans les actions de prévention, l'on retrouve 3 traits communs à ces établissements où cette politique est menée avec le plus de dynamisme. Il s'agit là aussi de l'existence de 3 strates : personnels de santé, d'éducation, de direction.

Il n'y a pas de politique active de prévention, correctement organisée, allant au-delà de quelques actions ciblées pour ébaucher une véritable fonction produite par l'établissement si

l'infirmière (très souvent se constitue un trio médecin, infirmière, assistante sociale) n'a pas l'engagement, la motivation qui l'amènent à donner le plus d'ouverture, dans et hors de l'établissement, à son action en faveur des élèves. On voit, dans ces établissements, se développer, parallèlement aux pratiques de prise en charge individuelle des élèves, trois formes de pratiques collectives engagées par les infirmières.

Les deux premières sont traditionnelles même si leur développement est récent, la troisième est novatrice.

La première forme d'action collective de l'infirmière est son inscription dans un réseau, dans et hors de l'établissement ; elle oriente, elle dirige vers, elle met en contact avec des personnes, au premier chef des médecins, des organismes aptes à prendre en compte les problèmes de l'élève en souffrance, en besoin qu'elle accueille ou qu'elle détecte ; elle mobilise des ressources.

La seconde forme est l'activité pluridisciplinaire, la mise en commun des compétences respectives dans le cadre du travail en équipe. C'est le cas pour sa participation à l'enseignement dans le cadre d'une discipline : c'est aussi ce qu'il en est quand elle est membre d'une commission de suivi, de régulation, de médiation qui, dans l'établissement, traite les cas des élèves difficiles.

La troisième modalité d'action collective des infirmières est novatrice, engendrée par la prise en charge collective de la fonction de prévention, telle qu'on l'a vue émerger avec la mise en place des CES et qui devient une forme de production du service éducatif qui tend à se développer. L'action collective de l'infirmière dans le cadre de cet axe d'action, va au-delà du travail en équipe avec complémentarité et synergie des compétences, c'est une prise en charge d'un pilotage organisationnel, celui d'une équipe de prévention, elle-même partie prenante du dispositif général de production éducative de l'établissement, incarné ou non par un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et explicité dans ses objectifs et leur programmation par le projet d'établissement.

La deuxième composante essentielle d'une équipe d'adultes acteurs de prévention est la vie scolaire : CPE accompagné(s) parfois de surveillant, d'aide-éducateur (emploi-jeune). Il n'est pas nécessaire que tous les CPE d'un établissement aient tous une position d'engagement dans les actions de prévention. Assez fréquemment, il nous a été donné de constater qu'il n'y avait pas, en la matière, uniformité d'appréciation de l'ensemble de l'équipe de vie scolaire, certains CPE estimant, en particulier, que ce programme d'action des élèves-acteurs pouvait engendrer des dérives, mais il est

⁽¹⁾ Des infirmières récemment nommées ne nous sont pas présentées dans les lycées VIII et XIII comme personnes supports permanents de la fonction de prévention, rôle que, selon toute vraisemblance, elles vont tenir.

indispensable que dans cette équipe, quelqu'un soit fortement impliqué. Cet apport du CPE est primordial par l'aide qu'il peut fournir aux élèves-acteurs de prévention. Tout ce dont ceux-ci ont besoin pour mener à bien leurs actions, tout au moins en ce qui concerne l'organisation de celles-ci, ils ne peuvent l'avoir que par l'intermédiaire du CPE qui est leur personne ressource. Le CPE est aussi le médiateur entre ces élèves et les enseignants ; c'est lui qui négocie avec les professeurs les passages et les annonces dans les classes, les absences éventuelles de cours ; il apporte sa caution. En dernier ressort, si la participation du CPE à l'équipe de prévention est bénéfique, c'est parce que c'est une personne pivot qui, non seulement met en liaison, permet la communication, mais est vecteur de cohérence et d'intégration. La vie scolaire (tout le système de représentation institutionnelle des élèves, la gestion de l'ordre disciplinaire, les activités socioculturelles) est étroitement liée à ces dimensions de l'existence des jeunes qui sont pris en compte par la démarche de prévention. La capacité du CPE à faire s'articuler ces deux mondes est un facteur important de progrès quant à la qualité du milieu de vie ⁽¹⁾ que constitue l'établissement pour l'élève.

Nous avons déjà signalé l'importance du facteur chef d'établissement dans la configuration de variables explicatives de la réussite de la mise en œuvre de la fonction de prévention. Même si dans quelques uns des lycées performants en la matière, c'est l'adjoint au chef d'établissement qui assume le pilotage opérationnel, il n'en reste pas moins que dans un nombre égal de lycées, c'est le proviseur qui est en première ligne, participant directement à l'organisation des actions et que, dans les autres, il manifeste, sous diverses formes, l'intérêt qu'il apporte à ce champ d'action.

Dans ce nouveau domaine d'activité dans les établissements scolaires qui est la prévention perçue dans son acception large, les professionnels volontaires qui s'y investissent, ont besoin d'appui. Appui institutionnel d'abord, face à l'ensemble de leurs collègues qui, dans le meilleur des cas, sont indifférents et, parfois, expriment une certaine hostilité à propos de pratiques qui leur apparaissent non seulement comme étrangères à leur modèle professionnel, mais aussi porteuses de risques en terme de défense de statut. Le chef d'établissement doit non seulement prendre à son compte toute mesure incitative ou prescriptive à destination des personnels en ce qui concerne ce domaine : invitation à des réunions, à des formations ; organisation des emplois du temps, d'heures de vie de classe, passation des questionnaires... ; mais il doit, en exprimant que son engagement n'est pas que formel, administratif, décourager la manifestation de comportements hostiles ⁽²⁾. Appui personnel ensuite. Ceux qui, dans un système professionnel où les pratiques des individus sont régis par des obligations de service, en font

⁽¹⁾ Si nous n'ajoutons pas « et de travail », c'est qu'il n'y a pas, pour la vie pédagogique, d'articulation avec la vie juvénile, comme nous l'avons pour la vie scolaire.

⁽²⁾ « On a fait un journal pour se faire connaître et on s'est réparti les diverses classes pour le distribuer. Les profs n'étaient pas au courant, la direction et les CPE n'ont rien fait pour les prévenir. Certains n'étaient pas contents qu'on les interrompe, ils n'ont pas voulu qu'on se présente. Ils nous ont mis à la porte en nous disant de laisser le paquet de journaux sur le bureau ». (Elèves lycée X)

plus sans qu'ils en tirent de gratifications matérielles, attendent être gratifiés moralement, symboliquement. Cette reconnaissance, que seul le chef d'établissement peut notifier, est une nécessité subjective, elle soutient l'engagement des personnes.

Les adultes engagés dans l'établissement dans la mise en œuvre d'une politique de prévention et, plus particulièrement, dans l'instauration ou le développement d'une implication des élèves dans ce type d'action, le font selon les modalités d'actions suivantes.

↪ **La formation reçue**

Elle est toujours présente, même si elle ne se réalise pas périodiquement, dans les établissements qui mènent une réelle politique de prévention. Elle est proposée à l'ensemble des professionnels de l'établissement ou au groupe déjà impliqué dans cet ordre d'activités.

La formation touchant aux problèmes de l'adolescence est jugée comme nécessaire par les adultes acteurs de prévention, non seulement pour leur fournir des compétences qui, au-delà des socles de savoirs pathologiques, psychologiques et sociaux concernant la population traitée, demandent à être en permanence actualisées (par exemple, pour l'évolution des comportements d'usage de substances psychoactives), mais aussi pour susciter et nourrir dans l'établissement, l'intérêt pour ce type de questions.

↪ **L'organisation d'actions**

On peut classer celles-ci, qui seront d'autant plus nombreuses et diversifiées que l'établissement inscrit la prévention dans son projet éducatif, en quatre types d'activités :

- des débats, des expositions sur la citoyenneté, la justice, la violence, le racisme, la santé ;
- des réalisations menées avec les élèves : brochures, journaux, documents vidéo, photographies ;
- des actions de solidarité organisées avec eux, à l'intention des SDF, des personnes du troisième âge ; de prévention contre le tabagisme, l'alcool, les drogues, visant les autres élèves de l'établissement voire d'autres établissements comme les collègues ;
- le fonctionnement de structures, d'ateliers impliquant les élèves : théâtre-forum, cafés branchés, lieux d'information, de discussion, clubs UNESCO.

La participation à des instances de vie de l'établissement

Dans les établissements où l'action de prévention devient une dimension de la production du service éducatif, l'on constate que cet élargissement s'opère non seulement par la mise en œuvre d'actions et le fonctionnement de dispositif organisant l'engagement des élèves, mais aussi par le fait que les adultes protagonistes de cette politique sont présents dans les divers lieux où l'établissement se met en scène collectivement. Le conseil d'administration, les diverses commissions éventuellement mises en place, la formation des délégués et prioritairement le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, dispositif censé instaurer et intégrer la visée de prévention globale.

L'encadrement des élèves acteurs de prévention

Il s'opère selon trois modalités qui, tout en étant associées, ont chacune leur spécificité.

Le « noyau dur » d'adultes-acteurs intervient en tant que formateur, en collaboration avec des intervenants extérieurs dans les stages de formation destinés aux élèves-acteurs ou, parfois, comme dans le lycée III où l'équipe d'élèves se réunit régulièrement chaque semaine avec un ou plusieurs adultes, d'une manière informelle, lors de ces regroupements.

Les adultes sont, dans leur rapport avec les élèves-acteurs, principalement des organiseurs qui les impliquent dans des actions ou qui les aident à mener à bien leurs propres entreprises. Ils constituent un réseau de soutien.

Ils sont, en dernier lieu, et c'est là le rôle le plus délicat à assumer, les adultes référents, dont la mission est non seulement de répondre à la demande d'informations, de conseil, voire de soutien personnel des élèves-acteurs, mais de tenir, avec clarté et fermeté, un rôle de tuteur, de guide pour cadrer l'action de médiation de ces élèves à l'égard de leurs condisciples.

Les relations hors et dans l'établissement

Dans l'ensemble, le partenariat avec des personnes et des organismes externes à l'établissement est faiblement développé. D'une manière générale, pour la formation à destination des adultes et pour celle des élèves-acteurs, il est fait appel à des compétences externes : médicales, psychiatriques, psychologiques, sociales, juridiques, policières ; les infirmières, les assistantes sociales ont leur réseau, les « correspondants » externes vers lesquels elles peuvent diriger des élèves qui nécessitent une prise en charge, mais, à l'exception de trois établissements (I - XIII - XIV) où les

équipes de prévention nouent des liens nombreux et réguliers avec des partenaires extérieurs, la politique de prévention reste affaire interne à l'établissement, même si ponctuellement, pour mener à bien des actions, on fait appel à des appuis externes. Il est à noter que ce partenariat, quand il existe, fonctionne à la satisfaction de l'établissement, en particulier, en ce qui concerne l'appui des services et instances communales.

L'établissement scolaire reste une organisation qui arrive difficilement à concevoir qu'il puisse articuler son fonctionnement à des rapports externes, même dans des domaines comme celui de la prévention dont il n'a non seulement pas le monopole, mais pour lequel, de plus, il n'a pas la maîtrise des compétences nécessaires. La relation aux parents illustre particulièrement cette incapacité à s'ouvrir fonctionnellement. Partout, même dans les établissements en pointe en matière de prévention, les parents sont absents des équipes de prévention, seul le lycée XIII signale que deux parents sont membres de son « équipe d'écoute et de formation à la vie lycéenne ». Il est dit partout que les parents sont prévenus, ne serait-ce que parce que le projet a été accepté par le conseil d'administration, de l'existence de l'action des élèves acteurs de prévention, qu'ils sont tenus au courant de son déroulement, qu'ils sont conviés à participer et partout, les parents sollicités ne viennent pas, même à des représentations théâtrales produites par les élèves ⁽¹⁾.

Au sein de l'établissement, les relations du groupe d'adultes impliqués dans les actions de prévention et l'ensemble des professionnels sont de deux ordres.

Dans les lycées où la politique de prévention est inscrite dans le projet d'établissement, l'équipe soutenue par le proviseur, qui en est parfois partie prenante, et dont les membres sont positionnés dans les différentes instances de fonctionnement de l'établissement, est bien identifiée, reconnue dans ses compétences. Elle est, à l'instar de l'équipe vie scolaire, productrice d'un service, le « savoir-vivre » comme il est écrit dans le compte-rendu d'activité du CESC du lycée I, qui tout en ne pouvant être dissocié des autres modes de prise en charge des adolescents dans l'établissement, au premier chef le mode pédagogique, a son domaine propre d'exercice. Ceci, selon deux modalités d'organisation : le fonctionnement du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté dans lequel le « noyau dur » de l'équipe de prévention tient le rôle d'animation et de pilotage et la participation d'une partie des professionnels de l'établissement à l'action de prévention selon la structure en cercles concentriques évoquée : le « noyau dur », les participants, les sympathisants.

⁽¹⁾ « Quant aux parents, ils sont complètement inexistant à l'action. Précisons qu'il est, par ailleurs, déjà très difficile de les faire venir aux réunions parents-professeurs ou au conseil d'administration, etc... » (lycée VII).

Ailleurs, dans le meilleur des cas, c'est « l'indifférence des enseignants à l'égard des collègues impliqués », (lycée IV) ⁽¹⁾, le plus souvent de la méfiance, voire de l'hostilité.

Dans les établissements, à peu près la moitié des lycées engagés dans l'action nationale, où pour l'ensemble des raisons que nous avons évoquées, la prévention n'a pas statut de dimension constitutive du projet éducatif, les insuffisances dans la mise en œuvre de cette visée sont amplifiées dans leurs effets, par les réactions de l' « environnement » : les enseignants avant tout et parfois des membres de l'équipe de vie scolaire.

A la base de cette situation de rejet (au sens où une greffe ne prend pas), l'on constate, dans les lycées, une exceptionnelle carence en communication. Malgré tout ce qui est fait pour présenter les actions de prévention et, en particulier, l'action nationale des élèves-acteurs : décision du conseil d'administration, divers communiqués, notes adressées par la direction de l'établissement à tous les personnels, publications de bulletins, d'affiches..., il y a une ignorance généralisée de ce qui se passe, les enseignants disent « ne pas être au courant » ⁽²⁾. Quant à la notion de prévention globale, l'incompréhension est totale.

Fondamentalement, les enseignants français perçoivent leur mission exclusivement sous l'angle pédagogique. Donc, si les domaines de prévention entrent dans les savoirs et les champs d'évaluation de leur discipline (Sciences de la vie et de la terre, Sciences médico-sociales), ils veulent bien faire un effort, mais sinon, ils ne voient pas comment traiter pédagogiquement de ces problèmes. Ils n'envisagent pas qu'ils puissent faire œuvre de prévention par les modalités de production de l'acte pédagogique (la manière de traiter l'élève) et en participant hors du cadre de leur enseignement, à des actions menées dans l'établissement.

⁽¹⁾ « Le groupe fonctionne dans l'indifférence quasi totale du reste de l'établissement. Personne n'a jamais interpellé tel ou tel d'entre nous pour demander : "Qu'est-ce que vous faites ? Où en êtes-vous" » (lycée X).

⁽²⁾ Dans l'étude que nous avons réalisée sur les comités d'environnement social, dans 32 % des établissements qui, en 1997, disposaient de cette structure, il est reconnu que la majorité des enseignants ignorent l'existence du CES et ne sont pas au courant des actions menées.

Cette absence d'implication s'appuie sur trois ordres d'arguments :

- l'action de prévention ne découle pas de leurs obligations de service malgré l'évolution de la nature et du contenu des directives ⁽¹⁾ ;
- c'est en dehors de leurs compétences ;
- cela contrarie le pédagogique, cela détourne les élèves de ce pour quoi ils sont au lycée ⁽²⁾ : préparer des examens ; ça les occupe, ça leur fait manquer des cours.

A côté de la conception de ce que doit être l'enseignement (exclusivement une démarche visant à l'apprentissage de compétences cognitives, les compétences humaines en découlant) sur laquelle nous ne revenons pas, ces réticences, ces obstacles à l'élargissement de la fonction, sont aussi la conséquence de deux autres facteurs propres à la France.

➤ Le fonctionnement des « bureaucraties professionnelles » comme l'appareil scolaire (H. Mintzberg) en conformité avec le modèle bureaucratique tel que Max Weber l'a défini et tel que Michel Crozier l'a analysé en France, modèle qui sépare, distingue complètement la personne de la fonction.

Les enseignants français et plus largement tous les professionnels, estiment qu'ils n'ont pas et qu'ils ne doivent pas s'impliquer en tant que personne dans leur activité professionnelle. Ou, tout au moins, que cette implication doit être canalisée et exprimée sous une forme qui protège le domaine du privé, uniquement dans leurs pratiques pédagogiques (la transmission des savoirs conçue comme un art et non comme une technique). Dans cette optique, ils considèrent que, même si en tant que personne, ils sont intéressés, préoccupés par les problèmes que traite la prévention, ils n'ont pas à le manifester dans le cadre professionnel.

⁽¹⁾ - Circulaire du 23-5-1997, Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel.
- Circulaire du 1-7-1998, Prévention des conduites à risque et comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.
- Circulaire du 24-11-1998, Orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège.
- BO n° 9 du 4-11-1999, Repères pour la prévention des conduites à risque.

⁽²⁾ Lorsqu'on demande aux enseignants de classer par ordre de priorité les objectifs de leur enseignement, 83,8 % d'entre eux mettent en tête : « Bien préparer les élèves aux examens qu'ils devront passer » . R. Ballion, La démocratie au lycée, op. cit., p. 207.

➤ Une conception de l'établissement scolaire déterritorialisée. L'école française est un « sanctuaire », protégée par ses clôtures physiques et symboliques de l'intrusion du monde extérieur, de la « vraie vie ». Sa « porosité » éventuelle est la cause de toutes ses difficultés.

Dans les lycées où les élèves et adultes acteurs de prévention signalent leur solitude, on nous a souvent signalé le fait que le désintérêt manifesté par les enseignants était, pour certains d'entre eux, d'autant plus incompréhensible, qu'ils étaient connus pour avoir, hors établissement, des pratiques d'acteurs engagés dans la vie associative, dans l'intérêt porté à la collectivité, dans l'aide apportée à autrui.

L'établissement scolaire n'est donc pas pleinement considéré comme un lieu social où l'individu, tout en exerçant son métier d'enseignant ou d'élève, donne vie aux différentes dimensions de son rapport à l'autre.

Les dérives

L'ensemble des équipes participant à l'action nationale sont tout à fait sensibilisées au risque de dérive « psycho-pathologique » qui peut découler du rôle d' « entraînant » de l'élève-acteur. Dérive qui, nous l'avons vu dans deux lycées (II - IX), s'est traduite par le fait que les élèves-relais se sont comportés comme s'ils étaient de véritables auxiliaires de santé, prenant en charge, au lieu de passer le relais aux adultes compétents, des problèmes lourds de certains de leurs camarades qui se confiaient à eux.

Si les promoteurs dans les établissements de l'action des élèves acteurs de prévention reprennent dans la définition de ce rôle les deux dimensions constitutives de l'élève-relais : la diffusion des messages et l'écoute :

« L'élève action de prévention et un élève volontaire, motivé qui a accepté de se former, qui est capable de traduire l'information à l'aide de sa propre sensibilité pour la transmettre à ses pairs, qui est capable aussi de repérer dans les discours ou la conduite des indices de souffrance des élèves demandeurs » (lycée III).

Ils prennent toujours soin de signaler qu'il ne s'agit pas de faire de ces élèves des « spécialistes » ; « il ne s'agit de faire de ces élèves des spécialistes, mais des jeunes sensibilisés à l'écoute » (lycée VII).

« Il s'agit de donner à ces élèves des outils, savoir-être et savoir-faire, tout en faisant en sorte qu'ils ne représentent pas un danger pour les autres élèves, qu'ils ne transmettent pas un message déformé et qu'ils ne soient pas professionnalisés » (lycée IV).

Et, la plupart du temps, dans la conception du rôle de cet élève-relais, ils mettent l'accent sur le versant « diffuseur » plutôt qu' « entraînant ».

« Les élèves-acteurs sont des multiplicateurs, des démultiplicateurs, plutôt que des élèves entraînant. Ils doivent connaître les limites et le cadre de leur rôle. Ils ne doivent pas risquer de se sentir investis d'un pouvoir particulier sur leurs pairs, d'un sentiment de toute puissance » (lycée I).

Le risque que l'élève-acteur qui, naturellement, par la formation qu'il reçoit et le statut que ce rôle lui donne, va être amené à devenir un pair-aidant, s'investisse trop dans ce rôle, se place lui-même, et ceux à qui il apporte appui et conseil, en position de vulnérabilité et modifie la nature des rapports qu'il y a entre lui et ses condisciples, est donc très clairement perçu et, autant que nous avons pu le constater, maîtrisé. Il n'en est pas de même pour l'autre risque majeur de cette approche par les pairs qui est leur instrumentalisation en tant qu'auxiliaire de l'institution. C'est la tentation de faire d'eux des « alliés », comme il nous l'a été dit à plusieurs reprises, de passer de la notion de pair « aidant » à celle de pair « contrôlant ».

Le fait que des enfants, des adolescents soient utilisés par les adultes qui professionnellement s'occupent d'eux, pour parvenir à des fins définies par ces derniers est, nous le rappelle Olivier Taramargaz ⁽¹⁾, aussi vieux que l'école. Des collèges jésuites, au système des préfets pratiqué en Angleterre et à l'Ecole des Roches, en passant par le monitorat de l'enseignement mutuel dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, de nombreux modèles scolaires ont utilisé des élèves dans l'instruction de leurs pairs et dans le maintien de l'ordre disciplinaire.

On peut voir, dans cette délégation de responsabilité et de pouvoir que les agents de l'institution font à certains sujets élevés au-dessus de leurs pairs, une façon de développer l'entraide parmi les jeunes, de favoriser leur autonomie, d'utiliser positivement la grégarité en accordant un rôle de leader à des élèves qui, choisis parmi les meilleurs, sont capables de donner le bon exemple à leurs camarades. Mais, on peut aussi y voir une ruse de l'institution qui brise, en distinguant certains individus, la résistance de la complicité juvénile, qui, à la limite, fait porter aux élèves la responsabilité de résoudre les problèmes dont les adultes ne peuvent venir à bout.

⁽¹⁾ « L'approche pédagogique par les pairs : perspective historique », op.cit.

Nous avons précédemment traité de cette façon de concevoir la prévention dans certains établissements étudiés. L'instrumentalisation des élèves-acteurs s'y réalise selon trois degrés d'intensité.

➤ Le premier niveau, le plus fréquemment rencontré, c'est de chercher à avoir, avec ce groupe d'élèves engagés volontairement dans une démarche de « service » des autres, des interlocuteurs, des représentants de la masse indéterminée de la population scolaire.

Les proviseurs des établissements concernés, expriment très clairement ce qu'ils attendent d'eux. Ce groupe d'élèves qui se met en avant, qui, parfois, comme c'est le cas avec le lycée IX, se désigne lui-même comme un groupe de proposition, est, pour eux, le médiateur grâce auquel la parole collective des élèves se construit et se transmet.

La question qui vient immédiatement à l'esprit lorsque nous est présentée cette conception du rôle des élèves acteurs de prévention et que nous avons bien sûr posée, est pourquoi cette fonction de représentation n'est-elle pas assurée selon les formes institutionnelles existantes : les délégués par leur participation aux conseils de classe, au conseil de la vie lycéenne, au conseil d'administration, et par les rapports directs qu'ils ont avec les représentants de l'institution ? La réponse qui nous a été fournie est très claire de la part des élèves, elle est plus indirecte, évasive du côté des chefs d'établissement. Il nous est dit que le système des délégués, tel qu'il fonctionne dans ces établissements, est frappé de sclérose administrative. Les délégués sont là pour tenir un rôle institutionnel, administratif, pour parler des choses scolaires disent les élèves, mais pas pour rendre compte de la vie. La proviseur du lycée IX qui nous dit être préoccupée par les « conditions d'émergence de la parole lycéenne », déclare que « les élèves ont été trop soumis aux leures de la démocratie », sous-entendant que la formule d'expression de la collectivité juvénile qu'elle encourage dans l'établissement, par le biais du groupe d'élèves-acteurs, est celle qui favorise le mieux cette visée de démocratie.

Il semblerait que soit fait le constat d'une espèce d'entropie de la capacité des élèves à faire entendre leur voix qui entraîne une surenchère dans les formes d'organisation, allant dans le sens d'un accroissement du poids des élèves dans les structures de participation. On ajoute au conseil de classe, au conseil d'administration où les élèves sont en minorité par rapport aux adultes, le conseil de la vie lycéenne où il y a parité. Ce conseil, à peine créé, est considéré (tout au moins dans les établissements que nous évoquons) par les élèves et parfois par les responsables, comme inapte à permettre l'expression de cette démocratie souhaitée, car les adultes y sont encore présents. Et l'on voit émerger l'ultime formule du groupe d'élèves-acteurs qui est celle, analogue en ce qu'en théorie est le bureau de

l'association loi 1901 qu'est la Maison des lycéens, où les élèves sont seuls, où les adultes, quand ils y participent, ne le font qu'à la demande de ces derniers ⁽¹⁾.

➤ Le second niveau de l'instrumentalisation des élèves-acteurs est celui des « chargés de mission ». La médiation assurée par ces élèves s'opère, dans ce cas, non plus dans le sens ascendant (faire remonter l'information), mais descendant (faire descendre la décision).

Nous en avons donné l'illustration la plus marquée avec le lycée XIII. Les élèves qui font partie de la commission médiation-prévention sont, comme nous les présente le proviseur, « pas forcément tous considérés comme des leaders positifs par les adultes ». Nous avons vu comment l'ascendant qu'avaient ces jeunes sur leurs camarades, était mis à profit par la direction pour leur confier des tâches qu'elle préférait déléguer (le traitement du cas des fumeurs de shit) ou qu'il convenait de partager avec des interlocuteurs qui devenaient des partenaires (la gestion de la grève).

➤ Avec le troisième niveau dans l'instrumentalisation, heureusement représenté que par un seul établissement (le lycée X), les élèves-acteurs ne sont même plus considérés comme des partenaires, mais comme des acolytes, des « servants ».

Cet établissement est le seul où il nous a été fait une description totalement négative du groupe de 14 élèves-acteurs : toutes des filles de section Sciences médico-sociales, toutes d'origine immigrée (13 maghrébines et une turque) que l'on nous présente, à l'exception de deux d'entre elles « bien élevées », comme agitées, bavardes, aux résultats scolaires médiocres dont « les motivations sont intéressées : utiliser l'action comme action pour le bac et se faire « bien voir » des adultes de l'établissement pour se « dédouaner » de comportements par ailleurs pas toujours satisfaisants ».

C'est dans cet établissement où l'infirmière et l'assistante sociale expriment leur opposition à ce que les élèves-acteurs assument un rôle d'écoute, car, disent-elles : « il est utopique que des élèves en difficulté essaient d'aider d'autres élèves ». A la limite, elles concèdent que ces élèves peuvent s'appropriier le message et le transmettre aux autres, mais ceci sans grande conviction. Comme le souligne fortement l'infirmière : « elles sont trop jeunes pour faire de la prévention ».

⁽¹⁾ C'est le principe retenu dans les textes pour la Maison des lycéens, association composée et dirigée par les lycéens, où les adultes peuvent avoir, comme le précise la circulaire du 2 avril 1991, un statut d'invité : tout membre de la communauté éducative peut « à la demande de l'association (souligné par nous) et dans un esprit de collaboration, apporter ses compétences tant pour l'animation que la gestion de la Maison des lycéens. »

Le projet n'étant pas porté par les professionnels les plus concernés par l'action de prévention, il a été approprié par les CPE qui l'ont interprété comme un moyen de fortifier le relais que représentent ces « alliés » que sont les bons sujets avec lesquels ils entretiennent des rapports réguliers.

Au groupe des maghrébines « fortes en gueule, cherchant toujours à se faire remarquer » a succédé, à la rentrée 99, une autre promotion dont on peut être sûr que ses membres répandront la bonne parole. Laissons la parole à la CPE qui a constitué ce groupe : « Le profil de ces élèves est diamétralement opposé à celui du groupe de cette année. Aucune maghrébine, toutes bonnes élèves, « bien élevées » et déjà impliquées dans d'autres activités (déléguées, Maison des lycéens).

Evoquons en dernier lieu, une dérive mineure par rapport à celles que nous venons de développer du positionnement des adultes pilotant cette opération d'élèves acteurs de prévention, qui est l'exercice de la non-directivité.

Assez souvent, les élèves que nous avons rencontrés ont émis cette critique et nous ont chargé d'ailleurs de l'exprimer en leur nom. Ils se plaignent d'être, dans ce domaine d'action absolument pas balisé qu'on leur a proposé et qui leur tient à cœur, un peu abandonnés, par suffisamment formés et encadrés. Ils attendent bien sûr des adultes-référents un respect de leur autonomie, d'autant plus revendiquée qu'ils sont engagés dans une activité volontaire, mais, en même temps, ils sont demandeurs d'une incitation, d'une aide qui ne soit pas simplement une réponse à leurs demandes, un accompagnement, mais aussi un entraînement dans une démarche qu'ils ne peuvent que difficilement par eux-mêmes, non seulement organiser, mais aussi concevoir.

Les élèves

Disons, en préambule, que dans tous les lycées, sans exception, où nous sommes allés, les élèves que nous avons rencontrés ont manifesté un intérêt marqué pour l'expérience dans laquelle ils étaient impliqués, et ont souvent exprimé le regret de son insuffisance, aussi bien en ce qui concerne les actions entreprises et plus largement la possibilité d'agir, que la formation reçue et l'appui qu'ils pouvaient attendre des adultes.

Il est évident que nous n'avons eu de contacts qu'avec ceux qui gardaient une motivation intacte, voire renforcée, que les déçus s'étaient retirés, mais, répétons-le, dans tous les établissements, même dans ceux où l'expérience a fait long feu, où ne s'est pas durablement mis en place le dispositif d'élèves-acteurs, il y a un noyau d'élèves prêts à s'engager dans cette démarche d'appropriation des pratiques de prévention, sous la conduite d'adultes-référents.

Les élèves acteurs de prévention, identifiés en tant que tels par les adultes responsables de l'établissement ou impliqués dans l'opération sont, dans leur très grande majorité, des filles appartenant massivement aux populations immigrées, essentiellement maghrébines. Lorsque les sections médico-sociales existent dans l'établissement, elles fournissent la plus grande partie du groupe des élèves-acteurs, voire, comme c'est le cas pour le lycée X, le constituent exclusivement. Sinon, pour les filières d'enseignement général, ce sont les élèves de la filière sciences économiques et sociales qui sont les plus représentés, suivis de ceux de la filière littéraire. On ne rencontre que peu d'élèves des sections scientifiques.

La sur-représentation des filles des milieux de l'immigration donne lieu, de la part des adultes, aux explications psychologisantes bien connues. Sont avancés comme mobiles le besoin de reconnaissance qu'éprouvent ces jeunes filles et le fait que ce sont les individus qui « ont des problèmes » -ce qui donc, vraisemblablement, est leur cas- qui sont les plus attirés par ce type d'engagement. Parfois, l'explication s'inscrit carrément dans une approche paternaliste et ethnociste non contrôlée. « Les élèves qui travaillent dans le groupe de prévention sont surtout des beurs et un peu des blacks ; c'est peut-être plus facile pour eux car ils sont naturellement (sic) solidaires chez eux, ce qui est moins le cas chez les élèves français de souche ». (Proviseur lycée XIII).

Les réponses que nous ont apportées ces élèves lorsque nous leur avons demandé pourquoi, à leur avis, il en était ainsi, sont bien différentes. Signalons, tout d'abord, l'impression de maturité, de calme, d'aisance et de simplicité d'expression dans l'engagement, que nous ont laissés ces jeunes que nous avons rencontrés en groupe. En particulier, notre rencontre avec la dizaine de filles du lycée X

présentées si négativement par le groupe d'adultes impliqués dans l'action, n'a pas, c'est le moins que l'on puisse dire, confirmé la pertinence du portrait qui nous était tracé. Ce qu'elles nous ont exposé, c'est leur volonté de faire des choses pour aider les élèves à réfléchir sur leurs problèmes, d'abord la violence, puis l'alcool. Leur déception d'avoir été si peu encadrées, soutenues ; d'avoir été quelquefois si mal accueillies dans les classes où elles voulaient se présenter et distribuer le bulletin qu'elles avaient difficilement conçu et réalisé. Elles étaient pleines d'idées, nous disent-elles, mais n'ont rien pu faire... pas le temps, pas les moyens et pas d'information.

Pourquoi une si forte présence d'élèves d'origine immigrée et de jeunes filles ? En substance, il nous a été toujours fourni par ces élèves la même réponse. Ils se disent porteurs d'un projet humain, veulent faire changer les choses, car ils voient la misère. Mais il ne suffit pas de voir la misère pour vouloir et pouvoir la changer et c'est là que, du point de vue des intéressées, les garçons qui « veulent toujours que le boulot soit fait par les autres... », qui « ont toujours quelque chose d'autre à faire... », qui « veulent faire les choses sans les faire... », se distinguent des filles.

Elles préfèrent, nous disent-elles, aider les gens que ne rien faire : « rester inactif, ça énerve, on est des citoyens ! » Plusieurs d'entre elles nous font part de ce que leur apporte comme expérience humaine et sociale le fait de vivre en banlieue ⁽¹⁾ : elles ont « l'habitude des projets, car on sait que si l'on veut quelque chose, il faut se débrouiller soi-même ». Contrairement aux enseignants qui, comme nous l'avons signalé, paraissent, du point de vue de leur engagement social, séparer les deux mondes : celui de leur activité professionnelle et celui de leur vie de citoyen, ces jeunes acteurs sociaux le sont dans et hors leur milieu scolaire.

A côté du modèle positif de l'élève acteur de prévention que nous venons d'évoquer, qui est le plus souvent incarné par la jeune fille « beur », « bon sujet » à tout point de vue, car elle allie la volonté de bien faire, donc de participation au bon fonctionnement de l'institution, à l'affirmation de son libre arbitre, de sa capacité à se comporter en sujet responsable, il y a celui qui, selon une métaphore d'un proviseur « pousse le bouchon un peu loin », agace certains enseignants et CPE, est loin d'être un exemple quant au travail et au comportement scolaires. C'est, la plupart du temps, un garçon dont l'engagement dans l'opération relève de deux ordres de mobiles « intéressés », portés par deux types d'élèves. D'une part, ceux qui sont attirés par les sujets proposés, par les problèmes traités, par la réflexion sur le mal-être des jeunes, parce qu'ils sont eux-mêmes personnellement concernés par ces difficultés. Certains adultes conçoivent mal comment ces jeunes, souvent indociles, à comportement déviant, pourraient se conformer au discours moralisateur : « Toi, tu devrais être un

⁽¹⁾ Les proviseurs nous diront ce que leur apporte le lycée, leur sentiment d'appartenance et de réussite.

exemple » qui est la seule manière qu'ils conçoivent de l'aide qu'un adolescent peut apporter à ses pairs. C'est, nous l'avons vu très nettement exprimée, la position de l'infirmière et de l'assistante sociale du lycée X qui ne voient pas comment des jeunes en difficulté (donc, sous-entendu, qui n'arrivent pas à résoudre leurs problèmes) pourraient aider d'autres qui le sont ; ne faisant pas non plus de différence entre l'appui et la prise en charge. Ce type d'élèves « à problème » est soupçonné de vouloir s'impliquer dans cette opération, une fois de plus pour se singulariser, essayer de se « dédouaner » et surtout de se « faire bien voir » de l'administration » (direction et vie scolaire). D'autre part, l'autre type d'élève-acteur qui ne présente pas le profil positif attendu est celui de l'élève « fumiste » qui espère, par sa participation à ces activités, se dispenser de certaines obligations scolaires, en particulier d'un certain nombre d'heures de cours.

Dans les deux cas, les effets négatifs liés à ces deux types de personnalité d'élèves ne vont pas se manifester.

Les élèves « à problème » sont ceux qui vont tirer individuellement le plus de profit de l'organisation dans l'établissement d'actions de prévention dans lesquelles ils vont jouer un rôle actif. Ce qui va avoir, et souvent d'une façon assez spectaculaire pour eux, un effet positif d'intégration. Quant aux « tire-au-flanc », ils s'éliminent eux-mêmes au bout d'un certain temps, en constatant que le rapport coût-bénéfice de cette activité n'est pas celui qu'ils attendaient. Les élèves du lycée VIII nous le disent : « les branleurs sont partis, nous on s'est mis dans le personnage, on n'était plus des élèves normaux ».

Le proviseur de ce lycée professionnel difficile de secteur semi-rural, comprenant deux tiers de garçons, fait le point à la rentrée 99.

« Le nombre d'élèves engagés est d'environ 25. On compte environ 50 % de filles et 50 % de garçons. Le taux d'élèves présentant des difficultés d'intégration, ou liés à la scolarité, à l'absentéisme ou à l'indiscipline est supérieur parmi les élèves acteurs de prévention au taux du nombre total d'élèves de l'établissement. Le taux d'élèves d'origine étrangère est également nettement supérieur (dix fois plus : 2 % d'élèves d'origine étrangère dans la population d'élèves, 20 % dans le groupe EAP).

Au moment où les adultes ont éprouvé des difficultés à maintenir une forte motivation pour la poursuite de l'action, les élèves ont manifesté une réelle volonté de continuer, une dynamique forte.

On a pu constater que l'attitude de certains jeunes s'était améliorée. Par exemple, la pratique des crachats, d'insolence est devenue moins courante, plus rare.

Le climat général du groupe EAP est devenu plus serein, ses membres donnant l'impression très nette d'améliorer leur attitude, de devenir plus responsable, plus « adulte », d'adopter un « nouvel état d'esprit. » »

Leur identité collective

Les élèves acteurs de prévention sont unanimes à dire qu'ils ne veulent pas être perçus par leurs camarades comme ayant une position à part, ils veulent être des élèves comme les autres et ne pas arborer de signes distinctifs comme un badge, mais ils veulent être connus. Il est nécessaire qu'ils le soient pour que l'on s'adresse à eux, pour qu'ils puissent jouer le rôle « d'entraînant » auquel ils tiennent ⁽¹⁾.

Dans un seul établissement (lycée III), celui où l'action des élèves-acteurs est la plus conforme au modèle des élèves-relais, ce besoin de reconnaissance est explicitement réalisé par l'affichage des photos de ces élèves, par la présentation de leur charte en fond de plateau au self et en sortant du réfectoire, par la proposition de passation d'un petit questionnaire, en accueillant chaque groupe d'élèves entrant en seconde dans leur local, en allant faire un topo de présentation aux élèves délégués lors de leur stage de formation.

Les élèves-acteurs vont se faire connaître par les moyens suivants, plus ou moins largement utilisés selon les établissements.

Ils le font pour tous en participant à des actions de prévention en tant qu'animateurs, très souvent en se présentant à la rentrée dans les classes pour susciter un recrutement, plus rarement, et c'est une forte demande de leur part, en ayant un local mis à leur disposition où ils tiennent des permanences, en faisant des affichages, en sortant un bulletin où parfois se trouve leur liste nominative.

Les élèves acteurs de prévention représentent, dans les lycées étudiés, un groupe allant de 15 à 40 individus, avec souvent, comme il en est pour les adultes, un « noyau dur » d'élèves plus impliqués que le restant du groupe. Cet ensemble d'élèves est plus ou moins identifié en tant qu'équipe, entité collective. Cela va des établissements où ces élèves-acteurs n'ont pas un statut particulier, n'ont d'existence en tant que tels qu'individuellement, par la nature des activités dans

⁽¹⁾ Un membre de l'équipe d'élèves du lycée XIV nous dit à propos des élèves-acteurs de l'établissement : « Ils ne tiennent pas à être connus nommément par leurs camarades, leur existence transparait par le bouche à oreille. Repérés de cette manière, ils ont une action positive auprès de leurs camarades qui n'hésitent pas à se tourner vers eux.

lesquelles ils s'engagent, par leur comportement ; à d'autres où, au contraire, leur existence collective est explicitement posée et se traduit par un dispositif ; en passant par la situation où, en tant que protagonistes d'actions, ces élèves, par le biais de leur rôle d'animateurs, se différencient des autres.

Le modèle le plus fréquemment rencontré (lycées I, VII, VIII, XI, XIV) est celui où l'élève acteur de prévention est perçu, non pas prioritairement comme un support de l'action de prévention, mais comme une de ses composantes principales. Dans ces établissements où nous trouvons des lycées où la politique de prévention est ancienne et riche, un programme d'actions de prévention globale est mis en œuvre, et une dimension importante de ce programme est la formation proposée aux élèves, pour que ceux qui en bénéficient participent activement à l'ensemble du projet.

Dans ces établissements, les élèves-acteurs ne sont pas « fédérés », ils ne constituent pas une équipe, n'ont pas de local, n'ont pas de réunions régulières ⁽¹⁾. Ils ont en commun d'avoir reçu une formation (« mais les élèves-acteurs n'ont pas forcément tous suivi la formation et les élèves formés ne se retrouvent pas tous acteurs », nous dit-on dans le lycée I), et surtout d'être très activement impliqués dans diverses actions. C'est dans ce cadre qu'ils se rencontrent, forment un collectif, et ceci d'autant plus aisément que ce sont souvent les mêmes qui participent à diverses actions, et établissent des relations avec les adultes-référents qui organisent ou encadrent ces activités.

Ces élèves qui ne constituent pas un groupe identifié formellement, vont, cependant, l'être en tant qu'individus, par leurs camarades, qui leur reconnaissent cette qualification d'acteur de prévention au vu de leur participation active à ce type d'actions. Ils sont ainsi en mesure d'avoir une position d'écoute et d'aide.

« Le groupe est bien identifié, à la fin de l'année grâce à la participation des élèves acteurs de prévention à deux opérations : animateurs de débats au même titre que les intervenants extérieurs, conception d'un scénario et enregistrement vidéo. En plus de ces actions collectives, les élèves-relais ont un rôle d'écoute, d'aide aux pairs, d'intermédiaires avec des adultes-référents » (équipe d'adultes du lycée XI).

Dans le second regroupement d'établissements (lycées II, IV, VI), nous trouvons des lycées où c'est par les actions menées par les élèves acteurs de prévention que la « fonction » peut commencer à s'exercer. « C'est grâce à leur action sur le sida que les EAP sont reconnus et déjà un peu spécialisés

⁽¹⁾ Pour l'ensemble des EAP, mais chaque projet développe sa propre organisation dans son cycle de réunions.

auprès des pairs », nous dit le proviseur adjoint du lycée II. Les élèves de ce lycée, comme leurs camarades des autres établissements, veulent être connus dans leur spécificité, mais « pas par un badge, c'est comme si on était au-dessus des autres ». On leur a octroyé l'usage d'un local où ils peuvent se réunir, réaliser des actions ponctuelles, mais surtout qui permet aux élèves de l'établissement « de savoir que ça existe, de savoir à qui s'adresser » ; ils ont des réunions deux ou trois fois par trimestre avec l'ensemble des adultes-référents ; pour exister aux yeux des autres, il leur faut les actions qui apportent la connaissance de leur existence, mais surtout la reconnaissance de leur capacité à apporter une aide.

Le dernier groupe d'établissements (III, IX, XIII) réunit les lycées où les élèves-acteurs sont les plus institutionnellement identifiés, mais dans des rôles qui diffèrent.

Le lycée III est, nous l'avons signalé, celui où la conception de l'élève-acteur est la plus proche de celle de l'élève-relais : élève formé pour aider les autres, sous le contrôle et l'accompagnement d'adultes-référents. Le groupe d'élèves-acteurs est bien identifié, nous avons déjà noté que ce lycée était l'établissement où les élèves-acteurs se présentaient de la manière la plus complète (en utilisant toutes les formes de présentation) et la plus directe. L'équipe d'élèves dispose d'un local et se réunit deux fois par semaine en présence d'un ou deux adultes.

Avec les élèves du lycée IX, nous avons aussi affaire à un véritable groupe qui a une activité collective, qui occupe un local qu'il a lui-même décoré et qui a une identité institutionnelle même si ses membres nous font remarquer qu'ils n'ont pas de statut. La quinzaine de jeunes filles qui le composent (toutes d'origine immigrée, mais dans un établissement où ces élèves représentent 70 % de l'effectif total) a abandonné le label acteur de prévention pour celui de OJS (Objectif Jeunesse Solidarité) et tient le rôle d'un groupe de proposition, de médiation et d'action.

Dans le lycée XIII, les élèves acteurs de prévention sont aussi très « repérés » aux dires du proviseurs, en tant que membres de la commission de prévention de l'établissement (« Equipe d'écoute et de formation pour la vie lycéenne ») qui, en fait, fonctionne comme un CESC. Ils gèrent, avec les autres membres adultes de cette commission, les problèmes de comportements déviants auxquels le lycée est confronté, ont une position d'interlocuteurs auprès de la direction, sont promoteurs d'actions collectives comme l'organisation d'une journée de prévention, de tournois sportifs et, « leaders pas toujours positifs aux yeux de certains adultes » comme nous le précise le chef d'établissement, ont, néanmoins, tous en commun « la forte envie d'aider leurs copains à ne pas dériver ».

Que font-ils ?

La formation

La formation assurée aux élèves-acteurs est présente dans tous les établissements, elle est constitutive du projet. La formation qui a été donnée à ces élèves et qui, quelles que soient sa nature et sa qualité, les a tout à fait satisfaits, correspond à une demande forte de leur part, vise à leur fournir des connaissances pour transmettre des messages, et des compétences pour tenir ce rôle d'élève-acteur.

Si tous les établissements engagés dans l'action nationale ont mis sur pied une formation à l'intention des élèves-acteurs, celle-ci se présente sous des formes différentes, aussi bien quant à son importance, qu'en ce qui concerne les modalités de sa réalisation. Néanmoins, les thèmes traités sont identiques, même s'ils sont plus ou moins abordés et développés selon la place accordée à cette formation.

Les contenus de ces formations qui, répétons-le, sont de très inégale extension, peuvent être répartis entre quatre domaines :

➤ des connaissances générales : psychologie de l'adolescent, motivation des jeunes, prise de risque des adolescents ;

➤ des connaissances portant sur la santé : bien-être, alimentation, tabac, alcool, drogue, sexualité, contraception, MST, sida, suicide ;

➤ des connaissances portant sur la citoyenneté : code de la nationalité, justice, rapport à la loi, violences, exclusion ;

➤ des savoir-faire : la communication, l'écoute, l'entretien, la relation d'aide, la transmission des problèmes aux adultes compétents, la clarification des motivations de chacun et le cadrage du rôle d'élèves-relais, vidéo, théâtre d'improvisation, montage d'actions.

Les formations se différencient tout d'abord par leur importance. Cela va des 12 modules de 2 heures (de 16 h 30 à 18 h 30) assurés par le lycée I : 4 forums-débats ouverts à tous les élèves de l'établissement, 8 séances destinées aux élèves-acteurs ; des 9 modules de 2 heures du lycée XIV ouverts sans distinction à tous les élèves de l'établissement, ces deux établissements faisant appel à de

nombreux intervenants extérieurs, aux 3 heures prises en charge par l'infirmière, l'assistante sociale et le CPE dont a bénéficié le groupe d'élèves-acteurs du lycée VII. La majorité des établissements ont conçu leur formation sur une ou deux journées.

Ces formations ont lieu soit à un moment donné de l'année, soit elles sont disséminées dans le temps : 10 à 12 semaines pour le lycée I, 9 pour le XIV, 1 heure de formation (dans le cadre de l'heure de vie de classe) pendant six semaines pour le lycée VIII, quelques demi-journées prises sur le temps de cours durant l'année pour le IV.

Elles sont, pour la plupart d'entre elles, réalisées au sein de l'établissement sous la forme de conférences-débats, d'ateliers, mais, dans deux lycées, les élèves ont vécu ensemble (« pour souder l'équipe ») pendant une semaine dans des centres de loisirs où, à côté des temps de formation, ils se sont adonnés, pour le lycée III à la pratique de l'escalade et pour le lycée IX à la randonnée.

Les actions entreprises

Elles sont de trois ordres :

- les actions collectives engagées par l'équipe de prévention de l'établissement pour lesquelles on attend que les élèves-acteurs soient, à l'instar des adultes, des animateurs, qu'ils participent pleinement à ces activités ;
- les actions collectives conçues et menées par les élèves eux-mêmes avec l'appui des adultes ;
- et ce qui relève de l'action personnelle de ces élèves en tant que pairs-entraïdant.

S'il est aisé de saisir les deux types d'actions collectives, il est beaucoup plus difficile d'appréhender les actions individuelles que sont les interventions de ces élèves auprès de leurs camarades. Elles ne sont pas recensées en « cas » traités, rendues visibles, si ce n'est d'une manière anecdotique et ceci, pour la raison première, que ce type d'actions n'est pas recherché. Les établissements engagés dans l'opération ont tous eu la préoccupation, comme nous l'avons signalé, de bien « cadrer » cette action des élèves-acteurs, de faire en sorte qu'elle ne dérive pas vers une forme de prise en charge de certains de leurs pairs par ces élèves. Ce qui est voulu et dit explicitement, c'est de faire avant tout des élèves-acteurs, c'est-à-dire des animateurs, organisateurs d'actions de prévention ⁽¹⁾. En ayant ce mode d'engagement et grâce à la formation qu'ils ont reçue, ces élèves deviennent des

⁽¹⁾ Le proviseur du lycée IV, et d'autres le feront aussi, souligne cette conception. « Du point de vue de l'équipe d'adultes, ce sont des élèves-acteurs, et pas des élèves-relais, c'est-à-dire qu'ils développent une action collective en direction de leurs camarades, ou de jeunes d'autres établissements scolaires, avec un message de prévention ».

diffuseurs, des multiplicateurs, ils transmettent des informations, des messages. Quant au rôle de pair-aidant, il est souligné, tout d'abord, qu'il se réalise prioritairement, voire exclusivement, par le relais (orienter l'élève en souffrance vers les adultes compétents) et il n'est pas visé comme objectif de l'action, il en est un des effets. C'est en étant des organisateurs, des diffuseurs, que les élèves peuvent être amenés à s'engager dans une relation d'aide. Il résulte de cette position de défiance à l'égard d'une espèce de « spécialisation » d'élèves agissant comme des auxiliaires de santé, que rien n'est fait pour organiser (comme nous l'avons vu antérieurement en évoquant l'expérience malheureuse des adolescents-relais dans le lycée II) cette action de pair-aidant, par des réunions régulières où les élèves-relais exposent à leurs condisciples et aux adultes-référents, d'une manière anonyme, les cas auxquels ils sont confrontés. Donc cette action individuelle d'aide des élèves, et nous avons dit que les AEP y étaient très attachés, se réalise d'une manière informelle et ceci semble répondre à la fois aux attentes de l'institution, à celles des adultes-référents et des élèves eux-mêmes qui, autant que nous avons pu l'observer directement et en recevant des témoignages, s'ils sont demandeurs de savoirs, ne veulent pas obtenir de pouvoir.

Les actions collectives entreprises par les élèves-acteurs sous la responsabilité des adultes impliqués dans la démarche de prévention : professionnellement, par leur participation à l'action nationale (rappelons qu'elle a mobilisé 4 professionnels par lycée), par leur appartenance ou leur participation plus ou moins ponctuelle à l'équipe de prévention, s'inscrivent dans différents registres.

↪ L'animation

Il s'agit là d'actions qui relèvent de la vie scolaire : de l'activité du foyer socio-éducatif ou de la Maison des lycéens, des compétences, pour certaines d'entre elles, du conseil de la vie lycéenne. C'est l'organisation de festivités, de manifestations sportives, d'activités de loisirs ou de culture, de formes d'expression collective concernant la vie matérielle des élèves. Ce secteur d'intervention des élèves que l'on peut juger distinct de celui de la prévention et dont le fonctionnement est institutionnellement organisé, lui est non seulement très proche, contigu mais, tendancieusement, est soumis à son attraction, ce qui entraîne des chevauchements, des recouvrements ⁽¹⁾.

Ceci par la conception de prévention globale qui élargit la notion de santé à celle de vivre bien ; par la dynamique de la démarche des élèves-acteurs qui, pour instaurer leur visibilité et leur

⁽¹⁾ Recouvrements susceptibles d'entraîner des appropriations de champs. Ainsi, dans le lycée IX, le groupe de proposition (Objectif Jeunesse Solidarité) qui organise, avec une grande réussite, un certain nombre d'activités collectives, ne bénéficie pas de crédits qui, statutairement, sont affectés au foyer socioculturel dont il supplée l'activité défaillante (3 000 F seront quand même obtenus). A l'inverse, dans le lycée X, le groupe d'élèves acteurs de prévention est en train d'être remplacé par un groupe de « bons sujets » issu de la mouvance de la Maison des lycéens.

reconnaissance par leurs pairs, sont entraînés à prendre l'initiative d'actions qui donnent vie à la communauté juvénile et sont l'occasion, pour celle-ci, d'avoir accès à la parole ; par le biais des problèmes qui la préoccupent : violences, sexualité, toxicomanie, détresse qui amènent à aborder des thèmes qui, eux, sont au cœur de la démarche de prévention. Ceci est particulièrement bien illustré par les activités théâtrales souvent rencontrées dans les établissements retenus, qui mêlent ce qui relève d'une conception traditionnelle des pratiques socioculturelles et par les formes utilisées (théâtre-forum, interactif, débat théâtralisé sous forme de scènes conçues et jouées par les élèves...) ce qui exprime une intentionnalité de prévention.

Dans un établissement, le lycée IX, où, nous l'avons vu, la chef d'établissement a mis fin à une opération d'élèves-relais qui virait au pathologique (« fascination du mal-être », « surinvestissement du côté psychologisant ») sont les formules qu'elle utilise pour parler de cette « dérive » où, dit-elle, on « est sorti de la santé pour réfléchir sur le vivre ensemble », cette dimension d'animation qui, dans les actions des élèves-acteurs n'est que marginale lorsqu'elle existe, est exclusive. En effet, le groupe de filles (12) qui constitue une équipe organisée, reconnue, qui dispose d'un local, tient des réunions régulières dont elles gardent trace par écrit, veut avant « d'entrer dans la prévention » comme elles disent et, par exemple, assurer des permanences dans leur salle pour accueillir les élèves qui le souhaitent, se faire connaître et accepter car « les gens ont du mal à faire confiance ». Alors, et fortement encouragées par la proviseur, ces élèves ont abandonné, pour opérer le détour qui les y ramènera, la « casquette santé », pour celle de « solidarité ». C'est devenu un groupe de proposition et d'action (OJS), interlocuteur de la direction, vecteur de la parole collective lycéenne et organisateur très efficace de manifestations de la vie juvénile, comme une soirée multiethnique dans le lycée (disques, DJ, danse, chanteurs, défilé de modes des 14 ethnies présentes dans l'établissement), comme, dans un autre registre, une table ronde sur l'immigration, une action sur la cantine. Dans cet établissement où 70 % des élèves appartiennent au milieu de l'immigration, de moins en moins d'élèves mangeaient à la cantine, de plus en plus grignotaient un sandwich sur le trottoir. Le groupe a fait une enquête cantine, mis en place une commission, fait une pétition pour avoir plus de poisson... proposer des menus. A partir de là, le nombre de demi-pensionnaires a augmenté, le fonds social est intervenu et le groupe s'est imposé, non seulement comme organisateur d'actions, mais aussi comme relais avec les adultes.

Le prolongement du domaine scolaire

Les actions des élèves acteurs de prévention peuvent, dans quelques établissements, être rattachées à la nature des études que font ces élèves. Soit que ces actions touchent à des thèmes qui sont au programme, qu'elles peuvent donner lieu à une évaluation comptant pour l'examen ; soit que l'engagement des élèves dans ce type d'activité est l'expression de l'intérêt qu'ils y trouvent en tant que préparation à leurs futures pratiques professionnelles. Ceci explique que dans les lycées où existent les filières Sciences médico-sociales, les élèves de ces filières « s'approprient » le dispositif des élèves-acteurs. C'est le cas du lycée X, où les 14 élèves acteurs de prévention appartiennent toutes aux deux divisions de 1ère SMS et du lycée III dans lequel les 15 EAP se répartissent ainsi : 14 filles et 1 garçon ; 3 élèves du lycée d'enseignement général et technologique : 2 en seconde, 1 en terminale littéraire ; 12 élèves du lycée professionnel : 10 en carrières sanitaires et sociales, 2 en couture.

Nous avons deux établissements où la « pré-professionnalisation » que représente l'action de prévention pour des élèves ayant un projet professionnel dans ce domaine, va de pair avec l'utilisation scolaire de cette opération des élèves-acteurs en en faisant un prolongement, une mise en pratique du cours.

Dans le lycée X, l'action des élèves-acteurs s'est « branchée sur », « a pris en route », nous disent nos interlocuteurs, une action menée par les élèves de terminale Sciences médico-sociales, sur les méfaits du tabac, dans le cadre de leur cours de communication en santé et action sociale. Sous la houlette de leur professeur de communication, les élèves-acteurs ont poursuivi cette action qui se traduit par le travail suivant : réalisation de panneaux sur le tabac : coût, effets physiologiques ; questionnaire auprès des classes du lycée, exposition itinérante dans les collèges.

Dans le lycée IV, au départ, l'action de prévention a eu pour support une activité d'élèves du BEP vente.

Un questionnaire administré aux élèves de ce LP a fait apparaître un besoin en matière de prévention des dépendances. Sur ce thème, un groupe de travail s'est réuni avec deux classes de terminale BEP vente, pour réaliser une brochure intitulée les « Fleurs du Mal ». Cette brochure, fruit du travail des élèves de BEP vente, s'est enrichie de travaux d'autres élèves de l'établissement : un concours de poèmes, qui a vu les meilleurs inclus dans la brochure, a été organisé dans l'établissement.

Cette réalisation a été le support d'un débat organisé lors de sa distribution dans l'établissement et dans d'autres. Débat animé par les élèves réalisateurs (« avec présence « spectateur » d'un

membre de l'équipe d'adultes encadrant », nous précise le proviseur) ayant pour objectif de susciter une discussion autour de la dépendance.

Contrairement à ce qui s'est passé pour le lycée X pour lequel nous avons indiqué que l'opération des élèves-acteurs n'avait pas réussi à s'implanter, à se traduire par un développement de ce qui existait antérieurement, dans le lycée IV, le « produit » les Fleurs du Mal a été suivi d'une autre réalisation développée durant deux ans, intitulée « Image des cités ». Il s'agit d'une séquence filmée (danse - théâtre) qui est le support de débats sur les conduites de rupture et plus largement déviantes, par des jeunes vivant dans ce monde de banlieue qui est celui des élèves de ce lycée professionnel.

Se faire connaître, produire et recueillir de l'information

Dans cette rubrique, nous rangeons trois ordres de supports produits par les acteurs de prévention avec l'objectif premier qui est de se faire connaître : les questionnaires, la charte, le bulletin. Par ailleurs, ils se font connaître, avec plus ou moins de réussite, sans que l'ensemble de ces opérations soit mis en œuvre dans sa totalité dans tous les établissements : en se présentant dans les classes, en participant à l'accueil des nouveaux élèves de seconde, en faisant une information dans le cadre de la formation des délégués.

Les courts questionnaires qui, dans quelques établissements, ont été produits par le groupe d'élèves-acteurs à l'intention de leurs camarades, sont à la fois un moyen d'appréhender les attentes, les préoccupations de ces derniers, non seulement en matière de santé mais aussi concernant les conditions du vivre ensemble (la violence), et de faire connaître l'existence du dispositif, non pas, prioritairement, pour attirer des « clients », élèves demandeurs d'aide, d'informations, mais surtout pour recruter de nouveaux participants.

La charte se présente sous la forme d'un motif à structure d'étoile. A partir de l'axe coiffé de l'inscription élève acteur de prévention ou, plus rarement, élèves-relais, rayonnent des branches supports de formules. Ainsi, l'« étoile » du lycée III est à cinq branches, avec cinq propositions qui rendent compte du mode de conduite attendue des élèves-relais :

- écouter, comprendre, communiquer ,
- aider, rassurer ,
- être tolérant, ne pas juger ,
- garder l'anonymat, confiance,
- orienter, informer.

Parfois, l'image et le message sont un peu plus développés. Ainsi, la charte du lycée VIII prend la figuration d'un moulin à vent. Sur le moyeu des ailes, il y a la désignation : Elève acteur de prévention. Sur le corps du bâtiment, en gros caractères, des verbes qui énumèrent les dimensions du rôle : écouter, avertir, prévenir, rassurer, aider. Sur la toiture, une série de qualificatifs : respectueux, responsable, volontaire, motivé, informé, solidaire. Et sur chacune des quatre ailes, un terme exprimant la nature des rapports entre l'élève acteur de prévention et ses condisciples : confiance, respect, égalité, anonymat.

La charte traduit, rappelle le travail de définition du rôle que les adultes-encadrant ont effectué avec les élèves volontaires, pour permettre à ces derniers de clarifier leur motivation : « l'élève cherche-t-il à soigner ses propres blessures en s'intégrant à un groupe, cherche-t-il à s'approprier un savoir, à obtenir du pouvoir ? » nous dit-on au lycée IV, et surtout, pour bien cadrer leur action, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant au rôle qu'on leur demandait de tenir. Il ne s'agit pas pour eux de prendre en charge, mais de participer, d'organiser, de diffuser et, mais là nous pénétrons dans la zone à risque, de donner des conseils, d'orienter.

Elle est aussi un bon vecteur de communication qui permet au groupe de faire connaître son existence et de faire comprendre, ce qui ne va pas de soi, ce qu'est un élève acteur de prévention.

Le bulletin publié dans certains établissements comme journal des élèves acteurs de prévention, avec des titres comme : « Parlons-en », « La Voix du lycée » est un objet à trois finalités. C'est en lui-même une action qui, malgré la modestie de sa réalisation, a demandé beaucoup de travail aux élèves, a contribué à les constituer en un groupe ; cela répond, bien sûr, à l'impératif de se faire connaître et de recruter, et c'est un support de messages de prévention. Avec des sujets traités sur l'alcool, la violence, la drogue, l'anorexie..., la présentation de conseils « comment aider celui qui se drogue », la publication d'informations concernant le domaine de la santé dans le lycée : « un distributeur de préservatifs (norme NF) installé dans les toilettes du Niveau 5 (Prix : 10 F la boîte de 4) ; don du sang, intervention du planning familial, des pompiers dans le cadre de la prévention des accidents de voiture... » relevons-nous dans un de ces bulletins, et celle d'adresses utiles.

Participation active à des manifestations organisées par les adultes : forums, débats, tables rondes

Nous l'avons dit, c'est l'objectif premier des établissements où la politique de prévention est bien implantée et se traduit par une offre riche de manifestations, comme les lycées I et XIV. Les élèves-acteurs sont, avant tout (le reste suit), des élèves actifs qui sont partie prenante des actions proposées.

Production de supports

Outre la publication d'un journal, nous trouvons, beaucoup plus fréquemment, la réalisation par les élèves-acteurs de vidéos, parfois de plaquettes, de brochures. Assez souvent, la mise sur pied d'expositions : photos, poèmes, dessins. Tous ces supports ont comme contenu les conduites à risque : préférentiellement, la toxicomanie et le sida et sont, la plupart du temps, non seulement proposés à l'établissement mais aussi à l'extérieur : d'autres établissements ou publics non scolaires.

Ces réalisations des élèves sont l'occasion pour eux d'avoir des échanges avec leurs camarades. « Lors de l'exposition « Labyrinthe sida » qu'on a organisée, beaucoup d'élèves sont venus discuter, on s'était installés dans un coin de la salle. Les adultes n'étaient pas présents, que l'emploi-jeune. Après, une fois qu'on connaît, ils peuvent venir nous voir dans la cour ou, dans notre salle » (élèves du lycée II).

Participation à des manifestations ou des opérations locales ou nationales

Dans quelques établissements, les élèves-acteurs ont été impliqués dans des initiatives extérieures à l'établissement au niveau local, régional ou national. Nous avons relevé un certain nombre d'opérations de ce type auxquelles les élèves-acteurs ont participé : Journée Solidarité, Semaine d'éducation contre le racisme, Printemps des lycéens, Cap santé, Concours de journaux lycéens, Etats généraux de la santé...

Actions de solidarité

C'est un domaine d'intervention par lequel aussi les élèves-acteurs sont tournés vers l'extérieur et qui donne à la notion de prévention toute son extension, puisqu'il s'agit d'action contre l'exclusion.

Dans un lycée, les élèves organisent un Arbre de Noël solidarité pour les enfants hospitalisés touchés par le sida ; dans un autre, ce sont des rencontres régulières avec des personnes âgées. Au lycée I, gros établissement polyvalent situé dans un environnement urbain difficile, depuis quelques années, encadrés par un professeur, l'assistante sociale et l'infirmière, des élèves, tous les mardis soirs, fournissent un repas à des SDF. Le chef de cantine leur fait confectionner une soupe et du hachis Parmentier, un boulanger leur donne ses invendus et, avec un mini-car du lycée, ils se transportent au même endroit de la ville, où ils servent ce repas à des personnes sans domicile fixe et fidèles au rendez-

vous, peut-être pas tant pour la nourriture offerte, que pour le contact, qu'à l'occasion, elles ont avec ces jeunes.

↳ L'écoute, le dialogue avec les pairs

Nous avons dit que cette action individuelle (car c'est toujours l'échange entre deux individus) de pair-entraïdant, n'était pas organisée, que pour les adultes-encadrant, ce n'était pas un objectif visé directement mais une retombée de l'activité de l'élève-acteur comme animateur, organisateur, diffuseur. Cette relation d'écoute, d'aide se réalise spontanément d'une manière informelle quand les élèves-acteurs sont connus et reconnus. Ils sont amenés à recevoir les confidences, non seulement de leurs copains, mais aussi d'autres élèves en souffrance, dans des conditions tout à fait naturelles : dans la cour, à la cafétéria... Dans les établissements où les élèves-acteurs disposent d'un local et y établissent une permanence, jusqu'à maintenant, c'est exclusivement un lieu de rencontre entre eux et avec les adultes-référents, ce n'est pas un espace où s'opèrent le contact et l'écoute, peut-être parce que c'est un endroit trop explicitement marqué ⁽¹⁾.

Il en est autrement pour une opération elle aussi réalisée avec succès depuis quelques années dans le lycée I, qu'est le « café branché ». Sous la houlette de l'infirmière, un groupe d'élèves a pris la responsabilité de faire fonctionner tous les vendredis à 10 h et tous les mardis, de 12 h 30 à 13 h 30, une structure légère support de contacts. L'on installe sur les présentoirs des brochures, un surveillant ⁽²⁾ apporte de l'eau chaude et les usagers arrivent. Un café plus un préservatif, le tout pour un franc ! Les élèves viennent, souvent régulièrement, un groupe d'habitues s'est constitué, feuilletent les brochures, engagent la conversation et, pour certains d'entre eux, initient une démarche de demande d'aide.

⁽¹⁾ « Nous aurions souhaité que ce dispositif fonctionne avec des permanences (deux fois par semaine dans un local qui leur est réservé NDA) où les élèves auraient pu demander de l'aide aux EAP, mais ce travail ne s'est pas fait lors des permanences mais tout au long de l'année dans les classes, le lycée, de façon informelle. Les permanences servent à organiser les actions, faire des bilans et ressouder le groupe ». (Adultes-encadrant lycée III).

⁽²⁾ Il nous est signalé par les élèves-acteurs de ce lycée, que tous les surveillants ainsi que la quinzaine d'emplois-jeunes, sont investis dans tous les groupes (journal, théâtre, SDF, « café branché »...) qui constituent la nébuleuse des activités de prévention de ces élèves.

↪ Les activités théâtrales

C'est l'action que l'on rencontre le plus fréquemment. Elle consiste à monter avec les élèves qui travaillent sur un thème, écrivent un scénario, un texte touchant aux conduites à risque (drogue, violences, suicide, sida), un spectacle sous la forme de théâtre-forum, interactif, de débats théâtralisés, ceci, dans tous les cas rencontrés, avec l'aide de personnes extérieures à l'établissement.

De l'avis des adultes encadrant, c'est l'action des élèves-acteurs la plus efficace. Parce qu'elle soude le groupe, stabilise la dizaine d'élèves qui s'y engagent et vont constituer le noyau dur des acteurs de prévention. Parce que c'est une activité qui conjugue des apports culturels, psychologiques, relationnels, cognitifs en matière de prévention. Parce qu'enfin, c'est un excellent moyen de faire passer des messages et d'établir un contact avec différents publics.

↪ Les effets de l'action élèves acteurs de prévention

L'impact positif ou négatif de l'existence du dispositif des élèves acteurs de prévention, se manifeste à deux niveaux : personnel pour les élèves impliqués, collectif pour l'ensemble de la communauté éducative. « Premier maillon d'une longue chaîne de solidarité, l'élève acteur de prévention joue un rôle très important dans la vie sociale du lycée et apporte un mieux-être pour l'ensemble de la communauté, mais aussi pour lui-même, comme disent les élèves » lisons-nous dans le rapport d'activité 1998-1999, du projet Education, Santé, Solidarité, Citoyenneté du lycée I.

Au niveau global de l'établissement, du climat relationnel qui y prévaut, des comportements des élèves, les responsables des lycées où la politique de participation des élèves aux actions de prévention a été initiée en 1997-1998 dans le cadre de l'action expérimentale nationale, disent qu'il est encore trop tôt pour avancer une évaluation. Mais, aucun d'entre eux ne doute que les retombées de cette politique ne soient positives, surtout en ce qui concerne la population d'élèves qui, dans tous les établissements, accueille très favorablement l'action des EAP.

Dans les lycées où cette politique est déjà bien inscrite dans le fonctionnement de l'établissement, l'évaluation qui est faite de son impact sur la qualité de la vie dans le lycée est sans ambiguïté, elle est très positive. Dans ces établissements où, même si la totalité des professionnels ne sont pas convaincus de la nécessité de mettre en œuvre une démarche éducative globale, cette approche d'éducation à la santé et à la citoyenneté fait partie intégrante du projet éducatif, l'on ne conçoit plus que le lycée fonctionne autrement, que les élèves ne puissent pas être conviés à être acteurs dans le processus de leur éducation, de leur apprentissage de la vie.

« Il fait bon vivre dans le lycée » avons-nous souvent entendu dans ces établissements qui, pourtant, accueillent une population d'élèves difficiles. Dans l'ensemble, les relations entre adultes et élèves sont confiantes voire chaleureuses ⁽¹⁾, les comportements déviants de certains élèves sont moins fréquents qu'on ne pourrait le craindre, l'on note une implication plus grande dans la réussite scolaire.

Il est évident que l'amélioration du fonctionnement de ces établissements qui sera objectivement constatée par la diminution des actes de violence donnant lieu à signalement, de l'absentéisme, et l'amélioration des résultats aux examens, ne peut être imputée aux seuls effets positifs de l'existence, dans ces lycées, d'un dispositif d'élèves acteurs de prévention. C'est le fruit d'une politique générale essayant d'instaurer le lycée comme un lieu de réussite, comme un espace politique d'apprentissage de la citoyenneté et comme centre de ressources humaines. Mais, dans ce projet global, l'opération des EAP est en priorité car elle donne à la prise en charge des élèves sa plénitude et elle dynamise leur participation à la vie de l'institution.

L'autre mode d'impact positif sur l'établissement est l'effet d'image, aussi bien en ce qui concerne l'image externe, la réputation, que l'image interne, la représentation que les élèves se font de leur lycée qui est d'ailleurs influencée par l'image externe.

Les établissements qui ont une politique de prévention active en tirent des gains d'image ⁽²⁾, ils vont être considérés comme des établissements où « l'on fait des choses », où l'on se mobilise pour progresser. Cela contribue à améliorer le positionnement du lycée sur le marché scolaire local, à le doter d'attractivité, à en faire un établissement que l'on ne fuit plus, voire que l'on recherche. « A l'issue de la seconde, les élèves ne veulent pas quitter le lycée pour faire une section que nous n'avons pas, et préfèrent changer de filière » nous signale-t-on dans le lycée I.

Les actions que les EAP mènent, en particulier, celles qui leur apportent une forte visibilité, comme les représentations théâtrales, mais celles aussi qui les impliquent en tant que citoyens actifs intervenant dans la cité, font qu'ils sont fiers de leur lycée, qu'ils développent un sentiment

⁽¹⁾ A la question : quel est le qualificatif qui convient le mieux pour caractériser, dans l'ensemble, le type de relations qu'il y a dans cet établissement entre les élèves et les adultes ?

Les lycéens français se répartissent ainsi :

- conflictuelles..... 9,2 %
- distantes 28,2 %
- indifférentes 33,3 %
- confiantes 22,6 %
- chaleureuses 4,7 %

R. Ballion, Les conduites déviantes des lycéens, Op. cit.

⁽²⁾ Le temps est passé où l'on pouvait craindre le « stigmatisme » que risquait d'entraîner le fait de s'occuper des conduites à risque des élèves, ce qui impliquait qu'il y en avait (en particulier pour la drogue). L'opinion publique est maintenant consciente du caractère généralisé de ces risques, le fait donc de les prendre en compte, non seulement ne stigmatise plus mais, au contraire, est un indicateur de la qualité du service produit.

d'appartenance qui contribue à donner du sens à leur scolarité et qu'il diffusent dans leurs rapports avec les autres élèves.

Les bénéfiques personnels que tirent les élèves-acteurs de leur implication dans la démarche de prévention, sont toujours reconnus par eux. Ils sont très satisfaits de cette activité, d'abord parce qu'ils aiment agir pour les autres, parce que cela leur apporte beaucoup en termes de compétences personnelles et parce que c'est bénéfique en ce qui concerne leur socialisation. Ils disent, même s'ils ne veulent pas se couper des autres, « être au-dessus », qu'ils ont quand même dans le lycée une place un peu à part, qu'ils ont des contacts intéressants avec les adultes, qu'ils sont mieux intégrés. Le rapport d'activité du lycée I précédemment cité signale : « les élèves impliqués dans ces actions sont « fiers du lycée », et constatent des transformations personnelles positives ; « plus sociable », « plus ouvert », « plus lucide », « plus serein », « plus mûr », « plus paisible » et par là même plus impliqués dans leur réussite scolaire et aucun n'est prêt à lâcher une de ces activités. « Les adultes encadrant du lycée III sont mains laudatifs, tout en faisant un constat de même nature ⁽¹⁾ : « Changement positif de leur position dans la classe par rapport aux autres camarades de classe. Reconnaissance des élèves du lycée professionnel par rapport à ceux du polyvalent. Pour les EAP, le bénéfice est important : confiance en soi accrue et prise de parole plus aisée (mettre en mot, exprimer des émotions ou des idées, les transmettre) ».

On peut, nous l'avons dit, répartir les élèves-acteurs entre trois catégories : les leaders positifs, les individus fragilisés : « un certain nombre d'EAP sont familiers des services infirmiers, médicaux et sociaux ; donc, ont une proximité avec les sujets évoqués » (Proviseur du lycée XI) et, en reprenant la terminologie des élèves : « les branleurs ». Ces derniers, qui espèrent tirer profit du positionnement particulier que peut apporter le rôle, pour en tirer un certain nombre d'avantages, ne serait-ce qu'en terme de prestige, de pseudo pouvoir et de rapport de force avec les adultes, sont rapidement éliminés. A la fois parce qu'ils lâchent pied très vite face aux obligations du rôle (formation, réunions, travail d'organisation) et parce que les adultes responsables veillent au grain et les « invitent à se désengager de l'action » (lycée XIV).

Nous avons évoqué à différentes reprises le personnage de leader positif dont la jeune fille d'origine immigrée est le prototype. Jeunes qui frappent l'observateur par leur maturité, leur sens du bien commun, leur volonté manifeste ⁽²⁾ d'aider les autres et ceci souvent, non seulement dans le cadre du lycée, mais aussi dans celui de leur lieu de résidence. C'est parmi eux que l'on trouve la petite minorité de EAP (2 ou 3 en moyenne par groupe) qui « cumulent les mandats ». Mais la majorité d'entre eux veulent agir, « servir » hors des structures institutionnelles.

⁽¹⁾ C'est le cas de tous les établissements, sauf dans le lycée X où, nous l'avons signalé, au contraire, les jugements portés par l'équipe d'adultes sur les élèves-acteurs sont négatifs.

Quant aux élèves-acteurs qui ont leurs propres problèmes, qui sont eux-mêmes ou leur proche en difficulté (la jeune fille qui a pour objectif premier d'aider son copain à abandonner la drogue), nous pourrions résumer abruptement ce qu'ils tirent de leur engagement, en citant une jeune fille du lycée II qui, lors d'une réunion de groupe interrompit notre digression sur ce sujet, par l'exclamation : « Mais ça nous fait du bien ! »

Partout, il est constaté que l'attitude de ces jeunes s'est améliorée, qu'ils deviennent plus responsables et qu'ils se fortifient tout en aidant les autres. « Certains ados-relais solutionnent leurs propres problèmes avant de répondre aux demandes de leurs camarades » nous dit-on au lycée XIV, nous serions tentés de suggérer que c'est en aidant leurs camarades, en agissant pour eux et vers eux qu'ils le font.

L'objection souvent avancée par des enseignants à propos de cet investissement des élèves en dehors du domaine strictement scolaire est que cela peut contrarier leur réussite en la matière. L'argument est à prendre en considération lorsqu'on constate combien certains élèves sont passionnés par ce qu'ils font, « passent des après-midi entières » à organiser une manifestation, à préparer un bulletin ou une vidéo. D'une part, on peut réagir comme le proviseur du lycée XI qui nous dit : « Il y a un risque de baisse des résultats scolaires, en particulier s'il y a cumul des mandats, mais est-ce important si cela est au bénéfice d'un épanouissement personnel ? » ; d'autre part, signaler que nombreux sont les élèves-acteurs qui concilient l'engagement dans ces actions et leurs obligations scolaires. De plus, il n'est pas certain qu'il y ait concurrence pour l'affectation du temps, entre les deux domaines, que le temps engagé pour l'activité de prévention soit pris sur celui consacré au travail scolaire, il peut l'être sur celui qui est consommé par les activités libres. Signalons, en dernier lieu, que souvent, en terminale, les EAP prennent leur distance à l'égard du groupe, à cause du baccalauréat et de la surcharge de travail qu'il entraîne et que nous avons repéré, dans certains établissements, l'existence tout à fait informelle d'une espèce de « tutorat scolaire » pour ne pas dire contrôle, exercé par les adultes-encadrant auprès des élèves, pour veiller à ce que leur participation ne se fasse pas au détriment des exigences de leur métier d'élève.

⁽²⁾ Il n'est point besoin de se référer aux moralistes pour suggérer que ces « vertus » cachent non point des vices mais peut-être des mobiles relevant de l'intérêt privé de la personne, comme le besoin de reconnaissance.

⑦ Bilan de cette action

Les missions de l'Ecole se sont élargies, on attend non seulement d'elle qu'elle assure de mieux en mieux ses fonctions traditionnelles d'enseignement et de formation, mais qu'elle amplifie son rôle en exerçant auprès des jeunes dont elle a la charge, une action de protection contre les dangers de l'exclusion et des conduites à risque. « La prévention fait partie intégrante de la mission éducative de l'Ecole », lit-on à la fin du premier paragraphe de la circulaire du 1^{er} juillet 1998 instaurant les Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

On doit entendre par prévention non pas uniquement l'ensemble des actions par lesquelles on tente d'éviter la maladie, le mal-être physique ou mental, mais, au sens de prévention globale, la démarche qui a pour objet d'aider l'individu à se doter de compétences qui l'amèneront à avoir la capacité de contrôler les déterminants de son existence qui affectent son état de santé physique, psychique et social. Faire en sorte que l'adolescent soit à même de faire des choix qui lui permettent d'adopter des comportements responsables à l'égard de lui-même, d'autrui et de son environnement, est la plus sûre voie pour l'aider à éviter l'entrée dans le désordre. Ceci d'autant plus que dans le discours de prévention que la société tient au jeune, le recours à l'autorité, aux valeurs, voire à l'intérêt bien compris, semble avoir peu d'effet de dissuasion. La modification des comportements passe par la médiation du sujet et l'action de prévention vise prioritairement son renforcement.

L'implication des élèves dans les actions de prévention répond en tout premier lieu, à la nécessité soulignée par la loi d'Orientation sur l'éducation de 1989, nécessité constamment reprise et renforcée depuis lors, de mettre l'élève au centre du système éducatif, de faire en sorte qu'il devienne acteur de sa propre formation et ceci dans un souci à la fois de démocratisation de la prise en charge scolaire, mais aussi de son efficacité. Si cette exigence se pose dans la vie pédagogique qui produit des compétences cognitives, dans la vie scolaire qui vise à doter l'élève de compétences sociales, elle est encore plus pressante dans le cadre de l'apprentissage de conduites de vie pour lequel l'élève est encore plus impliqué en tant que personne. Faire des élèves des acteurs de prévention, c'est donc vouloir qu'ils s'approprient cette dimension de leur préparation à la vie ; mais c'est aussi prendre acte que les jeunes sont les premiers interlocuteurs des autres jeunes. Qu'ils peuvent donc jouer un rôle important en matière de prévention : en concevant des actions qui correspondent le mieux aux attentes de leurs pairs, en étant porteurs d'informations, de connaissances à l'adresse de leurs camarades, et en étant susceptibles d'orienter ceux qui se confient à eux vers les adultes compétents pour prendre en charge les problèmes des jeunes en souffrance.

La mise en œuvre dans un établissement scolaire d'une politique d'implication de certains élèves dans la démarche de prévention, telle que nous l'avons observée, peut donner lieu à deux ordres de dérive.

Faire de l'élève acteur de prévention un « auxiliaire de santé ». Concevoir son rôle principalement comme celui d'un « pair entraînant » qui non seulement écoute, informe, donne des conseils à celui qui se confie à lui, mais le prend plus ou moins en charge. Ce risque de pseudo professionnalisation, d'engagement personnel trop fort qui se traduit par les dangers que l'élève « entraînant » court et fait courir à celui qui fait appel à lui, est tout à fait identifié par les adultes encadrant l'opération des élèves-acteurs. Non seulement dans aucun établissement concerné l'on conçoit et organise le rôle de l'élève-relais dans ce sens, mais, de plus, la possibilité de cette dérive fait que l'on a tendance à orienter le modèle, plutôt vers le pôle de participant actif à des manifestations collectives que vers celui de l'écoute individuelle.

Si cette dérive que deux établissements ont antérieurement connue est contrôlée, il n'en est pas de même de la seconde dont le risque n'est jamais évoqué et dont la tentation est grande. C'est une conception de l'action élèves acteurs de prévention qui met au premier plan la représentation de ceux-ci comme des « alliés » qui aident et participent eux-mêmes au maintien du bon ordre scolaire. Dans certains établissements, la direction, les CPE, attendent de ces élèves qu'ils soient porteurs d'informations, qu'ils constituent un groupe de proposition, qu'ils exercent leur influence en tant que leaders sur leurs camarades, pour orienter la conduite de ces derniers dans le sens souhaité par l'institution.

Si l'on prend les établissements où l'action des élèves acteurs de prévention s'est et se déroule dans les conditions les plus satisfaisantes, le modèle de l'élève acteur se module ainsi.

Il est, dans ces établissements, clairement posé que ce que l'on attend prioritairement de ces élèves qui ont bénéficié d'une formation dans le domaine de la prévention, c'est qu'ils soient des animateurs. Qu'ils ne se contentent pas d'être des consommateurs des actions de prévention proposées par les adultes, mais que, de concert avec eux, ils y participent activement. Ces animateurs doivent devenir eux-mêmes des organiseurs ; aidés par les adultes encadrant, ils sont aptes à prendre l'initiative et la responsabilité d'actions. En ayant ce comportement d'acteurs, les élèves, par les contacts qu'ils ont avec leurs camarades dans le cadre des actions qu'ils développent, deviennent des diffuseurs, des multiplicateurs de messages de prévention. Et, dernière étape de cette dynamique, connus et reconnus par leurs pairs comme des élèves-relais à partir des actions qu'il ont menées, ils peuvent être amenés à établir une relation d'écoute et d'aide de pair-entraînant, sachant que dans ce

rôle, c'est le volet transmission du cas à l'adulte compétent qui doit l'emporter sur celui de l'aide directe au demandeur.

La réussite de cette action des élèves acteurs de prévention est dépendante de l'environnement dans lequel l'action s'inscrit, elle repose sur l'existence dans l'établissement d'une politique et d'une équipe.

La politique éducative telle qu'elle est exprimée dans le projet d'établissement des lycées où l'action donne des résultats très satisfaisants, instaure la prévention globale comme le troisième volet des objectifs que l'établissement se donne : que le lycée soit un lieu de réussite ; que ce soit un espace politique de socialisation, d'insertion et que ce soit un centre de ressources où le jeune peut trouver, si nécessaire, l'aide qui lui permet d'affronter la vie d'une manière responsable. Cette dimension de l'action éducative mise en exergue dans un lycée par la citation de Jean-Jacques Rousseau : « Vivre est le métier que je veux lui apprendre » est opérationnalisée par une structure, le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté et par l'existence d'une équipe de prévention dont le « noyau dur » est partie prenante du CESC.

Cette équipe n'a pas de statut institutionnel, mais elle est repérée et reconnue dans ses compétences. Si le personnel de santé y tient une place centrale, elle est néanmoins, impérativement, de nature multi-catégorielle, avec, en particulier, la nécessité d'une implication forte d'un ou des membres de la vie scolaire. Si le chef d'établissement ne manifeste pas clairement et fermement l'importance qu'il accorde au dispositif et à la politique qu'il a mission de promouvoir, l'équipe de prévention et l'action qu'elle mène, restent marginales dans la vie de l'établissement.

Quel que soit le degré de réussite de l'action, dans tous les établissements, elle a suscité un très grand intérêt de la part des élèves. Ceux qui s'y sont engagés ont trouvé là la possibilité de traduire en actes le désir qu'ils ont de se rendre utile, de jouer socialement un rôle actif en dehors de la « récupération institutionnelle », et, pour une partie d'entre eux, c'est aussi une voie de résolution de leurs propres problèmes. Dans son ensemble, la population d'élèves a très bien accueilli l'opération à la fois parce que cette démarche touche à des préoccupations largement répandues chez les jeunes et que, plus ou moins bien incarnées selon les établissements, cela traduit l'intérêt que l'on porte à leurs problèmes et le souci de les associer à leur résolution.

- V -

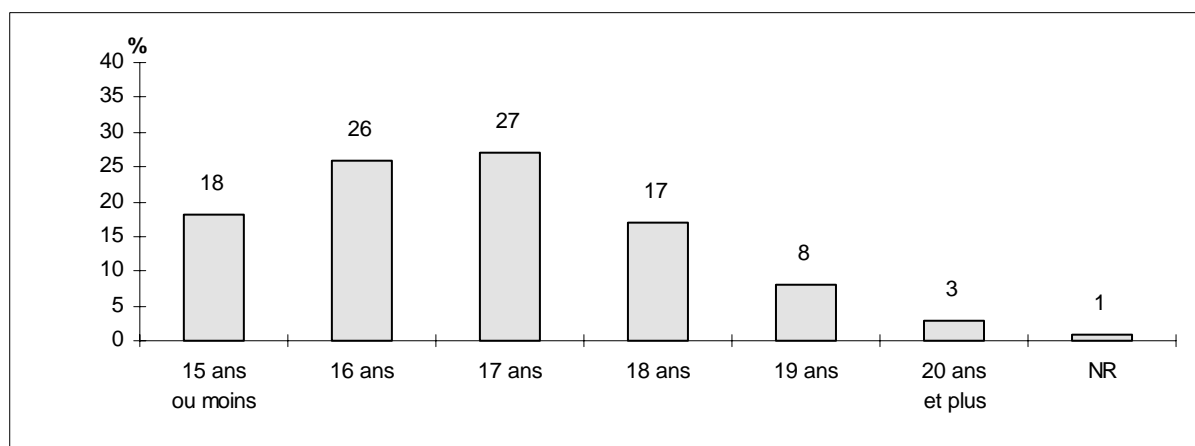
L'ENQUETE

AUPRES DES LYCEENS

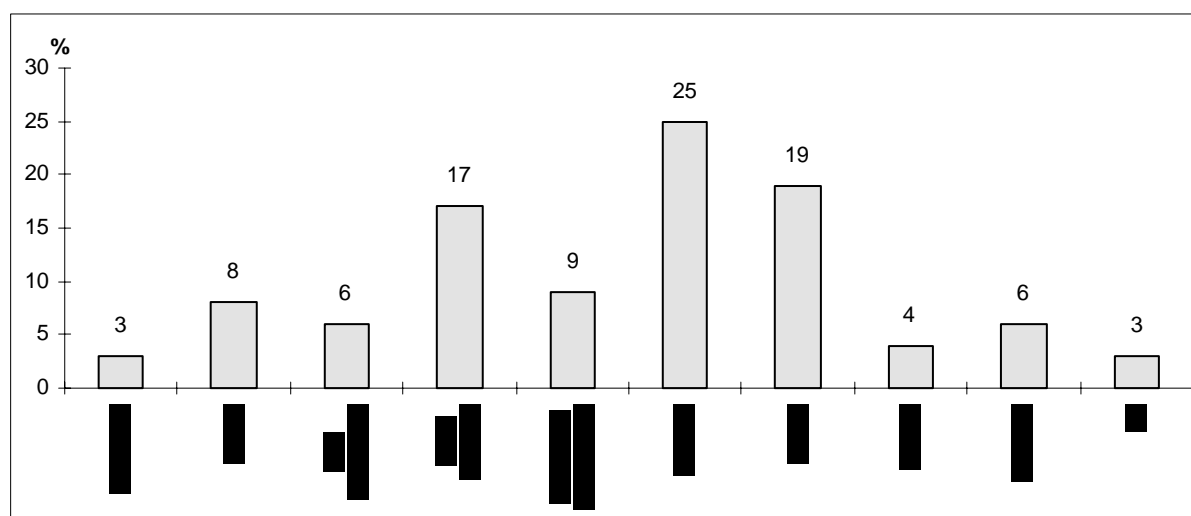
A l'effet personnel, à l'effet établissement, s'ajoute, dans le modèle complexe des facteurs impliqués dans les conduites de consommation, l'effet territoire. Nous constatons, en effet, que les disparités des établissements touchant aux conduites déviantes des élèves, s'expliquent par les attributs de ces derniers, ceux du lycée, mais que, toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire en considérant des établissements très similaires dans leur identité constitutive et fonctionnelle, le contexte humain, économique, géographique dans lequel ils sont implantés, le territoire dont ils font partie, est un facteur de causalité important. Qu'être scolarisé, donc vivre, en zone rurale ou semi-rurale, dans les banlieues des grandes agglomérations ou dans la ville, place le jeune dans une situation, en particulier en ce qui concerne les ressources qu'il peut tirer pour ses loisirs de son environnement, qui est source d'un effet contextuel qui influence les conduites auxquelles nous nous intéressons.

Pour isoler cet effet « territoire », nous avons choisi un certain nombre de sites différenciés selon les critères : région, site urbain, péri-urbain, rural ou semi-rural. Dans chacun de ces 21 sites, situés dans 20 départements, un échantillon d'élèves de filières générale, technologique, professionnelle, a été interrogé par questionnaire, soit 6 232 individus. La passation s'est effectuée durant le premier semestre 2000.

Les élèves sont répartis entre 31 établissements : 12 lycées d'enseignement général et technologique, 10 lycées professionnels et 9 lycées polyvalents, c'est-à-dire des établissements disposant de l'ensemble des filières. Les élèves de LP représentent 30 % de l'échantillon, ceux de LEGT 70 % qui se répartissent ainsi : 22 % d'élèves de seconde de détermination, 31 % de premières et de terminales générales et 17 % d'élèves de premières et de terminales technologiques. Nous avons 54 % de filles et 46 % de garçons. La répartition par âge est la suivante :



Les élèves se répartissent ainsi quant à la profession du chef de famille :



6 % des élèves déclarent être de nationalité étrangère (92 % française et 2 % NR) ; 19 % signalent que leur père est de nationalité étrangère.

La répartition entre les sexes de ces deux sous-populations est la même, aussi bien en ce qui concerne les élèves étrangers que l'ensemble dans lequel ils sont inclus (catégorie : père de nationalité étrangère). Les élèves étrangers ou d'origine étrangère sont plus nombreux dans les filières professionnelles (ils représentent respectivement 10 % et 27 % des effectifs) que dans les filières générales et technologiques (5 % d'élèves étrangers et 13 % d'élèves dont le père est étranger).

1. Les conduites délictueuses

① La victimisation

« Vous est-il arrivé, dans votre établissement, ou dans son environnement immédiat, d'être victime : »

Victimisation	Jamais	Quelquefois	Souvent	TOTAL	NR
Racket	93	4	1	5	2
Agression physique	88	9	2	11	1
Propos racistes	85	10	4	14	1
Menaces	81	15	3	18	1
Vol	74	19	5	24	2

② Les actes commis

« Vous est-il arrivé, dans votre établissement, ou dans son environnement immédiat, de : »

Actes commis	Jamais	Quelquefois	Souvent	TOTAL	NR
Faire du racket	98	1	1	2	-
Exercer une violence physique sur un adulte	97	1	1	2	1
Voler un adulte ou l'établissement	96	2	1	3	1
Menacer un adulte	95	3	1	4	1
Voler un élève	93	4	2	6	1
Tenir des propos racistes	91	6	2	8	1
Exercer une violence physique sur un élève	87	10	2	12	1
Se livrer à des trafics	86	9	4	13	-
Menacer un autre élève	84	13	2	15	1
Insulter un adulte	83	14	2	16	1
Se battre avec un autre élève	82	15	2	17	1
Dégrader des matériels, des locaux	80	16	3	19	1

③ Les conduites délictueuses selon le genre par filière, l'âge, la catégorie socio-professionnelle du chef de famille et la nationalité du père

La victimisation

(en %)

Victimisation	LEGT			LP		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Racket	5,4	2,0	3,5	12,0	5,8	10,1
Agression physique	10,6	5,5	7,8	19,9	12,0	17,5
Propos racistes	12,6	10,4	11,4	22,0	18,0	20,7
Menaces	18,6	13,7	15,9	26,3	18,9	24,0
Vol	25,6	19,3	23,2	31,2	24,5	26,1

Les élèves de lycée professionnel sont beaucoup plus touchés par les sévices que ceux des lycées d'enseignement général et technologique : trois fois plus souvent pour le racket, deux fois pour les agressions physiques, les propos racistes. Ce n'est que pour le vol que les deux populations présentent des taux d'élèves touchés assez proches, plus élevés néanmoins pour les filières professionnelles.

Les garçons sont plus souvent victimes que les filles ; les différences sont le plus marquées pour la violence physique : racket et agression. Pour ces deux sévices, les filles de LP sont beaucoup plus touchées que celles de LEGT.

Les actes commis
(en %)

Actes commis	LEGT			LP		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Faire du racket	1,5	0,2	0,8	4,4	1,2	3,4
Exercer une violence physique sur un adulte	2,0	0,4	1,1	6,0	1,2	4,4
Voler un adulte ou l'établissement	4,0	0,8	2,2	8,6	1,4	6,2
Menacer un adulte	4,1	0,9	2,3	10,1	3,7	8,1
Voler un élève	6,4	1,6	3,7	13,4	3,0	10,1
Tenir des propos racistes	8,1	4,0	5,8	14,4	9,8	12,9
Exercer une violence physique sur un élève	15,6	2,6	8,3	24,7	8,9	19,6
Se livrer à des trafics	22,0	4,7	12,3	24,1	6,1	16,0
Menacer un autre élève	17,6	7,2	11,8	28,1	15,9	24,2
Insulter un adulte	16,9	10,5	13,2	24,3	21,6	23,6
Se battre avec un élève	20,1	6,4	12,4	33,8	15,7	28,0
Dégrader des matériels, des locaux	24,6	13,9	18,7	25,6	14,5	20,3

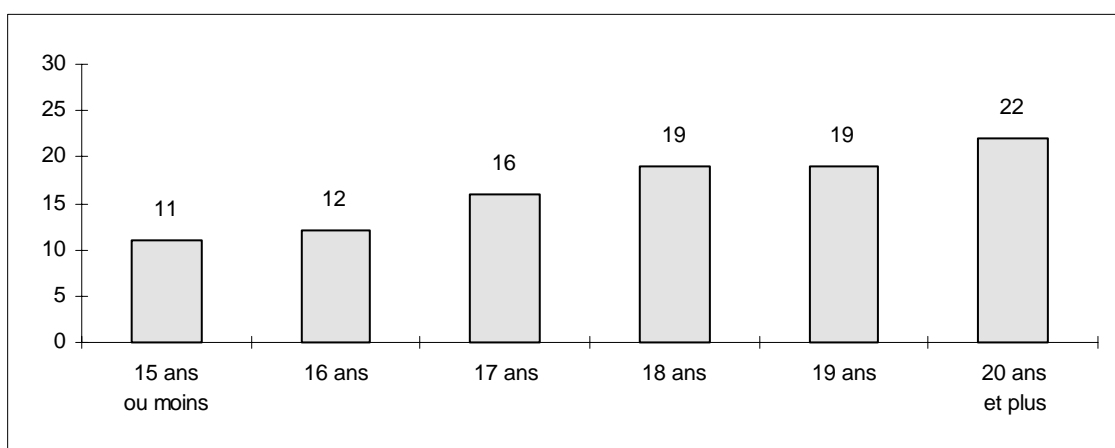
A l'exception des deux conduites délictueuses que sont : « se livrer à des trafics » et « dégrader des matériels, des locaux », à propos desquelles les élèves des deux filières présentent des prévalences de même ordre de grandeur, pour toutes les autres les élèves de LP sont beaucoup plus souvent impliqués que ceux de LEGT.

Pour toutes les conduites, les garçons sont beaucoup plus souvent concernés que les filles.

L'âge

La victimisation n'est pas fonction de l'âge. On trouve, pour chaque classe d'âge, des pourcentages équivalents d'élèves qui se plaignent d'avoir subi des sévices, à l'exception des propos racistes pour lesquels le taux de plaignants augmente avec l'âge.

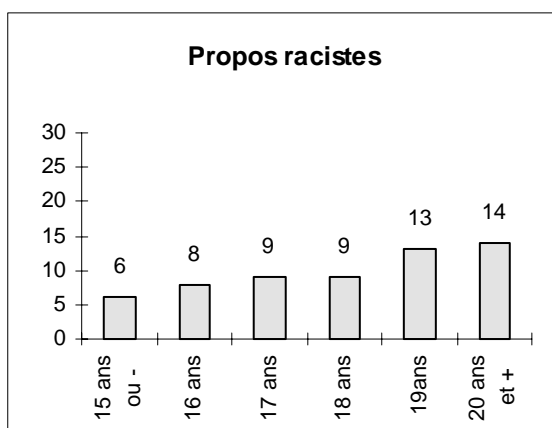
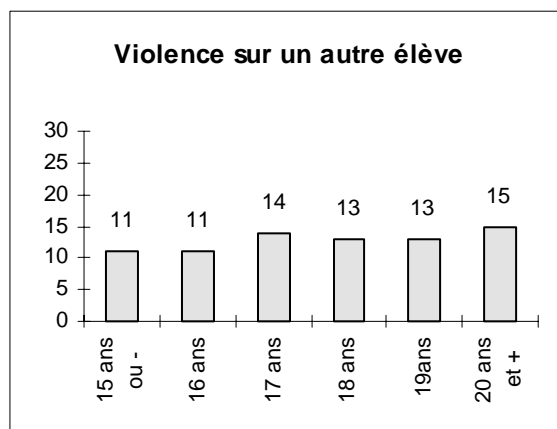
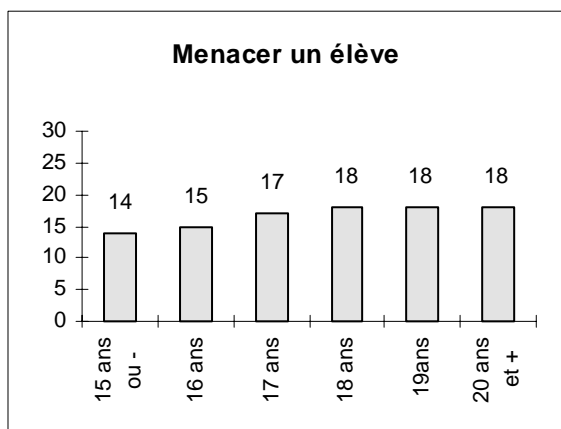
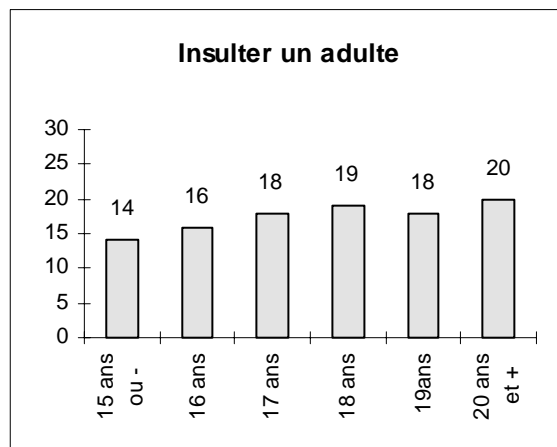
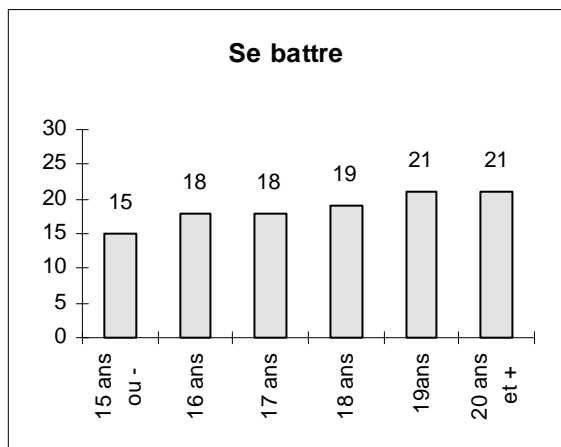
*Se plaignent d'avoir été victimes de propos racistes, en fonction de l'âge
(en %)*



Pour les actes délictueux commis, si l'on prend en compte ceux qui touchent au moins 5 % des élèves, deux cas de figure se présentent. Pour les items : « voler un élève », « se livrer à des trafics », « dégrader », l'âge n'intervient pas. En revanche, pour tous les autres items qui concernent des conduites violentes, la proportion d'élèves impliqués dans ces conduites tend à croître avec l'âge.

Actes délictueux commis en fonction de l'âge

(en %)



La catégorie socio-professionnelle du chef de famille

Une seule CSP se distingue, c'est celle des enfants de chômeur (6 % de l'échantillon). C'est dans cette catégorie que l'on trouve le plus de lycéens qui disent être victimes de propos racistes (22 %, moyenne nationale 14 %), victimes d'agressions physiques (15 %, moyenne nationale 11 %), et qui déclarent qu'il leur arrive de se battre avec un autre élève (26 %, moyenne nationale 17 %).

La nationalité de l'élève et de son père

Rappelons que 6 % des élèves déclarent être de nationalité étrangère, la sous-population des 19 % qui signalent que leur père est de nationalité étrangère inclut ces élèves étrangers et 13 % de français d'origine étrangère. Il n'y a aucune différence, aussi bien entre les attributs de composition (genre, filière, CSP) que dans l'engagement dans les différents types de conduites, entre ces deux sous-populations d'élèves appartenant depuis peu (élèves étrangers) ou depuis une génération (français de père étranger) aux milieux de l'immigration en France. Nous ne retiendrons donc que la catégorie la plus large, celle des élèves dont le père est de nationalité étrangère.

Concernant la victimisation, cette sous-population qui, rappelons-le, est surreprésentée dans les filières professionnelles, n'est pas plus touchée que les autres élèves (français de « souche »), à l'exception des propos racistes : 11 % des élèves dont le père est français se plaignent d'avoir été victimes de ce genre d'agressions symboliques et 25 % de ceux dont le père est étranger.

Pour les actes commis, les élèves d'origine étrangère sont plus souvent impliqués dans les conduites examinées et ceci dans le même type de rapport que nous avons constaté en considérant les élèves des deux filières. Comme les élèves de LP, ils se distinguent en étant, en particulier, nettement plus concernés que les autres élèves pour les comportements violents : insulter un adulte, se battre avec un autre élève.

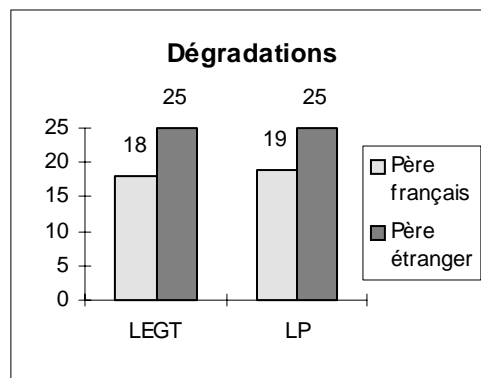
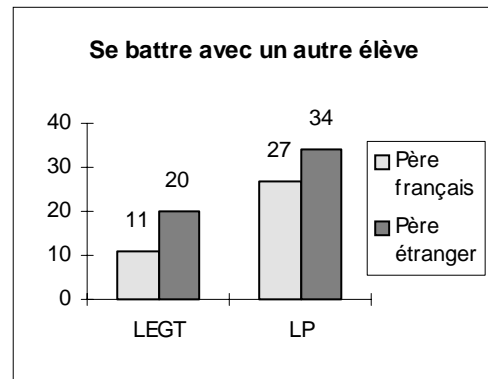
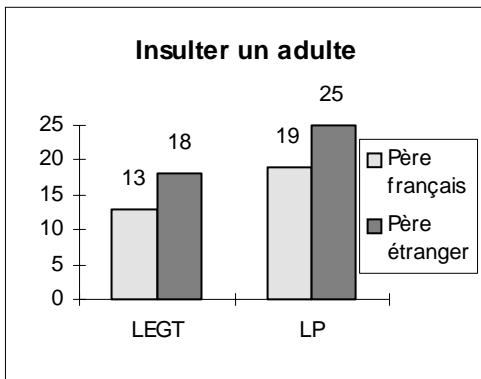
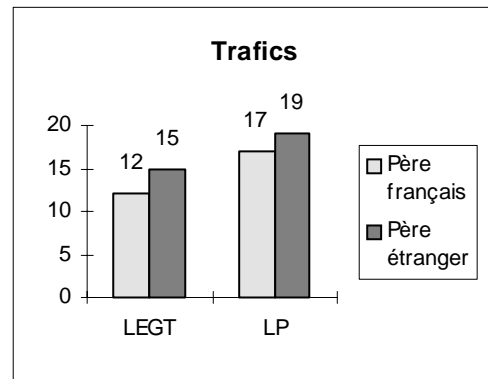
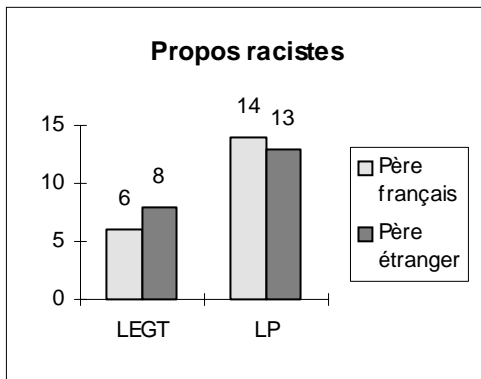
Actes délictueux commis en fonction de la nationalité du père

(en %)

Actes Nationalité du père	Propos racistes	Trafics	Insulter un adulte	Se battre avec un autre élève	Dégradations
Française	8	13	15	15	18
Etrangère	9	16	23	25	23

Actes délictueux commis en fonction de la nationalité du père et de la filière

(en %)



La différence entre les deux catégories d'élèves au détriment de ceux qui sont étrangers ou d'origine étrangère est surtout marquée pour les conduites violentes : insulter un adulte, se battre avec un autre élève.

④ Les conduites délictueuses en fonction de certaines variables scolaires

Les résultats scolaires autoestimés

11 % des élèves déclarent avoir de bons résultats scolaires, 76 % des résultats moyens et 13 % estiment avoir des résultats faibles.

Il n'y a qu'un seul sévère à propos duquel ces trois catégories d'élèves se distinguent, c'est : « avoir été victime de menaces », beaucoup plus souvent signalé par les élèves à bons résultats (30 % d'entre eux) que par ceux qui estiment avoir des résultats moyens (17,7 %) et ceux qui jugent que leurs résultats sont faibles (17,5 %).

Quant aux conduites délictueuses, si, presque toujours, les 13 % d'élèves qui s'estiment eux-mêmes en situation d'échec, présentent un pourcentage légèrement supérieur à ceux des deux autres catégories d'individus impliqués, ces différences ne sont pas significatives. On peut parler de généralisation des modèles d'inconduite car, quelle que soit la position de l'élève par rapport aux exigences de l'institution en terme de résultats scolaires, que l'on se considère comme « bon », « moyen » ou « faible » et il n'y a pas de raison de penser que cette autoestimation diffère significativement de la position qui découle du jugement de l'institution, les risques de déviance dans les comportements sont presque également répartis.

Le phénomène mérite attention, il révèle un changement quant au rapport des individus, en l'occurrence les jeunes, aux normes sociales. Ce rapport est habituellement perçu comme homogène, généralisé, cela renvoie à la notion triviale de bon ou mauvais sujet. On se comporte de la même manière à l'égard de toutes les exigences de la société, ici à l'égard des exigences de l'école qui sont à la fois instrumentales, il faut bien travailler, et comportementales, il faut bien se tenir. On est « bon », est « conforme » ou est « mauvais », « déviant » dans tous les domaines. Cette conception holiste, entière qui, dans ses formes les plus anciennes exprime l'homogénéité, l'identité de nature et d'attributs du social, du physique et du moral (vilain, courtois) est fondée sur deux constats. Celui de l'existence d'un facteur unique, d'une disposition permanente, générale, tronc qui nourrit les multiples rameaux que sont les positions et les dispositions de l'individu dans les divers domaines. L'excellence scolaire et à l'inverse l'échec, ne se manifeste pas, généralement, par la seule réussite en terme de résultats, elle associe le respect des normes et des règles de conduite reprises ou promulguées par l'institution, parce que fondamentalement, en dehors des considérations concernant les capacités intellectuelles, l'individu concerné est en accord avec ce qu'on attend de lui. Répondant positivement à ces attentes, il le fait, dans le cas de l'école, aussi bien pour le travail que pour la conduite.

A cette causalité « verticale » qui a pour source une disposition, le degré d'acceptation de la norme qui exerce d'une manière généralisée ses effets, on peut adjoindre une causalité « horizontale », celle qui ressort de la concomitance : une conduite en impliquant une autre. On ne peut pas bien travailler à l'école si l'on ne se conduit pas bien. Il va de soi que cette généralisation, cette similitude du travail et de la conduite, admet des exceptions, qu'il y a des élèves brillants, mais « fumistes », mauvais sujets et, qu'à l'inverse, l'on trouve des élèves, non seulement dociles mais débordant de bonne volonté qui, véritables « forçats »⁽¹⁾, n'arrivent pas à ce que les résultats soient à la hauteur de leur investissement, mais, dans l'ensemble, ce modèle de l'unicité des comportements, reste le modèle de référence. Derrière lui se profile l'unité de la personne, l'existence d'un sujet qui a capacité, non seulement à s'approprier, à synthétiser ses différentes expériences mais aussi à les marquer du même sceau.

Or, ce modèle où le sujet se manifeste par la congruence des expériences est battu en brèche par l'hétérogénéité des rôles, des principes culturels et sociaux qui organisent les conduites dans la société moderne⁽²⁾. Notre société qui souligne l'autonomie voire la fermeture sur eux-mêmes des différents champs où l'individu s'exprime, qui a banalisé la coexistence chez la même personne de rôles différents, qui met en doute la capacité du sujet à construire son unité par un « programme » qui est la matrice de ses expériences, constitue un contexte qui facilite la segmentation de l'existence, la coexistence, chez le même individu, de plusieurs logiques de vie. Vivant plusieurs mondes à la fois, les jeunes peuvent se conduire dans chacun d'entre eux selon des normes propres à chacun de ces champs et, poussant plus loin la démarche de différenciation, refuser le caractère englobant de certains d'entre eux. Ainsi, dans le rapport général à l'école, sont dissociés le rapport à la performance scolaire qui relève de l'intérêt stratégique et éventuellement intellectuel, et la conformité aux normes qui renvoie à leur intériorisation et à la capacité de l'organisation à imposer un modèle culturel fort.

⁽¹⁾ A. Barrère, Les lycéens au travail, Paris, PUF, 1999

⁽²⁾ F. Dubet, Sociologie de l'expérience, Paris, Seuil, 1994

*Actes délictueux commis en fonction des résultats scolaires autoestimés
(en %)*

Actes	Résultats	Bons	Moyens	Faibles
Faire du racket		2,2	1,4	1,9
Violence physique sur un adulte		2,5	1,9	3,2
Voler un adulte ou l'établissement		4,0	3,2	4,3
Menacer un adulte		4,2	3,8	5,4
Voler un élève		6,1	5,5	5,9
Tenir des propos racistes		8,2	7,7	8,7
Violence sur un autre élève		12,2	11,2	14,3
Se livrer à des trafics		12,9	12,9	16,8
Menacer un autre élève		16,1	15,2	16,8
Insulter un adulte		14,6	16,4	19,1
Se battre avec un autre élève		17,2	16,9	18,2
Dégrader des matériels, des locaux		18,2	18,8	22,3

L'absentéisme

Les élèves répondent ainsi, à la question : « Vous est-il arrivé d'être absent du lycée sans excuse valable » :

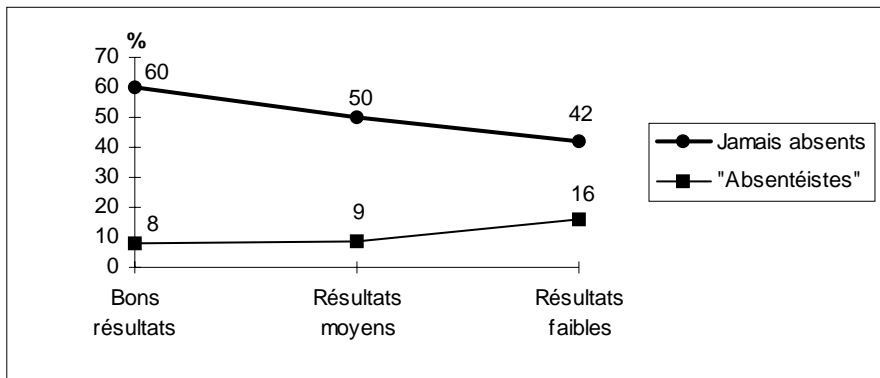
- Jamais..... 49,6 %
- Quelquefois..... 40,0 %
- Souvent 6,8 %
- Très souvent..... 3,1 %
- NR..... 0,5 %

Il y a 10 % d'élèves absentéistes, ceux qui sont absents souvent et très souvent.

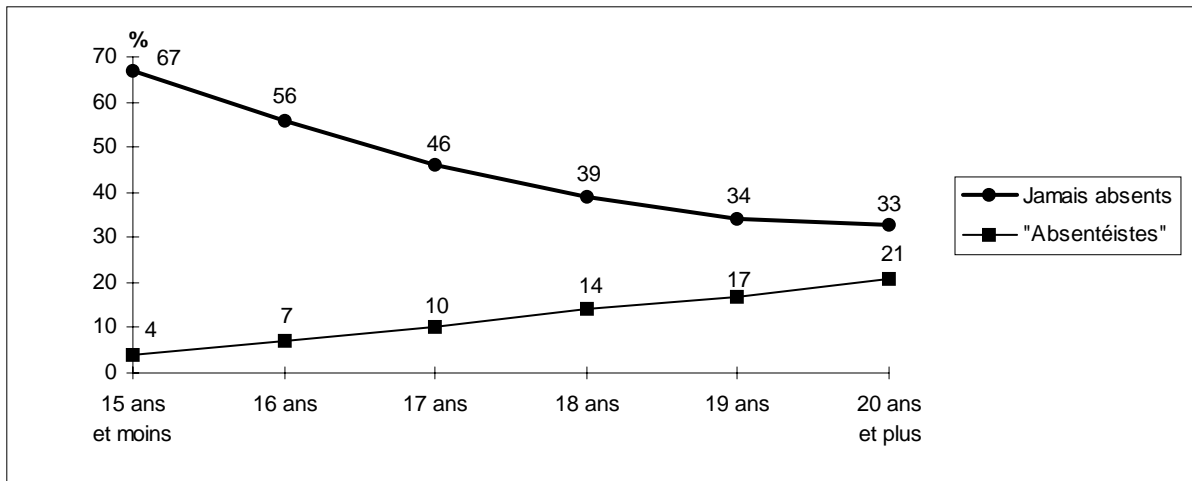
La différence est marquée entre garçons et filles : 56 % de ces dernières ne sont jamais absentes, ce n'est le cas que de 44 % de garçons. Il y a 12 % d'élèves absentéistes (souvent et très souvent) parmi les garçons et 7 % parmi les filles.

Les élèves de LP sont plus touchés par l'absentéisme que ceux de LEGT. 45 % des premiers ne sont jamais absents, 13 % sont absentéistes ; les chiffres respectifs pour les élèves de LEGT sont : 52 % et 8 %.

L'assiduité est fonction des résultats scolaires autoestimés.

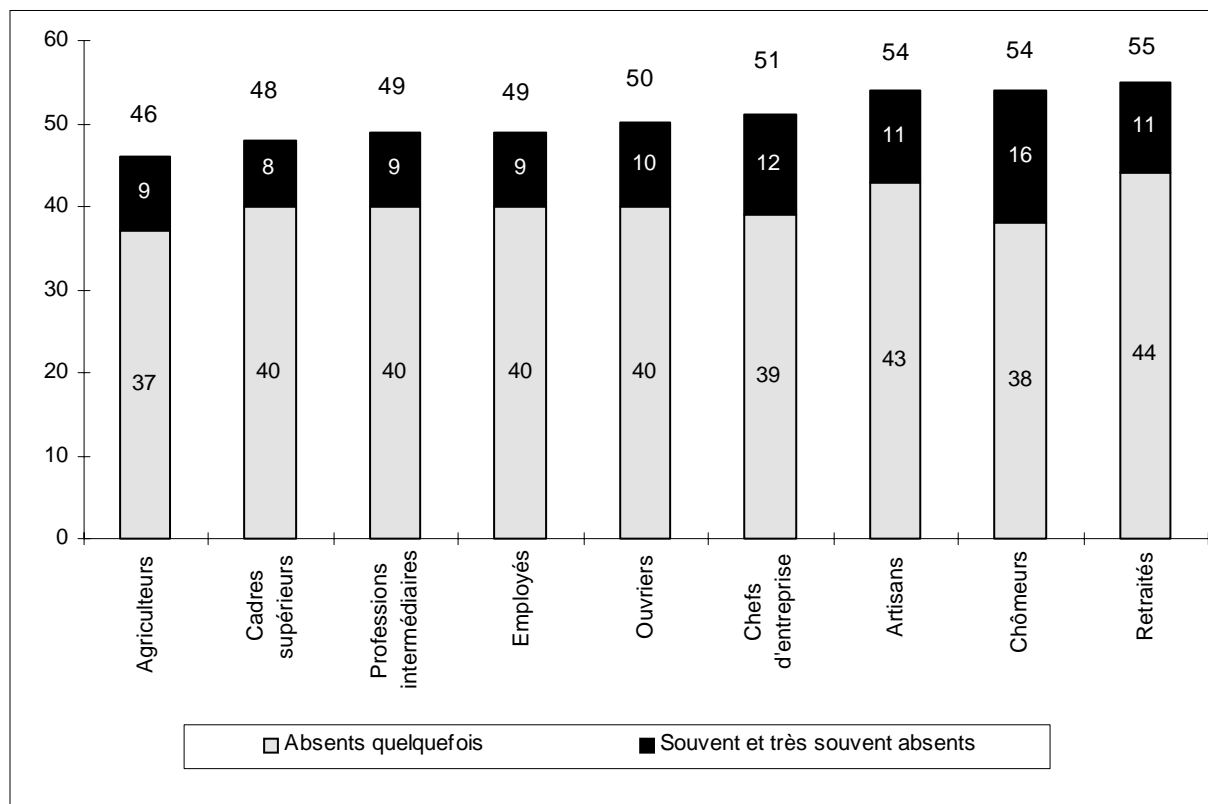


Elle est aussi fonction de l'âge : plus les élèves avancent en âge et dans le cursus, plus s'étend la tendance à l'absentéisme.



L'absentéisme en fonction de la catégorie socioprofessionnelle du chef de famille

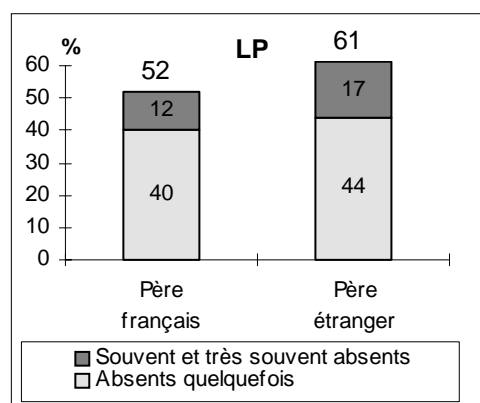
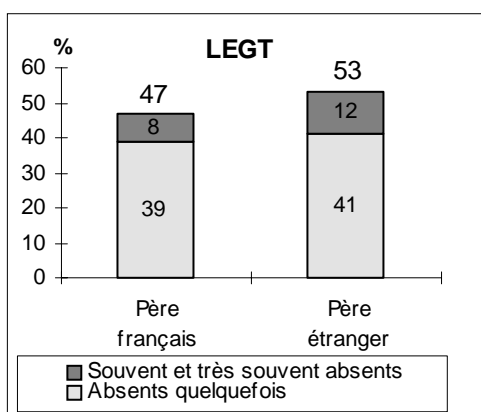
(en %)



L'absentéisme n'est pas fortement différencié selon le milieu social, il faut noter néanmoins l'importance du taux d'absentéistes « chroniques » (souvent et très souvent) chez les enfants de chômeurs (16 %, moyenne nationale 10 %).

L'absentéisme en fonction de la nationalité du père et de la filière

(en %)



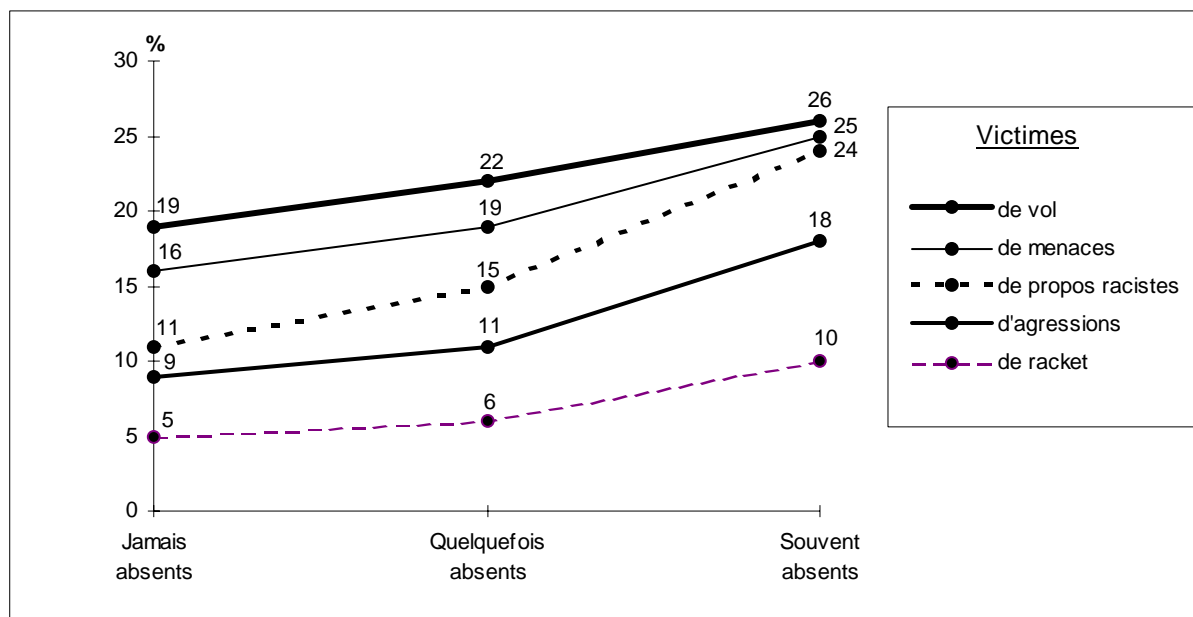
Les élèves étrangers ou d'origine étrangère sont plus souvent absents, en particulier pour ceux qui fréquentent les LP.

L'absentéisme et les conduites délictueuses

Comme toutes les études et les observations le montrent, l'absentéisme est lié aux déviances, sans qu' « il soit possible d'affirmer que l'absentéisme est la cause de ces déviances ou vice versa : en réalité, les deux sont étroitement associés et se nourrissent mutuellement » ⁽¹⁾. Comme on le précise dans le rapport de l'Inspection générale consacré à l'étude du phénomène dans les lycées, ce sont les deux versants de l'enfance, de l'adolescence en danger qui sont évoqués par l'absentéisme, puisque celui-ci apparaît à la fois comme facteur de victimisation et d'actes délictueux.

Moins les élèves sont assidus, plus ils sont touchés par l'ensemble des sévices.

*La victimisation en fonction de l'absentéisme
(en %)*



⁽¹⁾ B. Toulemonde, L'absentéisme des lycéens, Inspection Générale de l'Éducation Nationale, Mai 1996, p. 14

*Les actes commis en fonction de l'absentéisme
(en %)*

Actes	Absent	Jamais	Quelquefois	Souvent
Faire du racket		0,9	1,2	6,1
Violence physique sur un adulte		1,0	2,0	7,9
Voler un adulte ou l'établissement		1,7	3,6	11,2
Menacer un adulte		1,8	4,1	15,1
Voler un élève		3,3	5,4	18,3
Tenir des propos racistes		5,6	9,0	15,1
Violence sur un autre élève		6,9	14,0	26,1
Se livrer à des trafics		6,9	16,2	35,0
Menacer un autre élève		10,2	17,3	34,9
Insulter un adulte		9,7	19,9	35,4
Se battre avec un autre élève		12,0	19,6	32,8
Dégrader des matériels, des locaux		12,4	22,5	40,1

Il faut noter, d'une part, le caractère systématique de la relation; pour toutes les conduites délictueuses, de celle qui touche la proportion la plus faible d'individus (les 2 % qui déclarent avoir eu l'occasion de faire du racket), à celle qui concerne la proportion la plus forte (les 19 % qui ont dans l'établissement des comportements de dégradation) la proportion d'élèves impliqués dans la conduite est d'autant plus élevée que l'obligation d'assiduité n'est pas respectée. D'autre part, que cette relation n'est pas linéaire, il y a un clivage très marqué entre la minorité d'absents « chroniques », les 10 % d'élèves qui déclarent être absents souvent et très souvent sans excuse valable et les autres. Ces absents « chroniques » constituent une sous-population fortement touchée par les comportements délictueux que nous ne saisissons ici que dans le cadre de l'établissement scolaire.

La qualité de l'expérience scolaire

Un certain nombre d'indicateurs permettent d'estimer le degré de satisfaction des lycéens pour ce qui touche les divers aspects de leur prise en charge par l'établissement. Ainsi, de leur opinion globale sur le lycée, du jugement qu'ils portent sur l'orientation dont ils ont été l'objet, sur la manière dont ils sont traités par les adultes qui s'occupent d'eux.

Le comportement des élèves en matière de conduites délictueuses est régulièrement lié à la qualité de leur expérience scolaire et ceci quel que soit l'indicateur sollicité. Moins ils sont satisfaits

des divers aspects de leur condition d'élèves, plus ils sont nombreux à être impliqués dans les conduites délictueuses.

Donnons quelques exemples, en prenant les quatre conduites les plus fréquemment rencontrées sachant que la relation mise à jour se retrouve pour toutes les autres conduites, sans exception.

L'opinion sur le lycée

- Celle-ci est globalement :
- bonne pour 19 % des lycéens
 - assez bonne pour 41 %
 - moyenne pour 32 %
 - médiocre pour 8 %

*Les actes commis en fonction de l'opinion sur le lycée
(en %)*

Opinions	Actes	Trafics	Insulter un adulte	Se battre	Dégradations
Bonne		9,5	8,6	11,6	13,0
Assez bonne		11,5	14,2	14,6	17,1
Moyenne		15,4	20,0	20,7	22,6
Médiocre		23,4	30,5	29,1	30,5

L'orientation

52 % des lycéens estiment que le type d'études qu'ils font « correspond tout à fait à ce qu'ils voulaient faire » ;

29 % déclarent que « ce n'est pas exactement ce qu'ils auraient voulu mais qu'ils en prennent leur parti » ;

12 % signalent que « cela les laisse indifférents parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils veulent faire plus tard » ;

6 % sont tout à fait insatisfaits car les études qu'ils font « ne correspondent pas du tout à ce qu'ils auraient voulu faire ».

Ces items ne sont pas strictement ordonnés dans une gradation mais, néanmoins, peuvent être rapportés à une échelle de satisfaction qui oppose ceux qui s'estiment bien orientés et ceux qui, au contraire, se trouvent là où ils ne voudraient pas être, et qui place les deux autres groupes d'élèves en position médiane de résignation ou d'indifférence.

*Les actes commis en fonction de l'opinion sur l'orientation
(en %)*

Opinions	Actes	Trafics	Insulter un adulte	Se battre	Dégradations
Les études qu'ils font :					
• correspondent tout à fait		11,8	13,1	14,7	16,0
• pas exactement		14,1	18,1	19,0	20,5
• laissent indifférent		17,3	18,6	17,5	28,2
• ne correspondent pas du tout		16,3	30,2	28,4	22,7

Les relations avec les adultes dans l'établissement

Les lycéens estiment que le qualificatif qui convient le mieux pour caractériser, dans l'ensemble, le type de relations qu'il y a dans leur lycée entre les élèves et les adultes est :

- 12 % conflictuelles,
- 50 % indifférentes,
- 28 % confiantes,
- 8 % chaleureuses,
- 2 % NR.

Les lycéens qui jugent les relations conflictuelles sont les plus nombreux à commettre des actes délictueux ; ceux qui considèrent qu'elles sont confiantes, voire même chaleureuses, sont les moins impliqués ; la position médiane étant celle qui renvoie à la relation jeune-adulte conforme au modèle humain du lycée traditionnel : l'indifférence.

Les actes commis en fonction de la nature des relations entre les élèves et les adultes
(en %)

Relations	Actes	Trafics	Insulter un adulte	Se battre	Dégradations
Conflictuelles		21,1	27,9	26,6	29,2
Indifférentes		14,2	17,0	17,9	21,0
Confiantes		9,5	10,5	11,5	13,0
Chaleureuses		9,0	13,3	16,1	13,7

Interrogés sur l'éventualité qu'ils soient traités d'une manière méprisante ou injuste par les adultes qui les prennent en charge, les lycéens réagissent ainsi :

- 50 % déclarent qu'il n'arrive jamais qu'ils soient traités d'une manière méprisante,
- 18 % que cela arrive rarement,
- 25 % quelquefois,
- 5 % souvent,
- 2 % NR.

Les actes commis en fonction du fait d'être traité d'une manière méprisante
(en %)

Etre traité avec mépris	Actes	Trafics	Insulter un adulte	Se battre	Dégradations
Jamais		8,6	10,5	13,2	13,2
Rarement		14,4	16,3	17,5	20,0
Quelquefois		19,2	23,7	21,8	28,0
Souvent		27,9	36,4	29,8	37,4

Le comportement des jeunes semble se calquer, d'une manière réactive, sur celui des adultes. Mais il est légitime de s'interroger sur le sens de la causalité qui lie les deux types de comportements : est-ce que les jeunes ont des comportements transgressifs parce qu'ils sont traités avec mépris, ou est-ce qu'ils sont traités ainsi, parce qu'ils ont ce genre de conduite ?

32 % des lycéens disent qu'il n'arrive jamais qu'ils soient traités par les adultes qui les prennent en charge dans l'établissement, d'une manière injuste ;

21 % signalent que cela arrive rarement ;

34 % quelquefois ;

10 % souvent ;

3 % NR.

Les actes délictueux en fonction du fait d'être traité d'une manière injuste

(en %)

Actes Etre traité d'une manière injuste	Trafics	Insulter un adulte	Se battre	Dégradations
Jamais	6,7	6,7	10,6	10,8
Rarement	11,4	13,0	14,8	16,2
Quelquefois	17,3	20,7	20,0	24,3
Souvent	25,1	32,0	21,2	33,0

50 % des lycéens acquiescent à la proposition : « dans ce lycée, j'ai une impression de liberté » (48 % non, 2 % NR) et 28 % disent avoir, au contraire, l'impression d'étouffer (70 % non, et 2 % NR).

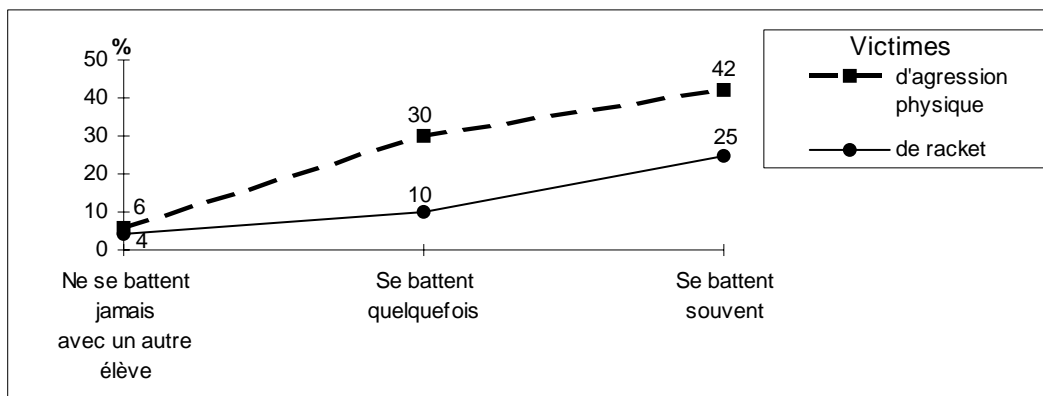
Les actes délictueux en fonction de l'impression de liberté ou d'étouffer

(en %)

Actes Impressions	Trafics	Insulter un adulte	Se battre	Dégradations
De liberté	11,9	13,7	14,2	16,7
D'étouffer	18,2	24,5	25,7	26,5

⑤ La liaison entre la victimisation et l'agression et entre les diverses conduites délictueuses

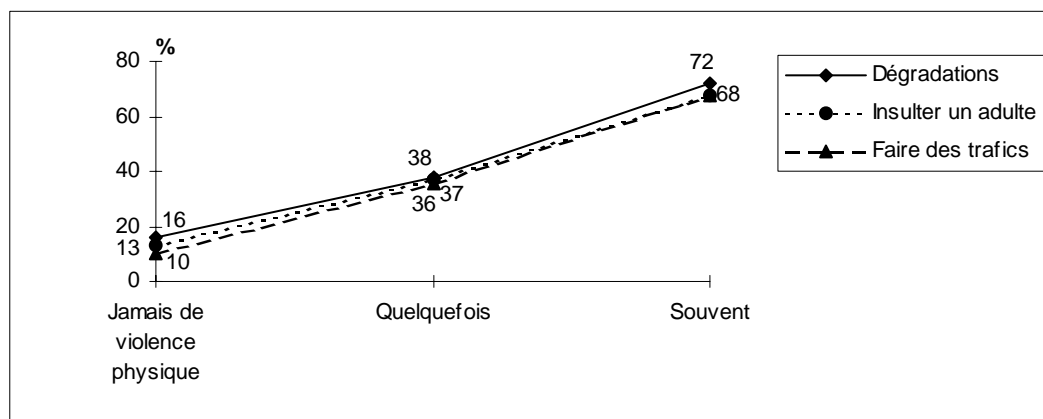
Les agresseurs et les victimes sont souvent les mêmes personnes. Ainsi, les élèves violents qui déclarent se battre avec d'autres élèves, sont plus souvent eux-mêmes victimes de violence et de racket.



Les diverses conduites délictueuses sont tendanciellement le fait des mêmes individus.

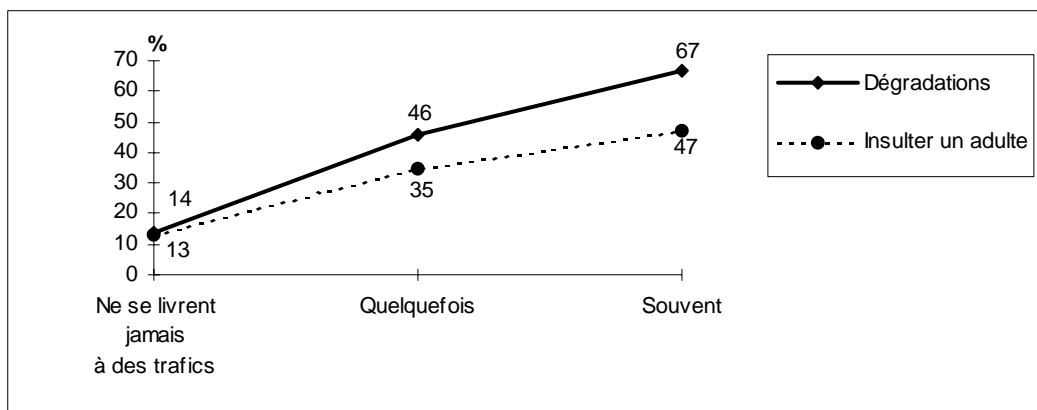
Ainsi, un lycéen qui déclare qu'il a souvent l'occasion d'exercer une violence physique sur un autre élève est, tendanciellement, 6 fois plus souvent impliqué dans des trafics que celui qui dit ne jamais exercer de violence physique sur un autre élève ; il signale 5 fois plus souvent qu'il a insulté un adulte dans l'établissement et plus de 4 fois plus souvent qu'il a commis des dégradations.

*Faire des trafics, insulter un adulte, commettre des dégradations
en fonction de la conduite « exercer une violence physique à l'égard d'autres élèves »
(en %)*



De même, par exemple, plus on est impliqué dans des conduites de trafic, plus on l'est dans d'autres comme insulter un adulte, dégrader des matériels, des locaux.

*Insulter un adulte, commettre des dégradations
en fonction de la conduite « faire des trafics »
(en %)*



2. La consommation de substances psychoactives

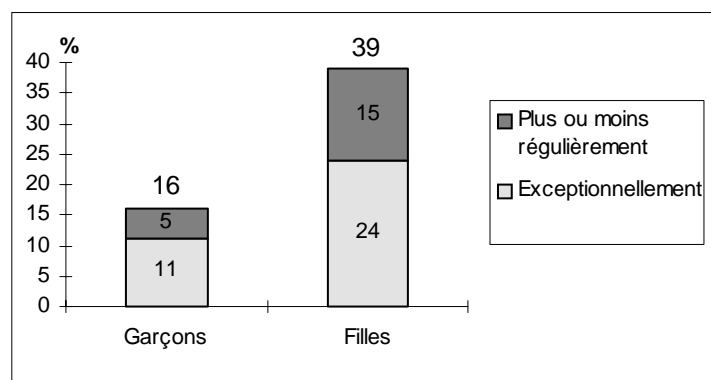
① Les médicaments psychotropes

En réponse à la question : « Avez-vous pris, depuis un an, des médicaments contre la nervosité, l'angoisse ou pour mieux dormir ? », les lycéens se répartissent ainsi :

- jamais 71,4 %
- exceptionnellement 17,0 %
- plus ou moins régulièrement 9,8 %
- NR 1,8 %

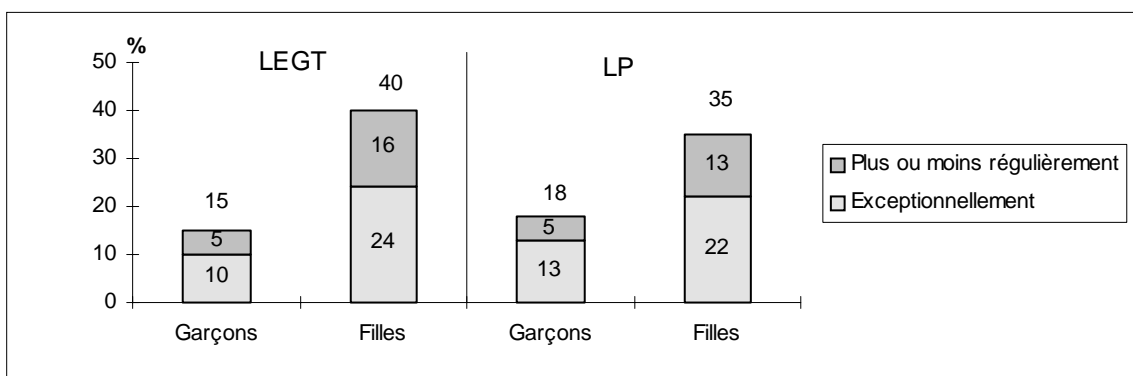
Les filles sont deux fois plus souvent concernées par ce type de consommation que les garçons.

*Usage de médicaments psychotropes en fonction du genre
(en %)*



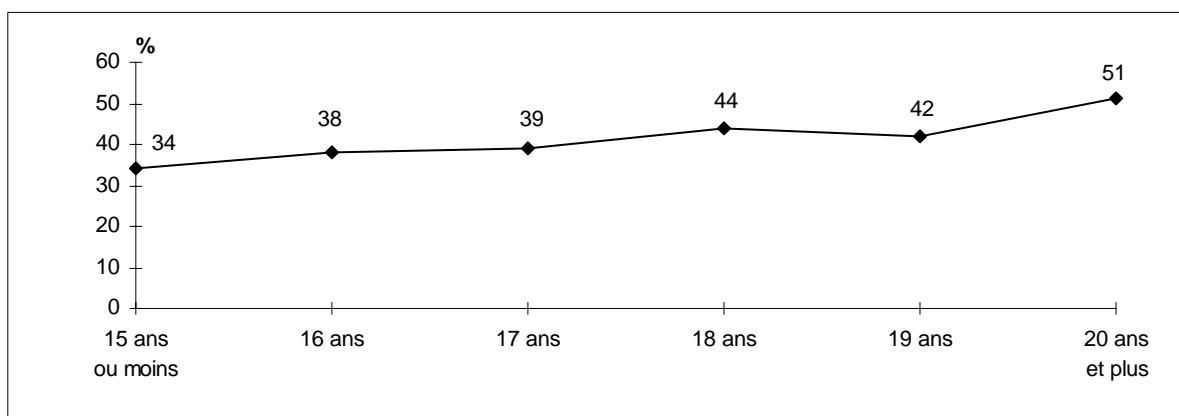
29 % des élèves de LEGT ont fait usage de médicaments psychotropes et 23 % de ceux de LP. Il n'y a pas de différence significative entre les garçons des deux filières ; en revanche, les filles de LEGT présentent des prévalences plus fortes que celles de LP.

*Usage de médicaments psychotropes en fonction du genre par filière
(en %)*



L'usage de médicaments psychotropes est indépendant de l'âge pour les garçons, la prévalence de cet usage s'accroît chez les filles à partir de 18 ans, avec une forte progression pour la dernière classe, les 20 ans et plus.

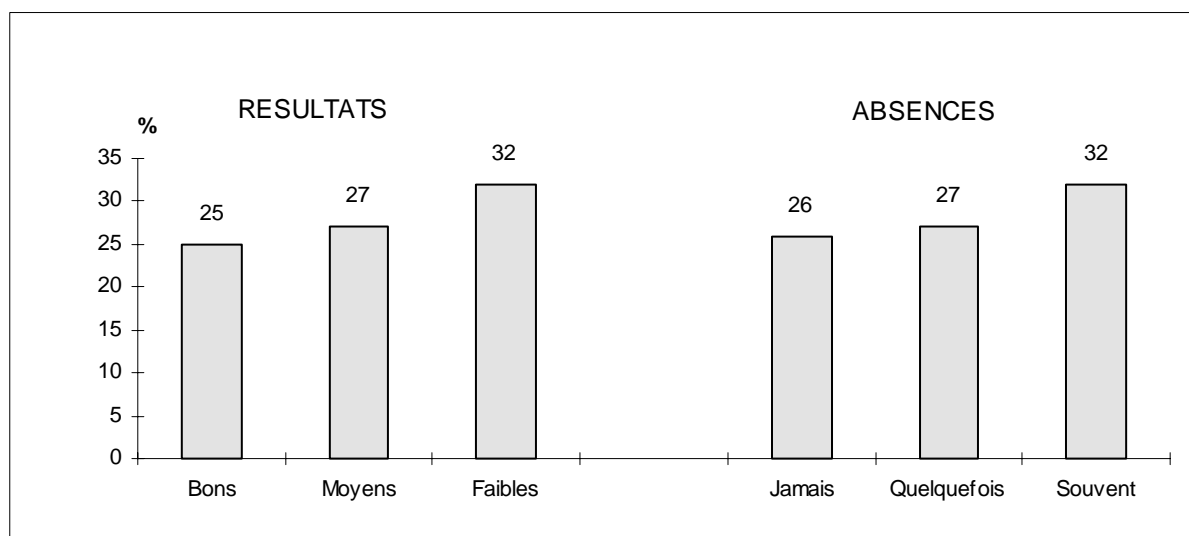
*Usage de médicaments psychotropes en fonction de l'âge chez les filles
(en %)*



Les élèves étrangers ou d'origine étrangère sont moins touchés par cet usage (21,1 %) que les autres (28,7 %).

L'usage de médicaments psychotropes est plus fréquent chez les élèves qui estiment avoir des résultats scolaires faibles et chez les absentéistes.

*Usage de médicaments psychotropes en fonction des résultats scolaires autoestimés et de l'assiduité
(en %)*



Ce comportement apparaît comme étant lié à l'état de mal-être que l'on peut induire à partir de l'expression de l'insatisfaction du sujet. Ainsi, les élèves qui disent que les études qu'ils font ne correspondent pas du tout à ce qu'ils voulaient faire, consomment plus souvent des médicaments psychotropes (36,2 %) que ceux qui sont satisfaits de leur orientation (26,3 %) ; ceux qui ont une opinion médiocre de leur lycée (29,5 %) que ceux qui en ont une bonne opinion (25,7 %) ; ceux qui estiment que dans leur lycée « on traite les élèves comme des enfants » (31,0 %) que ceux qui, au contraire, trouvent qu'on les « traite comme des adultes » (24,7 %) ; ceux qui se plaignent d'être souvent traités d'une manière méprisante (32,4 %) que ceux qui ne le sont jamais (25,0 %) ; ceux qui disent être traités souvent d'une manière injuste (29,3 %) que ceux qui ne le sont jamais (23,0 %) ; et finalement, ceux qui déclarent qu'ils ont l'« impression d'étouffer » dans leur lycée (40,6 %) que ceux qui, au contraire, ont une « impression de liberté » (27,2 %).

Les conduites délictueuses -que cela soit dans leur versant victimisation que dans celui du passage à l'acte- étant plus fréquemment rencontrées chez les garçons que chez les filles et, en revanche, l'usage des médicaments psychotropes étant fortement féminisé, il n'apparaît pas de relations entre les deux phénomènes.

② Le tabac

39,5 % des lycéens déclarent qu'ils n'ont jamais fumé ;

14,0 % ont déjà fumé mais se sont arrêtés ;

14,7 % fument occasionnellement ;

18,1 % fument régulièrement moins de 10 cigarettes par jour ;

13,0 % fument régulièrement 10 cigarettes ou plus par jour ;

0,7 % NR.

Ainsi, 45,8 % des lycéens fument : 14,7 % occasionnellement et 31,1 % régulièrement.

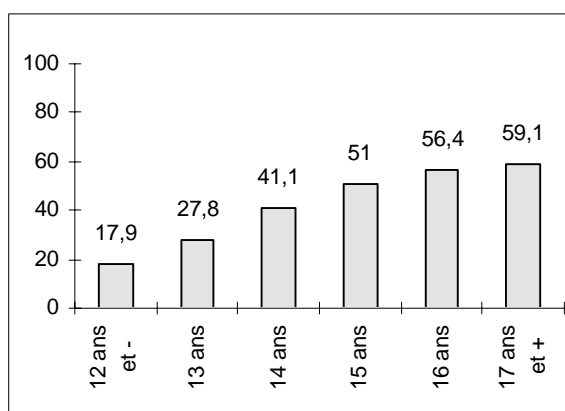
Age de la première cigarette

(en %)

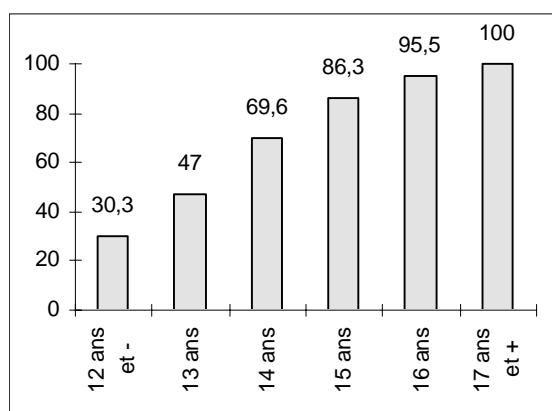
	Pour l'ensemble de la population	Pour ceux qui ont fumé et ceux qui fument
N'ont jamais fumé et NR	40,9	
10 ans et moins	5,0	8,4
11 ans	3,9	6,5
12 ans	9,0	15,4
13 ans	9,9	16,7
14 ans	13,3	22,6
15 ans	9,9	16,7
16 ans	5,4	9,2
17 ans et plus	2,7	4,5
Total	100,0	100,0

Pourcentages cumulés

Pour l'ensemble de la population



Pour ceux qui ont fumé et ceux qui fument

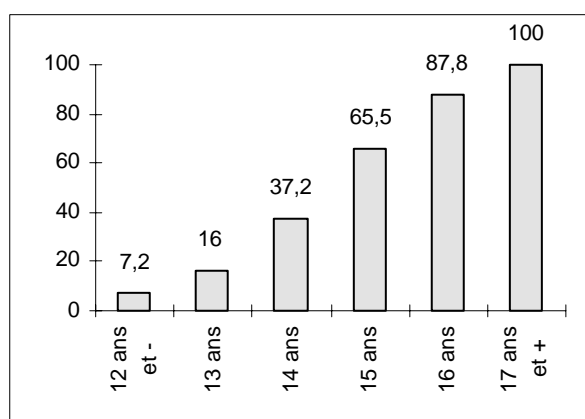


A 12 ans, la première année de collège, 18 % de l'ensemble de la population lycéenne ont déjà fumé, 30 % de la sous-population des fumeurs ; à 16 ans, la première année de lycée, 56 % des lycéens ont expérimenté le tabac et la quasi totalité 96 % des fumeurs actuels ou qui ont arrêté.

31 % des lycéens fument régulièrement et ceci depuis l'âge de :

12 ans et moins	pour	7,2 %	d'entre eux
13 ans	pour	8,8 %	
14 ans	pour	21,2 %	
15 ans	pour	28,3 %	
16 ans	pour	22,3 %	
17 ans et plus	pour	12,2 %	

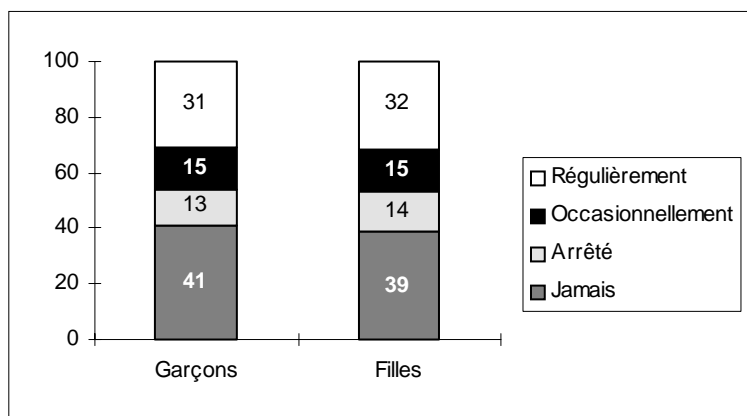
*Age de l'usage régulier du tabac pour les consommateurs réguliers,
pourcentages cumulés*



C'est à 15 ans, à la fin du collège, que la majorité des fumeurs réguliers s'installent dans ce type d'usage, c'est 66 % de la sous-population des fumeurs réguliers et 22 % de la population générale : 1 jeune sur 5 est à 15 ans un fumeur régulier.

Garçons et filles ont le même comportement à l'égard du tabac : 45,4 % des garçons fument (14,6 % occasionnellement, 30,8 % régulièrement) et 46,9 % des filles (15 % occasionnellement et 31,9 % régulièrement).

*Usage du tabac en fonction du genre
(en %)*



*Age de la première cigarette en fonction du genre
pour ceux qui ont fumé et qui fument
(en %)*

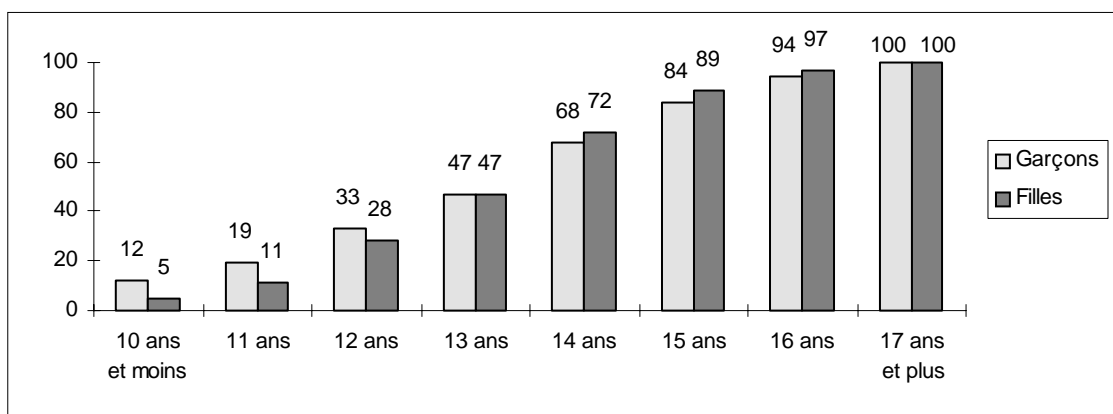
Age	Garçons	Filles
10 ans et moins	12,0	4,9
11 ans	7,3	5,8
12 ans	14,0	16,8
13 ans	14,4	18,9
14 ans	20,6	24,6
15 ans	16,1	17,3
16 ans	10,1	8,2
17 ans et plus	5,5	3,5
Total	100,0	100,0

*Age de l'usage régulier du tabac en fonction du genre
pour les consommateurs réguliers
(en %)*

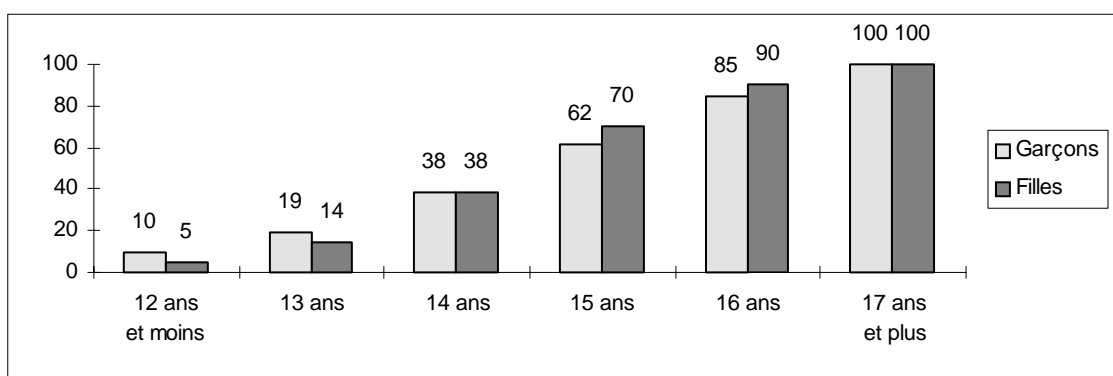
Age	Garçons	Filles
12 ans et moins	9,8	4,6
13 ans	8,7	9,0
14 ans	18,8	23,7
15 ans	23,9	32,5
16 ans	24,1	20,5
17 ans et plus	14,7	9,7
Total	100,0	100,0

Pourcentages cumulés

Pour la première cigarette



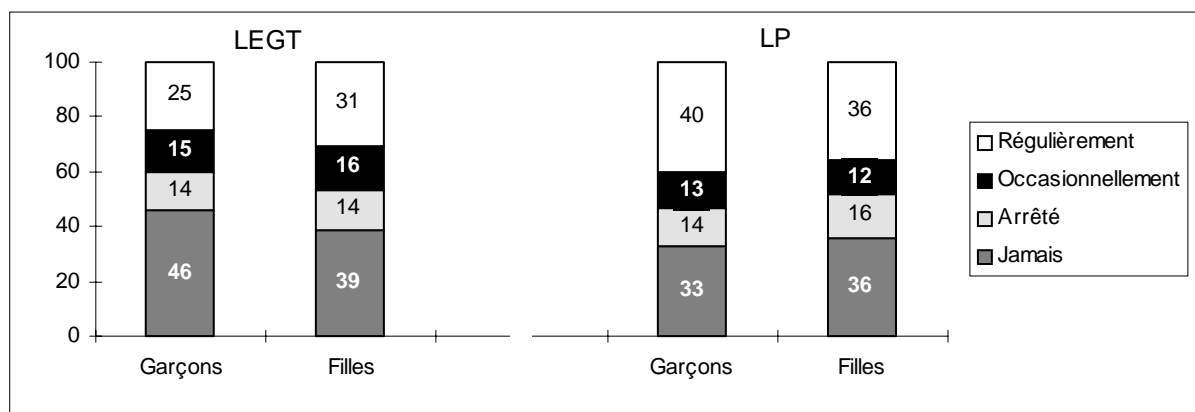
Pour l'âge de l'usage régulier



Les garçons sont un petit plus précoces dans l'usage du tabac, mais à 13-14 ans, les filles les ont rattrapés.

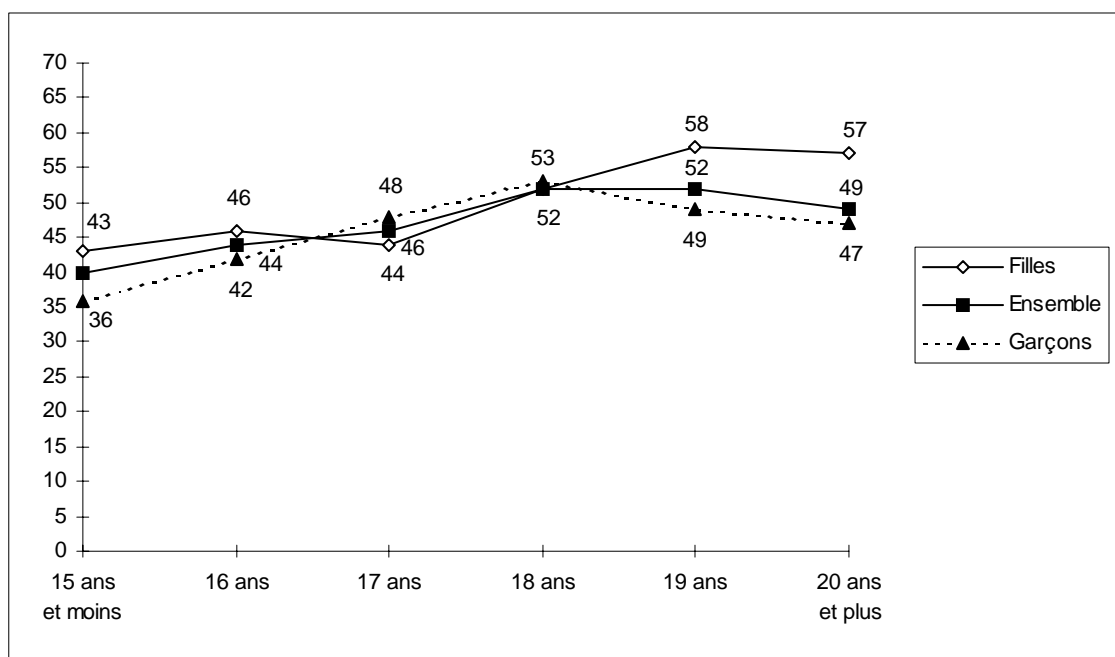
L'usage du tabac est plus répandu chez les élèves de LP (51,2 % fument) que chez ceux de LEGT (43,9 % fument).

*Usage du tabac en fonction du genre par filière
(en %)*



C'est pour les garçons de LP que nous avons la proportion la plus forte de fumeurs (53 %), puis viennent les filles de LP (48 %), les filles de LEGT (47 %) et, en dernier lieu, les garçons de LEGT (40 % de fumeurs) les plus nombreux à n'avoir jamais fumé.

*Proportion de fumeurs en fonction du genre et de l'âge
(en %)*



Les courbes de prévalences ne sont pas identiques pour les deux genres. Celle des garçons est régulière : de 15 à 18 ans, une augmentation continue des pourcentages de fumeurs, puis ensuite une baisse. Les filles, qui sont plus nombreuses que les garçons à fumer jeunes (15 ans ou moins), ne voient pas s'accroître la proportion d'usagers jusqu'à 17 ans. A partir cet âge, la prévalence augmente fortement.

Le milieu social, pris en compte par la CSP du chef de famille, répartit en deux ensembles la population de fumeurs. On trouve d'un côté les CSP populaires qui présentent les pourcentages de fumeurs les plus faibles : retraité (38 %), chômeur (39 %), ouvrier (43 %), employé (44 %) et de l'autre les CSP moyennes et élevées qui ont les prévalences les plus fortes de fumeurs : cadres et professions intellectuelles supérieures (49 %), artisans (50 %), professions intermédiaires (51 %), chef d'entreprise (54 %), agriculteurs (55 %). Pour expliquer la consommation plus faible des lycéens appartenant aux couches populaires, on peut avancer l'hypothèse de l'effet de deux facteurs : économique, le coût du produit et ethnique, le poids important dans ces milieux des populations issues de l'immigration. En effet, il y a une différence très marquée entre les deux populations en matière d'usage du tabac : 34 % des élèves dont le père est de nationalité étrangère fument (11 % occasionnellement, 23 % régulièrement) ; c'est le cas de 49 % des élèves dont le père est de nationalité française (16 % occasionnellement, 33 % régulièrement).

L'exemple des parents

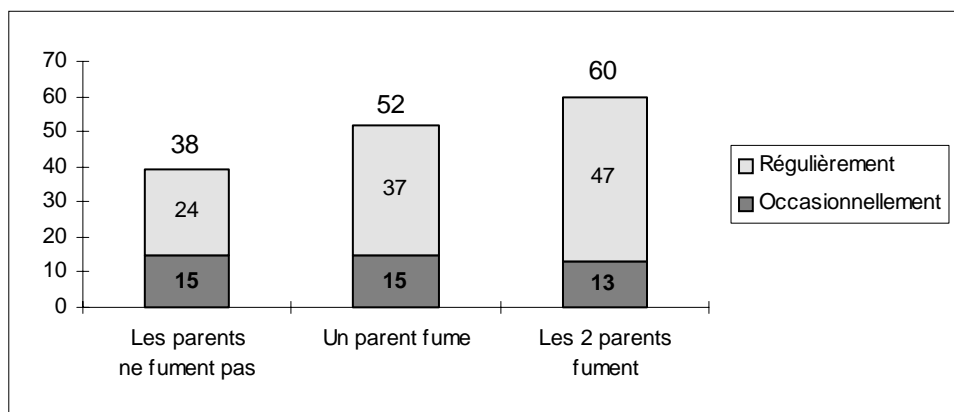
- 51,3 % des lycéens signalent que leurs parents ne fument pas ;
- 32,4 % un des deux fume ;
- 15,2 % les deux ;
- 1,1 % NR.

Plus les parents sont impliqués dans ce type de pratique, plus les jeunes le sont aussi :

- 48,7 % des lycéens dont les parents ne fument pas, fument ou ont déjà fumé ;
- 67,6 % des lycéens dont un des parents fume ;
- 84,8 % des lycéens dont les deux parents fument.

Les lycéens dont les deux parents fument sont les moins nombreux (10 %) à signaler qu'ils ont arrêté de fumer (15 % pour les deux autres catégories) ; ils sont non seulement les plus nombreux à signaler qu'ils fument, mais qu'ils le font régulièrement.

Usage du tabac en fonction du fait que les parents fument ou pas
(en %)



Le risque pour un jeune de fumer est particulièrement accru dès le moment où un parent fume (14 points d'écart).

L'exemple des parents n'a pas d'impact sur la précocité de l'usage chez les enfants. A 12 ans, 30 % des lycéens fumeurs dont aucun des parents ne fume, a fumé sa première cigarette ; 30 % de ceux dont un parent fume et 32 % de ceux dont les deux parents fument. A 15 ans, 85 % des lycéens qui fument ont déjà fumé leur première cigarette quel que soit le comportement de leurs parents à l'égard du tabac.

③ L'alcool

29,4 % des lycéens ne boivent jamais de boissons alcoolisées ;

59,3 % en boivent de temps en temps ;

10,4 % régulièrement ;

0,9 % NR.

70 % des lycéens consomment de l'alcool.

L'ivresse

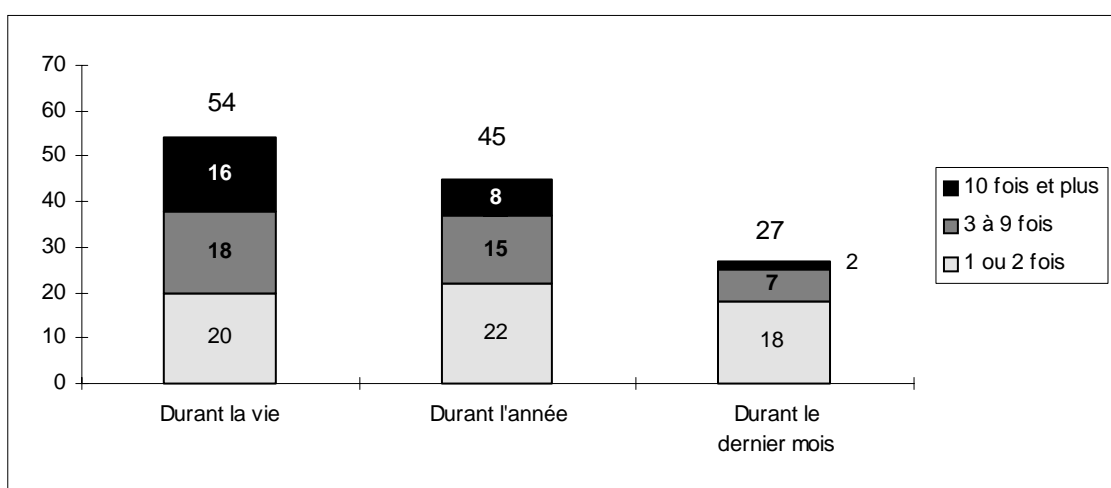
54,2 % des lycéens déclarent que durant leur vie, ils ont eu l'occasion de boire jusqu'à se sentir ivre (NR 4,1 %) ;

45,3 % au cours des 12 derniers mois (NR 6,1 %) ;

27,2 % au cours des 30 derniers jours (NR 6,7 %).

Il faut noter le taux élevé de non-réponse qui tient au caractère subjectif de la notation de l'état d'ivresse : entre se sentir « bien » et se sentir « ivre », il peut y avoir hésitation chez le jeune buveur.

*Prévalence de l'état d'ivresse
(en %)*

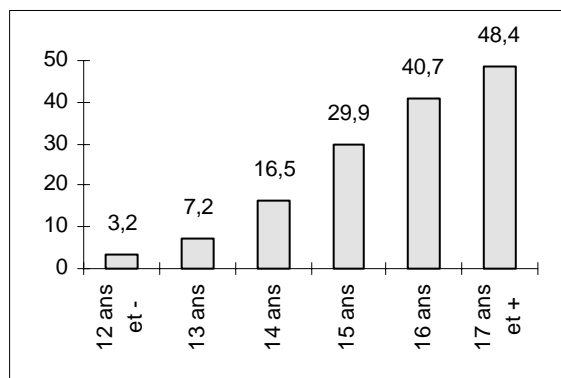


Age de la première ivresse
(en %)

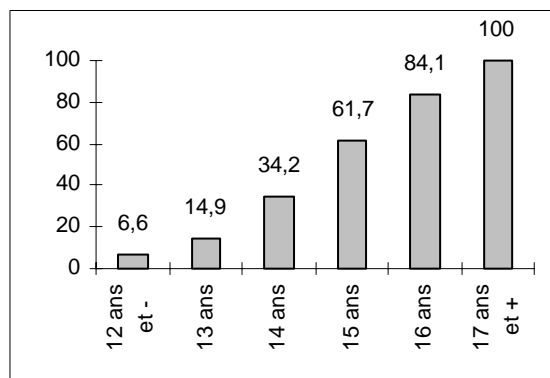
	Pour l'ensemble de la population	Pour ceux qui ont été en état d'ivresse durant leur vie
N'ont jamais été en état d'ivresse et NR.....	51,6	
12 ans et moins	3,2	6,6
13 ans	4,0	8,3
14 ans	9,4	19,3
15 ans.....	13,3	27,5
16 ans.....	10,8	22,4
17 ans et plus	7,7	15,9
Total	100,0	100,0

Pourcentages cumulés

Pour l'ensemble de la population



Pour ceux qui ont été en état d'ivresse durant leur vie

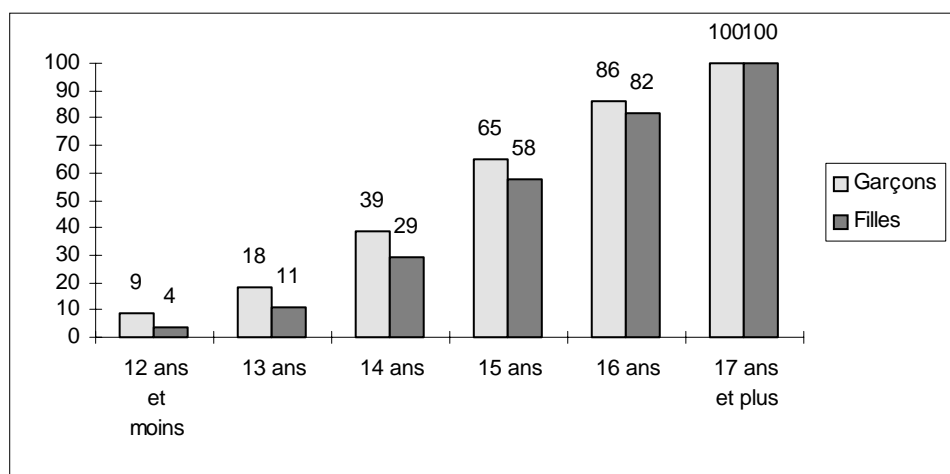


A 12 ans, la première année de collège, 3 % de l'ensemble de la population lycéenne ont déjà connu un état d'ivresse. 7 % de la sous-population constituée par ceux qui ont été en état d'ivresse durant leur vie ; à 16 ans, la première année de lycée, 41 % des lycéens ont connu un état d'ivresse et 84 % des buveurs excessifs.

*Age de la première ivresse en fonction du genre pour ceux qui se sont déjà enivrés
(en %)*

Age	Garçons	Filles
12 ans et moins	8,8	3,5
13 ans	9,1	7,2
14 ans	20,5	17,8
15 ans	26,1	29,7
16 ans	21,1	23,9
17 ans et plus	14,4	17,9
Total	100,0	100,0

Pourcentages cumulés pour l'âge de la première ivresse



Les garçons qui ont connu l'état d'ivresse l'ont fait plus précocement que les filles.

Les deux distributions que sont l'âge de la première ivresse pour ceux qui ont connu cet état et l'âge de l'usage régulier du tabac (supra) sont similaires : à 12 ans, 6,6 % des buveurs excessifs ont déjà connu leur première ivresse et 7,2 % des fumeurs réguliers ont commencé à fumer régulièrement ; les chiffres respectifs pour 16 ans sont : 84 % (ivresse) et 87,8 % (tabac régulier).

LES PRODUITS UTILISES

Le vin

31,5 % des lycéens boivent du vin :

		<u>Par rapport aux buveurs de vin</u>
• uniquement pendant les repas de temps en temps	13,7 %	43,7 %
• uniquement pendant les repas régulièrement.....	1,5 %	4,7 %
• seulement à l'occasion de fêtes, de sorties	13,4 %	42,6 %
• en toutes circonstances : durant les repas et à l'occasion de fêtes	2,9 %	9,1 %
		<hr/> 100,0 %

La consommation du vin n'est pas régulière, ce n'est pas chez les jeunes une habitude alimentaire. Cette consommation occasionnelle est de nature festive : elle accompagne les bons repas et les situations de fête.

La bière

49,7 % des lycéens boivent de la bière :

		<u>Par rapport aux buveurs de bière</u>
• uniquement pour se désaltérer	6,2 %	12,4 %
• en boivent aussi pendant les repas	0,9 %	1,9 %
• surtout quand ils sont avec les amis	32,0 %	64,3 %
• chaque fois qu'ils ont l'occasion d'en boire	10,6 %	21,4 %
		<hr/> 100,0 %

Il n'y a pas d'usage alimentaire de la bière. C'est une boisson qui accompagne la sociabilité juvénile.

Les alcools forts

52,8 % des lycéens boivent des alcools forts (apéritifs, spiritueux) :

		<u>Par rapport aux buveurs d'alcools forts</u>
• exceptionnellement lors d'une fête, d'une soirée	25,6 %	48,5 %
• régulièrement lors des fêtes, des soirées	21,1 %	40,0 %
• chaque fois qu'ils ont l'occasion d'en boire	6,1 %	11,5 %
		<hr/> 100,0 %

Une proportion importante de lycéens boivent des alcools forts mais exceptionnellement pour la moitié d'entre eux.

Les boissons de type « alcopops » ou « premix » ⁽¹⁾

18,5 % des lycéens boivent des alcools de ce type :

		<u>Par rapport aux buveurs d'alcopops, premix</u>
• exceptionnellement lors d'une fête, d'une soirée	9,9 %	53,5 %
• régulièrement lors des fêtes, des soirées	5,9 %	32,1 %
• chaque fois qu'ils ont l'occasion d'en boire	2,7 %	14,4 %
		<hr/> 100,0 %

Cette consommation reste très minoritaire, à la fois par le pourcentage réduit d'usagers et par le fait que pour la moitié d'entre eux, l'usage reste exceptionnel.

La bière est la boisson alcoolisée la plus fréquemment consommée par les lycéens qui prennent de l'alcool : 43,5 % le signalent, puis viennent les alcools forts (33,4 %), le vin (13,2 %) et les autres alcools (9,9 %) ne sont la boisson alcoolisée la plus fréquemment consommée que pour une minorité de consommateurs.

⁽¹⁾ Mélanges sucrés vodka orange ou whisky coca

LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET L'IVRESSE EN FONCTION D'UN CERTAIN NOMBRE DE FACTEURS

Le genre

73,4 % des garçons consomment des boissons alcoolisées (58,1 % de temps en temps, 15,3 % régulièrement),

67,1 % des filles (61,7 % de temps en temps, 5,4 % régulièrement).

L'ivresse est un état plus fréquemment expérimenté par les garçons.

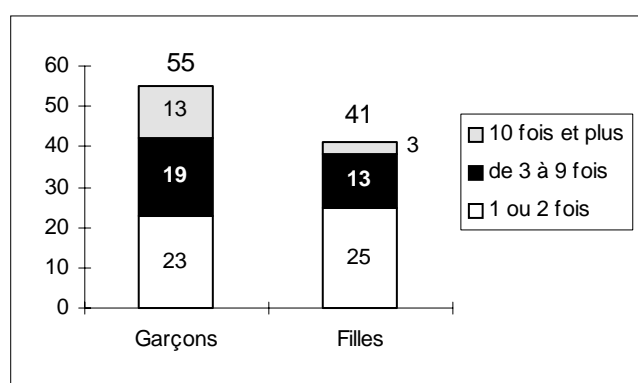
Etat d'ivresse en fonction du genre

(en %)

Genre	Ivresse Durant la vie	Durant l'année	Durant le dernier mois
Garçons	63,8	55,2	37,0
Filles	50,1	41,0	20,7

Etat d'ivresse durant l'année en fonction du genre

(en %)



La différence est la plus marquée entre les deux sexes pour les ivresses répétées (10 fois et plus).

La filière

71,2 % des élèves de LEGT consomment des boissons alcoolisées (62,0 % de temps en temps, 9,2 % régulièrement),

68,0 % des élèves de LP (54,6 % de temps en temps, 13,4 % régulièrement).

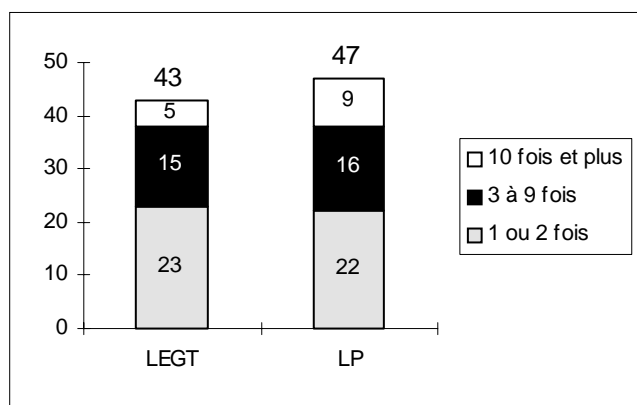
Etat d'ivresse en fonction de la filière

(en %)

Filière	Ivresse	Durant la vie	Durant l'année	Durant le dernier mois
LEGT		52,5	43,3	22,5
LP		56,0	46,6	30,7

Etat d'ivresse durant l'année en fonction de la filière

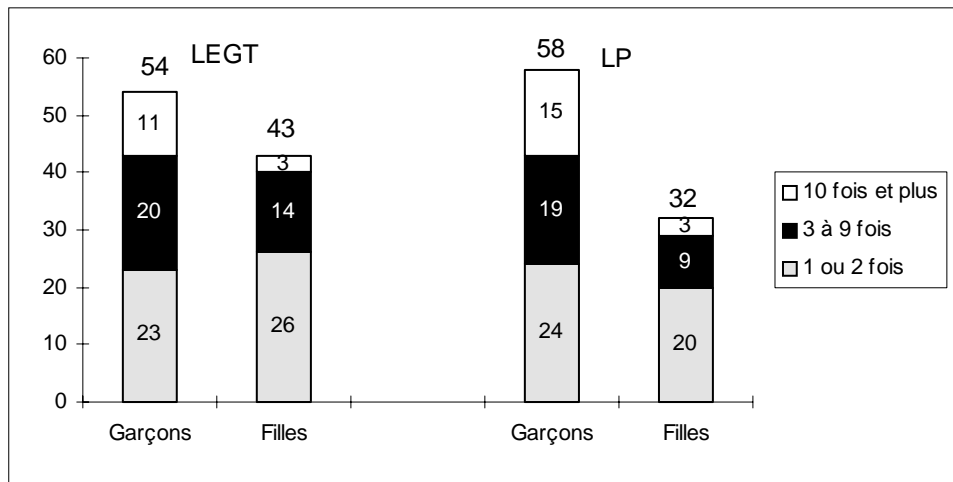
(en %)



Les élèves de LP sont plus nombreux et plus fréquemment en état d'ivresse que ceux du LEGT.

Le genre par filière

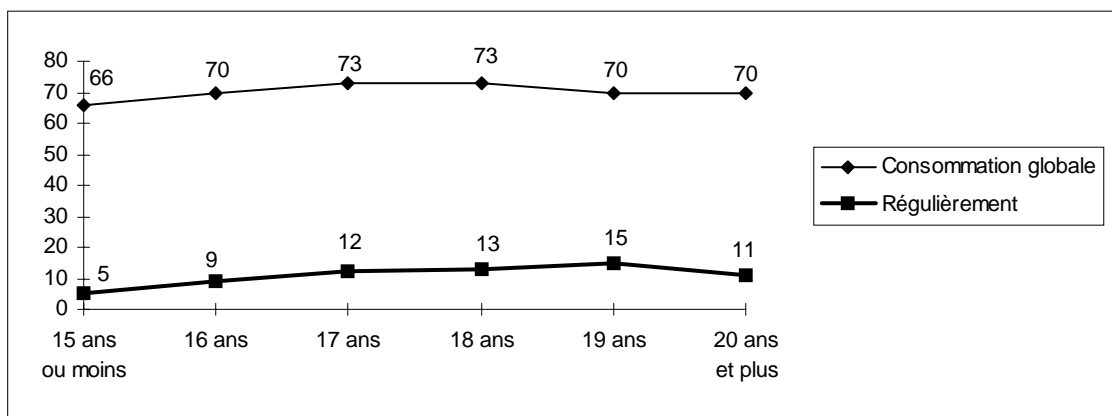
*Etat d'ivresse durant l'année en fonction du genre par filière
(en %)*



Ce sont les filles de lycée professionnel qui ont le moins souvent l'occasion d'être en état d'ivresse.

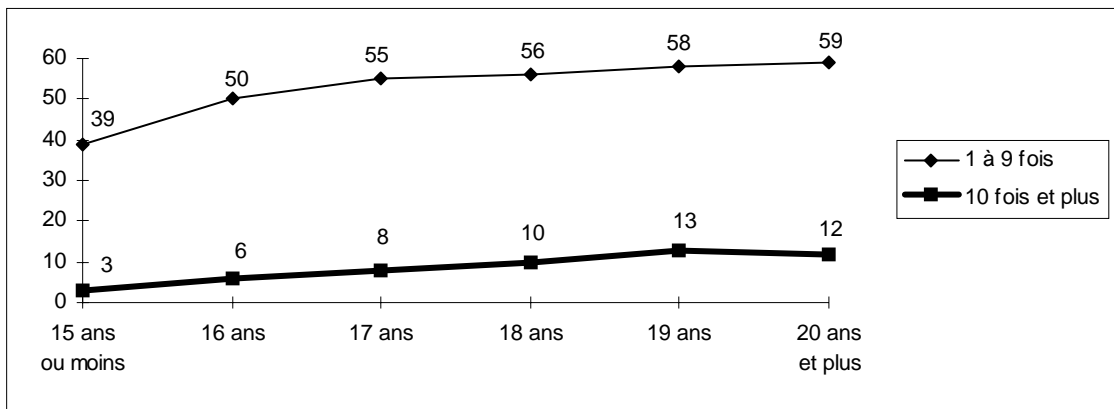
L'âge

*La consommation d'alcool en fonction de l'âge
(en %)*

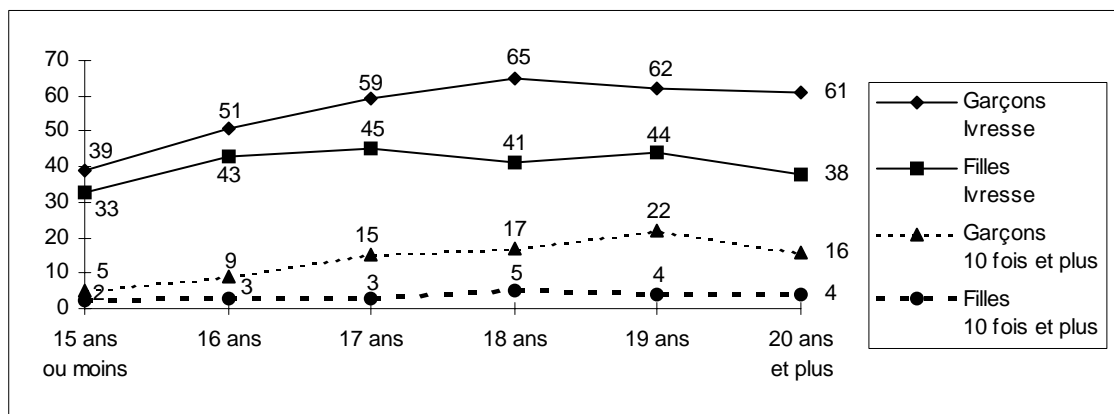


La distribution est semblable à celle de l'usage du tabac en fonction de l'âge, la prévalence augmente jusqu'à 18 ans puis tend à décroître.

*L'état d'ivresse durant l'année en fonction de l'âge
(en %)*



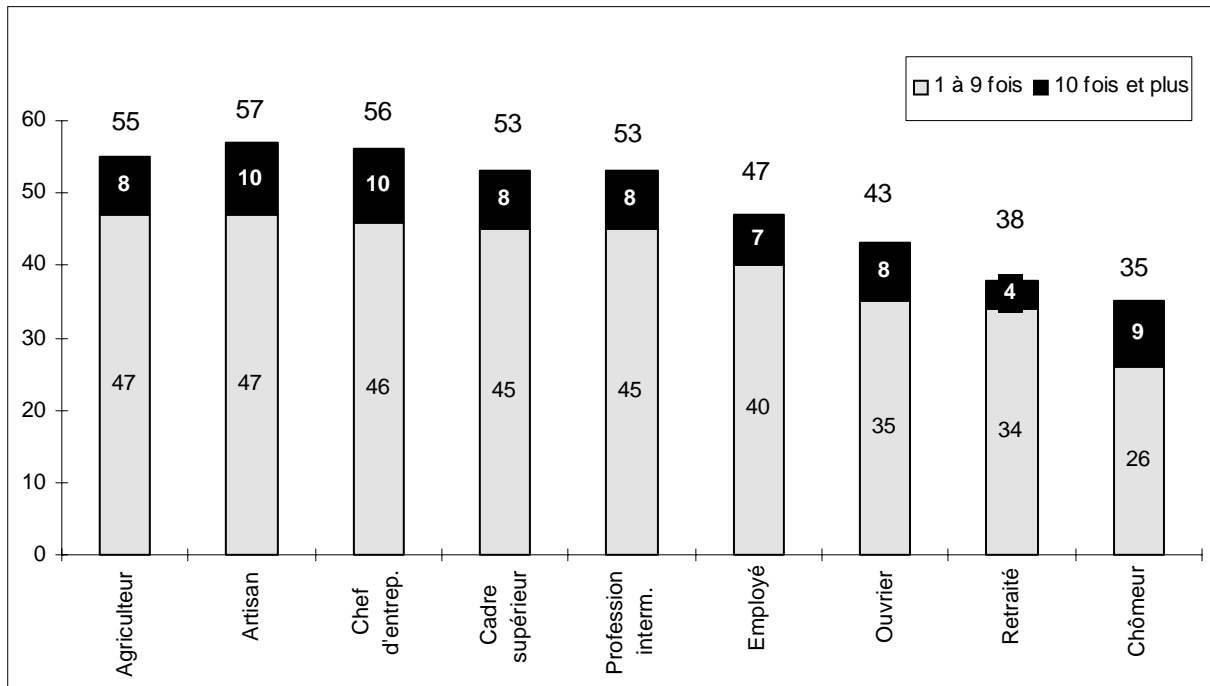
*L'état d'ivresse durant l'année en fonction du genre et de l'âge
(en %)*



L'accroissement de la prévalence de l'état d'ivresse chez les garçons et surtout l'état d'ivresses répétées, est très marqué de 15 ans jusqu'à 18-19 ans, avec une forte progression entre 15 et 16 ans.

La catégorie socioprofessionnelle du chef de famille

*L'état d'ivresse durant l'année en fonction de la CSP
(en %)*

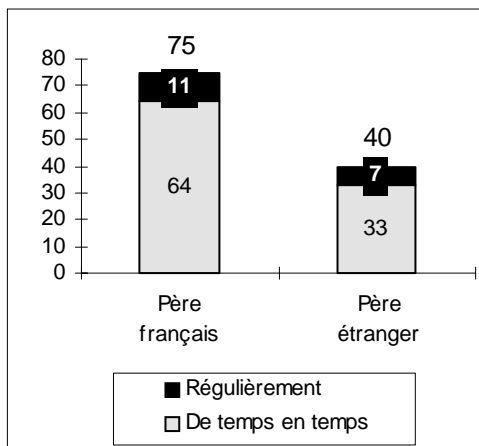


Nous rencontrons la même distribution que pour le tabac ; les CSP populaires : enfants d'employé à enfants de chômeur, présentent des prévalences plus faibles mais pas pour l'ivresse répétée qui concerne un taux équivalent d'élèves dans toutes les CSP, à l'exception de retraité.

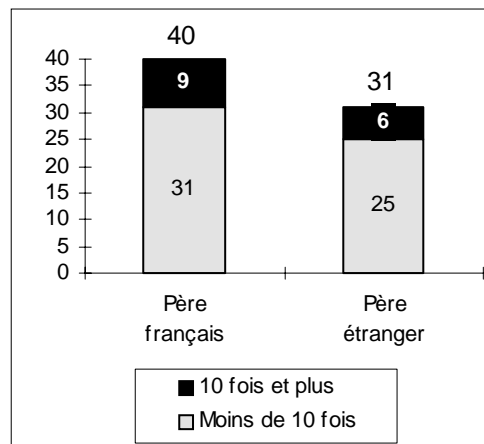
La nationalité du père

*Consommation d'alcool, état d'ivresse durant l'année en fonction de la nationalité du père
(en %)*

Boivent de l'alcool



Se sont enivrés durant l'année



④ Les drogues illicites

Les dérivés du cannabis

➔ Durant la vie

- N'ont jamais fait usage durant leur vie de haschich ou de marijuana 58,1 % des lycéens
- Une ou 2 fois 10,2 %
- De 3 à 9 fois 7,0 %
- 10 fois et plus 22,4 %
- NR 2,3 %

39,6 % des lycéens ont fait usage de cannabis durant leur vie

➔ Durant l'année

- Jamais 64,7 %
- Une ou 2 fois 9,9 %
- De 3 à 9 fois 7,2 %
- 10 fois et plus 15,2 %
- NR 3,0 %

32,3 % des lycéens ont fait usage de cannabis durant l'année

➔ Durant le dernier mois

- Jamais 73,3 %
- Une ou 2 fois 8,4 %
- De 3 à 9 fois 5,1 %
- 10 fois et plus 9,6 %
- NR 3,6 %

23,1 % des lycéens ont fait usage de cannabis durant le dernier mois

presque la moitié d'entre eux (9,6 %) d'une manière répétée (au moins 10 fois).

Les autres drogues

%	Durant la vie	Durant l'année	Durant le mois
Amphétamines	2,6	1,6	1,3
L.S.D.	2,0	1,3	1,0
Ecstasy	3,8	2,4	1,6
Cocaïne, crack	2,8	1,7	1,4
Héroïne	1,9	1,4	1,2
Produits à inhaler : colles, solvants	8,7	3,8	2,2

L'ACCES AUX PRODUITS

Les lycéens se répartissent ainsi, en réponse à la question : « Si vous le souhaitez ou si vous le souhaiteriez, est-ce qu'il vous serait possible de vous procurer » :

Accès	Impossible ou très difficile	Assez difficile	Assez facile	Très facile	Ne sait pas
Produits					
Du haschich	15,6	3,3	22,0	44,4	14,7
Des amphétamines	35,2	9,6	10,1	6,2	38,9
Du L.S.D.	48,9	8,5	7,2	4,9	30,5
De l'ecstasy	36,1	8,7	12,1	7,5	35,6
De la cocaïne, du crack	41,4	8,0	8,0	6,6	36,0
De l'héroïne	43,1	7,2	6,6	5,8	37,3
Des produits à inhaler	28,3	4,9	10,7	23,3	32,8

Pour tous les produits, à l'exception du haschich, un tiers de la population n'a aucune idée des possibilités de s'en procurer. Les produits s'ordonnent ainsi selon leur degré d'accessibilité perçue.

%
Assez facile
ou très facile de s'en procurer

- Haschich..... **66,4**
- Produits à inhaler 34,0
- Ecstasy 19,6
- Amphétamines 16,3
- Cocaïne, crack..... 12,6
- Héroïne 12,4
- L.S.D..... 12,1

Pour les deux tiers des lycéens, le haschich est un produit aisément accessible.

Concernant l'ensemble des drogues :

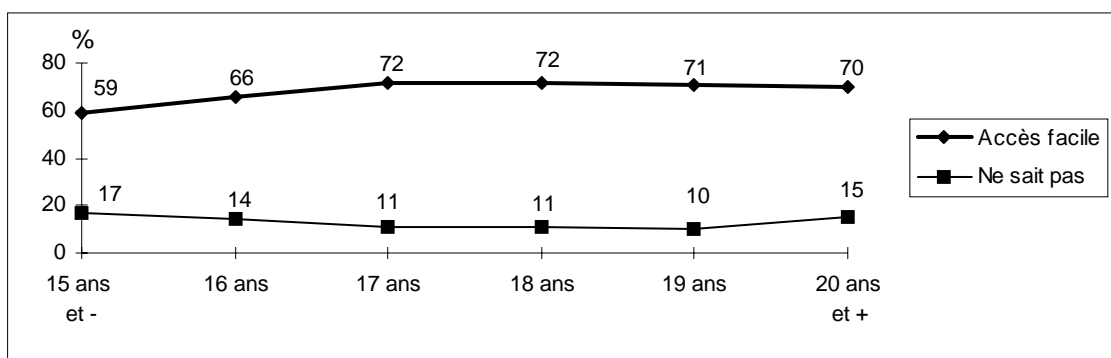
- 47,6 % des lycéens disent que, durant l'année, on leur en a proposé,
 - 50,9 % répondent négativement,
 - 1,6 % NR.
-
- 74,8 % des lycéens à qui on a proposé de la drogue, disent que c'était lors d'une soirée, d'une fête,
 - 49,8 % dans certains endroits de la ville,
 - 39,6 % dans leur lycée,
 - 35,0 % ⁽¹⁾ près du lycée.

L'ACCES AU HASCHICH EN FONCTION D'UN CERTAIN NOMBRE DE CRITERES

Le genre

	Accès facile	Ne sait pas
Garçons	72,5 %	10,1 %
Filles	63,0 %	16,0 %

L'âge



⁽¹⁾ Total supérieur à 100, plusieurs réponses possibles.

La filière

	Accès facile	Ne sait pas
LEGT	70,2 %	13,0 %
LP	62,3 %	13,0 %

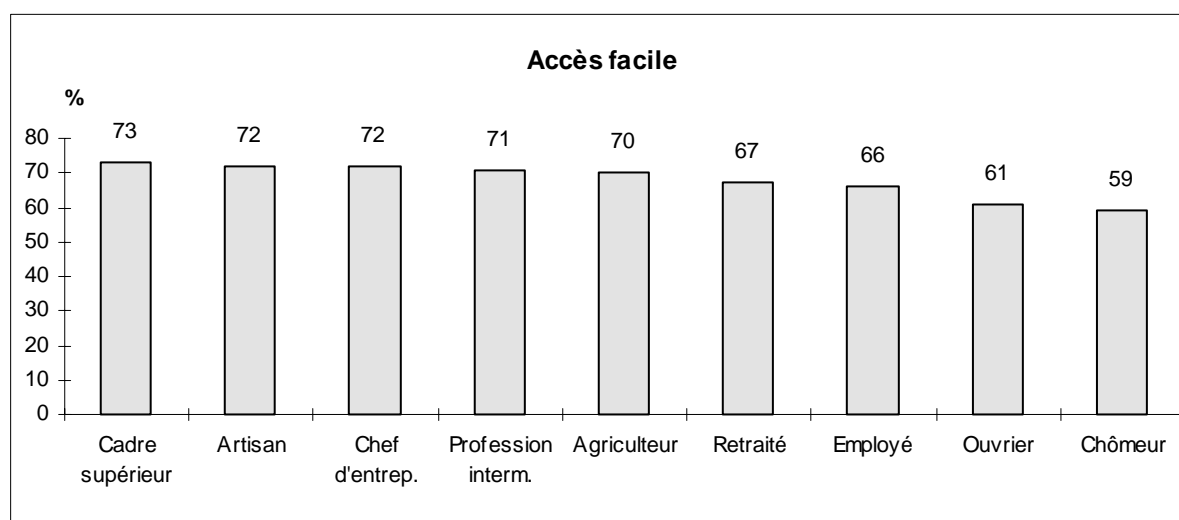
Les résultats scolaires

	Accès facile	Ne sait pas
Bons	62,7 %	13,8 %
Moyens	66,3 %	12,6 %
Faibles	70,3 %	10,7 %

L'absentéisme

	Accès facile	Ne sait pas
Jamais absents	58,7 %	16,9 %
Quelquefois	74,7 %	9,9 %
Souvent	86,0 %	4,7 %

La CSP du chef de famille



L'usage du haschich durant l'année

	Accès facile	Ne sait pas
Jamais	54,8 %	18,5 %
1 ou 2 fois	89,2 %	3,6 %
3 à 9 fois	93,2 %	2,5 %
10 fois et plus	96,1 %	0,8 %

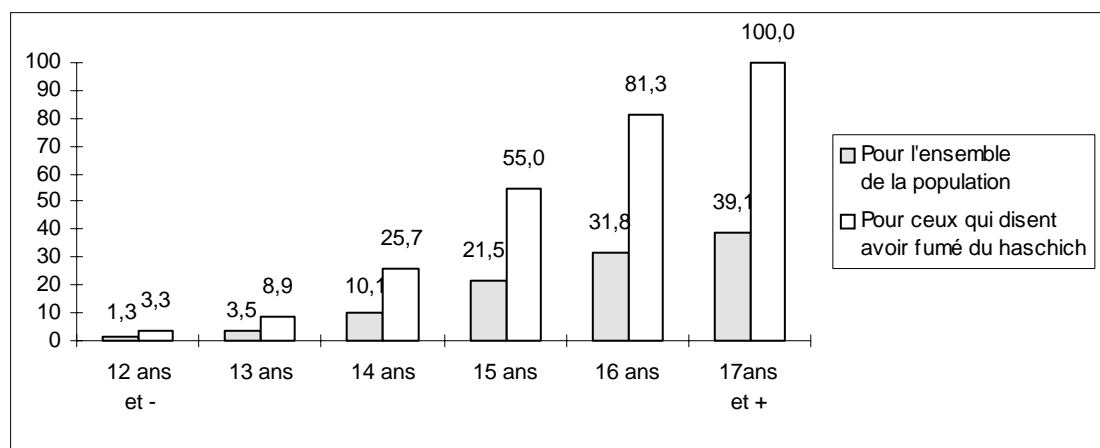
La précocité

Age du premier usage de haschich

(en %)

	Pour l'ensemble de la population	Pour ceux qui disent avoir fumé du haschich
N'ont jamais fumé du haschich et non réponse.....	60,9	
12 ans et moins	1,3	3,3
13 ans.....	2,2	5,6
14 ans.....	6,6	16,8
15 ans.....	11,4	29,3
16 ans.....	10,3	26,3
17 ans et plus	7,3	18,7
Total	100,0	100,0

Pourcentages cumulés

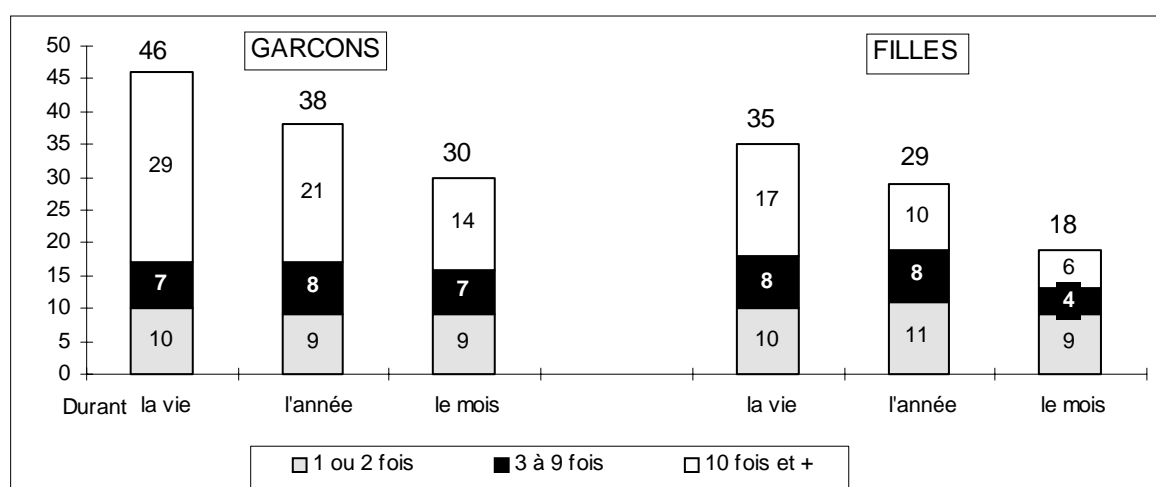


L'usage du haschich est moins précoce que celui du tabac et de l'alcool ; il n'empêche que plus de la moitié des usagers (55 %) ont commencé durant leur scolarité au collège, entre 12 et 15 ans.

L'USAGE DU HASCHICH EN FONCTION D'UN CERTAIN NOMBRE DE FACTEURS

Le genre

*Usage du haschich en fonction du genre
(en %)*



Les garçons sont bien plus touchés que les filles, la différence entre les pourcentages d'usagers des deux sexes est de 10 points.

La filière

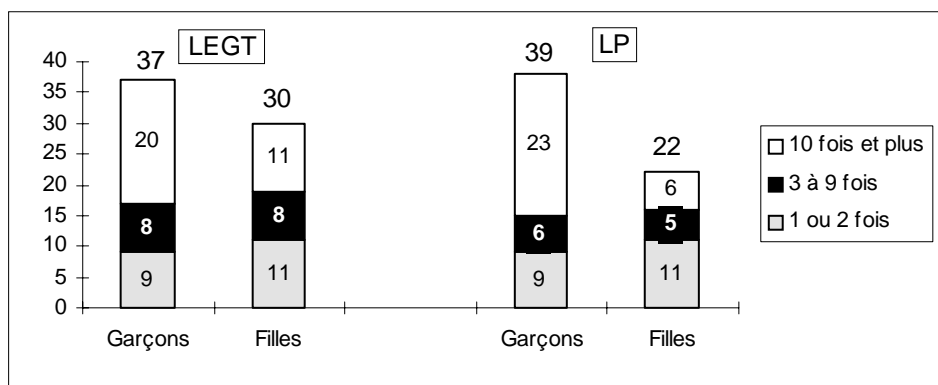
L'usage du haschich touche de la même manière les élèves des deux filières.

Durant l'année :

- 32,3 % des élèves de LEGT ont fait usage de haschich (9,9 % 1 ou 2 fois, 8,7 % de 3 à 9 fois et 14,8 % 10 fois et plus) ;
- 32,2 % des élèves de LP (9,2 % 1 ou 2 fois, 5,7 % de 3 à 9 fois et 17,2 % 10 fois et plus).

Le genre par filière

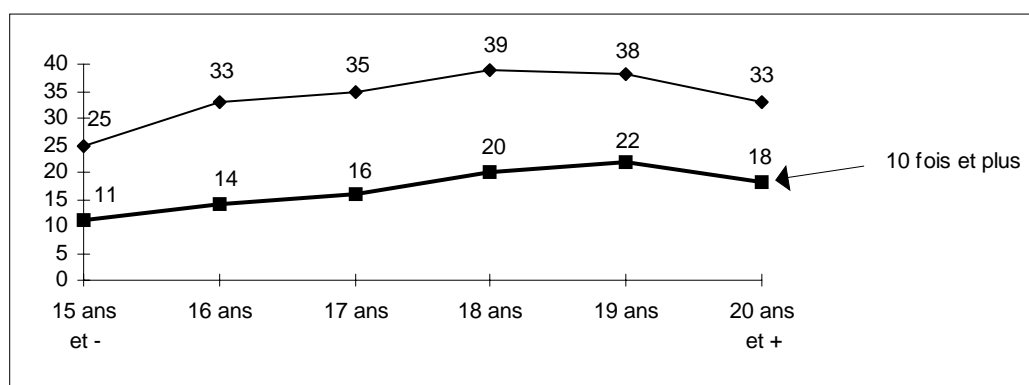
Usage du haschich durant l'année en fonction du genre par filière
(en %)



Les filles de LP se distinguent par la faiblesse relative du taux d'élèves concernées par cette consommation, en particulier dans son usage intensif (au moins 10 fois).

L'âge

Usage du haschich durant l'année en fonction de l'âge
(en %)



Les prévalences augmentent jusqu'à 18-19 ans.

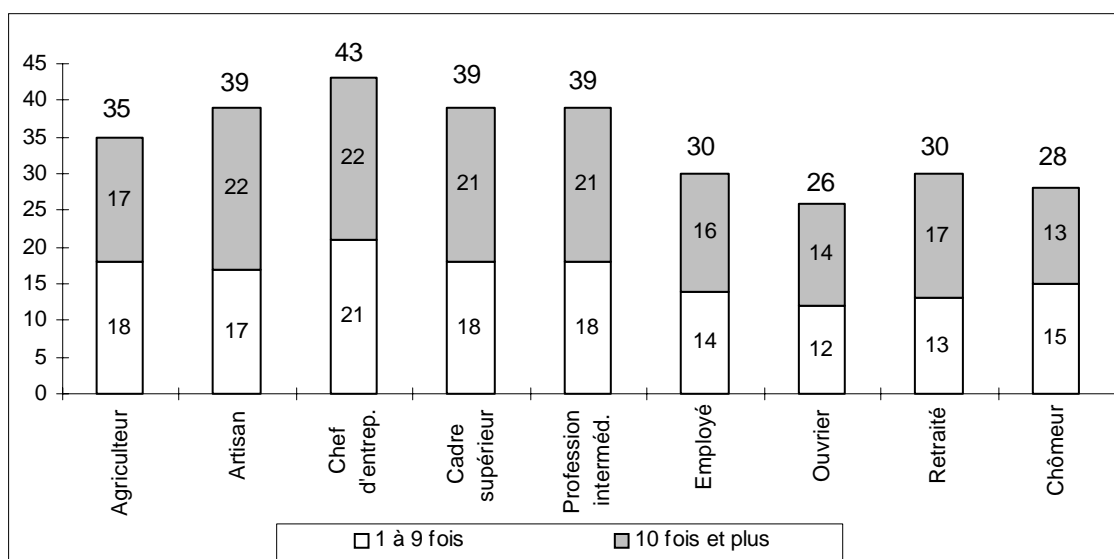
*Usage du haschich durant l'année en fonction du genre et de l'âge
(en %)*

	Garçons		Filles		Moyenne
		*		*	
15 ans et moins	27,1	13,5	22,9	7,8	25,2
16 ans	35,1	15,7	28,3	10,2	32,6
17 ans	38,3	23,3	29,1	8,8	34,6
18 ans	43,5	26,0	30,5	11,5	38,8
19 ans	42,5	27,0	29,6	13,6	38,2
20 ans et plus ⁽¹⁾	30,2	18,8	34,1	12,8	32,6
Moyenne	38,0		28,5		

* Dix fois et plus

La catégorie socioprofessionnelle du chef de famille

*Usage du haschich durant l'année en fonction de la CSP
(en %)*



Nous trouvons la distribution que nous avons rencontrée pour le tabac et l'alcool, ce sont les CSP populaires qui présentent les prévalences les plus faibles.

La nationalité du père

*Usage du haschich durant l'année en fonction de la nationalité du père
(en %)*

Haschich Nationalité	1 ou 2 fois	3 à 9 fois	10 fois et plus	Total
Française	10,9	8,0	16,0	34,9
Etrangère	7,6	5,3	12,5	25,4

Les élèves de nationalité ou d'origine étrangères sont moins concernés que les français de souche par l'usage de cannabis.

⁽¹⁾ Compte tenu de l'effectif restreint de cette classe d'âge (198 individus), les résultats doivent être interprétés avec prudence.

⑤ La consommation de substances psychoactives (tabac, alcool, haschich)
en fonction de certaines variables scolaires

Les résultats scolaires autoestimés

*Usage du tabac, ivresse, usage du haschich en fonction des résultats scolaires autoestimés
(en %)*

Consommation	Résultats	Bons	Moyens	Faibles	Moyenne
Fument		39,0 *	45,6	55,4	45,8
Fument régulièrement		23,9	31,1	39,1	31,1
Se sont enivrés durant l'année		42,6	47,8	55,7	45,3
10 fois et plus		8,2	7,6	10,3	8,0
Ont fait usage de haschich durant l'année		29,0	32,7	40,8	32,3
10 fois et plus		13,2	15,0	21,8	15,2

* Le tableau se lit ainsi : 39 % des élèves qui estiment avoir de bons résultats scolaires fument, c'est le cas de 45,6 % de ceux qui jugent leurs résultats moyens et de 55,4 % de ceux qui disent avoir des résultats faibles, moyenne nationale 45,8 %.

Le positionnement scolaire de l'élève et les risques d'implication dans les conduites de consommation de psychotropes sont liés : plus ce positionnement est jugé satisfaisant par l'élève, moins celui-ci est engagé dans les consommations observées.

L'absentéisme

*Usage du tabac, ivresse, usage de haschich en fonction de l'assiduité
(en %)*

Consommation	Absent	Jamais	Quelquefois	Souvent	Moyenne
Fument		36,7	53,9	62,4	45,8
Fument régulièrement		21,9	38,7	49,4	31,1
Se sont enivrés durant l'année		36,8	57,5	68,3	45,3
10 fois et plus		4,1	9,9	20,1	8,0
Ont fait usage de haschich durant l'année		22,1	40,6	60,4	32,3
10 fois et plus		7,8	19,9	38,7	15,2

L'assiduité est un facteur de différenciation très important pour l'usage des différents psychotropes.

La qualité de l'expérience scolaire

*Usage du tabac, ivresse, usage du haschich en fonction de la qualité de l'expérience scolaire de l'élève
(en %)*

Opinions	Consommations Fument	Fument régulière- ment	Enivrés durant l'année	10 fois et plus	Haschich durant l'année	10 fois et plus
Bonne opinion du lycée	38,7	24,3	40,9	4,7	24,6	10,3
Opinion médiocre	52,0	39,5	52,6	17,6	42,3	25,5
Font les études qu'ils souhaitaient	43,4	28,9	46,4	6,5	29,9	12,2
Leurs études ne correspondent pas du tout à leur souhait	56,0	40,8	51,5	13,4	35,6	21,7
Relations confiantes avec les adultes	42,9	29,0	44,1	5,8	27,9	11,0
Relations conflictuelles	51,0	37,4	54,1	13,6	41,5	23,7
Traités jamais avec mépris	41,3	26,6	41,1	5,5	25,6	10,5
Traités souvent	55,1	39,2	57,2	13,6	47,6	27,5
Traités jamais d'une manière injuste	38,8	25,4	38,6	5,1	21,9	8,5
Traités souvent	52,1	38,4	54,8	14,2	44,4	26,1
Ont une impression de liberté	45,2	29,8	45,6	6,9	30,6	13,0
Ont l'impression d'étouffer	51,3	38,3	54,1	11,1	40,6	20,7

* Le tableau se lit ainsi : 38,7 % des lycéens qui ont une bonne opinion de leur lycée fument, 24,3 % régulièrement ; 52,0 % des lycéens qui ont une opinion médiocre de leur lycée fument, 39,5 % régulièrement.

Il faut souligner le caractère systématique de la relation entre les deux ordres de variables : les indicateurs de satisfaction scolaire ⁽¹⁾ et les comportements de consommation. Plus les élèves sont satisfaits des divers aspects de leur scolarité, moins ils sont engagés dans des comportements de consommation de substances psychoactives. L'explication de cette relation n'est pas évidente.

⁽¹⁾ Pour ne point alourdir l'exposé, nous n'avons pas présenté les croisements avec d'autres indicateurs disponibles : opinions sur la discipline, le fait de pouvoir ou non parler avec un adulte du lycée de ses problèmes personnels, le fait d'être traité ou non comme un enfant, de savoir si l'on tient compte dans le lycée de l'opinion des élèves, le jugement porté sur la qualité de la formation reçue, sur celle des conditions de vie et de travail dans l'établissement. Pour tous ces paramètres, sans exception, nous avons le même type de relations avec les conduites de consommation.

On peut aisément comprendre la relation d'implication réciproque que nous avons mise à jour entre le positionnement scolaire objectif et subjectif de l'élève et les comportements délictueux. Deux hypothèses en rendent compte qui, tout en présentant un sens de causalité opposé, doivent selon toute vraisemblance, combiner leurs effets.

L'hypothèse réactive qui fait porter à l'institution la responsabilité des conduites déviantes des élèves, ou tout au moins, une part de celle-ci. Les élèves en situation d'échec, de marginalisation à l'école, en état d'insatisfaction, se conduisent mal à la fois pour répondre à l'agression qu'ils subissent (rendre coup pour coup) et, en même temps, parce qu'en s'appropriant le stigmate, en se conduisant d'une manière conforme à l'image d'eux-mêmes que l'institution leur renvoie, ils lui dénie tout pouvoir de sanction symbolique.

L'hypothèse de la responsabilité du sujet : s'il y a cohérence entre la position de l'élève dans l'école et ses conduites qui débordent le strict domaine scolaire, même si elles se manifestent dans son cadre, c'est que les deux ordres de phénomènes sont l'expression d'un facteur unique : la personnalité, la nature humaine et sociale du sujet. Les « bons sujets » qui ne volent pas, qui ne se battent pas, qui n'insultent pas les adultes, qui ne dégradent pas leur environnement, sont de bons élèves ou au moins essaient de l'être, car ils ont, à l'égard de l'école, la même attitude générale de conformité aux normes qu'ils ont dans tous les domaines de leur existence. A l'inverse, les « mauvais sujets » se conduisent de cette manière aussi bien par rapport au travail scolaire qu'aux exigences relevant de la norme et la morale sociales.

Cette explication à deux volets est moins convaincante lorsqu'il s'agit de comprendre pourquoi le fait d'être un mauvais élève, d'être souvent absent, d'avoir à se plaindre de l'école dans différents domaines, incite à fumer, à boire de l'alcool d'une manière excessive, à faire usage de haschich.

On peut avancer, là aussi, deux hypothèses explicatives. L'une qui voit dans cette relation un effet de situation. La non-réussite scolaire, le sentiment d'échec, de rejet produisent, quoique les intéressés le nient, une blessure narcissique, une atteinte à l'estime de soi qui génèrent un mal-être lui-même facteur de consommation de substances psychoactives.

Si, par exemple, ceux qui disent être traités avec mépris ou d'une manière injuste sont plus nombreux à fumer régulièrement ou à faire usage de haschich que ceux qui ne subissent pas ces agressions symboliques, cela tient peut-être au fait que parmi les raisons qui poussent les fumeurs réguliers à fumer, 82,4 % avancent : « cela me calme », et parmi celles qu'expriment les usagers de

haschich, il y a, pour 65,5 % d'entre eux : « ça produit un état de bien-être : ça calme, ça rend sûr de soi, ça fait oublier les problèmes ».

A l'hypothèse de l'effet peut s'adjoindre aussi, comme précédemment, celle de la personnalité. Nous allons le vérifier, il y a non seulement corrélation entre les diverses conduites de consommation : plus on fait usage d'un produit (tabac, alcool, haschich), plus on a tendance à utiliser les autres ; mais aussi entre les comportements de consommation et les conduites délictueuses : plus on consomme, plus on accroît les risques d'être impliqué dans des actes délictueux et vice-versa.

Si l'usage de certains psychotropes comme l'alcool peut faciliter le passage à l'acte par la levée d'inhibitions, les bouffées d'agressivité, la perte du sens de la réalité, il n'en reste pas moins que cette relation directe a une valeur explicative faible pour l'ensemble des produits. Pourquoi, par exemple, lorsque l'on est un gros fumeur (10 cigarettes ou plus par jour) a-t-on plus de deux fois plus de risques d'avoir insulté un adulte dans l'établissement (26,3 %), que lorsque l'on n'a jamais fumé (11 %) ? Pourquoi, de même, lorsqu'on a une forte consommation de cannabis durant l'année (au moins 10 fois) a-t-on plus de deux fois plus de risques de s'être battu avec un autre élève (29,3 %), que lorsque l'on n'a jamais usé de ce produit durant l'année (13,5 %) ?

Il est difficile de voir dans les effets du tabac ou du haschich la cause des comportements déviants des élèves ; il en est de même d'ailleurs pour l'ivresse, car si les élèves qui s'enivrent sont davantage impliqués que les autres dans les conduites délictueuses, cela ne résulte pas des effets de cette consommation toxique d'alcool, puisque les élèves qui ont été dans cette situation ne l'ont pas été dans le cadre du lycée ⁽¹⁾

Pour expliquer la corrélation entre consommation de substances psychoactives et conduites délictueuses, il faut faire l'hypothèse de l'existence d'un facteur commun qui serait le terreau sur lequel se développeraient ces diverses conduites. On peut parler de dispositions de la personne qui l'amèneraient d'une manière dynamique à parcourir des trajectoires de comportements dont nous avons évoquées le début en traitant de l'âge de la première cigarette, de l'usage régulier du tabac, de la première ivresse, de la première expérimentation du cannabis. Ces comportements qui situent le jeune en position de déviance par rapport aux modèles normatifs, sont facilités par l'affaiblissement chez le sujet de la pression des normes sociales et contribuent à leur tour à cet affaiblissement qui va être le facteur générique de toutes les conduites déviantes.

⁽¹⁾ Seuls 2,5 % des lycéens qui disent avoir été en état d'ivresse signalent que la dernière fois, c'était dans le cadre du lycée et, pour la plupart, c'est parce qu'ils sont entrés en état d'ivresse dans le lycée. Il s'agit, presque pour tous, d'internes.

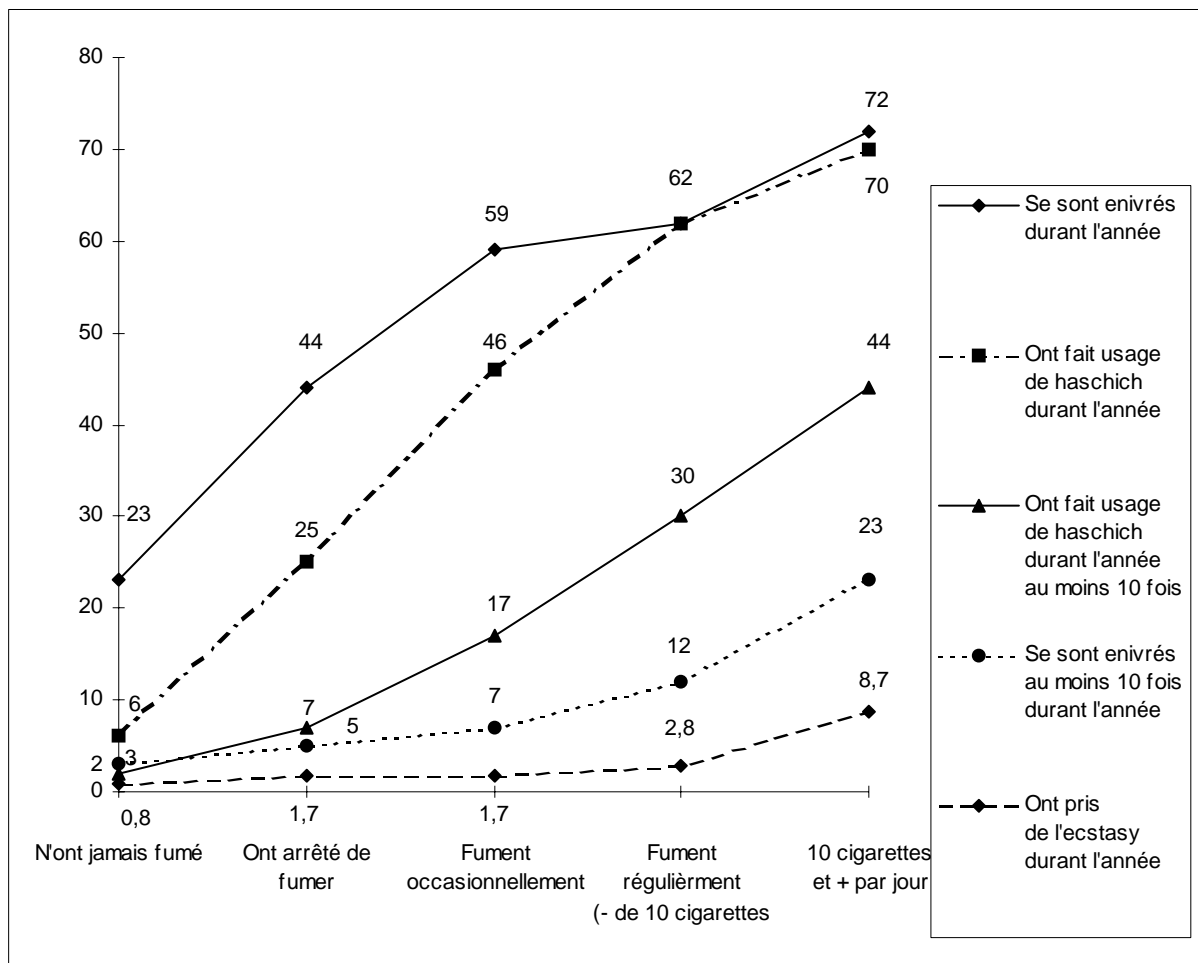
⑥ Le système des conduites déviantes

Nous avons vu que les conduites délictueuses constituaient un ensemble dont les composants se répondaient : la victimisation et le passage à l'acte sont associés et les diverses conduites délictueuses le sont entre elles. Il va en être de même pour les consommations des substances psychoactives : le fait d'utiliser un produit accroît les risques de consommer les autres. En dernier lieu, les comportements de consommation vont de pair avec les conduites délictueuses.

LA POLYCONSOMMATION

Le tabac

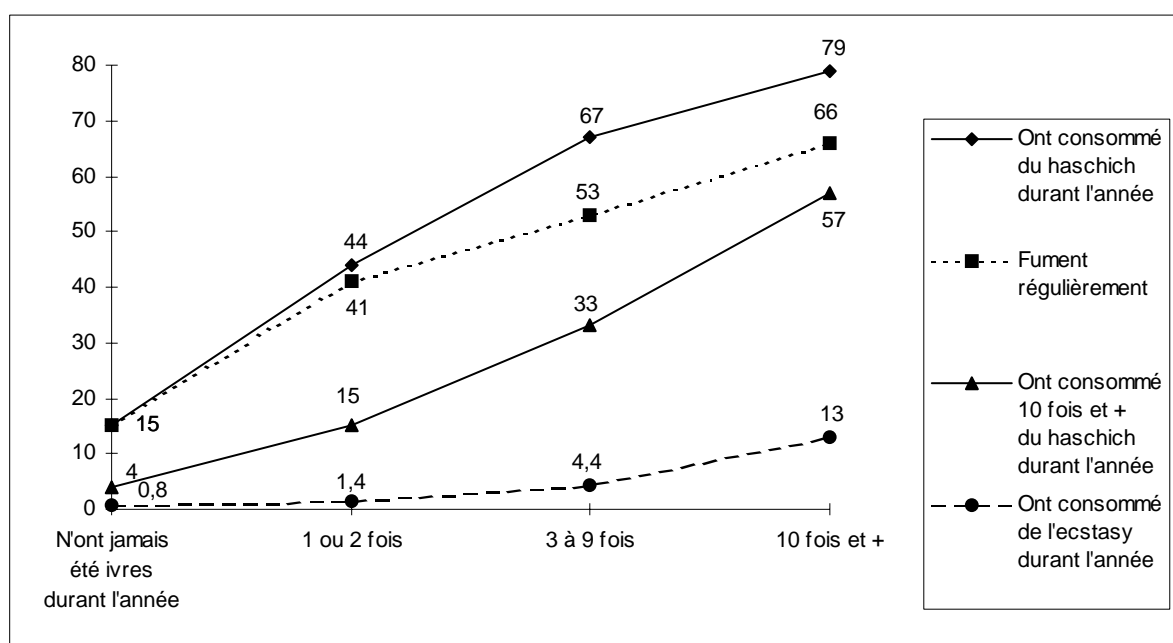
*Expérience de l'ivresse, usage du haschich, de l'ecstasy en fonction de l'usage du tabac
(en %)*



Les risques d'avoir fait usage de haschich au moins 10 fois durant l'année sont multipliés par 22 quand on passe de ceux qui n'ont jamais fumé à ceux qui fument au moins 10 cigarettes par jour, ils sont multipliés par plus de 10 pour l'usage du haschich durant l'année et pour celui de l'ecstasy, par 8 pour les ivresses répétées (au moins 10 fois durant l'année) et par 3 pour l'état d'ivresse durant l'année.

L'ivresse

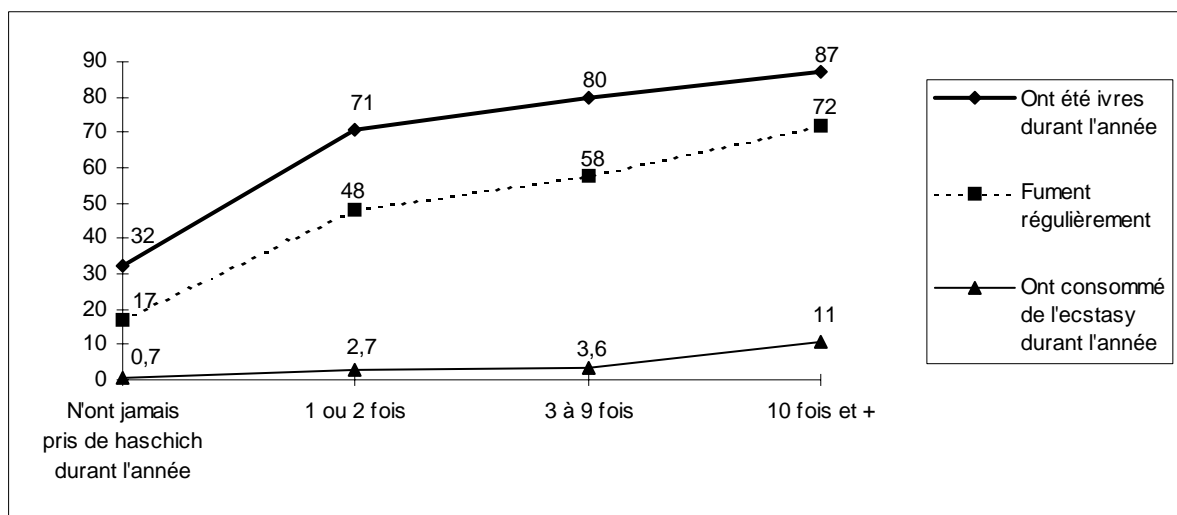
*Usage du tabac, du haschich, de l'ecstasy en fonction de l'expérience de l'ivresse durant l'année
(en %)*



La proportion de fumeurs réguliers est 4 fois plus importante parmi ceux qui se sont enivrés au moins 10 fois durant l'année que parmi ceux qui ne se sont pas enivrés ; entre ces deux sous-populations, le rapport est de 5 fois pour l'usage du haschich durant l'année, 14 fois pour une consommation de haschich d'au moins 10 fois et 16 fois pour l'usage de l'ecstasy durant l'année.

Le haschich

*Usage du tabac, de l'ecstasy, expérience de l'ivresse en fonction de l'usage du haschich
(en %)*



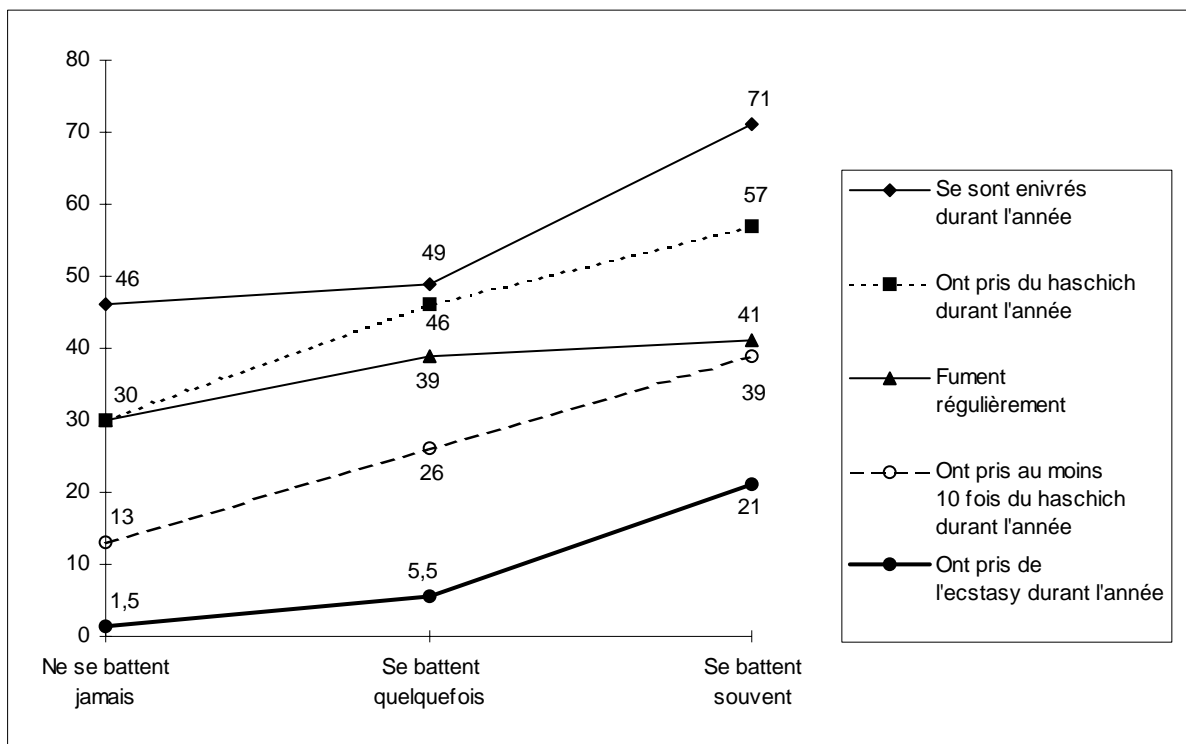
Par rapport à ceux qui n'ont jamais pris de haschich durant l'année, ceux qui en ont pris 10 fois et plus, ont :

- 3 fois plus de risques de s'être enivrés durant l'année ;
- 4 fois plus de risques d'être des fumeurs réguliers ;
- 16 fois plus de risques d'avoir pris de l'ecstasy durant l'année.

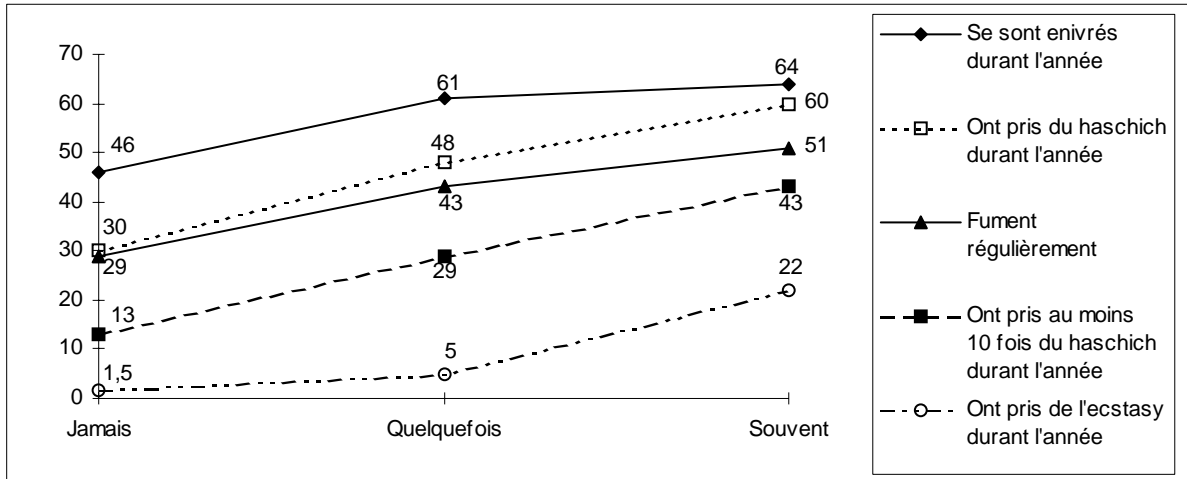
CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES
ET CONDUITES DELICTUEUSES

Considérons les élèves violents, ceux qui se sont battus avec un autre élève et ceux (souvent les mêmes) qui ont insulté un adulte dans l'établissement. Nous allons constater que plus les élèves sont impliqués dans ce type de conduites, plus ils le sont dans les comportements de consommation.

*Consommation de substances psychoactives
en fonction de la variable « se battre avec un autre élève »
(en %)*

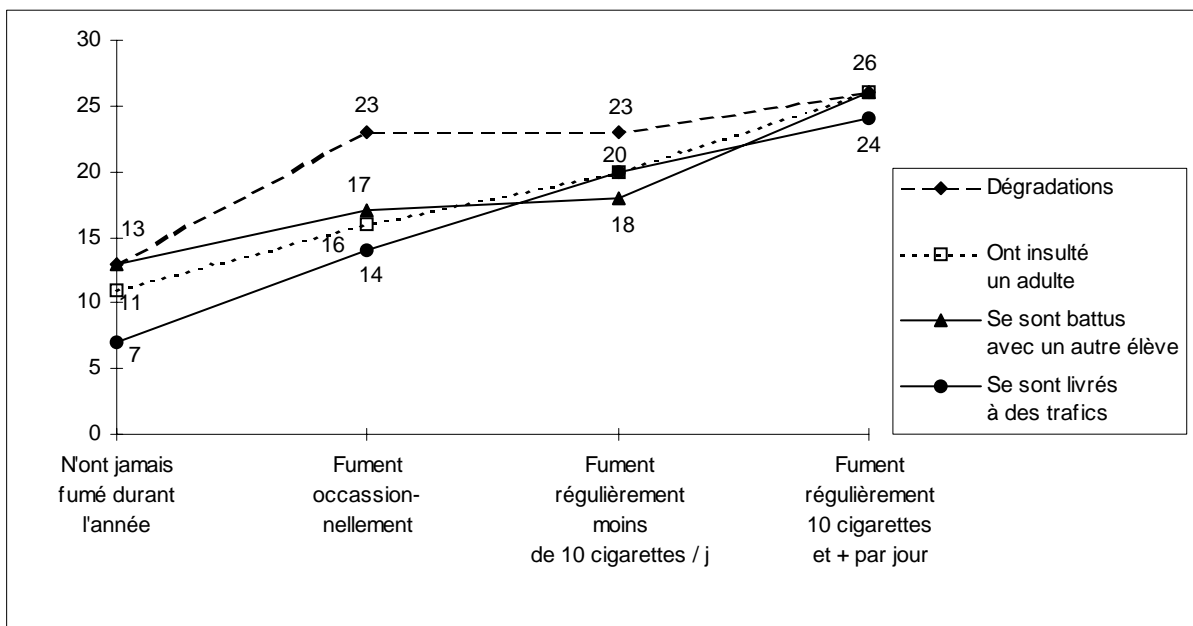


*Consommation de substances psychoactives
en fonction de la variable « avoir insulté un adulte dans l'établissement »
(en %)*

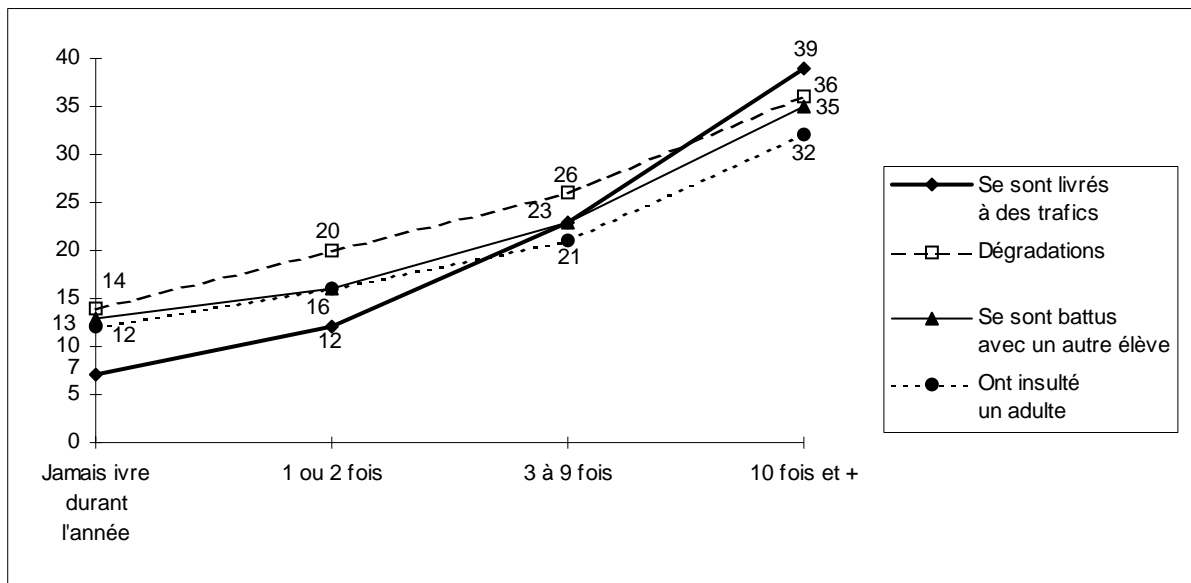


Cette liaison entre les deux ordres de comportement, de violence et de consommation, se retrouve, bien entendu, lorsqu'on considère la population dans son rapport aux psychotropes. Plus un élève fume, boit de l'alcool, fait usage de haschich, plus il est impliqué dans les diverses conduites délictueuses.

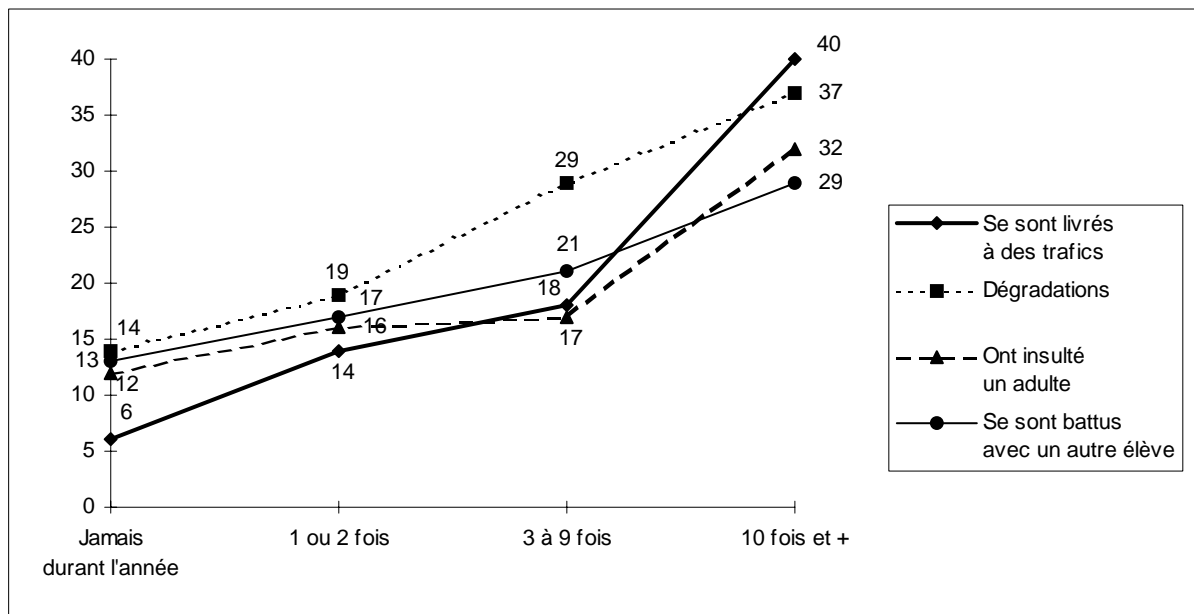
*Diverses conduites délictueuses en fonction de l'usage du tabac
(en %)*



Diverses conduites délictueuses en fonction de l'expérience de l'ivresse
(en %)



Diverses conduites délictueuses en fonction de l'usage du haschich
(en %)



La différence de la prévalence d'usage des divers produits entre les deux catégories extrêmes d'utilisateurs, ceux qui ont l'usage le plus répété et ceux qui ne consomment jamais, permet de comparer l'efficacité de ces différents facteurs de conduites délictueuses que sont les comportements de consommation. Ainsi, si l'on prend l'item « se battre avec un autre élève », nous constatons qu'il y a

une différence de 13 points entre le pourcentage de cas observés pour ceux qui fument le plus (26 %) et ceux qui ne fument jamais (13 %) ; la différence est de 22 points pour l'ivresse (35-13) et de 16 points pour le haschich (29-13). On peut en conclure que c'est l'état d'ivresse qui fait le plus d'écart qui a donc l'efficacité la plus forte quant à sa capacité à favoriser la conduite examinée (se battre), vient ensuite le haschich, puis le tabac.

*Ecart entre les pourcentages des catégories opposées
pour les prévalences de comportements de consommation,
à propos de diverses conduites délictueuses*

	Se battre	Insulter un adulte	Dégradations	Se livrer à des trafics
Tabac	13	15	13	17
Ivresse	22	20	22	32
Haschich	16	20	23	34

Nous notons que c'est pour l'item « se livrer à des trafics » que les écarts sont les plus élevés, c'est donc la conduite délictueuse qui est la plus sensible à l'effet direct ou, plus vraisemblablement indirect, du fait que l'individu consomme ou non les produits. L'usage du tabac est le facteur à l'efficacité la plus faible ; l'état d'ivresse a le plus de poids pour la conduite « se battre » et l'usage du haschich pour se livrer à des trafics.

Répetons que cette relation entre les consommations de substances psychoactives et les conduites délictueuses, ne peut pas être considérée comme directe, d'une part parce que l'on voit mal le rapport en terme d'effet qu'il peut y avoir entre l'usage de certains produits, au premier chef le tabac, et les conduites examinées, d'autre part parce qu'il y a un décalage temporel entre les deux ordres de conduites : les conduites délictueuses se déroulent dans le temps du lycée, celles de consommation (en particulier pour l'alcool et le haschich) massivement en dehors. C'est donc l'hypothèse d'une variable médiatrice (qui fait la liaison entre les deux phénomènes), ou d'une variable test (qui est la cause des deux phénomènes) qui doit être envisagée. Un certain style de vie, un mode de conduite, un rapport relâché aux normes semble être ce facteur recherché.

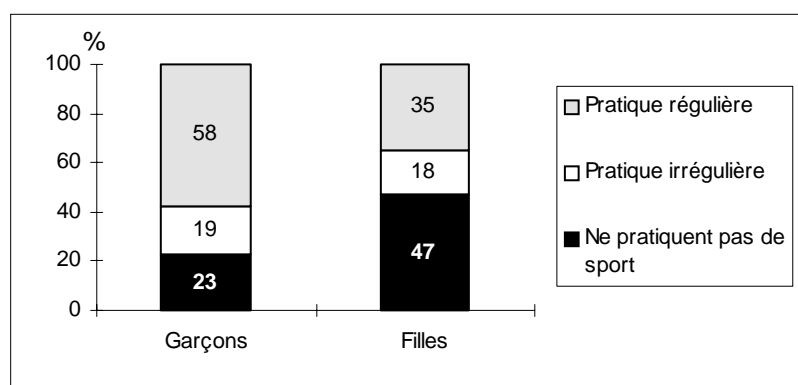
3. Les conduites déviantes des lycéens, le style de vie, les facteurs contextuels

① Les pratiques de loisirs

Le sport

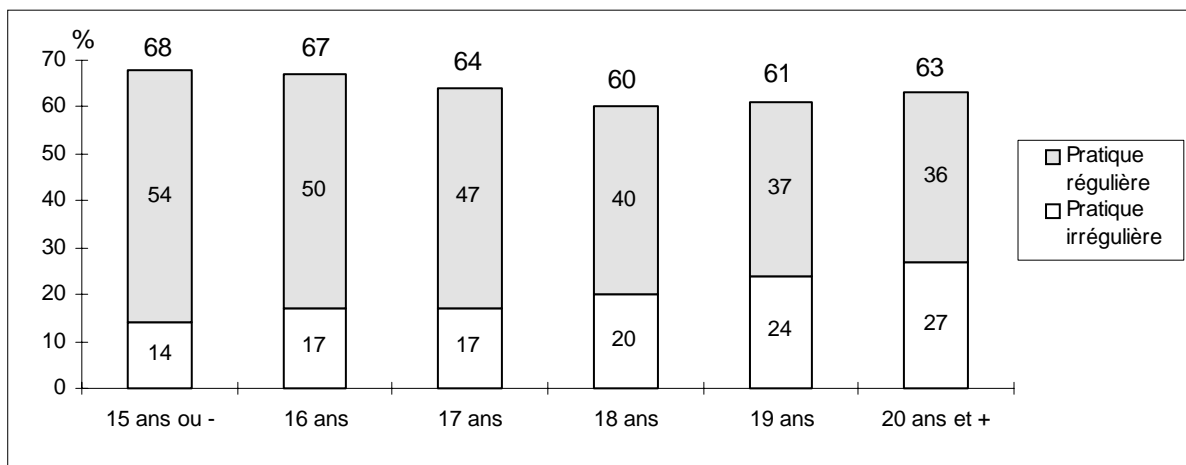
- 46,1 % des lycéens pratiquent régulièrement un sport en dehors du lycée,
- 17,7 % d'une manière irrégulière,
- un tiers (34,7 %) n'ont pas d'activités sportives,
- 1,5 % NR.

La pratique d'un sport est plus fréquemment rencontrée chez les garçons que chez les filles.

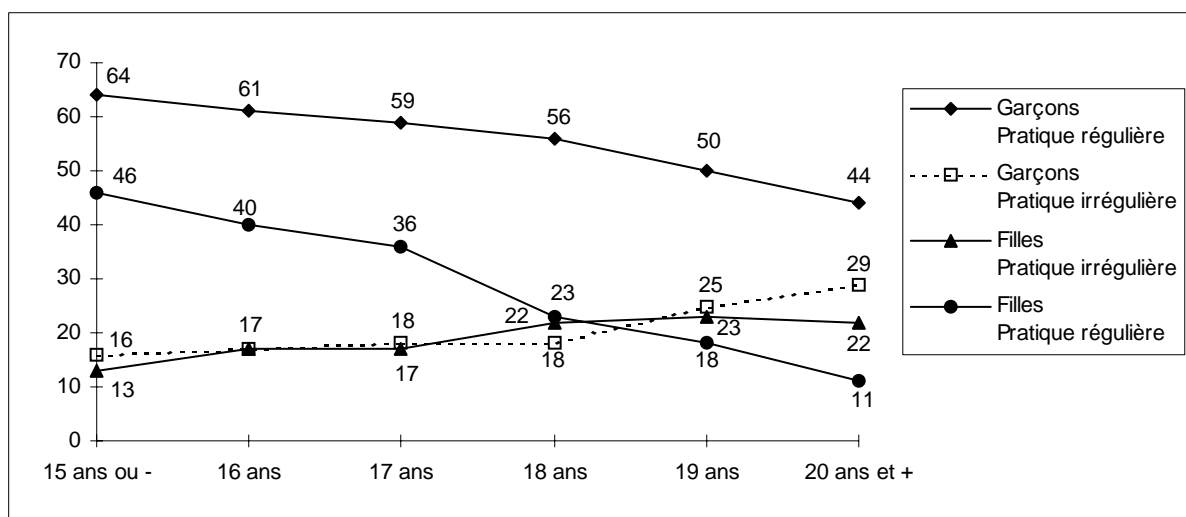


Elle concerne un peu plus souvent les élèves de LEGT (68 % pratiquent un sport dont 49 % régulièrement), que ceux de LP (60 % de pratiquants dont 42 % régulièrement).

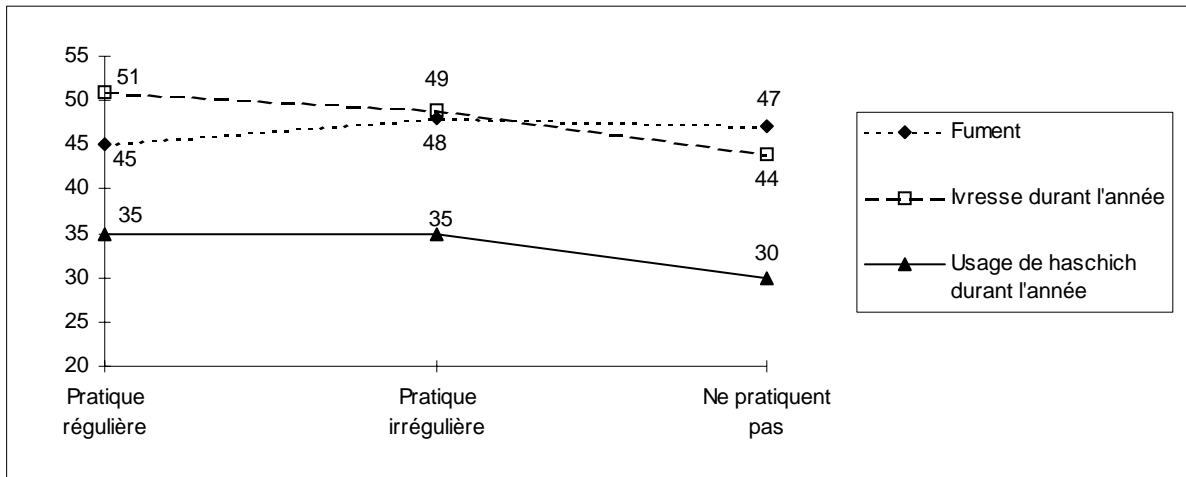
La pratique régulière du sport baisse avec l'âge.



*La pratique du sport en fonction de l'âge et du genre
(en %)*



La pratique du sport ne protège que modérément de l'usage du tabac et pas du tout de la consommation excessive d'alcool et de l'usage du haschich.



Les activités de loisirs hors du domicile

Par ordre décroissant de fréquence, les activités de loisirs des jeunes, hors domicile et en dehors du sport se diversifient ainsi :

- Aller au cinéma 94 % (39 % de temps en temps, 55 % au moins une fois par mois)
- Aller au café, se promener en ville 89 % (22 % de temps en temps, 67 % au moins une fois par mois)
- Aller à des fêtes, chez des amis 87 % (37 % de temps en temps, 50 % au moins une fois par mois)
- Aller au dancing, en discothèque 59 % (28 % de temps en temps, 31 % au moins une fois par mois)
- Aller à des concerts 56 % (47 % de temps en temps, 9 % au moins une fois par mois)
- Fréquenter une maison de jeunes 30 % (15 % de temps en temps, 15 % au moins une fois par mois)
- Aller au musée, voir des expositions 27 % (24 % de temps en temps, 3 % au moins une fois par mois)
- Aller au théâtre, à l'opéra, voir des ballets 16 % (13 % de temps en temps, 3 % au moins une fois par mois)

14 % citeront d'autres activités : vélo, chasse, pêche, équitation, scoutisme, pompiers bénévoles, surf, skate, ski...

Les activités de loisirs en fonction du genre

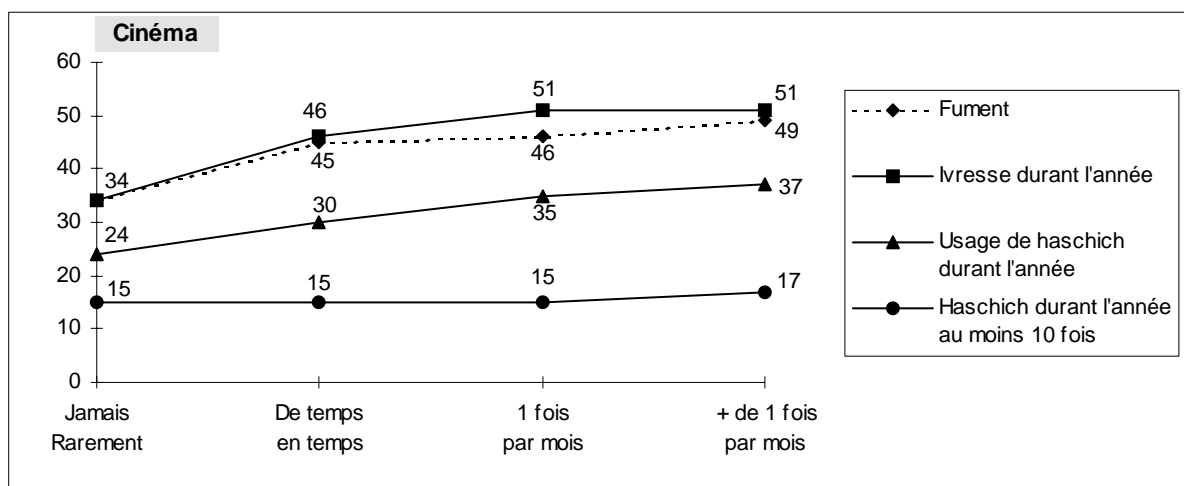
(en %)

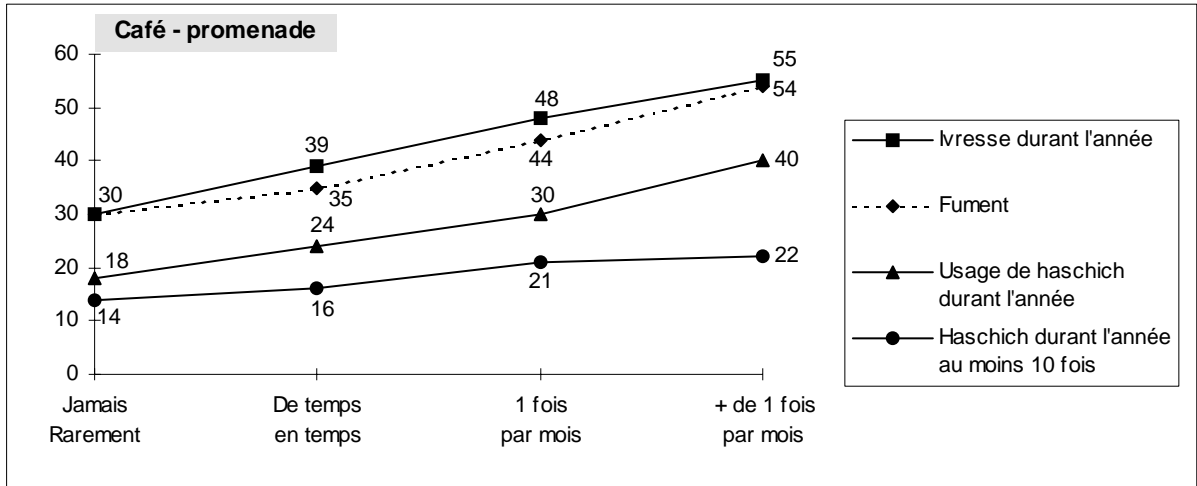
Activités	Genre	
	Garçons	Filles
Cinéma	93	95
Café - promenade	88	91
Fêtes - soirées chez des amis	87	87
Dancing	63	58
Concert	54	55
Maison de jeunes	35	24
Musées	23	33
Théâtre, opéra, ballets	9	22

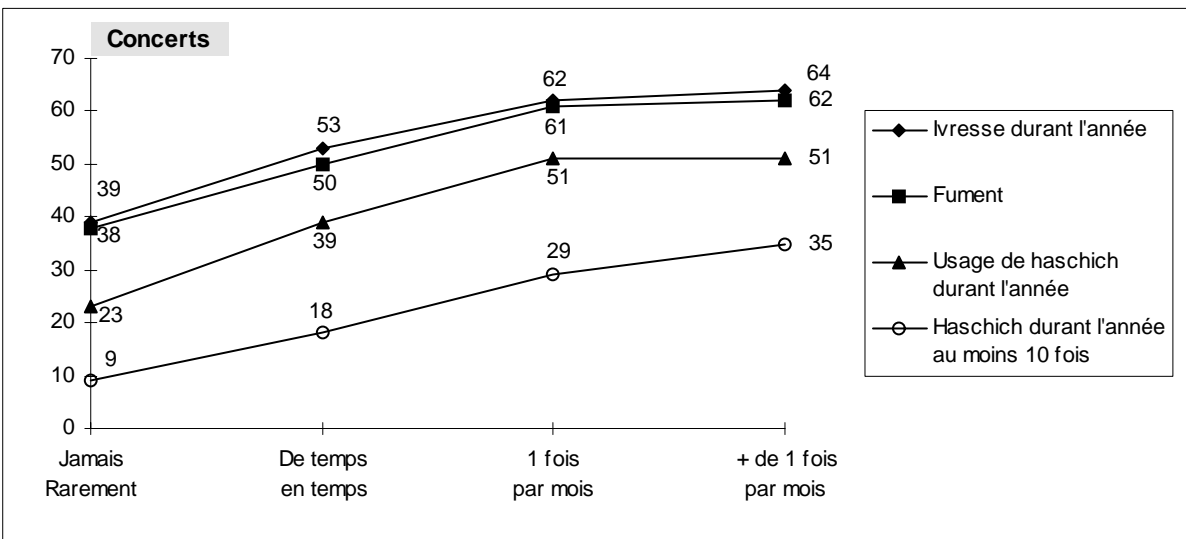
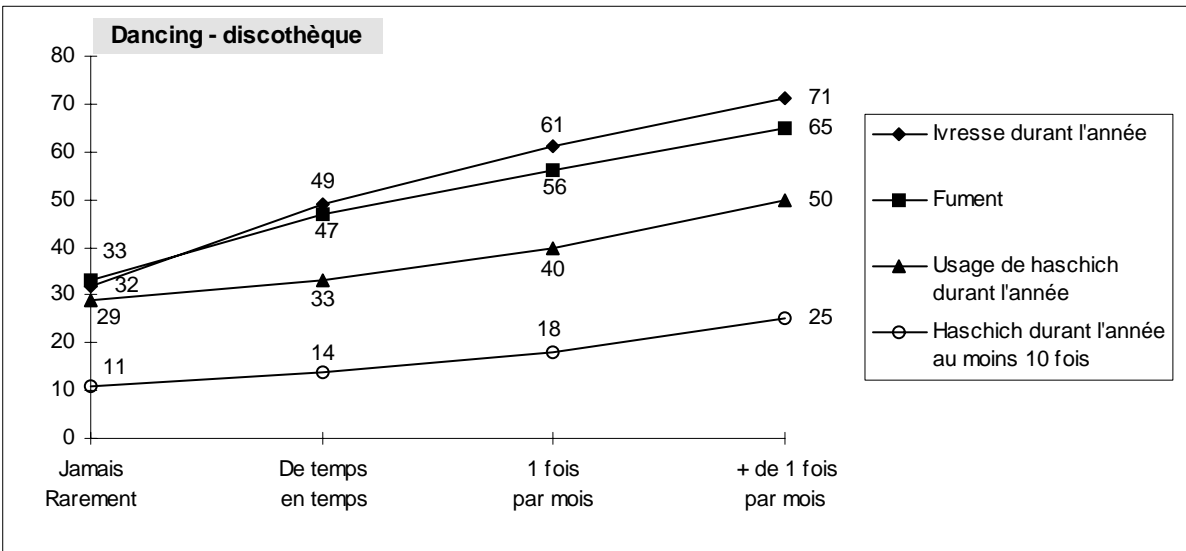
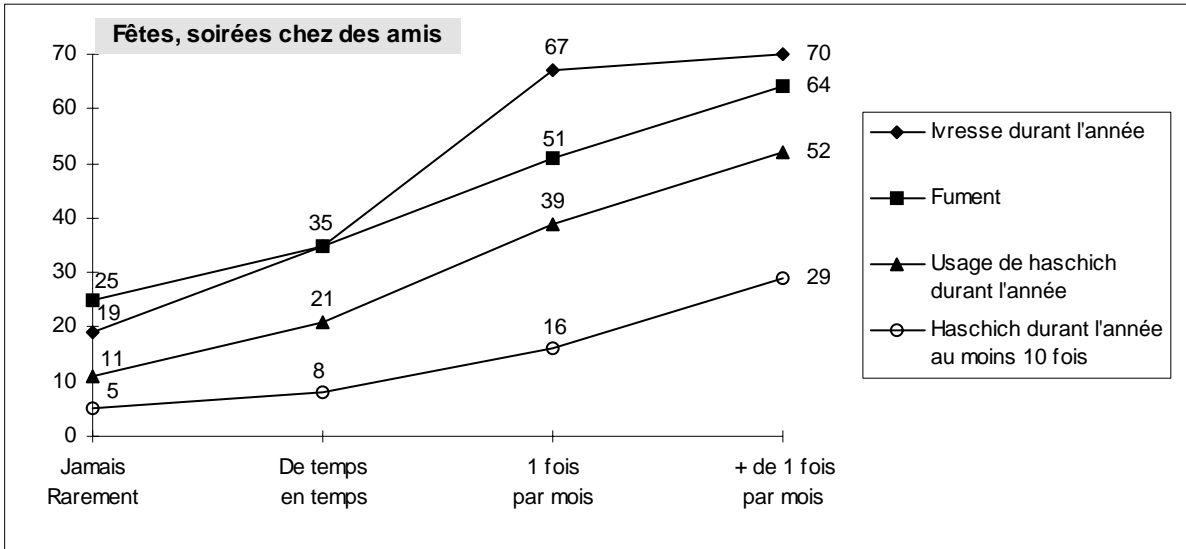
La répartition des genres dans les différentes activités est assez équilibrée, les garçons sont plus nombreux pour les activités dancing, discothèque et Maison de jeunes, et les filles l'emportent nettement pour les activités de culture « noble » : musée, théâtre, opéra, ballets.

La consommation de substances psychoactives en fonction des principales activités de loisir

(en %)







Avoir des activités de loisir hors du domicile, le fait de « sortir », est un facteur de consommation de substances psychoactives. L'effet est le plus fortement marqué pour la participation à des fêtes, à des soirées chez des amis.

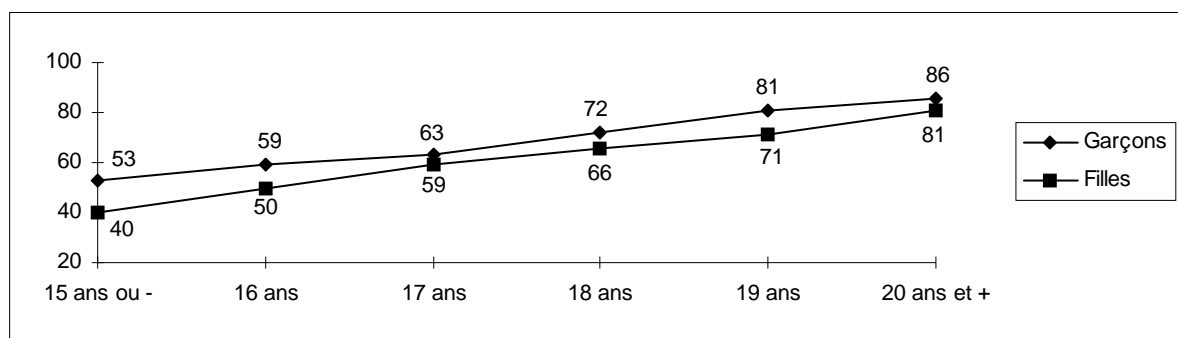
L'utilisation d'un véhicule à moteur lors de ces sorties

77 % des lycéens déclarent faire régulièrement ou fréquemment des sorties de loisir, interrogés sur le fait de savoir s'ils utilisent pour ces sorties un véhicule à moteur (cyclomoteur, scooter, moto, automobile), ils se répartissent ainsi :

- toujours ou presque toujours 40,5 %
- la plupart du temps 19,8 %
- de temps en temps 14,9 %
- rarement ou jamais 24,8 %

60 % des lycéens qui font des sorties de loisir utilisent toujours ou la plupart du temps, un véhicule à moteur durant ces sorties.

*L'utilisation d'un véhicule à moteur lors des sorties selon le genre et l'âge
(en %)*



La proportion des lycéens qui utilisent un véhicule à moteur lors de leurs sorties de loisir, croît régulièrement avec l'âge. 65 % des garçons et 55 % des filles utilisent un véhicule à moteur, l'écart entre les deux sexes s'amenuise avec l'âge.

La dernière sortie de loisir avec un véhicule à moteur s'est effectuée pour 86,6 % des individus concernés le week-end (30,8 % durant le jour, 55,8 % durant la nuit), et pour 13,4 % un autre jour de la semaine (9,0 % durant le jour, 4,4 % durant la nuit).

7,7 % des individus étaient seuls pour cette sortie et 92,3 % accompagnés.

37,2 % conduisaient le véhicule et 62,8 % étaient passagers.

La distance parcourue aller-retour lors de cette dernière sortie est :

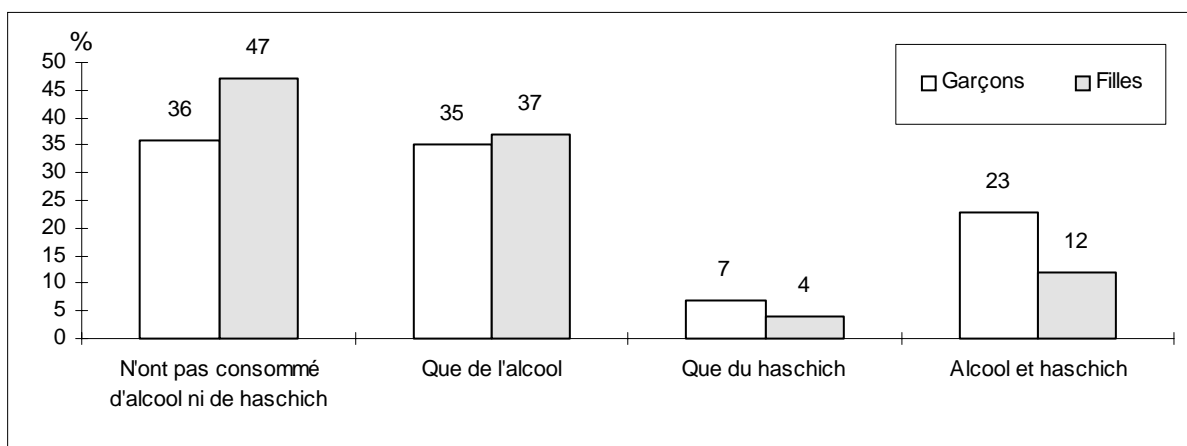
- inférieure à 50 km pour 59,8 % des individus
- de 50 à moins de 100 km pour 21,8 %
- de 100 à moins de 120 km pour 7,2 %
- de 120 km et plus pour 11,2 %

Rien ne distingue les garçons et les filles quant au moment de la sortie et quant à la distance parcourue ; en revanche, les garçons sont deux fois plus nombreux que les filles à avoir conduit le véhicule utilisé : 47,3 % des garçons et 23,3 % des filles.

Durant cette soirée :

- 40,7 % des participants n'ont pas bu d'alcool, ni fait usage de haschich,
- 35,6 % ont pris uniquement de l'alcool,
- 5,6 % que du haschich,
- 18,1 % à la fois de l'alcool et du haschich.

Les filles durant leur sortie, sont moins consommatrices que les garçons.

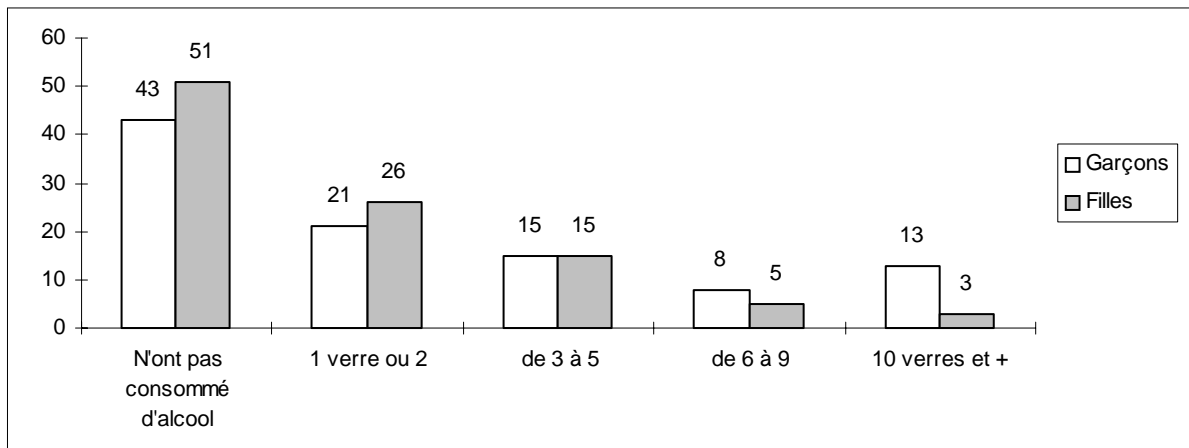


53,7 % de ces lycéens ont consommé de l'alcool durant leur dernière sortie de loisir :

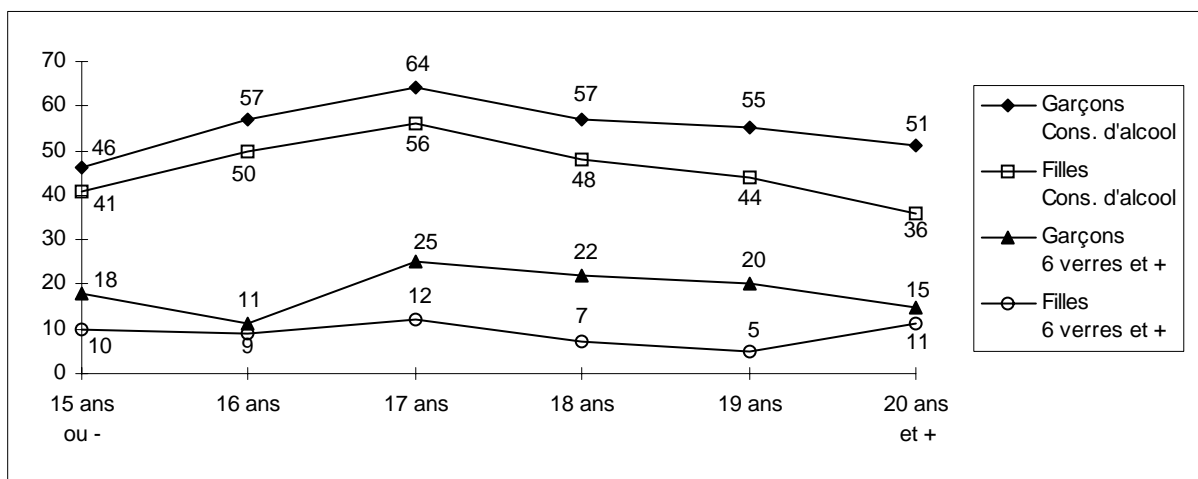
- 42,6 % 1 verre ou 2,
- 27,9 % de 3 à 5 verres,
- 12,7 % de 6 à 9 verres,
- 16,8 % 10 verres et plus.

57,4 % des lycéens qui ont bu de l'alcool durant leur dernière sortie ont eu une consommation égale ou supérieure à 3 verres, ce qui équivaut à un taux d'alcoolémie de 0,5 g ; ils représentent 31 % des lycéens qui effectuent régulièrement des sorties de loisir et 18 % de l'ensemble de l'échantillon.

La consommation d'alcool durant la sortie en fonction du genre
(en %)



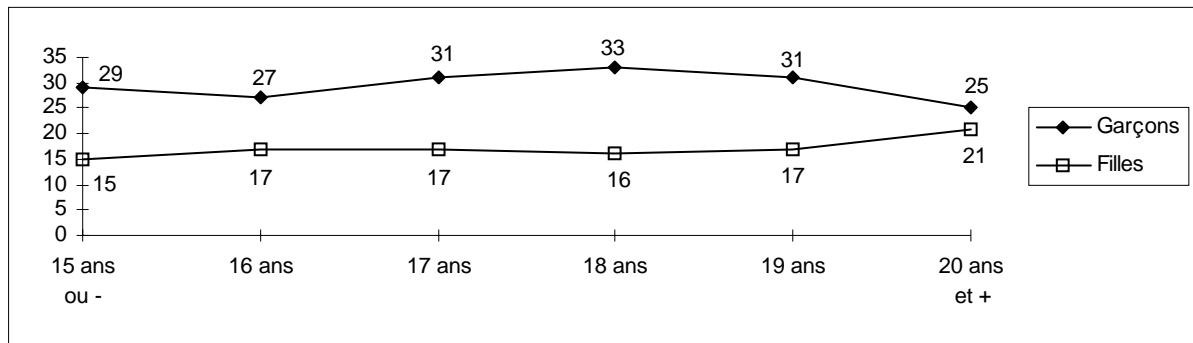
La consommation d'alcool durant la sortie en fonction du genre et de l'âge
(en %)



La prévalence de consommation d'alcool est la plus élevée à 17 ans.

23,7 % des lycéens qui effectuent régulièrement des sorties de loisir ont fait usage de haschich durant leur dernière sortie : 29,4 % des garçons et 16,3 % des filles.

*L'usage du haschich durant la sortie en fonction du genre et de l'âge
(en %)*



L'âge n'entraîne pas de différences significatives quant au pourcentage de lycéens concernés.

- 30 % des lycéens qui n'ont consommé que de l'alcool durant leur dernière sortie conduisaient le véhicule lors du trajet de retour ;
- 54 % qui n'ont consommé que du haschich ;
- 38 % de ceux qui ont consommé à la fois de l'alcool et du cannabis.

Si l'on prend l'ensemble des individus qui ont effectué leur dernière sortie avec un véhicule à moteur : 15,4 % d'entre eux conduisaient lors du trajet de retour en ayant consommé de l'alcool et/ou du haschich.

En prenant la sous-population des conducteurs (37 % de ceux qui ont effectué la sortie), l'on note que :

- 52,9 % n'ont pas consommé d'alcool durant cette sortie,
- 21,5 % 1 verre ou 2,
- 11,1 % 3 à 5 verres,
- 5,3 % 6 à 9 verres,
- 9,2 % 10 verres au moins.

L'alcoolémie maximale pour conduire un véhicule ne devant pas dépasser 0,5 g/l, c'est-à-dire un peu moins de trois verres d'une boisson alcoolisée, c'est donc un quart (25,6 %) des lycéens qui conduisaient un véhicule lors de leur dernière sortie qui étaient en infraction.

② Les caractéristiques de l'environnement

L'établissement scolaire

Nous avons noté les différences existant, du point de vue des conduites, entre les élèves des deux filières, celles des lycées d'enseignement général et technologique et celle des lycées professionnels. Voyons quel est l'impact de quelques autres attributs.

Les lycéens qui sont dans des établissements situés dans des zones d'éducation prioritaire (12,4 % de l'échantillon) sont moins souvent engagés dans des consommations de substances psychoactives que les autres.

*Consommation de substances psychoactives en fonction du statut de l'établissement
(en %)*

Statut	Consommation Fument	Se sont enivrés durant l'année	10 fois ou plus durant l'année	Ont fait usage de haschich durant l'année	10 fois ou plus durant l'année
En ZEP	32,3 *	28,5	3,7	20,8	10,6
N'est pas en ZEP	48,4	51,2	8,5	35,4	16,3

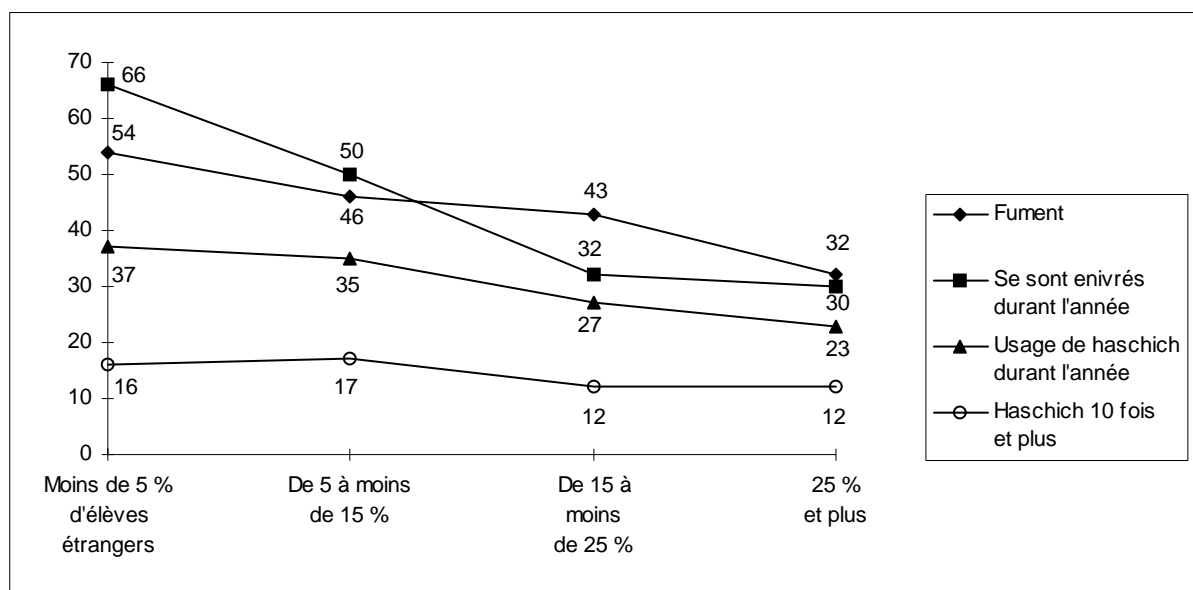
* Le tableau se lit ainsi : 32,3 % des lycéens qui sont dans des établissements en ZEP fument, c'est le cas de 48,4 % qui ne sont pas dans ce type d'établissement.

*Conduites délictueuses en fonction du statut de l'établissement
(en %)*

Statut	Conduites Se battre avec un autre élève	Faire des trafics	Insulter un adulte	Dégradations
En ZEP	23,1	13,9	20,6	20,2
N'est pas en ZEP	15,5	13,1	15,4	18,8

Nous allons trouver le même type de rapport en prenant comme critère le pourcentage d'élèves étrangers dans l'établissement, plus celui-ci s'élève, plus diminue le taux d'élèves consommateurs de substances psychoactives.

*Consommation de substances psychoactives en fonction du pourcentage d'élèves étrangers
(en %)*



En revanche, pour les conduites délictueuses, les établissements ne se différencient pas en fonction du pourcentage d'élèves étrangers qu'ils accueillent.

Les élèves pris en charge dans des établissements situés dans des zones sensibles, c'est-à-dire des quartiers dans lesquels sont mis en œuvre des contrats de ville, vont se distinguer des autres en étant plus souvent engagés dans des conduites délictueuses mais en étant moins touchés par l'usage des substances psychoactives.

*Consommation de substances psychoactives en fonction de l'environnement social de l'établissement
(en %)*

Environnement	Consommation Fument (%)	Se sont enivrés durant l'année (%)	10 fois ou plus durant l'année (%)	Ont fait usage de haschich durant l'année (%)	10 fois ou plus durant l'année (%)
Contrat de ville	38,0	37,7	5,8	27,4	13,4
Pas de contrat de ville	50,8	46,0	9,0	36,7	16,6

*Conduites délictueuses en fonction de l'environnement social de l'établissement
(en %)*

Conduites Environnement	Se battre avec un autre élève	Faire des trafics	Insulter un adulte	Dégradations
Contrat de ville	21,4	14,4	18,5	20,8
Pas de contrat de ville	13,9	12,5	14,7	18,9

Le cadre de vie

- 35,9 % des lycéens vivent dans une commune de moins de 5 000 habitants,
- 25,3 % de 5 000 à moins de 20 000 habitants,
- 24,4 % de 20 000 à moins de 100 000 habitants,
- 10,8 % de 100 000 habitants et plus
- 3,6 % NR.

Ils se partagent ainsi lorsqu'on leur demande d'évaluer la qualité de leur zone d'habitat :

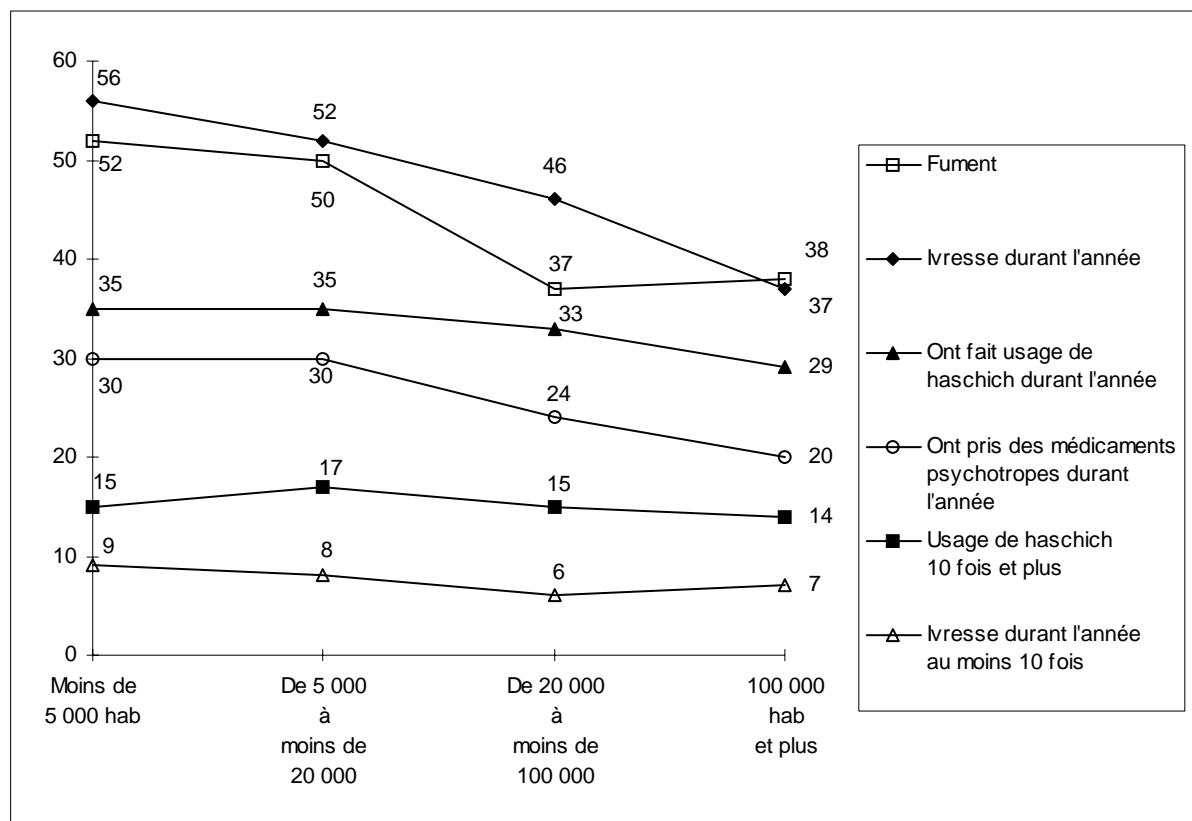
- 30,4 % déclarent que c'est « une zone attractive par ses commerces, ses équipements de loisirs et de culture »,
- 56,1 % estiment que c'est « une zone qui ne présente aucun ou peu d'intérêt de fréquentation pour les jeunes »,
- 10,5 % que c'est « une zone qui peut être considérée comme défavorisée, voire dangereuse ».

Les élèves des deux filières se répartissent de la même manière dans les catégories de commune définies par le nombre d'habitants. Il n'en est pas de même pour la qualité du cadre de vie : les élèves de LP sont plus nombreux à vivre dans une zone qu'on peut considérer, selon leurs propres dires, comme défavorisée.

Habitat	Filières	LEGT	LP
Zone attractive		31,8	30,1
Zone sans intérêt		59,3	54,5
Zone défavorisée		8,9	15,4

La taille de la commune où vit le lycéen n'est pas un facteur intervenant dans les conduites délictueuses. Toutes ces conduites : bagarres, insultes à adultes, trafics, dégradations concernent des pourcentages équivalents de lycéens quel que soit le nombre d'habitants de sa commune. Il n'en est pas de même pour la consommation de substances psychoactives.

*Consommation de substances psychoactives en fonction de la taille de la commune
(en %)*



Pour toutes les substances, les prévalences d'usage sont d'autant plus importantes que le nombre d'habitants de la commune est faible. La différence n'est pas sensible pour les usages répétés (10 fois et plus durant l'année). Les jeunes vivant dans les communes rurales sont beaucoup plus touchés que ceux qui vivent dans les grandes villes.

*Prévalences d'usage de substances psychoactives dans les deux catégories extrêmes de communes
(en %)*

Communes	Moins de 5 000 habitants	100 000 habitants et plus
Consommation		
Fument	52,1	38,1
Ivresse durant l'année	55,6	36,8
Usage de haschich durant l'année	34,8	29,3
Ont pris des médicaments psychotropes durant l'année	30,4	20,4

L'offre en équipements de loisirs, de culture, est plus développée dans le cadre urbain qu'en zones rurales ou semi-rurales. On peut donc avancer l'hypothèse que le recours aux substances psychoactives est d'autant plus fréquent que le jeune ne trouve pas, dans son environnement, des activités susceptibles de solliciter son intérêt. Cette hypothèse est fortement étayée par la relation entre la variable qualité autoestimée du cadre de vie et les conduites déviantes.

*Conduites délictueuses en fonction de la qualité autoestimée du cadre de vie
(en %)*

Conduites Cadre de vie	Se battre	Insulter un adulte	Dégradations	Se livrer à des trafics
Zone attractive	16,0	13,9	17,4	10,9
Zone sans intérêt	14,6	15,1	18,2	12,9
Zone défavorisée	30,0	28,1	28,4	22,3

Les lycéens qui estiment vivre dans une zone d'habitat que l'on peut considérer comme socialement dégradée (« défavorisée, voire dangereuse ») se distinguent nettement des deux autres catégories en étant plus souvent impliqués dans des conduites délictueuses.

*Consommation de substances psychoactives en fonction de la qualité autoestimée du cadre de vie
(en %)*

Consommation Cadre de vie	Médicaments durant l'année	Fument	Ivresse durant l'année	Haschich durant l'année
Zone attractive	24,9	40,0	43,4	29,4
Zone sans intérêt	29,7	49,5	51,2	34,7
Zone défavorisée	24,0	43,8	45,0	34,2

L'effet d'environnement est sensible ; les lycéens qui disent vivre dans « une zone qui ne présente aucun ou peu d'intérêt de fréquentation pour les jeunes » sont, semble-t-il, renvoyés à eux-mêmes, au groupe des pairs, pour trouver des activités qui les intéressent et celles-ci constituent ce que Cloward ⁽¹⁾ nomme la « structure des occasions » c'est-à-dire des contextes de consommation. Cette « pauvreté » culturelle de l'environnement a sans doute une influence quant à la détermination de la qualité de vie des jeunes, en favorisant, chez les plus fragilisés d'entre eux, un certain état ou sentiment de mal-être dont peut rendre compte un indicateur comme l'usage de médicaments psychotropes.



L'examen des pratiques de consommation de substances psychoactives par les lycéens amène à souligner les points suivants :

La précocité de ces comportements

Les habitudes de consommation se prennent tôt et, une fois installées, deviennent très difficiles à contrarier. A la sortie du collège à 15 ans :

- 86 % de ceux qui fument ou ont fumé puis se sont arrêtés, ont déjà fumé leur première cigarette ;
- 66 % de ceux qui fument régulièrement ont, à cet âge ou avant, commencé à le faire ;
- 62 % de ceux qui se sont enivrés durant l'année ont eu, à 15 ans ou plus tôt, leur première ivresse ;
- 55 % de ceux qui ont fait usage de haschich durant l'année ont eu leur première expérience à 15 ans ou moins.

Le collège doit être un lieu et un temps de prévention active.

Les élèves d'origine étrangère

6 % des lycéens sont étrangers et 1 élève sur 5, est soit étranger, soit français mais enfant de père étranger. La perception des difficultés de l'école tend à faire voir dans certaines catégories d'élèves, ceux qui appartiennent aux milieux sociaux défavorisés et, en premier chef, ceux des familles

⁽¹⁾ R. Cloward, Illegitimate means, anomie, and deviant behavior, American Sociological Review, 24/2, 1959

immigrées, des individus qui cumulent tous les handicaps, qui sont en situation de difficulté sur tous les plans. Or, si en matière de conduites délictueuses, en particulier, des comportements de violence physique et verbale, ces élèves étrangers ou d'origine étrangère sont plus souvent concernés que les élèves français de « souche », il n'en est pas de même pour l'usage des divers psychotropes.

- 34 % des élèves étrangers ou d'origine étrangère fument, 49 % des élèves français de « souche » ;
- 40 % des premiers consomment de l'alcool, 75 % des seconds ;
- 31 % se sont enivrés durant l'année, contre 50 % des autochtones ;
- 25 % ont fait usage de haschich durant l'année, ce qui est le cas de 35 % des élèves français de « souche ».

Nous trouvons la même relation avec les élèves des établissements en ZEP et avec ceux des lycées qui sont dans un quartier où est mise en œuvre la politique de la ville.

Quelques remarques concernant les trois principales substances.

Le tabac

Il faut noter l'accroissement considérable des risques de fumer pour un jeune, quand ses parents fument :

- 49 % des lycéens dont les parents ne fument pas, fument ou ont déjà fumé ;
- 68 % de ceux dont 1 des 2 parents fume ;
- 85 % de ceux dont les 2 parents fument.

L'alcool

La consommation d'alcool par les jeunes n'est pas, contrairement à celle des adultes, régulière, mais occasionnelle et excessive. 10 % des lycéens boivent régulièrement de l'alcool (60 % de temps en temps) mais 45 % se sont enivrés durant l'année.

Il y a très peu de consommation alimentaire (accompagnant régulièrement les repas) même pour le vin.

Les produits se hiérarchisent ainsi en terme de préférence :

- 44 % de ceux qui consomment de l'alcool, prennent, le plus fréquemment, de la bière ;
- 33 % des alcools forts ;
- 13 % du vin,
- 10 % prennent de préférence d'autres alcools.

La consommation de chacun de ces trois produits répond à l'ensemble des mobiles de consommation des boissons alcoolisées, mais aussi, chacun d'eux est porteur d'une satisfaction spécifique : le vin, c'est le plaisir du goût, la bière, la sociabilité (« c'est agréable d'en boire avec les copains »), les alcools forts, l'excitation de la fête.

Le haschich

En dehors de la sanction sociale, voire pénale que peut entraîner l'usage d'un psychotrope, ce qui distingue, pour les usagers potentiels de ces substances, la consommation des deux catégories pénales de produits licites (tabac et alcool) et illicites (le cannabis), c'est leur accessibilité. Le statut de « drogue de masse » dont la consommation touche une proportion d'individus qui va bien au-delà de la minorité qui en font un usage toxicomane, du haschich, peut être estimé à partir d'indicateurs qui rendent compte de la place que tient cette consommation dans l'univers de la population étudiée. Le nombre d'individus concerné par cette consommation (1/3 des lycéens) est l'indicateur qui apporte l'information de base qui va être enrichie par l'indicateur de diffusion (la connaissance d'usagers du produit) et celui d'accessibilité (la facilité à se le procurer).

88 % des lycéens signalent qu'ils connaissent une ou plusieurs personnes qui fument du haschich, ils sont 50 % à en connaître 10 ou plus.

Trois ans plus tôt, en 1997 ⁽¹⁾, ils n'étaient que 75 % (dont 40 % dix personnes et plus) à faire la même déclaration.

L'accroissement de la prévalence d'usage de haschich entre les deux dates (30 % d'usagers durant l'année en 1997, 32 % en 2000) est accompagné par celui du milieu qui porte cette pratique.

48 % disent qu'on leur a proposé de la drogue durant l'année, ils étaient 42 % en 1997, l'offre touche donc une population plus étendue.

⁽¹⁾ Enquête, Les conduites déviantes des lycéens, op. cit.

Sans que nous ayons la possibilité de comparer la situation aux deux dates d'enquête, puisque la question portant sur la facilité à se procurer les différentes drogues n'a pas été posée en 1997, on peut néanmoins constater que, pour la majorité des jeunes de 15 à 19 ans, le haschich est un produit accessible (sans prendre en compte son coût) puisque 66 % d'entre eux disent qu'il leur est facile de s'en procurer (55 % de ceux qui n'en ont jamais consommé durant l'année font ce constat).

L'EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE 1997 A 2000

Le tabac

En 1997 : 49,8 % des lycéens fument (16,5 % occasionnellement, 33,3 % régulièrement). C'est 49 % des garçons et 51 % des filles.

En 2000 : 45,8 % des lycéens fument (14,7 % occasionnellement, 31,1 % régulièrement). C'est 45 % des garçons et 47 % des filles.

Il faut noter que l'énoncé de la question était différent en 2000 puisqu'était introduite une modalité de réponse qui n'existait pas auparavant : « J'ai déjà fumé mais je ne fume plus » (14 %).

L'alcool

En 1997 : 72,2 % des lycéens consomment des boissons alcoolisées (62,7 % de temps en temps, 9,5 % régulièrement). 47,9 % se sont enivrés durant l'année : 59 % des garçons, 40 % des filles.

En 2000 : la consommation d'alcool touche 69,7 % des lycéens (59,3 % de temps en temps, 10,4 % régulièrement) ; 45,3 % ont été en état d'ivresse durant l'année, 55,2 % des garçons, 41,0 % des filles. Le taux de non réponse à cette question s'élève à 6 % tandis qu'il n'était que de 2 % en 1997.

Le haschich

En 1997 : 29,8 % des lycéens ont fait usage de haschich durant l'année, 14 % au moins 10 fois. Cette consommation concerne 38 % des garçons et 25 % des filles.

En 2000 : la prévalence de l'usage annuel a augmenté d'un peu plus de 2 points (32,3 %, dont 15,2 % 10 fois au moins). Cette augmentation est exclusivement à mettre au compte des filles : le taux de garçons consommateurs ne bouge pas 38 % ; en revanche, celui des filles s'accroît de 4 points en trois ans, 29 %.

STYLE ET CONCEPTION DE VIE

La relation de causalité ou d'implication réciproque qui lie les conduites délictueuses aux indicateurs qui rendent compte de la manière dont l'élève vit sa scolarité est aisée à interpréter, en voyant dans ces comportements déviants des élèves, à la fois un effet de cette situation scolaire (ils réagissent ainsi à l' « agression » de l'institution) mais aussi une de ses causes (c'est leur comportement qui explique leur situation scolaire).

Il n'en est pas de même pour la relation qui peut paraître surprenante, entre ces paramètres scolaires et les conduites de consommation.

Le schéma relationnel de l'effet est à évoquer, mais son efficacité est faible. Le mal-être du jeune est un facteur de la consommation de substances psychoactives, mais dans le cadre d'une consommation de « masse » et non pas simplement toxicomaniaque, il tient une place qui n'est pas essentielle dans l'ensemble des mobiles, en particulier pour la consommation des boissons alcoolisées.

Les raisons de consommer les diverses boissons alcoolisées

(en %)

Mobile	Boissons	Vin	Bière	Alcool fort
C'est une habitude alimentaire : en prendre pendant les repas, quand on a soif.....	*	23,4	7,8	2,7
C'est un plaisir pour le goût.....		42,2	25,6	23,4
C'est agréable lorsqu'on est avec des amis.....		18,6	38,8	30,6
Ca produit un état de bien-être : ça calme, ça rend sûr de soi, ça fait oublier les problèmes.....		3,9	6,8	14,4
Ca permet de faire la fête.....		11,9	21,0	28,9
Total.....		100,0	100,0	100,0

* Le tableau se lit ainsi : l'habitude alimentaire représente 23,4 % des raisons qui incitent à boire du vin, le plaisir pour le goût 42,2 %.

Pourquoi fumez-vous ?

(en %)

	Tout à fait vrai et plutôt vrai	Ce n'est pas une raison importante	Total
C'est agréable de fumer avec des copains	49,6 *	50,4	100,0
C'est difficile de ne pas faire comme les autres....	18,8	81,2	100,0
Je ne vois pas pourquoi je me priverais du plaisir de fumer	59,5	40,5	100,0
Cela me calme.....	82,4	17,6	100,0
Cela me rend plus sûr de moi.....	22,9	77,1	100,0
Je ne peux pas m'en passer	62,4	37,6	100,0

* Le tableau se lit ainsi : 49,6 % des élèves qui fument estiment que la raison : « c'est agréable de fumer avec des copains » est vraie, 50,4 % pensent que ce n'est pas une raison importante.

Pourquoi avez-vous fumé ou pourquoi fumez-vous du haschich ?

(en %)

	Tout à fait vrai et plutôt vrai	Ce n'est pas une raison importante	Total
Par curiosité	70,9	29,1	100,0
C'est agréable quand on est avec des amis	74,0	26,0	100,0
C'est difficile de ne pas faire comme les autres....	18,6	81,4	100,0
Je ne vois pas pourquoi je me priverais de ce plaisir	54,4	46,6	100,0
Ca produit un état de bien-être : ça calme, ça rend sûr de soi, ça fait oublier les problèmes.....	65,5	34,5	100,0

Le fait que les jeunes mettent en avant l'effet analgésique de l'usage du tabac et, dans une moindre mesure, de celui du cannabis, conforte l'hypothèse d'une relation causale entre la situation scolaire et les pratiques de consommation : plus les élèves sont mal à l'école, plus ils ont tendance à fumer... Mais cette efficacité, d'origine scolaire, ne joue qu'un rôle limité comme le révèle a contrario, le fait que si ce sont les élèves les plus insatisfaits de l'école qui sont les plus consommateurs, ceux qui le sont pleinement (bons résultats scolaires, bonne orientation, bonne opinion du lycée, bonnes relations avec les adultes, etc.) sont aussi, pour une part non négligeable d'entre eux, consommateurs.

Les relations d'interdépendance qui lient entre elles les conduites délictueuses, les conduites de consommation de substances psychoactives, les facteurs scolaires ne sont compréhensibles que dans l'hypothèse de l'existence d'un système de comportement, d'une attitude générale à l'égard de la vie qui se manifeste prioritairement par la mise en avant de la satisfaction individuelle et, corrélativement, par l'affaiblissement du poids de la pression normative sociale.

CONCLUSION

La mise en oeuvre d'une politique de prévention à destination des jeunes, pour les détourner de la consommation des substances psychoactives, s'inscrit dans un contexte qui n'aide pas à l'efficacité de cette démarche.

La reprise économique qui se traduit par l'affaiblissement du risque de chômage, en particulier pour les jeunes, a pour effet, dans la mesure où les conduites déviantes de ces derniers sont perçues comme étant fortement favorisées par une situation d'exclusion socio-économique ou, tout au moins, de difficultés d'insertion, d'atténuer la crainte que la société éprouve à l'égard de sa jeunesse, considérée, d'une manière un peu fantasmée, comme une classe « dangereuse » (les casseurs) et en danger (les conduites à risque).

Qui plus est, le changement de climat économique peut avoir un effet subtil d'inversion du sens des mêmes comportements. Ainsi, l'usage immodéré d'alcool, la consommation de drogues illicites par les jeunes vont être interprétés dans un contexte de difficultés économiques, comme un symptôme de leur mal-être que ces comportements traduisent et nourrissent. L'usage de ces produits va être associé à la détresse des jeunes, donc perçu comme un phénomène contre lequel il s'agit de se mobiliser dans une visée palliative : ne pouvant éradiquer ses causes, on s'efforce d'en atténuer les effets.

Lorsque la situation économique évolue positivement et que l'on constate que l'usage des drogues, par les jeunes, loin de diminuer, s'amplifie, l'on a tendance à donner une interprétation radicalement différente de ces comportements, de celle qui prévalait jusqu'alors. Ils deviennent, non pas le signe de la dépression, du repli social, mais, au contraire, l'expression excessive de vitalité, le besoin retrouvé de sensations fortes : « l'ivresse des possibles, le vertige de toutes les jouissances mises à la portée de tous » comme l'écrit Pascal Bruchner⁽¹⁾. Ces jeunes qui, d'une manière quasi systématique, chercheraient hebdomadairement la « défonce », la « déchirure », pâtiraient d'une trop bonne intégration sociale, d'une participation excessive à ce qui fait l'air du temps, comportements « dyonisiens » qui, bien sûr, doivent solliciter la vigilance de ceux qui ont en charge de veiller sur la

⁽¹⁾ L'euphorie perpétuelle. Essai sur le devoir de bonheur, Paris - Grasset, 2000

jeunesse, mais qui ne suscitent pas les mêmes inquiétudes que les pratiques perçues comme relevant de mobiles mortifères. Le modèle répulsif du « junkie » s'efface au profit de celui du « juppie ».

Le message de prévention, même s'il met en avant l'argument de l'intérêt bien compris de la personne à qui il s'adresse, en soulignant le caractère nocif des pratiques visées est toujours, en arrière fond, en particulier lorsqu'il s'adresse aux jeunes, à fondement normatif. C'est au nom de valeurs que l'on demande à la personne de faire ce qu'on attend d'elle, ne serait-ce que l'obligation morale de ne pas se nuire et/ou de ne pas nuire à autrui. Or, en la matière, la société des adultes a perdu beaucoup de sa capacité à prescrire, de sa légitimité reconnue par ceux à qui elle s'adresse, les jeunes, de dire les valeurs. Ne serait-ce, pour nous en tenir qu'au domaine des drogues, que par l'exemple qu'elle donne aux jeunes générations : dopage des sportifs, consommation des médicaments psychotropes, tabagisme et, plus largement, par le peu d'importance, qu'individuellement et collectivement, les adultes accordent aux valeurs. Les médias donnent à voir, très régulièrement, les comportements asociaux de catégories qui, au nom de leur « colère légitime » bafouent les normes élémentaires du contrat social. Le discours public ne se veut surtout pas « dogmatique » mais pragmatique ; il répugne à avancer des valeurs sauf au niveau minimal de ce qui permet d'exister ensemble, la tolérance. De normatif, le référent de l'action collective devient fonctionnel.

L'école est en porte-à-faux par rapport aux jeunes dont elle a la charge. C'est le seul endroit public où on leur tient un discours fondé sur les valeurs ; c'est un lieu où le degré d'exigence, d'imposition, de contrainte est bien supérieur à ce qu'ils vivent dans leur famille et dans la société, même s'il est bien en deçà de ce qu'ils rencontreront plus tard dans leur vie professionnelle. Donc le message normatif porté par l'institution scolaire est, dès le collège, car il semble que les enfants de l'école primaire soient, dans l'ensemble, encore susceptibles de l'accepter, reçu par les adolescents avec un préjugé défavorable, car il s'inscrit dans une relation de subordination plus mal vécue actuellement par les élèves qu'elle ne l'était auparavant.

Le discours de prévention auprès des jeunes est difficile à tenir, car il ne peut être d'autorité « tu ne dois pas faire cela », moral « c'est mal de faire cela », et l'argument utilitaire « cela fait mal de faire cela » est fortement contrebalancé, dans la décision de prise de risque qu'effectue le jeune, par celui du plaisir. Ainsi, par exemple, 72 % des lycéens qui ont été en état d'ivresse durant l'année, déclarent que leur dernier épisode d'ivresse a été « une expérience plutôt agréable » (33 % l'avaient recherchée et 39 % non) ; 60 % des lycéens qui fument « ne voient pas pourquoi ils se priveraient de ce plaisir » et 54 % de ceux qui ont fait usage de haschich.

Ce discours manque de force de conviction, non seulement parce qu'il ne trouve pas une argumentation à laquelle les jeunes seraient sensibles ⁽¹⁾, mais aussi parce qu'il est tiraillé entre deux tensions. Celle, traditionnelle, d'éradication de la conduite et celle qui oriente la politique actuelle de lutte contre la drogue ⁽²⁾, qui avance comme objectif non plus l'abstinence mais d'éviter le passage de l'usage occasionnel à l'abus et à la dépendance. Il s'agit de promouvoir un usage convenable donc contrôlé par l'usager des substances psychoactives. Or, cela, les lycéens prétendent savoir le faire, puisque parmi les techniques de neutralisation qu'ils utilisent, les arguments qu'ils présentent pour rationaliser leurs comportements de consommation, s'il y a, mis au premier plan, l'affirmation que consommer ces diverses substances « est une affaire personnelle, chacun est libre de faire ce qu'il veut », vient, tout de suite après, l'assertion qu'« en la matière, l'essentiel est de savoir se contrôler ». Ils adhèrent pleinement à la politique de limitation des risques qui, répétons-le, plaidant pour un usage convenable, car, comme il est dit dans le document précité à l'usage des personnels de l'Éducation nationale ⁽³⁾ : il faut « prendre acte de la réalité telle qu'elle est et non pas telle qu'on voudrait qu'elle soit »... il faut tenir aux élèves « un discours cohérent, qui ne soit pas contredit par leur propre expérience », a peu de chances de modifier cette réalité.

Outre la législation concernant les différentes substances psychoactives, la réglementation, le contrôle s'exerçant sur l'offre, mesures qui influent sur l'accès aux produits et qui relèvent de la compétence de la puissance publique, la prévention visant l'usage par les jeunes des drogues licites et illicites, peut être mise en œuvre selon deux ordres d'actions : intervenir sur les facteurs qui produisent, nourrissent ces pratiques ; agir sur les comportements, en apportant à l'individu, des connaissances qui l'amènent à orienter sa conduite dans le sens désiré.

L'action sur les facteurs est toujours limitée, dans la mesure où nombre de déterminants peuvent être considérés, par les acteurs de prévention, comme des contraintes, des données qu'ils ne sont pas en mesure de modifier. Il n'en reste pas moins que dans cette configuration de variables qui constitue le système de détermination, certaines apparaissent comme étant plus ou moins « malléables », c'est-à-dire susceptibles d'être l'objet d'une action qui les modifie et par là intervient sur les conduites visées.

Les comportements de consommation de substances psychoactives chez les adolescents et les jeunes, sont liés à un ensemble complexe de déterminismes sociaux, familiaux et psychiques. Ces

⁽¹⁾ Le seul argument qui porte vraiment, sans que pour cela il entraîne des changements importants, est, pour la consommation d'alcool, les risques d'accidents de la route.

⁽²⁾ Propositions d'orientation pour une politique interministérielle de lutte contre les drogues et la toxicomanie. Rapport de Nicole Maestracci présidente de la MILDT, préparant le plan triennal d'action du gouvernement. 1998

⁽³⁾ Repères pour la prévention des conduites à risques. Op. cit.

différents facteurs constituent, par leur interaction, un système dynamique que l'usage des produits va, par les conséquences qu'il entraîne, modifier. « Aux déterminismes initiaux s'ajoutent et s'intriquent des déterminismes secondaires provoqués par l'usage de toxiques » ⁽¹⁾.

L'analyse des relations de causalité directe ou indirecte peut donner lieu à une classification à partir du critère de la nature des facteurs considérés.

On a ainsi une classe de facteurs socio-démographiques : l'âge, le genre, l'appartenance sociale, l'origine ethnique, le lieu d'habitation, la situation scolaire, les réseaux de sociabilité. Puis les facteurs familiaux : la situation familiale, les relations parents-enfants, l'usage des produits dans la famille, l'attitude des parents face à l'usage de ces produits par leur enfant. Et les facteurs personnels : la personnalité du sujet, ses besoins et ses attentes à l'égard de ce type de consommations.

Les conduites des élèves auxquelles nous nous intéressons sont dépendantes de ces attributs personnels sur lesquels les adultes qui les prennent en charge n'ont pas, ou peu de prise. Mais il est apparu que le cadre de vie et de travail qu'est l'établissement scolaire exerce un effet contextuel qui lui est propre, selon deux modalités.

Par l'effet de composition, qualifié dans la littérature sociologique, d'effet de dominance ⁽²⁾ qui rend compte du fait que les élèves qui n'appartiennent pas, par leurs caractéristiques sociales, au public dominant dans leur milieu de formation « tendent à transformer leurs comportements, opinions, attitudes pour les aligner sur les normes en vigueur dans le milieu où ils sont scolarisés » ⁽³⁾. C'est tout simplement l'effet de groupe si prégnant sur les adolescents.

Cette influence de l'établissement sur les conduites des élèves s'exerce aussi par l'effet de fonctionnement qui se manifeste par la qualité de l'expérience scolaire de l'élève, par son degré de satisfaction à propos des modalités de production du service scolaire, par exemple, tout ce qui relève de la gestion de la discipline : et par la nature des relations interpersonnelles, tout ce qui constitue le climat humain de l'établissement.

La situation scolaire est génératrice d'effets qui ont un impact positif ou négatif sur les facteurs de vulnérabilité des sujets, le concept de situation à risque rend compte de cette interaction

⁽¹⁾ H. Chabrol. Les toxicomanies de l'adolescent, Paris, PUF, 1992, p. 71

⁽²⁾ J.D. Reynaud, A. Touraine. Enquête sur les étudiants en médecine. Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. XX. Janvier - juin 1956

⁽³⁾ R. Establet, L'école est-elle rentable ? Paris, PUF, 1987

entre le sujet et son environnement, c'est leur rencontre qui déclenche le comportement de consommation ⁽¹⁾ ou lui donne plus ou moins d'importance.

A l'effet individuel et à celui de l'établissement, s'ajoute un autre effet contextuel plus large que le précédent, qui est l'effet territoire. Vivre dans une ville plus ou moins importante, en banlieue plus ou moins difficile, en zone plus ou moins rurale, place le jeune dans une situation qui, au-delà des caractéristiques transversales des élèves et des établissements, définit un contexte particulier qui influence ses conduites.

En dehors des différences régionales non négligeables en matière de consommation de substances psychoactives (dans notre enquête, l'académie de Rennes et celle de Bordeaux sont plus concernées par ces pratiques que ne le sont celles de Grenoble, Poitiers et surtout d'Amiens et de Créteil), le lieu d'habitat est à prendre en considération même si nous assistons à une standardisation des modes et styles de vie. Habiter en centre ville, en banlieue, en campagne, a un impact quant à la nature et à l'importance du réseau de sociabilité des jeunes, quant à leurs modes de loisirs, quant à l'ensemble des ressources qu'ils peuvent avoir à leur disposition, voire quant aux patrons de comportement. Nous avons affaire à des sous-cultures territoriales plus ou moins affirmées. Certaines très fortes, comme par exemple, celle des quartiers touchés par la violence urbaine, d'autres plus floues mais néanmoins sensibles par l'orientation des comportements qu'elles favorisent, comme la sous-culture des jeunes qui vivent dans les petites localités implantées en zone rurale. Que font les internes des établissements scolaires de ces lieux, le mercredi après-midi... ils vont acheter des packs de bière à la « mini-grande surface » du coin. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont pas autre chose à faire.

Prendre conscience de l'existence et de l'importance de ces deux effets de situation que sont l'effet établissement et l'effet territoire, qui rendent compte du rapport du sujet à son environnement, a un impact quant à la nature de l'acte de prévention. Celui-ci est alors bien perçu dans sa dimension globale dépassant le seul domaine de la santé au sens médical de la notion. L'engagement des professionnels de l'établissement scolaire exerçant hors de ce secteur (enseignants, personnels d'éducation, de direction) en faveur de la prévention ne relève plus alors uniquement de l'intérêt porté aux problèmes des adolescents, mais d'une quasi obligation morale professionnelle, puisque c'est par leurs pratiques professionnelles qu'ils influent, directement ou indirectement, sur les conduites à risques de leurs élèves.

Nous avons vu comment la prévention, dans son acception courante qui est l'organisation de situations d'apprentissage et la production de messages apportant des connaissances, rappelant,

⁽¹⁾ Rapport du Professeur Parquet. Pour une politique de prévention en matière de comportements de consom-

soulignant des faits, n'avait pas de résultats probants : cela intéresse les élèves mais cela n'entraîne pas une modification de leurs comportements. Ce constat décevant doit être un aiguillon de progrès. Le fait que la prévention réalisée dans le cadre scolaire -elle est inexistante dans les autres secteurs d'activités des jeunes, comme le sport, la vie associative- a si peu d'effets, ne doit pas entraîner à renoncer à considérer celui à qui l'on s'adresse comme un être de raison qui voit s'accroître sa liberté par les connaissances qu'il acquiert, mais à prendre acte que cette prévention est mal faite. Elle ne touche qu'une minorité d'élèves, de façon discontinue et, le plus souvent, selon des modalités peu efficaces (des affiches, des brochures). Le contenu de ses messages ne tient pas compte des mobiles qui, pour les adolescents concernés, sous-tendent ces conduites.

Une des voies (il y en a d'autres comme la mise en place d'une réelle éducation à la santé) les plus prometteuses quant à l'amélioration de l'efficacité de ce type d'action auprès des jeunes, est de faire en sorte qu'ils se l'approprient ; qu'avec l'aide d'adultes-référents, ils puissent se comporter en sujets actifs de cette démarche de protection.

